



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

EX LIBRIS DOMUS

Bibliotheca
- artium -

SANCTI STANISLAI

2
BIBLIOTHÈQUE S. J.
60 - Les Fontaines
2 - CHANTILLY

B 880 / 16

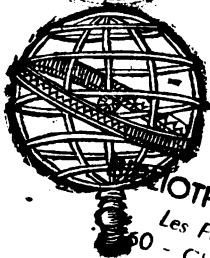
Edition par
DUPUY (J et P/eh.
VOSSIUS (L. S. 1814)

PERRONIANA

EST

THUANA.

EDITIO TERTIA.



BIOTHÈQUE S. J.

Les Fontaines

60 - CHATELAIN

COLONIÆ AGRIPPINÆ.

Apud GERBRANDUM SCAGEN.

M. DC. XCI.

1101 01.101



VIS AU LECTEUR.

Comme la premiere édition qui
a paru de ce Livre, a été faite
sur une fort mauvaise Copie, il ne
faut pas trouver étrange qu'elle soit
si pleine de fautes. On les a corrigées
le mieux qu'on a pu dans la seconde
impression, que l'on a conférée so-
igneusement avecque l'original de
celuy qui a rangé les articles selon
l'ordre de l'Alphabet. Il acheva ce
petit travail dès l'an 1663, le cin-
quième de Juillet, & le Manuscrit
sur lequel il le copia, étoit de la main
de Mr. Sarrau Conseiller en Parle-
ment, qui l'avoit transcrit mot à
mot de l'exemplaire même de Mr.
Pierre du Puy en 1642, & finy le
6 jour de May. Ceux qui en vou-
dront sçavoir davantage n'ont qu'à
lire la Préface qui est au devant

Avis au Lecteur.

de la deuxième édition de Scaligerana ; Car elle peut aussi servir pour Perroniana , les avertissemens que l'on y a donnez , n'étant pas moins nécessaires pour l'un que pour l'autre , puisque l'Imprimeur de la Haye n'en a pas voulu faire son profit , & qu'il a été fort exact à mettre encore dans le dernier tout ce que l'on avoit trouvé à redire au premier. Quant aux remarques , qu'il y a aussi semées çà & là , mais fort confusément , on n'a pas jugé à propos de les retrancher tout à fait , & l'on s'est contenté de les renvoyer au bas des pages , en les ôtant du texte même , où il ne doit entrer que ce qui est proprement de l'Auteur.

PERRONIANA.

A.

A *Bstinentia.* Les premiers Chrétiens observoient si religieusement & avec un tel zèle, l'abstinence du sang des choses étouffées, que Tertullien dit, qu'entre les épreuves & les essais pour discerner les Chrétiens, on leur presentoit à manger des boudins farcis de sang, *botulus sanguine refertos inter tentamenta Christianorum*; & encore aujourd'hui tous les Chrétiens orientaux l'observent severement, & nous calomnient d'en avoir abandonné l'observation. Et toutesfois l'Eglise Catholique l'a justement abandonnée, car elle a jugé, que c'étoit un precepte provisionel, & à temps, qui ne devoit avoir lieu que jusques à ce que les Propheties de l'éminence de l'Eglise Chrétienne par dessus la Synagogue fussent accomplies.

Accens. Les Hebreux les appellent *gustus*, טעם, d'autant que c'est comme le goust & la fausse de la prononciation; ce qui fait que la langue Italienne a beaucoup plus de grace & d'énergie lors qu'on la prononce, que la Françoisse, laquelle n'a presque point d'accens: Il est vray que pour écrire, nôtre langue a beaucoup d'avantage sur l'Italienne.

Acolythe. Il y en a qui disent, que ce mot vient à *non prohibendo*, mais je crois plutôt, qu'il vient de ἀκολουθεῖν, *equi*, parce qu'il devoit toujours suivre l'Evêque, & l'Evêque ne pouvoit aller sans Acolythe.

Adorer. Ce mot se prend en plusieurs manieres; car il signifie quelquefois l'honneur ou l'adoration suprême & souveraine, que nous deférons à Dieu; & qui ne peut être deférée à d'autres qu'à lui: quelquefois il signifie une adoration inférieure & relative, & c'est celle que nous déférons aux Saints, quand nous les venerons & les prions d'interceder pour nous. Et cette adoration s'appelle de *Dulie*, parce que les Saints sont *conservi* envers Dieu pour les hommes, ou bien parce que c'est une adoration qui se fait au serviteur par la creature. Le mot *adorare*, signifie aussi quelquefois une simple veneration, reverence ou salutation, & un honneur qui se fait même aux hommes, & il est ainsi pris en l'Ecriture plusieurs fois: car il est dit, Il adoroit l'arche & puis le Roy: on dit aussi, *adorabilis Imperator*; & puis dans saint Augustin ou un autre Pere, il est dit, j'ay reçu tes lettres & les ay adorées. On ne peut pas dire qu'on adorât des lettres. Quand donc on dit, nous adorons les Saints, c'est à dire d'adoration de *Dulie* relative, qui se rapporte à Dieu; & l'adoration que nous faisons à Dieu, c'est par son essence: l'adoration de *Superdulie* est celle qui se defere à la Vierge, & elle est plus éminente pour la grace qu'elle a re-

à de Dieu , plus particuliere que les autres
aints, pour avoir porté le fils de Dieu en ses
ntrailles : & il ne faut point s'étonner , si
ayant engendré son Createur de sa substance,
& ayant reçu cette grace, qui surpasse toutes
les graces , nous la devons honorer de quel-
que veneration plus relevée & éminente que
n'est celle que nous deférons aux autres
Saints. Saint Paul dit, honneur soit à tout
homme operant bien ; honneur ne veut dire
autre chose , que cette adoration que nous
deférons aux Saints. Bref , le mot d'*adorare* ,
à le prendre *strictè*, & en sa premiere origine,
ne veut dire autre chose , que porter la main
à la bouche, *manum ad os admovere*, i.e. saluer,
faire la reverence, & comme nous disons, bai-
ser les mains. *Crucem & clavos universa per or-
bem adorant Ecclesia*. Rusticus Diaconus , qui
vivoit il y a plus de mille ans.

Les *Æthiopiens* ont la circoncision , non
pas, qu'ils croyent que ce soit un Sacrement,
mais parce que par là ils disent qu'ils sont
fils d'Abraham ; car ils disent qu'ils viennent
d'une fille d'Abraham : & puis *ad mundiciem*.
Et pour cette raison ils circonscisent aussi
les femmes , comme en Egypte aussi ils cou-
poient quelques pellicules. Les parties des
Ægyptiens qui sont humides, sont fort su-
jettes à se corrompre , & pour cette raison
ils ont quasi toujours du sel en la bouche.
Les *Æthiopiens* ont le baptême de feu plus
pour la necessité corporelle que pour crean-
ce qu'ils ayent qu'il soit necessaire ; car au

baptême ils usent d'un petit fer chaud, qu'ils appliquent au front en trois endroits, plutôt pour les delivrer d'un mal d'yeux, à quoy ils sont sujets. Il n'y auroit pas de peine à les retirer pour tous ces points-là ; le point le plus important est la doctrine d'Eutiches & de Dioscorus, qu'ils tiennent saints, & croient leur doctrine fort opiniâtement pour ce qui est des deux natures, & nous appellent Nestoriens. Pour la transubstantiation, ils la croient comme nous : ils rejettent le Concile de Chalcedoine, qui condamna l'erreur d'Eutiches, & appellent Melchites ceux qui soutiennent la doctrine de ce Concile, à cause qu'il fut fait sous l'autorité de l'Empereur Marcian ; & Melchi en leur langue veut dire Royal, & appellent Melchites ceux qui tiennent ce Concile, comme qui diroit Royaux. Ils communient sous les deux especes, mais non pas vraiment sous les deux especes, parce qu'ils n'ont pas de vray vin, mais du jus tiré de raisins secs ; car de vin ils n'en ont point. Ils reconnoissent le Pape, le tiennent pour chef de l'Eglise, pourvû qu'il ne soit point heretique, c'est aussi la creance de tous les peuples où la succession a été conservée par tout le monde & en quelque lieu que ce soit.

Affirmations. C'est un sophisme condamné par toutes les Ecoles, que d'argumenter des affirmations simples & positives aux affirmations précises & exclusives. Comme par exemple, quand nous montrons aux Calvi-

nistes , que la doctrine de la priere des Saints , de l'adoration de l'Eucharistie , de l'interdiction aux Prêtres de se marier , & autres semblables , ont toûjours été crûës , & pratiquées en l'Eglise depuis 1200 ans , il seroit impertinent de conclurre , qu'elles n'avoient été ni crûës ni pratiquées durant les quatre premiers siecles.

Agent. Tout agent excellent corrompt son patient.

Agrément. Toutes choses pour être trouvées agreables , doivent participer de l'unité & de la multitude , autrement elles sont ou ennuyeuses ou extravagantes.

Monsieur d'Aix, frere de Monsieur du Fay. Monsieur de Rieux lui dit un jour , parlant de Monsieur d'Aix, qu'à Tours au procès du Prieur des Jacobins , il opina que dorénavant en horreur de cet ordre il falloit que le bourreau fût vêtu en Jacobin ; il dit , jamais S. Antoine n'eut une telle vision.

Alamandinus (ce nom étoit frequent parmi les Sarrazins) Roy des Sarrazins , ayant pris le fils d'un autre Roy nommé Arethas , il le sacrifia à Venus , dit Procopius. Saint Hierôme dit , que les Sarrazins adorent Venus à cause de Lucifer , au culte duquel la nation des Sarrazins est dediée. Ils dedioient principalement deux mois de l'année pour faire les offrandes à leur Dieu Procopius.

Alienations. Toutes celles que l'on fait aujourd'hui du bien d'Eglise, sont toutes nulles , & ne sont pas juridiques , parce que le Pape

n'y est point appelé , & un autre Roy les-
pourroit toutes casser , & fort bien , car sans
le Pape elles ne se peuvent faire.

Allegorie. Les argumens allegoriques sont
bons pour accompagner les preuves littéra-
les , mais non pas pour les faire ; & ont grace
& énergie , quand il est question d'orner une
créance déjà reçûe & non contestée ; mais
ils ne sont pas suffisans pris chacun à part-
soy , pour la faire recevoir quand elle est
contestée & mise en dispute :

Almain & Ockam reduisent la sujettion
du Pape à l'Empereur , non à la personne du
Pape , mais aux fiefs que l'Empereur a don-
nez au Pape , à sçavoir , que ces fiefs dont les
Empereurs ont donné la propriété au Pape ,
s'ils n'en ont relâché la souveraineté par
privilege special , demeurent sujets à l'Em-
pereur.

Monsieur d'*Amboise* , s'il avoit autant de
jugement que de memoire , il feroit bien
quelque chose de bon.

S. Ambroise. Du Plessis dit , qu'il fut fait
Archevêque de Milan , sans le consentement
du Pape : il est vray , car il fut fait pour appai-
ser une sedition qui survint sur l'élection.
Milan est dite *Metropolis Italiae* , c'est parce que
là étoit le *Præfæctus Italiae*. L'Evêque de Mi-
lan & celui d'Aquilée étoient égaux , & s'or-
donnoient l'un l'autre. Berterius se trompe
quand il dit , que *S. Ambroise* présida au
Concile d'Aquilée ; ce fut *Valerian*. Il est bien
vray que Milan alloit devant : les subscri-

ptions du Concile font foy, que l'Archevêque d'Aquilée y prefida , Baronius & Belarmin qui tiennent le contraire , se trompent. Il n'y a point de doute , que le livre des Sacremens ne foit de lui ; je le prouve par des raifons invincibles , par les phrafes qui ne peuvent être d'autre que de Saint Ambroife , phrafes toutes caractéristiques. Il y a quatre ou cinq paffages dans ce livre , qui font difficiles, le refte eft admirable. Le commentaire fur les Hebreux attribué à Saint Ambroife , n'est pas de luy , il y a des lieux entiers tirez de Saint Chryfoftome & de Saint Hierôme ; quelques-uns l'attribuent à Remigius. Celui fur les Romains n'est pas non plus de lui , il y a de trop grandes ignorances en des chofes que Saint Ambroife ne pouvoit ignorer. Il dit qu'Hareffus dont parle S. Paul, qui étoit un des favoris de Claude , étoit un Prêtre de l'Eglife Romaine , ce qui eft une très-grande ignorance. Quelques-uns difent qu'il eft d'Hilarius Luciferien , Diacre.

Amiot. Le grand Aumônier a très-bien écrit ; tout ce que j'ay vû de lui eft la préface fur les vies de Plutarque , elle eft excellente, il ya mis tous fes efforts , elle eft toute de fon chef , il y a tout plein d'autres pieces & de bonnes versions. La preface fur les Opufcules n'est pas fi bonne : il s'est bien trompé en un lieu de fa version. Il dit quelques gens qui vivent de cervelle de Phoenix ;

Il se trompe ; ce livre n'est pas de S. Ambroise.

là Phœnix se prend pour palmier , & il veut dire de la moüelle de Palmier.

Ammian Marcellin fait pour l'autorité du Pape , & quand il y est parlé de la simplicité & humilité des autres Evêques , il ne se faut pas entendre des Evêques des Chrétiens ; (il y a dans le texte *Antisites*) car en ce même lieu il est parlé des sacrifices & des fêtes des Payens, ce qui montre que Marcellin, qui étoit un Auteur payen , & duquel les passages ne peuvent rien faire contre nous, parloit de leurs sacrificateurs.

Alanus. Un livre bien fait des controverses de la Religion feroit un grand fruit en Angleterre. Monsieur du Perron lui dit, Alanus a si bien fait, il est vray, dit-il, fort bien, mais il n'a pas des solutions telles qu'il faudroit. Alanus est celui qui a mieux écrit des Sacremens , & qui a pénétré le plus avant. Ceux qui écrivent aujourd'hui, ne réfléchissent jamais leurs esprits ; & puis , je lis les livres d'une autre façon qu'eux.

Ampoule. L'histoire de la sainte Ampoule , laquelle Hincmar , Aimoin & autres, & la perpétuelle tradition de l'Eglise Gallicane témoignent avoir été envoyée pour l'onction de Clovis , & laquelle nul François Catholique ne peut revoquer en doute sans se montrer impie envers sa patrie & sa Religion.

Alexandrie. Le Patriarchat d'Alexandrie est divisé en 4 Patriarchats ; l'un qui est en Antioche , Grec qui reconnoît le Patriarche

Constantinople ; un qui est Jacobite ; un tre qui est la Mesopotamie ; & l'autre Patriarche des Maronites. Le Patriarche d'Alexandrie porte deux étoiles , & se dit *egatus natus summi Pontificis*. Par cela seulement il montre , qu'il ne pretend point le souverain degré par dessus le Pape. Ils tiennent ce titre depuis saint Cyrille. Le Patriarche d'Alexandrie se dit encore aujourd'hui *Judex Orbis* , & cela ils le tirent de ce qu'au Concile d'Ephese , Cyrille fut fait vainqueur du Pape Celestin , & tint sa place au Concile ; Balsamon le dit.

Alemans. La plus envieuse & la plus brutale nation à mon gré , c'est l'Alemande , ennemie de tous les étrangers ; ce sont des esprits de biere & de poisse , envieux tout ce qui se peut ; c'est pour cela que les affaires se font si mal en Hongrie , car ils portent envie aux étrangers , & sont marris quand ils font bien , & pour eux ils ne font rien. Si un François ou un Italien sort à l'écart , ils le tuent , cela est assuré. Les Anglois encore sont plus polis de beaucoup ; la noblesse est fort civilisée , il y a de beaux esprits. Les Polonois sont honnêtes Gens , ils aiment les François , & ont de beaux esprits ; les Alemans leur veulent un grand mal.

Les *Amadis* ne sont point de mauvais stile ; ceux qui sont traduits par des Effars. Un jour le feu Roy voulut que je les luy lusse pour l'endormir , & après avoir lû deux heures , je luy dis , Sire , si l'on scavoit

à Rome que je vous lûsse les Amadis , on diroit que nous sommes empêchez après de grandes choses.

Monsieur d' *Andelot*. Il dit un jour à Monsieur d' *Andelot* , qui retint à dîner chez luy Monsieur du Perron , croyant que Monsieur du Perron le dût emmener : vous avez fait comme le Breton , qui fut pris par le Normand , mais il emmena le Normand.

Monsieur l'Évêque d' *Angers* est un grand personnage , & un des beaux esprits de son siècle , je l'ay toujours dit , dès l'âge de 20. ans qu'il réussiroit. Quand on luy dit , qu'il vouloit être Curé de Saint Eustache , il s'en étonna ; puis il dit , c'étoit bon à luy qui est éloquent , qui dit ce qu'il veut ; il eût tourné tout le peuple de Paris comme il eût voulu ; & comme Monsieur d' *Avoÿe* luy eut dit , c'est mon parent , mais il me semble qu'il ne dit pas si bien : Il repliqua , c'est un grand Orateur , & tout ce qu'il dit , il le dit avec jugement , & avec de si belles paroles : L'exorde de l'Oraison funebre qu'il fit à S. Denis , étoit admirable ; le reste on ne l'ouït point , il fut tant interrompu , que je m'étonnay qu'il ne demeurât mille-fois , il fait si bien par tout où il est , au Conseil , en toutes les Assemblées où il se trouve. C'est un grand homme , tant y a , & l'un des premiers de son temps , & un des plus grands personnages que le Clergé ait eûs il y a plus de 500 ans. Je me souviens du sermon qu'il fit à Nôtre-Dame devant le Roy , quand il entra à Paris. Je veux bien

que tout son discours ne se ressembloit pas, mais il y avoit des pages & des fueilles qui valoient autant que celles de Cicéron Monsieur d'Avoye luy dit, il n'est pas sçavant; je le croy bien (dit-il) mais il a un esprit qui est admirable, & qui luy fournit toujours, jamais il n'est dépourvû; j'ay dit à la Reyne & plusieurs fois au feu Roy, le merite de ce Prelat, & qu'un jour ce devoit être une des Colonnes de cet Etat; le Clergé de France n'a pas d'eux plus habiles hommes que luy & Monsieur de Beauvais.

Anatheme. Il y a grande difference entre excommunication & anatheme; dautant que toute excommunication emporte acte de jurisdiction, mais tout anatheme ne l'emporte pas: car il y a de deux sortes d'anathemes; les uns Judiciaires, les autres Applicatoires, & Abjuratoires. Les Judiciaires ne peuvent être faits que par personnes fondées en jurisdiction; les Abjuratoires le peuvent être, même par des Laïques, comme quand quelqu'un revient de l'heresie à l'Eglise Catholique, on luy fait toujours anathematiser l'heresie dont il se depart; mais ces anathemes ne sont que simples executions & applications des anathemes Judiciaires & le mot d'anathematiser en tels cas ne veut dire autre chose sinon abjurer, abhorrer & tenir pour anathematisé.

Anastasiu Sinaïta étoit habile homme.

Angl. terre. Il y avoit en l'Eglise d'Angleterre d'habiles hommes, Gardinerus, Tho-

mas Morus, & Roffensis, qui étoit un excellent homme, & avoit une plume exquise. En Allemagne il y avoit Eccius & Pighius.

Anticoton. Ce livre est bien fait, & il ne s'est fait livre contre eux qui les ruine tant; ils sont trop ambitieux & entreprennent sur tout.

Anthimus. Patriarche de Constantinople. J'ay lû aujourd'huy dans le livre de Monsieur du Plessis une Nouvelle de Justinien par luy fort mal entendue, & dont il se prévaut beaucoup néanmoins, pour ravalier la déposition de ce Patriarche de Constantinople par le Pape Agapet. C'est la Nouvelle 42. où il est parlé des deux dépositions d'Anthimus, l'une faite par Agapet, & l'autre par le Concile de Constantinople après la mort d'Agapet en exécution de son décret, & par cette seconde déposition Anthime fut déposé par le Concile, de son siège de Trebizonde. Le fait est, que cet Anthime étant Evêque de Trebizonde, fut fait Patriarche de Constantinople, & passa de ce siège à un autre contre les Canons, qui le défendoient expressément. Agapet venant à Constantinople vers l'Empereur Justinien envoyé à luy par Theodose Roy des Gots, qui menaçoit Agapet de ruïner toute l'Eglise s'il ne voyenoit la paix entre luy & l'Empereur, s'achemine vers Constantinople. Approchant de Constantinople tous les Evêques furent au devant de luy, le Patriarche qui étoit intrus

intrus au siege , y veut aussi aller , le Pape ne le veut pas recevoir ; ni ne le veut pas même voir. L'Empereur qui aimoit Anthime , fait solliciter Agapet de le recevoir ; le conjure , lui envoie des presens , use de menaces ; nonobstant tout cela le Pape dépose Anthime de son siege , & met en sa place Menas, & renvoie Anthime à son siege de Trebizonde. Et parce qu'on l'accusa qu'il étoit heretique, le Pape ordonna qu'il envoie sa profession de foy , & qu'après avoir fait penitence au cas qu'il fût heretique ; & qu'il reconnût sa faute , qu'il fût maintenu. Le Pape Agapet cependant meurt. Après sa mort on presente requête à l'Empereur , à ce qu'Anthime fût déposé à cause qu'il n'avoit pas obeï. Sur cela l'Empereur fait assembler un Concile à Constantinople , par lequel Anthime fut déposé de son siege & excommunié , & cette déposition est la seconde , faite par le Concile , & non par Agapet. Elle se fit à cause que contre les Canons il étoit passé d'un Siege à un autre , encore qu'il le pût dispenser, suivant l'exemple qui avoit été pratiqué auparavant par le Pape Innocent en la personne d'un Evêque de Patras, Peristhenes , qu'il transféra à Corinthe ; si bien que cette premiere deposition faite par Agapet ne fut faite que sur la discipline, & la seconde faite par le Concile de Constantinople fut pour la foy. C'est ainsi qu'il faut entendre les paroles de la Nouvelle 42. par les termes de laquelle & par la suite des paroles, il est aisé à remarquer

que la Nouvelle parle de deux actions contre Anthime, & que la premiere fut faite par Agapet, qui deposa Anthime de Constantinople; & la seconde par le Concile, qui ensuite du decret d'Agapet, deposa Anthime de son siege de Trebizonde; & il paroît par la lecture du cinquieme Concile, qui est le troisieme Occumenique, où le fait d'Anthime est examiné, & où il fut déposé, qu'il ne fut déposé par ce Concile que du siege du Trebizonde, parce que par tout le Concile il n'est point parlé de la deposition du Siege de Constantinople; & puis il n'en pouvoit parler, puis que Menas, qui avoit été mis pas Agapet en la place d'Anthime, presidoit à ce Concile. Il ne faut donc point que Monsieur du Plessis abaisse l'action du Pape en ce fait, & qu'il dise que ce fut le Concile avec lui. Car lors de l'Assemblée Agapet étoit mort, & ne faut aussi qu'il se moque d'Agapet, en disant que ce fut une belle Ambassade pour un Pape, d'aller à Constantinople vers l'Empereur; car ce fut une charité du Pape, lequel contraint par la barbarie du Roy des Goths, qui menaçoit de ruiner l'Eglise: alla à Constantinople, où étant il paroît par ce que dessus combien étoit grand son credit, de dire que dans la ville Imperiale, le siege de l'Empire, lui qui étoit chassé & banni, deposa néanmoins le Patriarche, qui étoit favorisé par l'Imperatrice, laquelle il excommunia. Voyez pag. 9. de Victor Tunet. de l'Edit. de Scalig.

Apocryphes. S. Hierôme au Canon des Hebreux qu'il rapporte, rejette six livres, entre autres les Machabées, Judith, &c. mais depuis en ses œuvres, il s'est retracté, & les reçoit tous. Dans le prologue qu'il a fait sur Judith cela se voit manifestement.

Les *Appellations* des causes majeures vont au Pape, des mineures les Evêques connoissent : Les causes majeures s'entendent lors qu'il est question de quelque point de foy, & de quelque ordre en l'Eglise : Les mineures s'entendent des crimes des Ecclesiastiques, desquels les Evêques étoient juges, & il n'y avoit point d'appellation d'eux. Car anciennement les Evêques jugéient des crimes, & celui-là étoit déposé qui alloit aux juges seculiers, pour être jugé. C'a été une grande dispute que celle des appellations, mais je la rendray claire, & il n'y a point de doute qu'elle n'ait toujours été au Pape : L'appellation n'est pas marque de Souveraineté, mais bien l'évocation. On n'appelle jamais de la Cour au Conseil, mais bien en évoque-t'on : L'appellation se fait par les parties, & l'évocation par le Prince, c'est le Prince qui parle & qui évoque à soy.

Aquilée étoit Archevêché ; cela se void par un Epître de Leon, qu'il écrit ad *Nicetam Aquileiensem*, par laquelle il luy dit, qu'il assemble ses Suffragans : L'Archevêque de Milan consacroit celui d'Aquilée, & *vicissim* ; ce qui monstre qu'ils étoient en pareil rang, & en pareille dignité.

B 2

Arabe. Il y a en Orient une Université fort florissante en une grande Ville, qui est en la Tartarie, qui tire vers la Chine, qui est du Persan; où ils ont force livres Arabes traduits du Grec que nous n'avons point. J'ay vû à Rome 2 Persans, qui avoient été en cette Université-là, l'un étoit au Cardinal Baronius, l'autre à Gioan Battista Remondi, qui est celui qui a fait imprimer les livres Arabes que nous avons. Etant à Rome je fis ordonner 600 écus pour l'impression de cette langue & pour l'entretien, mais elle s'en va perduë bien-tôt. Au commencement ils étoient huit pour la correction, il en est mort cinq, il faut que ce soit un Pape sçavant ou genereux, qui remette cela. Le Pape Sixte, & le Pape Gregoire aimoient les lettres: depuis eux on s'en est peu soucié. La *Stampa Arabica* du Vatican se perdra enfin à Rome, & les heretiques l'auront, les Alemans ont déjà tâché de l'avoir. Ce Pape-ci Paul V. l'a venduë, & a donné à son Neveu une Abbaye, le revenu de laquelle entretenoit je ne sçay combien d'honnêtes Gens au Vatican. Je fis à mon dernier voyage à Rome eriger une chaire en Arabe avec cent écus de gage, & je conseillay au Pape, pour mettre sur cette langue, qu'il falloit qu'il fît une Bulle, par laquelle ceux qui sçauroient l'Arabe, seroient préférables pour le Doctórat à ceux qui n'y feroient pas versez. Depuis peu cette Bulle s'est faite. Il y a Rome quelque chose d'Archimede en Arabe, que nous n'avons pas

en Grec. Vecchiato, qui depuis peu est revenu des Indes, a apporté avec lui plusieurs Auteurs des Mathematiques Grecs, mais traduits en Arabe, lesquels nous n'avions jamais vûs. Il y a en Arabe dans le Vatican vingt Auteurs Grecs traduits en Arabe qui sont perdus. Il y a le livre d'Archimede de *Supposiis*; Apollonius Pergæus, & une infinité d'autres bons livres en Astrologie & en Histoire.

La langue *Arabique* est très riche, & plus que toute autre langue. Elle sert grandement pour l'illustration de beaucoup de lieux de l'Ecriture. Nous avons une grande obligation aux Arabes, car nous leur devons beaucoup de bons livres des anciens Grecs, qu'ils nous ont conservez. Aristote même nous l'avons eu premierement d'eux. Car il fut traduit de l'Arabe, & de cette version se sont servis S. Thomas & les autres de son temps, qui ont écrit sur Aristote. Hippocrate aussi & Galien tout de même. Depuis on a eu d'Orient des originaux Grecs. Ils nous ont aussi conservé une grande quantité de Mathématiciens, qui sont perdus.

Arbres. Il ne faut jamais leur faire le procez en hyver.

Archevêque est plus que Metropolitain, & l'Archevêque avoit des Metropolitains sous luy.

Aristote est admirable en sa Metaphysique & en sa Logique; mais en sa Physique il y a fait une infinité de fautes, autant que de

mots. L'endroit *de loco* est tout faux. En ce même livre-là aussi, il dit plusieurs choses, lesquelles il determine generalement, qui sont fausses, si on n'y apporte quelque exception ; comme quand il dit, qu'aux corps continus, si une partie se remuë, toute la masse se remuë ; cela est très faux generalement, car les corps liquides peuvent se mouvoir en une partie, comme la mer, qui est un grand corps contenu, se peut mouvoir en une partie, & ne se pas mouvoir en l'autre. L'air tout de même, car s'il ne se mouvoit autrement qu'en toutes ses parties, il n'auroit point de mouvement. Il a aussi grandement erré quand il a dit, que deux corps, deux superficies se pouvoient joindre immediatement, ce qui est très-faux. Aristote a fait force fautes pour avoir voulu maintenir, que les cieux étoient incorruptibles, & a dit aussi que les cieux se joignent immediatement. Mon opinion est, & je l'ay écrite & disputée il y a fort long-temps, que les cieux sont liquides, & d'une matiere l'impidissimes ; c'est aussi l'opinion de beaucoup & de la plupart des Mathematiciens d'aujourd'huy, & que les cieux ne font point de resistance aux Astres.

Arrien. Nous ne sçaurions convaincre un Arrien par l'Ecriture, il n'y a nul moyen que par l'autorité de l'Eglise. En Angleterre ils furent bien empêchez à convaincre un Arrien, qui les mit tous à ne sçavoir que dire, & pensans le convaincre par passages de

l'Ecriture , il les rembarra tous , & n'en pûrent venir à bout ; ils le firent brûler.

Arrius On m'a dit autrefois que le Roy de Fez & de Maroc , pere de celui qui regne aujourd'hui , disoit que les Chrétiens n'avoient qu'un sçavant homme , à sçavoir Arrius : c'est que la doctrine d'Arrius est fort approchante du Mahumetisme , car les Turcs n'ont pas Mahumet *pro abjecto fidei*, ils disent seulement , que c'est un grand Propheete, & honorent autant Jesus-Christ , que les Arriens d'aujourd'hui, qui croient qu'il n'est que le verbe du Pere, c'est à dire , que le Pere, l'a envoyé seulement en terre , pour prêcher sa parole & sa doctrine. Les Turcs croient que Jesus-Christ n'est pas mort ; c'est pour cela que ce Roy de Fez estimoit tant Arrius, à cause de la conformité de sa doctrine à celle qu'il tenoit. C'est pourquoy il est grandement à craindre, qu'un jour ces pais du Septentrion, la Pologne, la Suede, le Danemarck, & autres , n'embrassent le Mahumetisme. Quand Arrius vint au monde avec sa doctrine , il y avoit d'habiles gens , un bon homme Alexandre Evêque d'Alexandrie, qui fit cette Epître contre Arrius, qui est inserée c'est une piece admirable , la plus docte , la plus profonde , la plus excellente, que j'aye jamais vûë ; il n'y en a point eu de ce temps-là , ni du nôtre , qui en ait traité si dignement , ni si profondement.

Astrologues. Ils croient à Rome les François fort grands Astrologues depuis le voyage

que le Roy voulut, que tous les Cardinaux François y fissent un peu devant la mort du Pape Clement, qui mourut peu après nôtre arrivée, & se mirent encore davantage en credit, parce qu'à l'entrée du Conclave, il y eut un homme, qui donna un billet au Cardinal de Joyeuse, où il y avoit écrit que le Pape qui se feroit s'appelleroit Paul, & porteroit en ses armes une Aigle. Il est bien vray qu'il a aussi un Dragon, mais en matiere de prophetie, c'est assez pourvû qu'on en approche; on les excuse toujours. Mais on découvrit, que c'étoit une fourbe, & que celui qui avoit donné le billet, n'avoit nullement pensé à ce Pape-cy; mais que par discours il conjecturoit, que ce devoit être Verone, qui avoit une Aigle en ses armes, & croyoit qu'il prendroit le nom de Paul, à cause qu'étant Venitien, il prendroit le nom du dernier Pape qu'ont eu les Venitiens; il discouroit en cette façon. Aldobrandin ne voudra pas faire une creature de Montalte. Montalte ne voudra pas aller à celles d'Aldobrandin, si bien qu'ils iront à Verone; ce qui ne fut pas pourtant, & fut fort mauvais devin: pour ce qui regarde l'autre côté, il rencontra heureusement, cela donna du credit aux François, si bien que le Pape même n'avoit pas trop agreable la venuë du Cardinal de Joyeuse, & les Cardinaux demandoient à tous propos, *quando verra Gioiosa*? Si nous eussions un peu attendu, & que nous ne fussions pas si tôt sortis de la Chapelle

pelle, nous pouvions faire Seraphin, qui sans doute nous eut mis le Pontificat entre les mains quelque temps, car il eût fait pour le moins une vintaine de Cardinaux François. Ce sont des gens perdus qui vieillissent sur l'Astrologie judiciaire, la quadrature du cercle & la pierre philosophale. Je dis pour des gens déjà meurs, car pour un jeune homme il est bon, pourvu qu'il ne s'y amuse pas trop.

Armeniens. Leur langue n'est pas tant difficile, le caractère est particulier, j'en entends quelque chose: il y a un Eusebe Armenien en la Bibliothèque Vaticane que j'ay vû, si j'eusse pensé que Scaliger l'eût dû imprimer je le luy eusse bien fait avoir.

Aumônier. Monsieur le Cardinal de Bourbon avoit un Aumônier, lequel disoit beaucoup de mal de la Cour, & que s'il avoit 400 écus de rente, il s'en retireroit & n'y mettroit jamais le pied: il advint qu'il vint un bénéfice de 600 écus, que Monsieur le Cardinal luy donna, nonobstant il ne laissa pas de demeurer à la Cour & d'espérer toujours plus: un de ses amis luy dit un jour, je vous ay ouï dire autresfois tant de mal de la Cour, & que si vous aviez jamais 400 écus de rente, vous ne voudriez pas y rentrer. L'Aumônier répondit, il est vrai, je l'ay dit, & il ne faudroit plus qu'un petit dépit pour m'y faire resoudre. Le grand Aumônier est Evêque de la Cour, & il me souvient qu'à Lion le Roy y étant après

C

Noël, il desira manger de la viande le Samedi, suivant la coutume qui s'observe aux Diocèses dediez à Nôtre Dame : le Cardinal Aldobrandin y étant, l'Archevêque de Lyon aussi, néanmoins je donnay la dispense, & n'étois alors que premier Aumônier, Monsieur de Sens n'y étoit pas. Sur cette difficulté quelques-uns vouloient revoquer en doute, si cela pouvoit appartenir au grand Aumônier en une Ville, où il y avoit un Archevêque, un Legat, & un Primat. Il fut arrêté que parce que le grand Aumônier est Evêque de la Cour, cela luy appartenoit en quelque lieu que fût la Cour. Sur ce propos, on allegua que le Roy Charles étant hors de son Royaume à Avignon, où il y avoit un Legat du Pape, où l'Archevêque de la Ville étoit, que néanmoins le grand Aumônier donna dispense à ceux de la Cour de manger de la chair. De cela il ya eu des Bulles des Papes qui sont maintenant égarées. Monsieur l'Archevêque d'Ambrun me dit les avoir vûës autresfois, & qu'il y avoit plus de 200 ans qu'elles avoient été concedées ; il faut bien qu'il y ait eu quelque Bulle pour donner ce privilege aux grands-Aumôniers, parce qu'on en a vû, qui n'étoient pas Evêques, & ne laissoient pas de faire toutes les fonctions d'Evêques. Monsieur Amiot a été bien long-temps grand-Aumônier sans être Evêque, il étoit seulement Abbé de Sainte Corneille.

S. Augustin. Je répons à sa opposition.

Les passages de Saint Augustin , qui valent 50 oraisons de Cicéron pleines d'émotion & d'éloquence : j'ay tantôt achevé les principaux passages de Saint Augustin , & les plus difficiles. Otez à ceux de la Religion cét Auteur , ils sont défaits , & n'ont plus rien. Je pense que ce que j'écris à cette heure plaira , & j'ay grande opinion que le lecteur y prendra plaisir. Monsieur d'O disoit que ceux qui en prêchant disent , *Monsieur Saint Augustin* , c'étoit signe qu'ils avoient peu de familiarité avec ce Saint.

Avicenna étoit Persan de Bucara, fils d'un Chinois , & Avicenna signifie fils d'un Chinois. Il a écrit en langue Arabique , qui est la langue de doctrine de la Perse ; comme de la Turquie. Il y en a qui ont voulu dire qu'il étoit Espagnol descendu des Mores, mais ils se trompent , il étoit de Bucara, ville sur les confins de la Perse approchant de la Tartarie.

L'*Autel d'Airain* , étoit hors du Temple, & pour cela il est dit de Zacharie, fils de Barachie, qu'il avoit été tué entre l'Autel, & le Temple. *Vide Hier. in Exech. c. 8.*

Antipodes. Aventin auteur Lutherien & ennemy juré des Papes , écrit que Boniface Archevêque de Mayence & Legat du Pape Zacharie, déclara Virgilius Evêque de Saltzbourg heretique, pour ce qu'il enseignoit qu'il y avoit des Antipodes, & que le Pape Zacharie confirma son jugement. Mais il faut remarquer que ce fut sur l'ypothese qui étoit

alors tenuë par tous les Cosmographes , que la Zone torride étoit inhabitable & impenetrable ; car ni Boniface le grand Archevêque & Martyr , qui Couronna Pepin Roy de France , & que les Alemans appellent leur Apôtre ; ni le Pape Zacharie , qui étoit Grec & versé aux disciplines Grecques ; ni Saint Augustin , sur lequel Aventin dit que Zacharie & Boniface se fonderent , & qui avant eux avoit condamné cette doctrine, n'étoient pas si ignorans aux Mathematiques, que de croire que la terre fût plate comme une assiette , & qu'il n'y eût point d'hémisphère inférieur opposé au nôtre. Au contraire S. Augustin enseignoit par tout , que la terre étoit ronde & située au centre du monde , & au milieu de tous les élémens : mais ils ne croyoient pas que l'hémisphère inférieur fût peuplé & habité d'hommes , & ains tenoient cette doctrine pour contraire à la foy , comme elle l'étoit véritablement selon le sens auquel ceux qui l'avoient introduite la tenoient. Car Cicéron , Mela , Macrobe , & tous les autres qui enseignoient qu'il y avoit des Antipodes , & tous ceux qui les ont suivis avant les derniers siècles, croyoient que la Zone torride étoit impenetrable , à cause de l'excessive chaleur , & qu'entre nôtre hémisphère & celui des Antipodes, il y avoit un tres-grand Ocean que jamais personne n'avoit traversé , dont s'ensuivoit que s'il y avoit des hommes en l'hémisphère inférieur, il falloit qu'ils fussent nez de la terre, & non

dérivez d'Adam & d'Evé, qui étoit ce que Saint Augustin estimoit être contraire à la foy. Et partant la supposition des Antipodes, qui depuis que l'on a découvert que la Zone torride est penetrable, a été trouvée vraie, avant que l'on crût que la Zone torride étoit penetrable, étoit aussi bien heretique & contre la foy, que la supposition de ceux qui croient que la Lune soit une autre terre, peuplée & habitée d'hommes comme la nôtre.

B.

Bade en Suisse. Il y a d'excellens bains, & après s'être baignez, ils se font ~~se~~ *Sca* grifier, si bien que toute l'eau en est rouge, & par fois on void 40 ou 50 personnes en cette eau ainsi sale.

Badouère, je ne sçay pourquoy le Clergé lui a donné une pension de 500 francs, & je m'étonne que Monsieur le Cardinal de Joyeuse l'ait affectionné en cecy, lui qui connoît & sçait en quelle reputation il a vécu à Rome & en d'autres lieux : je suis marry que celui qui a présenté sa requête à l'Assemblée, ait dit que je l'affectionnois ; cela n'est point ; il m'a bien été recommandé par un Evêque qui me l'amena ceans, mais que j'aye eu desir de faire quelque chose pour lui en cette occasion, non.

Baïf étoit un bon homme, mais fort mauvais Poëte.

Bains. La faute de linge faisoit que l'usage

des bains étoit si fréquent parmi les Romains,

Balsamon étoit fort ennemi des Papes, & lors que les Latins prirent le Levant, il fut dépossédé de son siége d'Antioche, & en sa place fut mis un Evêque Latin.

Baptême. En son administration *sufficit intentio generalissima*, l'intention protestée & extérieure de faire en cela ce que l'Eglise a accoutumé de pratiquer : autrement quelle assurance pourrions nous avoir de la validité des Sacremens, si elle dépendoit de l'intention intérieure du Ministre ? Saint Augustin n'a osé résoudre, si le Baptême conféré par un non baptisé étoit vray baptême, mais a suspendu sa sentence, jusques à ce qu'un Concile general en eût jugé, ce qui est arrivé par la décision du Concile de Florence. Luther attribué au diable même la puissance de baptizer. Voy *Pistorius*. *Gregorius Nisemus comparat vim seminis ad generationem hominis vi aquæ baptismatis ad regenerationem.*

Baronius. Le bon homme Cardinal Baronius s'est bien trompé en beaucoup de lieux de son histoire. Dans l'histoire de Baronius il y a de grands mécontes, il se trompe en infinis endroits, il n'est nullement exact, même au stile, seulement il y a du travail beaucoup. Monsieur de Nantes lui dit un jour, qu'il lui sembloit que Baronius s'embroüilloit en l'explication d'un certain passage pour ne vouloir concéder que Justinien eût eu quelque autorité sur les Ecclesiastiques. Il dit, le Cardinal Baronius a tort en

tela , mais il a voulu tirer la couverture tout d'un côté ; & il se trompe , & tous les autres aussi , quand ils voudront nier que les Empereurs eussent autorité aux choses spirituelles , car ils présidoient aussi aux Conciles , l'Empereur pour ce qui est de la temporalité , & le Pape de la spiritualité. L'Empereur , ou que'qu'un commis par lui , avoit l'œil qu'il ne se fît rien qu'avec ordre , & que tout se passât paisiblement. Les Juges mêmes y assistoient & le Senat , mais pour la police , & non pour ordonner rien de ce qui est spirituel , ce qui se void par tous les Conciles. L'Empereur fournissoit même aux frais ; & puis il importoit à l'Etat qu'une assemblée d'un grand nombre de Prélats de tout le Monde , & une telle convulsion ne se fît dans l'Etat sans le consentement de l'Empereur ; si bien que c'est folie de vouloir ôter aux Empereurs ce qu'ils avoient & ont toujours eu de temps en temps. Les Empereurs , comme j'ay dit , fournissoient aux frais , & les Papes écrivoient des lettres aux Evêques , qui s'appelloient *Synodales litteræ tractatorie* , parce que *tractare* veut dire , *in Concilio agere* , & *Tractatus* dans les Anciens veut dire *Concilium* , & il ne faut pas lire , *tractorias* à *trahendo* , ainsi qu'a voulu maintenir Cujas , mais *tractatorias*. C'est une chose admirable que l'histoire de Baronius , & il ne faut pas s'étonner s'il peut s'être trompé , & si l'esprit sommeille pendant un si grand œuvre ; il se trompe à la vérité en beaucoup de choses , & cite

beaucoup de livres des Anciens qui sont rejettez ; il allegue tant de passages pour fortifier ce qu'il dit , qu'il est excusable. Casaubon dans le livre qu'il fait contre Baronius, ne fait rien qu'attaquer les giroüettes du livre & de cette histoire , comme du Plessis.

Barthar est un fort méchant Poëte , & à toutes les conditions qu'un tres-mauvais Poëte doit avoir , en l'invention , la disposition & l'élocution. Pour l'invention, chacun sçait qu'il ne l'a pas , & qu'il n'a rien à luy, & qu'il ne fait que raconter une histoire ; ce qui est contre la poësie , qui doit envelopper les histoires de fables , & dire toutes choses que l'on n'attend & n'espere point. Pour la disposition , il ne l'a pas non plus , car il va son grand chemin , & ne suit aucune regle établie par ceux des anciens qui ont écrit. Pour l'élocution, elle est tres-mauvaise, impropre en ses façons de parler , impertinente en ses metaphores , qui pour la pluspart ne se doivent prendre que des choses universelles , ou si communes qu'elles aient passé comme de l'espece au genre, comme le soleil, mais luy au lieu de dire, le Roy des lumieres, il dira le Duc des Chandelles : au lieu de dire les Coursiers d'Eôle, il dira ses postillons, & se servira de la plus sale & vilaine Metaphore , que l'on se puisse imaginer , & descend toujours du genre à l'espece, qui est une chose fort vieieuse. Il y a beaucoup de choses qui sont si communes qu'elles sont

P E R R O N I A N A.

passées en genre , néanmoins Cicéron dit qu'il aimeroit mieux dire *voraginem malorum*, que *charibdim malorum*.

Saint Basile a fait des morales , *asceticae*, lors qu'il n'avoit aucuns livres , & en les citant par cœur, c'est pourquoy il ne s'y trouva aucun lieu de la Bible qui soit cité avec les mots de la Bible , il n'y a mis que le sens , & ç'a été une folie à Beze de vouloir par ce livre corriger beaucoup de lieux de l'Ecriture ; il faudroit donc corriger aussi par ce livre de saint Basile , le lieu , *Tu es Petra* , car il n'y a pas *Tu es Petrus* , mais *c'est Péter*. Monsieur du Plessis & ceux de la Religion se servent fort du lieu de Basile , où il parle du sourcil des Occidentaux, *ὕψιστος* , & qu'ils ne vouloient entendre la verité , & à ceux qui la leur annonçoient, ils ne vouloient pas prêter l'oreille. Je m'enfers tout au contraire des Huguenots , car je veux de ce lieu-là ; relever la dignité & l'autorité des Occidentaux. Saint Basile écrivoit cette lettre en colere à cause qu'il avoit été suspendu pour avoir communiqué avec un Eustathius de Sebaste , & pour cela les Occidentaux ne luy envoyoient point des lettres *significatives*, *communicatorias*, dont il s'offensoit. Et puis ce mot *ὕψιστος* ne veut pas dire là, orgueil , sourcil, comme ils disent, il veut dire *contemptus*, le mépris de la verité ; non pas qu'il méprisassent la verité , c'est à dire la doctrine , comme soutiennent ceux de la Religion ; mais il les reprend de leur non-

chalance, de leur negligence, & dit que les Orientaux sont *supins* de ce qu'ils ne veulent point être informez de la verité de ce qui se passe, & ne se doit entendre ni de la doctrine, ni de la foy. Et puis ὕψηλα comme j'ay déjà dit, ne signifie point orgueil ni sourcil, mais il signifie mépris. Platon dit en quelque lieu ὕψηλα θεῶν ἔα ἄνθρώπων, le mépris des dieux & des hommes : & puis il dit qu'ils n'écoutoient pas ceux qui leur annonçoient la verité. Ils ont mis ce mot *annonçoient*, pour montrer que c'étoit la parole, la doctrine ; mais cela s'entend des choses qui se passoient en Orient. Et puis saint Basile dans la même Epître, ou après, s'offre de se soumettre à eux.

Monsieur de *Beauvais* a l'esprit fort net, & une fort grande memoire, il retient tout ce qu'il lit, c'est dommage qu'il ait si mauvaise vûë ; luy & Monsieur d'Angers, sont les deux plus beaux esprits qu'ait le Clergé.

Du *Bellay* & *Ronsard* sont les plus excellens Poëtes que nous ayons eus. Il y a de bonnes pieces dans du *Bellay*, entr'autres une préface à Madame Marguerite de Savoye, où il dit qu'autrefois il luy a donné des fruits plus savoureux, mais qui n'étoient pas de meilleure garde que ceux-cy. Cette piece-là est toute bien faite depuis le commencement jusques à la fin. Il y a un autre discours de luy au commencement de ses œuvres, où il parle de la poësie, qui n'est pas si bien ; aussi commençoit-il à fai-

de quelque chose , & à se tirer du commun.

Le Cardinal *Bellarmin* a un fort bel esprit & fort clair. Il a traité des Sacremens *in genere* fort bien , il ne se peut pas mieux. Il y a bien à dire que le traité de *Eucharistia* soit de même. Quand il a trouvé quelque matiere bien épluchée & bien examinée déjà par d'autres , il l'a merveilleusement bien éclaircie avec la beauté & la netteté de son esprit ; mais lors qu'il a trouvé une matiere encore embrouillée & où il y a beaucoup de confusion , son esprit s'y perd ; il se sert bien souvent des traductions des Peres Grecs , sans aller voir le Grec , je m'en étonne vû qu'il l'entendoit fort bien . Entre autres il se sert du livre de *præparatione Evangelica* pour la priere des Saints , & le cite en Latin de la version de Trapezunce , qui n'est nullement semblable au Grec , & qui ajoûte une clause qui ne se trouve point dans le Grec.

Belleau faisoit encore moins que *Jodelle* ; qui ne faisoit rien qui vaille ; ils font des vers de pois pilez.

Berengarius étoit de Tours & Archidiacre d'Angers ; il a vécu fort long-temps & jusques à 80 ans , il mourut le jour de l'Epiphanie. Comme Monsieur *Casaubon* disoit , que *non constabat de conversione Berengarii* , nî s'il étoit mort avant que d'avoir abjuré ; Monsieur le Cardinal luy répondit que trente

x Il l'entendoit si bien qu'à peine y pouvoit-il lire, comme il paroît par ses écrits.

ans devant qu'il mourût, il avoit fait abjuration, & que depuis il avoit vécu fort saintement ; en mourant il disoit , je m'en vay paroître devant Dieu , ou pour être condamné pour avoir été cause de la ruïne de tant d'âmes, ou par ma penitence être bien heureux ; lesquelles paroles Monsieur du Plessis n'a pas voulu entendre au même sens que le vouloit dire Berengarius , car il prend cette premiere , *pour être condamné* , &c. lorsqu'il abjura son heresie. Hildeberus Cenomanensis fait foy , comme il mourut saintement dans l'Épigraphie qu'il lui a faite.

Bennon Aleman , non Cardinal , mais Anticardinal & creature de l'Antipape Guibert nommé Clement III. mortel & enragé ennemy du Pape Gregoire VII. écrivit non sa vie , mais une satyre & une invective contre sa vie : Auteur ridicule , plein de fables & d'impertinences , comme le remarque Onufre, quoy que partisan des Empereurs.

Benoist Curé de Saint Eustache , étoit un mauvais écrivain , il ne se trouvoit point de verbe en ce qu'il écrivoit , il entrelassoit son stile de parentheses , & ne revenoit jamais au logis. Il n'y a pas un mot pour rire en ce qu'il écrivoit. Il est maussade.

Bergamotte. Je pensois que les poires que nous appellons de Bergamotte , fussent ainsi nommées à cause de Bergame, & qu'elles fussent venuës d'Italie : mais elles viennent de Turquie. car en langue Turquesque *Beg* veut dire un Seigneur , & *armot* poire ; c'est donc

à dire poire de Seigneur.

Saint Bernard disoit à un Archevêque de Sens , *dicite Pontifices , in fræno quid facis aurum ?*

Monsieur Bertaut Evêque de Secs & moy fîmes des vers sur la prise de Laon ; les siens furent trouvez ingenieux , les miens avoient un peu plus de nerfs , un peu plus de vigueur ; il étoit fort poly.

Bibles. Il y avoit deux Bibles : celle de la reversion faite par Efras, & celle de la dispersion qui fut donnée aux Juifs épars par tout le monde. En celle de la reversion les Machabées n'y étoient point , parce qu'ils ont été depuis ; en celle de la dispersion les Machabées y étoient , c'est celle-là qui a été traduite en Grec , & dont les Apôtres se sont servis. Saint Hierôme a été le premier entre les Latins , qui a rejeté les Machabées en son prologue cresté , dont il s'est retracté après , & les appelle livres divins ; & en son Commentaire sur Esaïe , qu'il a fait depuis son *prologus galeatus* , il les tient pour canoniques , & qu'en ce qu'il en a dit , il a suivy l'intention des Hebreux , qui ne les mettent point en leur Canon : Ceux de la Religion nous apportent des Canons des Anciens , comme de Gregoire de Nazianze en ses vers , où il n'en est point fait mention d'Emphilochius , qui n'en parle point ; mais ce sont des Canons qui ne sont pas entiers ; & il ne se trouvera aucun Canon parfait où les Machabées soient rejettez.

Biere. Ceux qui boivent de la biere ont le visage frais ; il vient icy quelquefois un prêtre Anglois qui a plus de soixante ans , & ne paroît pas en avoir quarante-cinq , tant il est frais & vermeil.

Bosphore. Il n'y a rien si beau que de voir ce Bosphore de Thrace près de Constantinople , qui est un grand canal de mer tout semé de côté & d'autre de villages & de maisons.

Bouffon. Je dis une fois étant à Mantouë au Duc lequel avoit un Bouffon , qu'il disoit être *magro buffone* & *non haver spirito* , que ce Bouffon avoit pourtant de l'esprit. Le Duc me demanda pourquoy ? parce, dis-je , qu'il vit d'un métier qu'il ne sçait pas faire.

Bourbon. Les vers de Nicolas Bourbon sont excellemment bien faits , parlant de ceux qu'il fit pour Monsieur de Sully.

Monsieur de *Bourbonne*. Mon Dieu quel mauvais dîner j'ay fait chez luy ! mal apprêté , mal ordonné & de mauvaise viande. C'est le bon homme qui ordonne le tout , c'est à la façon de Lorraine ; Il me souvient qu'un jour Monsieur de Lorraine nous traita comme cela. C'est un mal-avisé homme que Monsieur de Bourbonne , de dire du mal de Monsieur Gillot en ma présence , luy qui sçait que j'en ay reçu tant de courtoisie en passant à Langres , & le luy ayant dit moy-même. Madame de Bourbonne est une ga-lante Dame , & qui a bien de l'esprit ; mais luy est un veau.

Bouvines. A la bataille de Bouvines l'Empereur Othon avoit plus de 150 mille combattans. Elle fut gagnée par Philippes Auguste, sous les auspices de la cause d'Innocent III.

Breviaire. Il seroit bon qu'on en ôtât quelques pieces qui ne sont pas de plus grande autorité que les Decretales, & qui peuvent être dommageables; car il y a des homelies heretiques, comme il y en a qui sont tirées de l'œuvre imparfaite sur saint Mathieu; dont l'Auteur étoit heretique & Arrien, quoy qu'excellent pour les mœurs: pour cette consideration ils sont excusables, & ce n'est pas pourtant à dire que le Breviaire soit heretique pour cela.

Monsieur le President *Briffon* étoit un assez mauvais harangueur, il avoit la parole fort laide, l'action & la presence de même, (il regardoit toujours aux solives,) un jour faisant une harangue au Roy, il dit, que pour quelque affaire qu'il proposoit, il étoit besoin d'une grande indagation. Monsieur de luy demanda, ce que vouloit dire indagation, il dit que c'étoit à dire recherche: Monsieur de, luy dit, si bien que pour dire, il faut chercher le Roy & la Reine, il faut dire indagner le Roy & la Reine.

Monsieur de la *Brosse* écrit fort bien en François & nettement, il avoit commencé la vie du feu Roy, je ne vis jamais un si bel avant-discours; que les Poëtes avoient accoutumé de ne point représenter les Dieux

que déjà hors d'enfance , aussi luy il vouloit laisser ce qui étoit de l'enfance , du Roy pour venir tout d'un coup à ses faits genereux.

Brusquet étoit un plaisant bouffon , & qui étoit fin , nullement fou. Il étoit Provençal , premierement Advocat & habile homme. Il vint à la Cour pour une affaire qu'il eut au Conseil , à la poursuite de laquelle il demeura trois mois avant que de pouvoir rien faire. Enfin il s'avisa luy qui étoit plaisant , de tenter toutes sortes de voyes , & de voir si par bouffonnerie il pourroit avoir son expedition. Il bouffonna si bien qu'il ne demeura gueres sans obtenir ce qu'il desiroit. Luy voyant qu'il avoit plus fait en un jour par sa bouffonnerie que durant toute sa vie en advocant , il quitta son métier , & se fit bouffon , ce qui luy valut mieux. Il escroqua fort subtilement une chaîne d'or que le Roy avoit donnée à un bouffon de l'Empereur , qui vint avec luy de la Cour d'Espagne : car comme ils furent prêts de passer par le pont au change , il luy dit , écoutez , il faut que nous laissions nos chaînes en la maison d'un de nos amis , parce que nous allons passer par une rue plaine de matois qui nous pourroient faire quelque déplaisir ; ce pauvre bouffon le crût , & mit cette chaîne entre les mains de *Brusquet* , qui après avoir passé le lieu qu'il craignoit , luy rendit une chaîne de cuivre toute semblable à la sienne , & quand ce Bouffon s'en retourna en Espagne , *Brusquet* écrivit par luy à l'Empereur qu'il
avoir

avoit envoyé en France un bouffon le plus sot du monde , & qu'il s'étoit laissé déniaiser d'une chaîne d'or que lui avoit donné le Roy. L'Empereur reçût cette lettre par les mains du bouffon ; après l'avoir lûë il lui demanda ce qu'il disoit du Roy de France. Il en dit tant de bien , qu'il étoit le plus galand Prince , le plus liberal , & qu'il lui avoit donné la plus belle chaîne qu'il fut possible. L'Empereur lui fit mille hontes de ce qu'il s'étoit laissé déniaiser de sa chaîne que le Roy lui avoit donnée , pour une autre qui n'étoit que de cuivre. Brusquet esotraqua aussi fort subtilement du Comte de Benavent Espagnol qui vint en France , une fort belle coupe d'or , qui avoit un couvercle merveilleusement bien enrichi de pierres. Ce Comte étant un jour à table , à qui on donnoit à boire en cette coupe , Brusquet la loüa fort & en admira l'ouvrage , & pria le Comte de la lui prêter pour en faire une semblable. Le Comte qui étoit magnifique ne la lui pût refuser , mais on oublia à lui donner le couvercle , qui valoit mieux que la coupe. Brusquet ayant eu la coupe dit au Comte , Monseigneur , nous sommes en un climat beaucoup plus froid que le vôtre , si la coupe que vous m'avez donnée n'a son couvercle pour la couvrir , il est à craindre qu'elle ne s'en trouve mal , il seroit donc fort à propos de commander qu'on le lui remette dessus. Le Comte qui vouloit montrer sa liberalité lui fit aussi bailler le couvercle.

D

Les *Bulles* obtenues par un nommé Louis & publiées par l'Official de Beziers, qui mettoient à l'interdit la Ville de Nevers & d'autres qui le mettoient en la Ville de Gand; c'étoient des *Bulles* de Chancellerie obtenues par la subreption des parties, & non pas des *Bulles* Consistoriales expédiées du propre mouvement & de la science certains du Pape & du Siege Apostolique:

C

C *Acus in versis vestigiis boves abducens, typus Plagiariorum.*

Calvin étoit un grand esprit, & qui écrivoit bien & en Latin & en François, mais passionnément; il est fort plein de contradictions, il étoit bien empêché sur le fait de l'Eucharistie. On dit que chez Messieurs du Tillet il y a encore quelque Epîtres Latines de sa main sur le fait de l'Eucharistie, par lesquelles on pourroit voir plus clairement ce qu'il en tenoit qu'en ses écrits; il ne faut pas s'étonner si ces Messieurs du Tillet ont été un peu suspects ayant eu Calvin pour Precepteur.

Calx. La Chaux fait aux arbres ce que le vin fait aux corps des hommes, elle les fait jetter leurs feuilles & fleurir, & faire leur fruit de bonne heure & avant le temps, mais aussi elle les fait mourir: ainsi en est il du vin, il égaye les hommes & les réjouit, & leur fait jetter des fleurs, mais aussi il n'y a

nul doute qu'il ne leur abregé la vie.

Cannes. Un jour voyant à Bagnolet, des Cannes qui se battoient dans le vivier, il dit, c'est la bataille de Cannes.

Les *Canons* des Apôtres, les constitutions d'eux & de Saint Cément, sont Apocryphes. Pour le regard des Canons, les Grecs les ont eû en plus grande veneration, & pour montrer qu'ils sont bien incertains, c'est que le nombre n'en est pas certain, car quelques uns en mettent plus & d'autres moins. Gelase les met *inter Apocrypha*. Dans les constitutions il y a mille choses mauvaises, & qui ne se peuvent soutenir. Il fait pour Canoniques trois livres des Machabées, & nous sommes bien empêchez à en prouver deux. Ces decrets aussi des Papes ne valent rien, cela est tout Gothique, & il y a force choses contre la doctrine de l'Eglise & sa coûtume ancienne. Car il y a qu'un tel Pape adjoûta à la Messe une telle chose, un autre une autre; ce sont toutes badinettes, car anciennement la Messe avec toutes les ceremonies étoit toute semblable à celle que nous disons. Saint Augustin le dit expressément, Saint Basile aussi, & les heretiques pensent avoir beaucoup dit, quand ils disent que la Messe est faite de plusieurs piéces, & que chaque Pape y a ajouté ce qu'il a voulu. L'Eglise Romaine n'a jamais tenu les Canons des Apôtres: les Grecs, desquels nous tenons la compilation des Canons Grecs, entre lesquels est Balsamon, Alexius &

d'autres, ne s'accordent nullement. Le plus ancien compilateur des Canons Grecs, je crois qu'il vivoit un peu auparavant du Concile de Chalcedoine, & cet ancien avoit diverses compilations de Canons, & chaque Pais en avoit; mais de compilation qui ait été reçûe par l'Eglise universelle, il ne s'en trouve point; jamais Concile universel n'a confirmé aucune collection de Canons. Les Canons du Concile de Nicée ne sont point confirmez. Je sçay plus de Canons que les Compilateurs Grecs. Il n'y a que vingt Canons du Concile de Nicée. Ils y veulent mettre celuy de la Pâque, mais il est assez parlé de cela dans Eusebe. Les Canons des Apôtres sont bien suspects, il y a néanmoins quelque chose d'ancien. Canon *si Papa*, Ils disent que nos Docteurs maintiennent que le Pape envoie les ames aux enfers, & le montrent par un passage de Bonifacius Archevêque de Mayence, lequel ils falsifient; car Boniface dit seulement, si un Pape est négligent, si un pasteur est paresseux, qu'il envoie les ames aux enfers. Cela est bien différent de dire absolument, que le Pape a pouvoir d'envoyer les ames aux enfers contre l'intention de Bonifacius.

Canonista. Ex bono Canonista fit malus Theologus.

Cardinaux. Le Concile de Lyon qui leur donna leur autorité, fut tenu le Pape y présidant.

fidant , approuvé par toute l'Eglise & par les Rois : au Concile de Constance les Cardinaux présiderent , & personne ne leur disputa le rang , & l'on ne peut dire qu'ils y fussent comme Legats , parce qu'en ce Concile il étoit question de déposer un Pape Le Concile de Basle aussi témoigne qu'elle étoit leur autorité. Le College des Cardinaux est auprès de la Sainteté , comme un Concile perpétuel & ambulatoire , sans l'avis duquel le Pape ne décide jamais rien en matiere de Religion.

Carthage étoit un grand Primat , il avoit sept Metropolitains sous luy.

Casaubon. Il lût à Monsieur du Perron son frere , une lettre que Monsieur Casaubon luy écrivoit en François , & de fois à autre il y mêloit du Latin. Quand il parle François , disoit Monsieur du Perron , il semble que ce soit un païsan , & quand il parle Latin , il semble qu'il parle sa langue ; Monsieur le Cardinal dit , il a negligé l'une , & mis tout son esprit en l'autre. A Messieurs Pellerier & de Saint Victor , qui luy disoient , c'est à ce coup qu'il est assuré que Casaubon s'en va puisque sa femme le va trouver , il dit , qui dit cela que sa femme le va trouver ? mais ce n'est pas pour y demeurer , il n'a son congé de la Reine-mere que pour quelques mois , au plus d'un an , & la Reine même me l'a dit. Ce sont des gens qui ont envie d'avoir son bien qui disent cela , ce sont des Gens qui ne valent rien , ils luy donnent

bien sujet de demander son congé, puis qu'ils demandent ses charges & ses pensions ; & comme Monsieur de Saint Victor dit , c'est Mathieu qui l'a demandée ; ce sont les Jesuites , dit Pelletier , qui ont fait cela pour luy ; je n'en puis rien croire , dit l'Abbé de Saint Victor , car il ne les aime pas. Comment , dit Monsieur le Cardinal , il ne les aime pas ? il est tout à eux , & ne respire qu'eux. L'Abbé repliqua , ils se sont donc rapatriez , car ils ont été fort mal quelque temps , parce que dans son histoire il les appelle *Semi-Arrianos* : quoy qu'il en soit , dit Monsieur le Cardinal , il l'a demandée , mais en frappant sur la table il dit , il ne l'aura pas , ni personne quel qu'il soit. C'est à Monsieur le President de Thou & à moy à y nommer ; les Jesuites ne font que le harceler , cela ne fait que l'aigrir , & il prend ces choses à cœur , & ne s'accommodera jamais avec eux. Pour ce qui est des lettres humaines , il en sçait plus que tous tant qu'ils sont. Pelletier dit , je métonne de cette grande irresolution de Casaubon , il y a si long-temps qu'il est après à s'instruire ; il ne faut pas s'en ébahir ; dit Monsieur le Cardinal , un homme qui a vécu toute sa vie en une Religion , & y a tous ses parens , il est bien malaisé qu'il se resolve si vite. Je l'ay vû autre-fois tellement resolu , qu'il me demandoit jour pour me venir trouver , afin de faire son abjuration. La mort du Roy l'a entierement épouventé & de voir l'Estat en la division en laquelle il est ,

cela ne le peut que beaucoup empêcher, quel qu'il soit, il fait plus de fruit à la Religion Catholique en Angleterre qu'on ne pense, & c'est Monsieur de la Boderie Ambassadeur pour le Roy, qui a demandé son congé pour un an, à cause du profit qu'il a fait à la Religion, & c'est ce qui fait parler tant de gens, qui luy en portent envie; il est allé en Angleterre si bien muni de memoires & de bonnes autoritez qu'il n'y a Ministre en Angleterre qu'il ne fasse taire, & il en sçait tant qu'il n'y a Ministre en France à qui il ne tienne tête, ni Docteur de Sorbonne qu'il ne fasse rougir: il y a deux ans qu'il ne fait autre chose que lire les Peres, qu'il travaille sans cesse, & copie même de sa main une infinité de chose, c'est un homme raisonnable, & qui a bon jugement aux livres & fort homme de bien. Il a tout copié de sa main la confession de foy des Grecs que je luy baillay: Ils vont demander sa charge de la Bibliorheque; Ce sont des gens qui ne valent rien. J'ay vû Monsieur Casaubon prêt à se convertir & à prendre jour pour faire abjuration. Il avoit même promis de traduire en Latin mon livre de l'Eucharistie. Je n'ay point encore lû son livre contre Baronius, mais sur le rapport qui m'en a été fait par quelques-uns, il y a des choses fort legeres & fort grammaticales, & fort peu d'ingenuité. Je ne sçay s'il entre bien avant dans les choses de la Theologie, mais je suis bien assuré que s'il en traite il ne dira rien qui vaille, car il n'y entend rien,

il a beaucoup de choses de moy dont il s'est servi sans me nommer ; quand il me venoit voir & me proposoit des difficultez , il écrivoit en ma presence les solutions que je luy donnois.

Cassiodore a fait l'histoire tripartite de *Socrate* , *Sozomene* & *Theodore* , de ces trois Auteurs, une pour la commodité de ceux qui veulent lire l'histoire , parce qu'en lisant cette Histoire on évite les redites.

Cassianus étoit Grec & a écrit en Latin fort élégamment , ce qui fait dire à quelques uns , que ce que nous avons de luy est une version du Grec ; mais on tient que c'est luy qui l'a ainsi écrit , on a vû fort peu d'anciens excellens en l'une & en l'autre langue. *Ciceron* en est un.

Casnistes. La science des cas de conscience est perilleuse & damnable ; car en matiere de conscience , de doutes & de scrupules , il suffiroit de s'en remettre à la prudence & discretion des Confesseurs sans en imprimer des livres , qui mettent les ames en anxieté au lieu de les en retirer , & d'ailleurs il n'y a aucun des anciens qui en fasse mention.

Catholique. Les Pères ne se contentent pas du seul nom d'Orthodoxe , qui est bon pour l'exclusion des heretiques , mais ne suffit pas pour celle des Schismatiques , & pour cela ils recourent au nom de Catholique , qui contient l'une & l'autre distinction. Ce n'est pas un nom de simple creance , mais de
com-

Communion ; autrement les anciens n'eussent pas refusé ce titre à ceux qui étoient separez non de la creance , mais de la communion de l'Eglise , & n'eussent pas protesté que hors de l'Eglise Catholique on pouvoit bien avoir la foy & les Sacremens , mais non pas le salut. Vous êtes avec nous , dit Saint Augustin aux Donatistes , au Bapême , au Symbole & en tous les autres Sacremens du Seigneur , mais en l'esprit d'union , au lien de paix , & finalement en l'Eglise Catholique , vous n'êtes point avec nous ; d'où resulte qu'il ne suffit pas pour obtenir le nom de Catholique , de tenir ou plutôt penser tenir la même créance que tenoient les anciens , si on ne communie à la même Eglise à laquelle ils communiquoient , & qui par succession de personnes , & comme nous prétendons , de doctrine , est parvenue jusques à nous ; & si elle a perdu quelque chose de son étendue en nôtre hemisphere , elle en recouvre autant & plus tous les jours en l'hemisphere inferieur , afin qu'en elle achevent de s'accomplir ces propheties ; en sa semence seront benites toutes nations de la terre ; il faut que cet Evangile soit prêché par tout l'univers , & puis la fin viendra , & autres semblables.

• Du *Canroy* a grand art. Il étoit grand personnage , c'est le meilleur des François qui ont écrit en Musique.

La *Censure* dont il est parlé aux Canon

E

des Conciles d'Afrique , n'étoit pas proprement une excommunication , mais une espèce de limitation & de restriction de communion , laquelle Balsamon remarque n'avoir eu lieu qu'en Afrique ; elle ne se pratiquoit que pour les fautes légères, & privoit seulement les coupables de la communion avec le reste des Evêques , les autres Evêque leur réservant la seule communion de leur Diocèse; là où l'excommunication pour les grands crimes privoit les excommuniés, même en Afrique , de toutes les fonctions sacerdotales , voire de toutes les fonctions de la vie Chrétienne , comme témoigne saint Cyprien au livre de l'Oraison Dominicale, & S. Augustin après luy.

Au *Cercle*, ou il n'y a point d'angles , ou il y en a une infinité, ce qui fait que la quadrature du Cercle est impossible ; car la proportion des figures ne se peut trouver que par les Angles. La seule figure ronde est capable de mouvement perpétuel : Les Cieux , seul corps en la Nature où se trouve le mouvement perpétuel , parce que la cause extérieure qui les meut , est perpétuelle.

Les *Ceremonies* de l'Eglise sont si belles , & néanmoins on crie tant contre ; les Ceremonies sont autant de mystères , & qui toutes ne nous représentent que des choses passées, des miracles , des vertus de la grandeur & puissance de Dieu ; s'il y a quelque chose qui représente l'avenir , ce sera de la vie & de la gloire future. On prononce dans l'E-

glise le Symbole des Apôtres à basse voix , & le Symbole de Nicée à haute voix , ce n'est pas sans grande raison. Le Symbole de Nicée à haute voix , parce que l'Eglise sous Constantin commença à parler hautement & à haute voix , au lieu que du temps des Apôtres , elle ne parloit qu'à basse voix. Les Ceremonies étoient de l'essence de l'ancienne loy, c'est pourquoy elle s'appelle Ceremonielle. Les Ceremonies prophetiques de l'ancienne loy sont du tout abolies & mêmes illicites , entant qu'elle démentent la venuë du Messie. Pour les Ceremonies historiques , il est permis d'en user. Ceremonie simplement déclarative, ceremonie operative ; faut rapporter au couronnement de Charlemagne par Leon III.

Cereorum ignibus , quibus nos Christiani pium & vita discessum ordinandum existimamus. Greg. Nazianz. in Jul. orat. 2.

Le Roy Charles V. Quand le Pape Urbain V. eut excommunié Pierre le Cruel , Roy de Castille, (pour ce , dit Froissard , qu'il étoit heretique , ennemy de l'Eglise conjuré avec les Mores) & eut absous ses sujets du serment de fidelité, le Roy Charles V. assista de ses armes la censure du Pape, & envoya Bertrand du Guesclin son Connestable pour chasser Pierre de Castille, & mettre Henry bâtard de Castille en son lieu. Voyez le songe du Verger ch. 78.

Charlemagne. Le livre des Images qu'on luy attribué , n'est pas de luy , & a été fait

E a

par la plus grosse bête du monde. Il fut fait au Concile de Francfort & envoyé à Charlemagne, lequel l'envoya au Pape Adrien. C'est le plus ignorant livre du monde. Il dit que le premier Concile de Nicée est bien plus excellent que le second, à cause qu'au premier il y avoit 312 Evêques, & qu'à l'autre il n'y en avoit que 306. parce, dit-il, que le nombre de douze est bien plus excellente que celui de six, & s'en va cherchant mille rêveries sur le nombre de 12. Bien souvent il prend les paroles des Iconoclastes rapportées par le Concile pour y répondre, pour les paroles du Concile, & de là prend occasion d'invectiver contre le Concile, p. 402. l. de Imag. Il y a une autre chose fort plaisante, c'est que le Concile rapporte l'histoire du Philosophe Polemon, duquel l'image ayant été vûë par un homme qui vouloit entrer chez une Courtisane, celui-là en fut retenu & empêché par la reverence qu'il porta à l'image de ce Philosophe. Là-dessus il s'émerveille, & dit qu'il ne sçait qui est ce S. Polemon, & qu'il ne l'a point trouvé dans le Calendrier. Il ne sçait aussi quelle bête c'est que S. Gregoire de Nyse; il n'en a jamais ouï parler: en somme ce livre est de nulle foy. C'est Monsieur du Tillet qui l'a fait imprimer, *studio nocendi* plutôt qu'autrement, & luy qui avoit été écolier de Calvin, ne pouvoit pas avoir autre opinion des images que celle-là. Tous les Capitulaires sont faits sous l'autorité du Pape. Cela paroît par une

infinité de lieux des Capitulaires ; ils ne sont que des loix de l'Eglise que l'Empereur rend exécutoires. Par une loi Charlemagne défend à ses successeurs de juger les Evêques , & il se sert d'une constitution de Valentinien , où il est dit *judicia vestra agite , jnd cabimus nostra* ; ce sont les mots à peu près. Quelques-uns disent que Charlemagne étoit grand Roy de corps , je pense qu'il étoit petit , & son père s'appelloit Pepin le Bref à cause qu'il étoit de petite stature. Ce mot de grand ne doit pas être pris à l'aune. Il me souvient que revenant des Etats de Blois avec Monsieur Berraud , & nous étant mis sur la riviere de Loire , nous entrâmes en propos d'Alexandre le Grand , & le louions de ce qu'aux Indes il avoit passé cette grande riviere , & qu'alors il témoigna une grande hardiesse : le Bâtelier s'approcha de nous , & nous demanda , Messieurs , est ce d'Alexandre le Grand que vous en parlez ? Oüy , luy répondîmes nous , ô ce dit-il , il ne faut pas s'émerveiller s'il a passé une riviere puis qu'il étoit si grand.

Chaldaicam linguam non fuisse intellectam ab Hebræis, nec vicissim, testatur Hieronymus, qui accivis hominem utriusque linguæ peritum, qui et quæ in Syriacæ Tobie editione continebuntur Hebræicis verbis expressit: præf. in Tob.

Chalis. L'Abbaye de Chalis a été longtemps au Cardinal d'Este. En ce lieu le Tasso fit sa Gierusalemme.

Charta exusta fuit, sed lex divina illæsa per-

mansit : in hunc modum , corpus quidem assumptum passum est , verbum autem permansit impassibile. Theodoret. in Hierem. c. 36.

Chastillon. Le Cardinal de Chastillon fit faire son tombeau de marbre fort magnifique, où il y avoit. une tête d'homme au dessus, & au dessous celle de Virgile, avec un mot qui disoit, *materiam si tempora*, je leur eusse donné matiere, si j'eusse eu le temps. Il dit cela au dîner du Roy à propos de l'amour que les Roys doivent porter aux Gens de lettres, pour laisser des gens qui écrivent leurs faits. Monsieur de Sourdeac luy dit alors, l'Amiral de Chastillon étoit un brave Cavalier & qui a fort broüillé en France. A ce propos il dit, qu'un jour il entendit parler de la division que J. Cesar, avoit fait des Gaules, il dit, jamais il ne la divisa si bien que l'Amiral de Chastillon.

Chicot disoit, que sa Mere avoit toujours prévû qu'il s'avanceroit, parce qu'elle disoit qu'il avoit plus d'esprit que tous ses autres freres.

A la *Chine* ils sont polis, ils ont l'impression, mais fort imparfaite; les Oyseaux, les Arbres, ils les ont assez bien, mais les hommes fort mal, ils disent qu'un homme qui n'a point de lettres n'a qu'un œil, mais que celui qui est sçavant en a deux.

Chio. Cette Isle est un petit Paradis, c'est le lieu le plus amene du Monde. Le Cardinal Justinian, de qui le Pere étoit Seigneur de Chio, m'a dit qu'il n'y avoit rien de si deli-

cieux au monde ; on n'y sent rien que la fleur d'Orange , les perdrix y sont domestiques , & on les mène paître aux champs , comme on fait icy les moutons , & le soir au son du chifflet , elles retournent toutes à celuy à qui elles sont. Le Cardinal Justinian fut amené de ce païs qu'il n'avoit que 12. ans. L'Isle donne à son Maître 100 mil écus de revenu , dont la moitié consiste en mastic.

La *Choisy*, Etant un jour à dîner chez Monsieur de Sully où elle se trouva aussi , & raconta durant le dîner comment une Demoiselle étant tombée en une riviere , un Gentilhomme se jettant après pour la sauver , elle le prit par le corps , si bien que le moyen de nager luy étant ôté ils moururent tous deux. Monsieur le Cardinal luy demanda , dites moy , Mademoiselle , s'il vous arrivoit un tel accident de tomber en l'eau , & qu'un homme se jettât aussi pour vous sauver , par où le voudriez vous prendre pour ne le point empêcher de nager ? je luy sauterois , dit-elle sur les épaules ; non , dit-il , vous l'enfonceriez dans l'eau , il le faudroit prendre par la piece que vous savez ; elle demanda la raison , parce , dit-il , qu'elle ne va jamais au fonds.

Ciceron. Il y a tant de difference entre Ciceron & Seneque , que l'on pourroit dire de celuy qui ayme Ciceron , qu'il est un homme , & de celuy qui suit Seneque , qu'il est un enfant , & quiconque commence à goster Ciceron , & à y prendre plaisir , alors il a quelque

commencement à l'éloquence. *Quintilianus* l. 1. c. 10. Il ne faut point dire que Seneque soit tout plein de sentences il y en a cent mille fois plus dans Cicéron : Tout ce que dit Seneque, il le dit comme sentence, mais ce n'est pas toujours des sentences, & il dira bien souvent une même chose par divers traits. Seneque luy même écrit contre le stile pressé. Le feu Roy Henry III. me commanda de luy faire mille traits, & me donna dix sujets, sur chacun 100. Je me mis à feuilleter les Epîtres de Seneque, & après avoir travaillé je trouvoy que je n'avois rien fait, & je tiray de Cicéron une infinité de belles choses : il y a plus en deux pages de Cicéron qu'en 10. de Seneque. Il y a plus en une Epître de Cicéron toute simple & toute nue sans artifice, qu'en 10 de Plin avec tous les traits que vous voudrez. La République de Rome n'a rien d'égal à elle que l'éloquence de Cicéron.

Circumcisio est fœdus, non pas, comme disent ceux de la Religion, *Signum fœderis*, mais c'est à dire *sacrificium fœdus* en la langue grecque, hebraïque & latine se prend toujours pour la bête immolée au sacrifice, & pour le sacrifice, *ferire fœdus*; en grec tout de même *δεξιον* dans Homere *δεξια πίσι ταμόντες*. Il étoit défendu par la loy de faire le samedi *opus suum*, non *opus Dei*, c'est pourquoy on faisoit la circoncision qui étoit *opus Dei*.

Le *Citre* est un excellent brùyage, sain &c.

délicieux ; on m'en a envoyé de la basse
 Normandie en bouteilles , qui est le plus
 excellent que j'aye jamais bû ; il passe en
 délices tous les vins & tous les muscats.
 Saint Augustin parle du Citre ; quand il
 écrit contre les Manichées , qui disoient que
 les Catholiques étoient gens adonnez au
 vin , & qu'eux n'en bûvoient point : Il leur
 répond , qu'il étoit vray , mais qu'ils bû-
 voient d'un suc tiré de pommes , qui étoit
 plus délicieux que tous les vins & que tous
 les brûvages du monde. Tertullien dit aussi ,
succum ex pomis vinosissimum, le Citre enivre
 comme le vin , & l'yvresse en est plus mau-
 vaise , parce qu'il est plus froid. Il se garde
 mieux en bouteilles qu'en vaisseaux , & se
 transporte mieux ; Il résiste mieux que le vin
 sur la mer. Nous en avons eu l'invention des
 Basques , & eux d'Afrique. Monsieur de
 Tiron disoit que s'il laissoit l'usage du Citre
 pour prendre du vin , il mourroit : aussi n'y
 a-t'il rien qui consume plus l'humide radical
 que le vin , & le citre l'entretient & la fo-
 mente ; il ne s'accommode pas avec les fruits.
 Je n'en ay point bû de bon , qu'en la basse
 Normandie. De deçà il ne vaut rien , & le
 meilleur que j'aye bû , c'est à Evreux : le poiré
 ne vaut rien au prix du pomé. Le citre vient
 d'Afrique , & il y a long-tems qu'il est en usa-
 ge en ce pays là ; S. Augustin en parle. De là
 il est venu en Biscaye & de là en Normandie.
 Encore aujourd'huy quand nos Normands
 n'en ont point , ils envoient leurs vaisseaux

en Biscaye, d'où ils en rapportent.

Clavius, dont les Jesuites font tant d'état, est un esprit pesant, lourd, sans subtilité ni gentillesse, un gros cheval d'Alemagne.

Clement. Ses livres ἀναγνώσματα ont été tournez par Ruffin. Saint Hierôme lors qu'il dit que saint Pierre étoit chauve, cite le livre de *Clement de periodis*.

Clement Alexandrin. Son προτεττικον est fait pour les Catechumenes ; c'est la raison pour laquelle quand il parle des mysteres de l'Eucharistie, il parle tout par allegories, & il ne faut point que ceux de la Religion se servent de ce passage, pour ce qu'il n'étoit pas permis de reveler ces mysteres aux Cathécumenes, au contraire il étoit défendu expressément de le faire ; l'office de *Clement* étoit d'être Catechiste. Monsieur de Clermont luy envoya un present de poires de bon Chrétien avec quelques vers, il dit en lisant les vers, ces vers sont de bon Chrétien.

Clovis. Hincmarus rapporte que le Roy Clovis envoya une Couronne d'or au Pape Hormisdas, pour être mise sur l'autel de Saint Pierre, afin de témoigner, dit le President Fauchet, qu'il tenoit son Royaume de Dieu & non de l'Empire.

Jod. Coccius. Monsieur de Beauvais parlant des recueils que Coccius a faits en forme de lieux communs dont il ne faisoit pas grand état, il luy dit, ce qu'a fait Coccius sont des coccigruës.

Conditio pro-Creatura, à condendo. Tertul.

Coeffeteau. Les Jesuites ont voulu faire des

fendre à Rome son livre contre le Roy d'Angleterre ; son livre est bien gros , mais en si peu de temps il ne pouvoit le faire plus petit , il n'est pas aisé en si peu de temps de racourcir tant de matieres , il faut du temps pour les coucher de façon qu'on n'en omette rien les voulant abreger. Je parleray dans mon livre de plusieurs matieres assez concisément , & je ne puis pas parler de tout ; mais je laisseray des semences de solutions aux repliques qu'on me pourroit faire par après.

Concile. Ils disent à Rome que le Concile est par dessus le Pape en trois cas seulement, *quando est schismaticus, simoniacus, vel hæreticus*, qui est autant à dire , que le Concile n'est point par dessus luy , *quia quando est hæreticus est nullus ; quando est simoniacus , censetur æquè ac si esset hæreticus ; quando est schismaticus est dubius.* Il peut venir beaucoup plus de scandale à l'Eglise s'il falloit tenir que le Pape est sous le Concile , que s'il falloit tenir l'opinion contraire , parce qu'il est malaisé d'assembler un Concile , & avant qu'il fût assemblé pour remédier à un mal , il seroit si avant qu'il en naîtroit de grands inconveniens. Nul Concile ne peut être œcumenique qui n'a le Pape ou ses Legats.

Le Concile d'Antioche est Arrien , & aucun Canon n'en peut avoir lieu en l'Eglise. Chrysostome fut condamné par un Canon du Concile d'Antioche , qui fut produit contre luy au Conciliabule assemblé à Constantinople , & luy répondoit , que ce Canon

étoit Arrien. Ce Concile ne confirme rien des Canons du Concile de Nicée , & n'en parle qu'en ce qui est de la Pâque , & dans les vingt Canons de Nicée il n'en est point parlé. Il n'y a donc nul Concile qui confirme aucun Canon de Concile . Les Ethiopiens ne tiennent que trois Conciles œcumeniques , & ne reçoivent pas le Concile de Chalcedoine. Le Concile de Sardique , quant à sa convocation & à sa tenuë , fut universel. Les Donatistes 80 ans après le Concile de Sardique perdirent tous les Actes du Concile , & publièrent le faux Concile de Sardique , qui étoit un Conciliabule tenu en une petite Ville près de Sardique , appelée Philippopoli. Le Concile de Sardique est plus d'autorité pour l'Afrique , que celui de Nicée. Il y avoit à Sardique 36 Evêques Africains avec leur Primat , qui étoit Gratus , & à Nicée il n'y avoit que Cecilianus ; encore n'étoit-il pas Evêque. Un Concile n'est dit universel qu'autant qu'il est approuvé par l'Eglise Romaine. Il faut si celui de Basle est vrai que celui de Florence soit faux , & ne soit pas œcumenique. Or est-il que celui de Florence est tenu pour tel. Celui de Basle n'est donc point vrai Concile , & ne peut être reçu pour légitime , car ils se tenoient tous deux en même temps , & l'Empereur étoit à Florence & toute l'Eglise

* Quid de Concilio Nicæno quod illos Canones condidit? Num eos approbavit? & sic de reliquis.

Il n'est pas plus que par celle d'Alexandrie ou d'Antioche.

Grecque :¹ au lieu qu'à Bâle il n'y étoit demeuré que quelques seditieux. Ils disent que celui de Florence ne peut être vray Concile, parce que contre l'ordonnance du Concile de Constance, par laquelle il étoit défendu de transférer sans cause légitime un Concile d'un lieu en un autre, néanmoins il avoit été transféré de Basle à Ferrare. Il est aisé de répondre à cela ; car le Pape a eu cause trop légitime de le transférer à Ferrare, pour être Ville proche de la mer, & cela pour la commodité des Grecs, pour l'hérésie desquels ce Concile se tenoit, lequel par après par une cause légitime, à sçavoir la peste, fut transféré de Ferrare à Florence : on approuve du Concile de Bâle quelque chose, & ce qui a été fait avant qu'il fût transféré à Ferrare. Le Concile de Sardique est aussi universel que celui de Nicée. Il y avoit 300 Evêques comme à Nicée, Osius y présida comme à Nicée, & les Canons de Sardique ont même pouvoir que ceux de Nicée. Les Canons de ces deux Conciles furent confondus à cause qu'ils furent écrits & tous les Actes aussi, par la main d'un même, à sçavoir Osius, & apportez à Rome. Le Concile Africain sous Boniface I. n'est point un Concile, c'est une collection & un ramas de tout ce qui avoit été fait auparavant. Le second Concile œcumenique, qui est le premier de Constantinople, ne fut point œcu-

1 Vide novam hujus Concilii editionem Sguropuli, unde quid de ejus auctoritate existimandum sit tibi clarum fiet,

menique , *nisi ex post-facto* , parce qu'il n'y avoit que des Evêques d'Orient & nul d'Occident , car le Pape n'y fut ny representative-ment ni formellement : il n'y fut point representative-ment , parce qu'il n'y fut ny par luy ny par ses Legats , (encore que le Pape eût convoqué ce Concile à Rome , mais les Evêques d'Orient pour la difficulté des chemins prièrent le Pape qu'il se tint à Constantinople) Il n'y fut point formellement , parce que nul Evêque d'Occident n'y assista ; mais il fut fait œcumenique *ex post facto* , parce que le Pape Damase avec une quantité d'Evêques s'assembla à Rome , & approuva ce qui s'étoit fait à Constantinople , & ainsi ce Concile fut fait œcumenique. Le Patriarche de Constantinople n'y présida point , parce qu'alors il n'étoit point Patriarche , ce fut un Timothée. Le 5. Concile œcumenique tenu à Constantinople fut fait sous le temps de Vigilius qui vint à Constantinople , mais n'assista pas au Concile , à cause des mauvais traitemens qu'il reçût de l'Empereur ; & ce Concile ne fut point tenu œcumenique par cent ans après , que Gregoire le confirma par lettres qu'il envoya deçà & delà ; & quoy que Vigilius l'eût confirmé , néanmoins il fut tenu œcumenique que long-temps après , parce que la confirmation de Vigilius ne fut point publiée par le monde , & tout le monde sçavoit comment au commencement il ne l'avoit point approuvé. Nous n'avons qu'une partie de ce Concile qui soit véritable , la

derniere qui est à la fin du 2. Tome des Conciles de Venise, est fort douteuse, & il n'y a que vingt ou trente ans qu'elle est imprimée.

Anciennement, quand il se devoit faire un Concile, le Pape tenoit un Concile à Rome, & puis envoyoit ses Legats à *latere*, comme representans le Patriarchat d'Occident; il pourroit être qu'Osius fût Legat du Concile de Rome, & que les deux autres, Vito & Vincentius, fussent les Legats du Pape, ils étoient Legats à *latere*. Et au Concile de Nicée, Osius & les deux Prêtres ne tinrent qu'un même rang, & la place qu'ils tenoient eux trois n'étoit contée que pour un rang. Cela est si clair, que ces Prêtres ne pouvoient tenir autre rang que celui du Pape comme le representans; car n'étans que simples Prêtres ils ne pouvoient pas avoir place au Concile devant les Patriarches, le Concile de Nicée ayant protesté de garder le rang aux Patriarches. Il y a au 6. Concile de Constantinople, *Papæ honorandi*. Celui qui a traduit le Concile, a traduit, *Papæ honorandi*, prenant ce mot de Pape pour un nom propre, & s'adressant aux Evêques, au lieu qu'il falloit traduire *Papæ* ! pour un adjectif *admirantis*. Les Grecs quand ils écrivoient à quelque personne relevée & de marque, ils usoient du pluriel au lieu du singulier, cela se voit en plusieurs endroits. Les Conciles de Rome sont imprimez de bonne foy, & en quelques endroits ils ont énérvé des lieux en suivant.

le Grec qui étoient plus favorables pour le
 siège de Rome és impressions latines d'Ale-
 magne, & autres. Le Concile de Chalcedoi-
 ne est grandement pour l'autorité du Pape.
 Les Peres du Concile ne disent-ils pas que
 Theodoret entre, parce qu'ainsi l'a ordonné
 l'Evêque de Rome. On ne sçavoit il y a vingt
 ans ce que c'étoit que le cinquième Concile
 de Constantinople. Ce cinquième Concile de
 Constantinople où presida Menas, ne peut être
 dit vraiment le 5. Concile de Constantino-
 ple; ç'en est bien un preambule & comme
 des commencemens qui se firent sous Menas
 pour le fait d'Anthime; mais le vray cinquié-
 me Concile de Constantinople fut tenu l'an
 26 de Justinien, & il est très-certain que Me-
 nas mourut l'an 21, si bien que ce que nous
 avons de ce Concile tenu sous Menas sur le
 fait d'Anthime, n'est qu'une avance, & nous
 n'avons rien de ce Concile 5. que ce qui a été
 tenu sous Menas: car les actes qui sont im-
 primez après, ne sont pas authentiques, &
 n'ont été trouvez que depuis 20 ans, & ne
 se trouvent point en Grec. Ils ont ce titre,
Acta Synodi quintæ Constantinopoli habitæ, con-
firmata à Vigilio. Ils disent qu'en ce 5. Conci-
 le le Patriarche présida, & que les Legats
 du Pape étoient au second lieu: il est vray;
 mais alors ils n'étoient plus Legats d'Agapet
 pour deux raisons: la première que par
 la venuë d'Agapet ils perdirent toute l'auto-
 rité qui leur avoit été donnée par luy, lequel
 étant present n'avoit que faire de Legats;
 &

& par une autre raison , qui est qu'Agapet étoit mort , & par sa mort il n'y a point de doute que sa legation ne cesse , *morte mandantis finit mandatum*. Baronius & les autres sont empêchez à répondre à ce qu'on objecte , qu'en ce Concile de Constantinople Menas presida , & les Legats du Pape étoient au second lieu , & il dit pour resolution que Menas étoit Legat du Pape , qui est une pauvre solution ; & cela ne se trouve point , mais la vraie solution est celle que je viens de dire. Justel & les autres de la Religion disent , qu'aux Conciles on apportoit l'Evangile , & disent que c'est à cause qu'il ne se devoit rien faire au Concile qui ne fût conforme à la parole de Dieu : mais ils se trompent , ce n'étoit pas pour cela , c'étoit afin qu'ils disent la verité , ainsi qu'elle étoit contenuë en ces livres : car il s'est tenu beaucoup de Conciles où il ne s'est traité aucune chose , qui fût décidée en l'Ecriture , comme au Concile de Mopsueste , où il ne se traita que de remettre le nom de Theodoret qui avoit été effacé des tableaux , les saints livres y étoient , & néanmoins il ne se traita rien en ce Concile qui fût décidé par la parole de Dieu. L'Evangile se portoit donc aux Conciles pour obliger les Peres à juger selon la verité , & non pas que tout ce qui devoit être décidé au Concile , le dût être par la parole de Dieu. Ils disent qu'au Concile de Chalcedoine , le Pape pria l'Empereur , de faire presider ses Legats : cela est faux , mais

E

ce qui se fit, fût que le Pape ayant envoyé plusieurs Legats, il écrit à l'Empereur, & lui fait entendre qu'il desire qu'un tel, à sçavoir Paschasius y présidast, ce fût fait; & il n'y a point d'apparence que les Legats du Pape ne présidassent point en un Concile, auquel il ne s'est fait chose aucune au desavantage du Pape; au contraire toutes grandement à son avantage, & les lettres de l'Empereur au Pape avant la tenuë du Concile le designoit assez, par lesquelles l'Empereur dit qu'il est besoin qu'il se tienne un Concile & sous l'autorité de sa Sainteté, ce que Justel a fait imprimer des Conciles d'Afrique, c'est la rapsodie des Grecs, qui déjà étoit imprimée à Zurich, & à Paris par Monsieur du Tillet. C'est une rapsodie de Canons qui a été faite par un particulier, & cela se prouve parce que l'Epître de Celestin y est, au devant, qui a été bien depuis les Conciles, desquels les Canons sont ramassez en cette rapsodie. Celle qu'en firent les Latins est meilleure que celle des Grecs, & la plus vraie. Il y a cent cinq Canons. Justel s'est grandement méconté sur la distinction de ces Conciles de Carthage, & a suivy en cela Baronius qui les a confondus. C'est un principe indubitable entre les Catholiques, que l'Eglise universelle parlant par la bouche d'un Concile œcumenique, ne peut errer en la foy, ni proposer aucune doctrine, qui soit contraire à la parole de Dieu. La rectitude du resultat des Conciles universels dépend

non de la qualité ou condition des Nations , mais de l'assistance infailible de l'esprit de Dieu promise aux Conciles œcumeniques , lequel esprit inspire indifferemment aux Conciles generaux toute sorte de Nations , & fait que sans acception de personnes , aux Comices & Etats generaux de l'Eglise toutes sortes d'hommes , Parthes , Bediens . Elamites , Romains , Juifs , Creteins , Arabes parlent des choses magnifiques de Dieu.

Constantin. Sa donation est une pure imposture , il n'y a rien si visible que ce mensonge , car ni les dates , ni les Consuls ne répondent point au temps , Baronius n'en dit guere contre ? encore en a-t-il trop dit , & l'on vouloit sans moy qui l'empêchay , censurer cette partie de son histoire où il en est parlé. J'en devisay un jour avec le Pape , & il ne me répondit autre chose , *che volete ? i Canonici la tengono* : il le disoit en riant. En se mocquant de la donation de Constantin le Cardinal disoit que Constantius fils , écrivant au Pape , en luy disant qu'il vint *urbem Nostram Romam* , il ne luy dit pas. Elle n'est pas à vous , vôtre Pere me l'a donnée , & cela en riant. La donation est faite par un homme Grec ; les anciens Decrets n'en font aucune mention. La donation de Constantin & les miracles de Sylvestre sont des rêveries.

Le titre que Jean Evêque de Constantinople demanda du temps de Grégoire , ce ne fût qu'un titre d'honneur , *sine re* , car jamais il

ne prétendit la juridiction : c'étoit un titre vain dont les Grecs étoient toujours fort jaloux , *πρεσβεία ἡ τιμή*, prérogative d'honneur après le Pape, & comme le Patriarche de Hierusalem l'avoit, *salva jurisdictione* de son Métropolitain, comme l'Evêque de Châlcédoine l'eut aussi.

La Ville de Constantinople est fille de l'Empire Romain, l'Eglise de Constantinople fille de la Romaine; & de fait Anatolius aussi-tôt que le Pape de Rome l'eut fait Evêque œcuménique, & luy eut donné *æqualem potestatem*, il voulut disposer de tous les Evêchez d'Orient, & y faire ce que le Pape faisoit en Occident: & de cela on peut prouver l'autorité du Pape par dessus les autres Evêques, par l'autorité que prétendoit Anatolius. Les Grecs de Venise reconnoissent le Patriarche de Constantinople; les Grecs n'ont jamais prétendu que le Patriarche de Constantinople devoit avoir le premier rang par dessus le Pape; ils ont seulement maintenu qu'il avoit même pouvoir au ressort de son Diocèse, comme celui de Rome dans le sien; mais pour ce qui est de la préséance, jamais ils ne l'ont demandée contre Rome, ils ont désiré seulement l'honneur *post Papam*, c'est à dire, le second rang. Le Patriarche de Constantinople a maintenant de revenu 80000 écus, le tout d'aumônes, & paye de tribut au Turc 18000 écus. Celui qui y est maintenant, appelé Cyrillus, est ennemy de l'Eglise Latine. De

80 Evêques qui s'assemblerent il y a quel-
 que temps à Constantinople, ainsi que m'a
 dit le Pere Canillac, il n'y en avoit que trois
 ou quatre qui se montraient ennemis des
 Latins. Quand on dit que l'Evêque de Con-
 stantinople aura même puissance que le Pa-
 pe dans le ressort de son Diocèse, ce n'est
 pas à dire que le Pape n'ait encore une pré-
 minence sur les Patriarches, car bien que le
 Capitaine ait puissance sur ses soldats, cela
 n'empêche pas que le Colonel n'en puisse
 avoir, & la puissance du Colonel n'est pas
 plus petite pour cela. Depuis que l'Empire
 fut transféré en Orient, Constantinople fût
 toujours plus estimée que Rome, & l'Em-
 pire d'Orient plus que celui d'Occident, si
 bien que quand il y avoit deux freres Empe-
 reurs, l'aîné avoit toujours Constantino-
 ple, qui s'appelloit *πρώτη Βασιλεύς*. Toutes
 choses furent divisées lors de cette transla-
 tion, les dignitez, le Senat, les Consuls &c
 car il y en avoit un à Constantinople; c'est
 pourquoy dans Saint Augustin il est sou-
 vent dit, *Consule N. Et eo qui nominandus est*,
 c'est à dire, celui qui étoit à Constanti-
 nople, qui ne se sçavoit pas toujours en
 Occident parce qu'il pouvoit changer, &
 pour cette dignité on a donné à Constanti-
 nople le second rang. Quand l'Empire aussi
 fut divisé du temps de Charlemagne, l'Em-
 pereur d'Orient alloit toujours le pre-
 mier: aujourd'huy pour cette raison, le
 Turc se dit premier Empereur du Monde.

Quand au Concile 2. de Nicée il fut ordonné que le Patriarche de Constantinople auroit le second lieu, il falloit bien que le Pape eût le premier. Il ne se peut rien dire à l'avantage de l'Evêque de Constantinople qui ne soit à l'avantage du Pape, car il n'avoit rien qu'à l'exemple du Pape, & à cause qu'il étoit dans la seconde Rome; & luy seul entre les Patriarchats a obtenu le titre d'œcunemique, à cause que le Pape avoit ce titre, lequel aucun des Patriarches n'a jamais eu.

Cotton. Monsieur le premier Président m'a dit que le P. Cotton étoit venu vers lui pour le prier de faire enteriner à la Cour les lettres de noblesse de son frère, à quoy il luy avoit répondu, qu'est-ce que la Cour a affaire des lettres de noblesse de vôtre frère? Cotton répondit, celles de Monsieur de la Varenne y ont bien été vérifiées. Voyez l'ambition! le Cardinal nous dit cela à Monsieur du Perron & à moy en carrosse sur le chemin de la Guette. Lors que je lui dis que le remerciement des Beurreries disoit, que le livre du P. Cotton courroit fortune de faire compagnie au livre de Courbouzon, & que l'Imprimeur se plaignoit d'en avoir plus donné que vendu; il dit, je ne m'étonne pas que ce livre ne vaille rien, il se mêle de trop de choses pour bien faire; un homme qui fait la cour, qui prêche, qui répond toutes les semaines à tant de lettres, ne peut pas faire grand chose; il faudroit qu'il fût un Ange. Disant à Monsieur d'Aix une solution, qu'il avoit trouvée d'un passage de

Theodorer, il ajoûta , il y en a quelques-uns, parlant du P. Coton sans le nommer, qui s'en sont servis & l'ont fait imprimer : mais ils ne sçauroient répondre aux objections que je pourrois faire contre, & ne sçauroient soutenir cette solution , ce qui montre bien qu'elle n'est pas à eux ; car pour maintenir cette solution, j'ay 3 ou 4 raisons fortes, & je montray bien qu'elle n'est d'autre que de moy. Depuis il dit particulièrement à Monsieur de Nantes qu'il parloit du P. Coton, & qu'en ces deux gros livres qu'il avoit fait imprimer , il apportoit cette solution comme ne la tenant de personne, mais elle est de moy ; Il est bien vray que je ne la lui ay pas donnée , mais M. de Sponde l'ayant eüe de moy avec promesse de ne la point cōmuniquer , s'en allant à Rome , & passant par Montpellier ou Nîmes, rencontra le P. Coton en conference avec un Ministre ; lequel lui avoit opposé le passage, pour auquel répondre le P. Coton demeura empêché. Monsieur de Sponde lui dit : j'ay une fort belle solution à ce passage, mais je ne vous la puis dire , parce que je la tiens de M. d'Evreux , à qui j'ai promis de ne la dire à homme qui vive. Sur cette difficulté le P. Coton le prie, le conjure, & lui promet de ne l'écrire jamais, ce que neanmoins il n'a pas laissé de faire. Car après cette conference de Montpellier, il fit imprimer un petit discours où il la mit , & depuis encore en ce grand livre imprimé , sans faire aucune mention de moy , encore qu'il sçavoit bien qu'elle

vient de moy, & il veut dire à cette heure qu'elle luy est venuë en l'esprit, & qu'une même chose peut être trouvée par plusieurs personnes. Neanmoins Monsieur de Sponde en ma presence le luy a fait confesser, & il m'en a fait quelque espece de satisfaction, avec promesse de reparer cette faute à la seconde édition; s'il ne le fait je ne l'oubliera pas. Le Cardinal se mocque fort d'une façon de parler du Pere Coron, qui en un de ses sermons, parlant du naturel des hommes plus enclin au vice qu'au bien, & qui comme les pourceaux se jettent plutôt dans l'ordure qu'en quelque belle eau : vous voyez, dit-il, le pourceau, s'il y a un beau ruisseau d'eau claire d'un côté & un boubier de l'autre, il se veautrera plutôt dans la boue & ira prendre là-dedans sa chemise blanche. Vray Dieu, dit-il, cela est bien ridicule, & dit à ce propos, le Pere Gontier exhortoit un jour Madame de Simier à quitter les pensées du Monde, & qu'elle ne regardât qu'au Ciel, qu'il falloit qu'elle se coiffât du Soleil, & se chauffât de la Lune.

Coronation. Il y a grande difference entre celles qui se font avant qu'un homme, soit en sa personne, soit en celle de ses predecesseurs, ait été élu & créé Roy, & celles qui se font après l'élection de lui, ou de ceux desquels il represente la personne. De cette seconde sorte fut le couronnement de Charlemagne s'étant fait avant que ni lui ni aucun de ses Predecesseurs eût été élu Empereur & par

& par conséquent n'entre point en comparaison avec les autres.

Le *Coudre* est amy des Pommiers, & engraisse la terre; il en est au contraire de la vigne; car de tout temps les Anciens ont appelé le Coudre $\mu\iota\sigma\acute{\alpha}\mu\pi\epsilon\gamma\Theta$, & quand on faisoit rôtir les hosties des sacrifices qu'on faisoit à Bacchus, la broche étoit faite d'une baguette de bois de coudre.

Le *Courage* ne consiste pas à faire les fiolans, ni à se battre en duél; il consiste à résister aux difficultez, aux fatigues, aux travaux des longs voyages, aux rochers, aux mers, à combattre contre les necessitez.

Celibat. Il y avoit une loy de Justinien, qui enjoignoit aux Evêques de faire vœu de Celibat six mois avant que d'être Evêque. Il y avoit une loy par laquelle les enfans des Prêtres ou Evêques ne pouvoient avoir aucuns biens de leurs Peres. Cela témoigne bien que les Evêques ne pouvoient se marier, ou bien s'ils l'étoient, étoient obligez de s'abstenir de leurs femmes. Tant de passages de l'Antiquité le montrent si clairement que rien plus, & ils ne sçauroient montrer un seul passage de l'Antiquité, par lequel il paroisse qu'aucun Prêtre ou Evêque se soit marié après avoir été promu au Sacerdote, ou à l'Episcopat. Ils alleguent l'exemple de Synesius, lequel fait entierement contr'eux. Car Synesius pour obstacle à ce qu'il pût être Evêque apporte 2 empêchemens; l'un qu'il ne croit pas la resurrection des corps,

& l'autre qu'il ne pouvoit pas quitter sa femme, ni la voir comme adultere. Cet exemple est évident pour le Celibat. Ils disent à cela que Synesius ne laissa pas d'être Evêque bien qu'il ne crût pas la Resurrection, & qu'il n'est point dit qu'il luy fut enjoint de quitter sa femme, il n'est point dit aussi qu'il luy fut permis de la retenir. Et puis Synesius fut forcé, nonobstant le point de la Resurrection, pour l'opinion qu'on avoit que Dieu l'inspireroit, & qu'il reviendrait à la créance de l'Eglise; ils pouvoient tout de même luy avoir permis de retenir sa femme sous la même opinion. Ils apportent le lieu de Socrate, où il est parlé de Paphnuce; mais cette histoire est toute fausse, & n'est rapportée que par Socrate & Sozomene, qui sont tous deux heretiques, & bien depuis le tems du Concile de Nicée, où les Peres qui étoient du temps, n'en disent mot, comme Eusebe & Epiphane, ains tout le contraire que le Concile défendit aux Prêtres d'avoir des femmes, & il ne se void point que sur l'instance de Paphnuce le Concile ait prononcé aucune chose, ce qu'il devoit avoir fait en un point dont il avoit tant été parlé au Concile Eliberitain, où étoit Osius, lequel étoit encore au Concile de Nicée & y présidoit. Cela est bien une preuve de fausseté de l'histoire de Paphnuce. *Actus matrimonii* est incompatible avec le Sacerdoce; le mariage des Prêtres est défendu, non que le mariage soit une chose impure, mais à cause du péché

Original & de l'imperfection qu'il y avoit. En ce cas David disoit , *in peccatis concepit me mater mea* ; & Job , *quis faciet mundum de immundo conceptum semine* ? Les Evêques n'étoient jamais mariez , le fait de Synesius le montre assez , parce qu'il disoit trois choses pour refuser l'Episcopat ; l'une , qu'il étoit marié & qu'il ne vouloit point voir sa femme comme adultere ; l'autre , qu'il ne croyoit pas la Resurrection , comme les autres la croyoient , & le dernier , qu'il alloit à la chasse ; on ne trouve point de lieu d'auteur qui die qu'il quitta sa femme , & il ne s'en trouve point aussi , qui assure qu'il la retint , bien que ceux de la Religion le maintiennent impudemment , mais ils mentent ; car il est bien dit que nonobstant la créance qu'il avoit diverse touchant la Resurrection , il fut reçu à cause de l'esperance que l'on avoit qu'il reviendrait ; mais il n'est point dit qu'il retint sa femme , laquelle on pût luy permettre de retenir en ce fait , qui est un fait particulier , puis qu'on le reçût , nonobstant que de la Resurrection des corps il crût autrement que les autres.

Le *Coq d'Inde* est un oyseau qui a peuplé merveilleusement en fort peu de temps , ç'a été un fort bon apport , de Languedoc ils en menent en Espagne des troupes comme de moutons , c'est une bonne chair , qui est odoriférante & se digere incontinent.

Conception de la Vierge. Monsieur le Cardinal

de Gondy me dit qu'il y a environ vingt ans, que la Sorbonne voulut s'assembler pour decerner quelque chose touchant la conception de la Vierge Marie, & ordonner qu'il étoit de *fide*, de croire qu'elle étoit conçûe sans peché : il leur envoya dire qu'ils ne le fissent pas : ils ne laisserent pas de passer outre, & luy les excommunia. Ils en appellerent comme d'abus ; l'abus fut jugé, & eux renvoyez par devant luy ; ils se vinrent tous jeter à ses pieds, & demander l'absolution. Ils tiennent en Sorbonne que la Vierge n'est pas conçûe en peché originel contre Saint Thomas, on peut tenir l'une & l'autre opinion ; s'il y en a une des deux qui soit la meilleure, je crois que c'est celle des Jacobins, qui est plus conforme à la doctrine de Saint Augustin & des anciens. Scotus & tous les Cordeliers sont d'avis contraire, & n'ont jamais été suivis par ceux de Sorbonne.

De Cæna Domini & de Operibus Cardinalibus. Bien que ce livre ne soit pas de Saint Cyprien, si est-il d'un excellent Auteurs, & même du temps de Saint Cyprien : le livre est adressé à Corneille ; l'Auteur de ce livre est Africain sans doute, & tout plein de phrases hardies, comme Tertullien & les Africains ; il a des mots qui sont rudes mais fort significatifs, comme *demembratus*. C'étoit un autre Cyprien Prêtre en Afrique. Erasme luy même reconnoît que c'est un excellent Auteurs, & dit que l'on a donné à Cyprien de l'or pour de l'or : ce qui fait re-

connoître qu'il n'est pas de Cyprien, c'est qu'il est en erreur contre l'erreur de Saint Cyprien.

Commodus fut conçu de Marc Aurele par Faustine, la même nuit qu'il luy avoit fait boire le sang du Gladiateur dont elle étoit amoureuse, pour luy en amortir la passion.

Consequences. C'est chose ordinaire à ceux de la Religion de tirer des conséquences des passages des Peres contre la doctrine que tiennent les Peres, & contre ce qu'ils ont même enseigné par livre exprés ; au lieu que par ces livres-là, ils devroient plutôt tirer conséquence pour les autres passages.

Consanguinité. Tertullien prend ce mot en matiere de Religion, non pour similitude, conformité ou correspondance, mais pour extraction, généalogie & succession de doctrine. *Consanguinitatem doctrinae.*

Constantius. La principale raison pour laquelle les anciens l'accusoient d'être l'image del'Antechrît, c'est parce qu'il entreprenoit de juger les Evêques, *novum & inauditum nefas est, ut iudex sæculi causam Ecclesiæ iudicaret.* Saint Martin dans Sulpice Severe Hist. Eccl. l. 2. Quelle merveille est-ce que lors que Constantius se mentoit Catholique aux Occidentaux, comme dit saint Hi'aire, Hosius l'un des Evêques d'Occident, luy ait écrit comme présupposant qu'il fût Catholique, ou surpris des Arriens, & avec les respects dûs à un Prince Catholique ; car les Arriens, auxquels Athanase dit que l'Em-

pereur convioit Osius de se joindre, n'étoient pas les Arriens qui tenoient la doctrine originelle d'Arrius, mais ceux que les Catholiques appelloient Arriens, parce qu'encore qu'ils fissent profession d'une vraie doctrine, néanmoins c'étoit en termes ambigus, & qui pouvoient cacher une doctrine équipollente à celle d'Arrius, comme l'expérience le montra puis après. L'Empereur Constantin mourut dans l'opinion des Exoudeniens, qui tenoient que Jesus Christ avoit été fait de rien, comme le rapporte saint Athanase.

La *Crainte* qui empêche les hommes de perdre leur salut éternel, même par l'apprehension des afflictions temporelles, n'est pas servitude, mais liberté, & se peut mettre au rang de cette sorte de nécessité, dont on dit, heureuse nécessité qui contraint à des choses meilleures.

Credite & intelligetis, quand on a la foy, Dieu par après nous fait capables de comprendre & d'entendre les choses difficiles. *Fidæi præmium intellectus.*

Croix. Les Roys & les Empereurs Chrétiens par l'empreinte de la Croix en leur monnoye se confessoient vassaux & feudataires de Jesus-Christ, & le reconnoissent pour leur Prince Souverain, de sorte que quand ils viennent à luy déclarer la Guerre, & à se revolter ouvertement contre luy, se rendans Apostats & persécuteurs de la Religion Chrétienne, ils tombent par leur propre jugement en cri

me de felonnie divine, & en privation des droits qu'ils tenoient de luy ; ce que ne faisoient pas les Empereurs Payens, qui avoient toujours été tels ; comme quand Theodath Roy d'Italie ne mettoit qu'une inscription en sa monnoye, on n'en pouvoit inferer autre chose, sinon qu'il étoit Roy d'Italie : mais quand il y mit deux inscriptions, l'une du nom de Justinien, avec ce titre de *Justinianus Aug.* l'autre du sien avec ce titre *D. N. Theodatus Rex*, alors on en pouvoit inferer qu'il reconnoissoit Justinien pour Souverain & se confessoit son feudataire : ainsi lors que les Empereurs ne mettoient que leurs images en leur monnoye, on ne pouvoit inferer de la marque de la monnoye autre Souveraineté que la leur ; mais depuis qu'outre leur image ils y marquent celle de la Croix, alors il a été licite d'inferer de la marque de la monnoye, qu'ils reconnoissent Jesus Christ pour Prince Souverain, & pour Roy des Roys, & Seigneur des Seigneurs. En la ville d'Edesse il y avoit une portion signalée de la vraie Croix, à laquelle Procope & Evagrius contemporain de Justinien & du Roy Clotaire, témoignent que ceux d'Edesse eurent recours pour se préserver contre les Perses. Asterius parlant de l'image de Sainte Euphemie, dit, au dessous étoit le signe que les Chrêtiens ont accoutumé d'adorer & de peindre. S. Chrysostome écrit que les Prophetes mêmes témoignent que la Croix & sa figure est

venerable & adorable, & luy même pour dire les Chrétiens, dit les adorateurs de la Croix. Si quelque infidele nous accuse que nous adorons le bois de la Croix, nous pouvons en separant les branches de la Croix rejeter ensuite le bois comme inutile, & en ce faisant luy montrer que nous n'adorons pas le bois, mais la figure de la Croix, dit Saint Athanase, l'Antheur des questions à Antiochus cité par saint Jean Damascene, & par le second Concile de Nicée, & par le Synode de Paris tenu sous Louis le debonnaire; Saint Remy dit à Clovis, adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as adoré. L'Empereur Justinien défend qu'on n'édifie des Monasteres que premierement on n'y plante la croix veritable & adorable. Léontius Evêque de Chypre parlant des croix de bois, que l'on erigeoit en memoire de la Croix, lors que tu verras, ô Juif, le Chrétien adorer la Croix, sçache que c'est pour l'amour de Christ crucifié, & non pas qu'il adore le bois de la croix, & le Concile *in Trullo*, nous déferons adoration à la Croix & avec l'esprit & avec la pensée, & avec le sens. Ceux qui pensent que l'adoration de la vraye Croix ait seulement commencée depuis Sergius, & croient qu'il ait le premier institué l'adoration de la Croix, outre que c'est une stupidité merveilleuse de ne considerer pas que Beda & ceux qui l'ont suivi en cette histoire, ne parlent pas de l'adoration generale de la

Vraie Croix qui se fait par toutes les parties de la terre , mais qu'il ordonna que cette piece-là qu'il avoit retrouvée & qui avoit été égarée & cachée si long-temps en tenebres , & sans honneur fût mise en lumière, & en lieu de veneration , & adorée comme les autres , qui depuis le temps de Constantin avoient eu toujours l'attestation & l'aspect des hommes ; Qui ne voit que tous les Peres de l'Antiquité leur crachent au visage ? Car Paulinus contemporain de Saint Augustin & de Saint Hierôme n'écrit-il pas que l'Evêque de Hierusalem proposoit tous les ans la vraie Croix à adorer , étant luy même le premier de ceux qui la vénéroient ? Procope & Evagrius ne témoignent-ils pas qu'à Edesse le Clergé & le peuple adoroient la vraie Croix ? Et afin qu'on ne dise pas que cela se faisoit seulement en Orient , Rusticus Diacre de Rome & contemporain du Roy Clothaire , ne dit-il pas, & la Croix & les Clouds , l'Eglise universelle les adore par tout le monde ? S'ils veulent dire qu'il n'y avoit point alors de jours préfix institutez pour l'adoration de la Croix, outre ce qu'il est refuté par l'histoire même qu'ils alleguent , qui dit que Sergius commanda qu'elle fût montrée au peuple en la Basilique Constantinienne le jour de son exaltation , d'où résulte que la fête de l'exaltation de la Croix étoit instituée dès devant le temps de Sergius ; & par le passage de Nicéphore qu'ils citent , qui dit

qu'Helene Mere de Constantin institua, c'est à dire fit instituer, cette fête de l'Exaltation de la Croix en l'honneur de la Croix. Outre cela, dis-je, toute l'Antiquité leur fera leur procez, car non seulement Procope & Evagrius témoignent, que lors que la ville d'Apamée fût assiegée par Cosroes Roy de Perse, les habitans prièrent Thomas leur Evêque de tirer la Croix & la proposer à adorer au peuple, comme l'on avoit accoustumé de faire aux jours ordinaires des adorations. Mais Saint Chrysostome en l'Homelie de la my-Carême, qui est un des jours que les Grecs dédient à l'adoration de la Croix, aujourd'huy, dit-il, est arrivé le jour anniversaire & tout venerable & tout lumineux, la semaine du milieu des jeûnes, qui nous propose la trois fois heureuse & vivifiante Croix de Jesus nôtre Sauveur, & nous la presente à adorer, & sanctifie tous ceux qui l'adorent avec un cœur sincere & des levres chastes, & Saint Gregoire le Grand insere en son formulaire des Antiphones, une Oraison pour le jour de l'Exaltation de la Croix, qui est citée par Jonas Evêque d'Orleans contemporain de Charles le Chauve en ces mots; Concede nous, Seigneur, que ceux qui viennent pour adorer la Croix vivifique, soient delivrez de leurs pechez? & s'ils disent qu'alors le jour du Vendredy saint n'étoit pas encore mis entre les jours destinez à l'adoration de la vraye Croix, toute l'Antiquité les condamnera: Car pour ne dire

Vien de Paulinus contemporain de S. Augustin & de Saint Hierôme, qui écrit que l'Evêque de Hierusalem propose tous les ans au peuple la Croix à adorer, lors que la Pâque du Seigneur, (ainsi appellent les Orientaux le jeûne de la semaine Sainte) se celebre; Saint Chrysostome n'a t'il pas fait des homelies expressees pour le jour de la Parâceve, en l'une desquelles il appelle ce jour-là, la fête de la Croix, & en l'autre dit que les Peres qui avoient été avant luy en Orient, avoient ordonné que la solemnité de la parâceve se celebrât hors de la ville, d'autant qu'en la parâceve se celebre la mémoire de la Croix, & que Christ fût crucifié hors de la porte. Et Grégoire de Tours, qui étoit plus de 100 ans avant Sergius, ne dit-il pas, la Croix du Seigneur qui fût trouvée en Hierusalem, est adorée à la sainte 4. & 6. Ferie? Car au lieu d'*isa*, il faut lire *sancta*; & S. Grégoire le grand en son formulaire des Antiphones tant celebré par nos anciens Autheurs François, Alcuin, Amalarius & autres, ne décrit-il pas l'adoration de la Croix, qui se faisoit en la parâceve avec ces antiphônes? voyez le bois de la Croix, auquel le salut du Monde a été attaché; venez, adorons; & avec cét hymne de Claud. Mammertus, *Pange lingua gloriosi praelium certaminis*. Et Beda qui étoit contemporain du Pape Sergius, n'écrit-il pas qu'à Constantinople, l'Empereur alloit à l'adoration de la Croix le Jeudy saint, & l'Im,

peratrice avec ses Dames le Vendredy saint, & le Clergé le Samedy saint ? Elle est, dit-il, proposée au peuple à adorer seulement par trois jours annuels, *id est*, en la Semaine sainte, le jour de la Cène du Seigneur, le jour de la parâceve & du Samedy saint : & en France n'avons nous pas non seulement Alcuin disciple de Beda & Precepteur de Charlemagne, qui en la solemnité de la parâceve ou du Vendredy saint décrit l'adoration de la Croix par ces mots ; En toutes les Eglises Cathedrales, Parochiales & Monachales la Croix est préparée devant l'Autel, soutenue par deux Acolithes, & un linge étant mis au devant, l'Evêque seul vient, & ayant adoré la Croix la baise, & puis les Prêtres, Diacres & autres Ecclesiastiques selon leur ordre, & puis le peuple ; mais même Jonas Evêque d'Orleans, lequel vivoit au même siecle d'Alcuin, qui écrit referant cét usage non à une nouvelle institution, mais à l'ancienne coutume de l'Eglise ; suivant la tradition Ecclesiastique, dit-il, l'Eglise adore tous les ans la Croix de Christ, *id est*, la saluë avec inclination de corps au tres-saint jour de la Parâceve, & s'éclattant par toute la terre avec gratitude en la louange de Christ, chante, nous adorons ta Croix, Seigneur, & loüons ta sainte Resurrection ? Que si l'on demande pourquoy Sergius n'institua point que ce morceau de bois de la vraye Croix qu'il retrouva, fût proposé au peuple à adorer

le jour de la Parâceve, mais le jour de l'exaltation de la Croix ? La raison est évidente, à sçavoir que ce morceau avoit cela de commun avec la Croix entiere, qui avoit été trouvée par Heleine, avec la portion de la Croix de Hierusalem reconquise par Heraclius sur les Perses, qu'il avoit été trouvé de nouveau & mis en lumiere; & pourtant il avoit choisi le jour qu'Heleine & depuis Heraclius avoient dédié au recouvrement de la Croix, pour celebrer le recouvrement de cette piece, c'est à dire, le jour de l'exaltation de la Croix.

Cujas. Les premiers hommes, les plus excellens & eminens en nôtre nation ont été Cujas, Ronfard, & Fernel. Un jour un Ecolier presenta une Epigramme à Cujas, lequel l'ayant lû & relû, luy dit mon amy, je n'y trouve point de verbe, dites-moy où il est ? L'Ecolier demeura un petit étonné ; enfin il luy dit, Monsieur, j'étois venu pour vous le demander. Cujas outre qu'il étoit excellent Jurisconsulte, sçavoit fort bien l'histoire Ecclesiastique ; je suis bien aise de lire les observations de Cujas, ce qu'il a écrit est resserré & très solide ; il n'y a rien à perdre ; je me suis efforcé d'écrire comme luy, qui ne sera rien que d'observations qui éclairciront beaucoup de points de l'antiquité. Cujas est un excellent écrivain, & qui à mon avis écrit extrêmement bien ; ses écrits témoignent bien qu'il avoit l'esprit merveilleusement plein.

Cardinaux. Quand le vieux historien Nicole Gilles dit, que la censure du Pape Agapet contre le Roy Clotaire fût expédiée par l'avis des Cardinaux, il a voulu accommoder les termes de l'histoire au stile de son temps; & par le mot de Cardinaux, il a entendu les Prêtres titulaires de l'Eglise Romaine, qui opinoient aux actes consistoriaux avec les Papes, comme il se void par les Epîtres de Saint Gregoire, & il les a appellez Cardinaux, parce que ce sont eux aux titres consistoriaux & à l'office desquels en cette partie, les Cardinaux ont succédé; comme le Sieur du Tillet appelle les Maires du Palais de nos anciens Roys, *Conneftables*, non qu'ils se nommassent alors Conneftables, ni que ceux qui portoient alors le nom de Conneftables fussent Maires du Palais; car alors Conneftable signifioit grand Ecuyer; mais pour accommoder le plus près qu'il luy a été possible le sens des mots de ce temps-là à l'usage des termes de celuy-cy; que si depuis que l'élection des Papes, à laquelle le Peuple & les Empereurs avoient part, a été réduite aux seuls Cardinaux, comme l'élection des Empereurs aux seuls Princes d'Alemagne, que nous apelons Electeurs; & d'ailleurs qu'après la separation de l'Eglise Grecque, les Cardinaux ont été faits, comme dit le Concile de Bâle, Legats de l'Eglise universelle auprès des Papes, afin de tenir toujours un Concile representatif autour de la personne du chef

de l'Eglise; & outre cela que pour enter plus étroitement le corps de l'Eglise en sa tige, qui est l'Eglise Romaine, les Evêques & Archevêques presentez à cette fin par les Roys ou Republicques des Provinces, ont été vêtus de titre de Prêtres titulaires de l'Eglise Romaine, afin d'assister avec le Pape aux jugemens ordinaires des causes de l'Eglise, & comme membres particuliers de l'Eglise Romaine & comme Legats & députez de l'Eglise universelle, qui est la cause pourquoy le Concile de Bâle veut qu'ils soient appelez non seulement Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, mais même Cardinaux de la sainte Eglise universelle; le rang leur a été donné en l'Eglise par le consentement de tous les Roys & de tous les Princes tant Ecclesiastiques que seculiers de toute la Chrétienté, tel qu'ils l'ont tenu depuis sept ou huit Conciles œcumeniques derniers, cela n'empêche pas que les Prêtres titulaires de l'Eglise Romaine qui assistoient anciennement avec le Pape aux actes Consistoriaux, & y portoient les mêmes titres de l'Eglise Romaine sous lesquels les Cardinaux sont adobtez au Consistoire, ne puissent avoir été convenablement appelez par l'Historien Gilles, Cardinaux, comme étant ceux aux titres Consistoriaux desquels, les Prelats que nous appellons aujourd'hui Cardinaux, ont succédé Cardinaux Assesseurs & Conseillers des Papes, dont l'institution n'est que de droit positif, leur

charge n'étant qu'une fonction & dignité en l'Eglise, non pas une mission, laquelle ne peut être que de droit divin.

Confession. Ceux qui veulent, qu'en matière de leze Majesté l'on puisse reveler les confessions, outre le violement de la foy & de la dignité du Sacrement, non seulement ne procurent aucun nouveau moyen de secreté pour les Roys, (d'autant que s'il est permis de découvrir les confessions en ce cas, jamais plus personne ne se confessera, ni ne sera tenu de se confesser de cette sorte de crimes) mais même ils ôtent aux Roys le secours legitime qu'il leur est permis de tirer des Confessions, qui est que les Confesseurs peuvent détourner par l'aprehension de l'ire de Dieu, ceux qui ont ces pernicious desseins, & outre cela peuvent avertir les Princes de se tenir sur leurs gardes & leur donner avis qu'il y a des conspirations sur leur vie. J'ometts à dire que s'il étoit permis aux Confesseurs de reveler les confessions en cas de leze-Majesté, il faudroit tout à fait abolir le Sacrement de la Penitence; car personne n'oseroit plus se confesser d'aucun peché de peur qu'il ne fût en la puissance de son Confesseur de l'exposer aux rigueurs par lesquelles on examine les crimes de leze-Majesté; & pourtant cét azile des Penitens a toujours été si sacré en l'Eglise, que là où les Papes mêmes sont Seigneurs temporels, il n'est non plus licite de reveler les Confessions contre leurs personnes, que contre celles

Ies des autres Princes ; & nos Roys ont toujours tenu la revelation des Confessions pour une trahison du Sacrement de Penitence ; & ils l'ont eue en si grande horreur, que quand le Roy Philippes le Bel voulut accuser le Pape Boniface VIII. d'heresie, & poursuivit même qu'après sa mort ses os fussent brûlés , un des chefs de son accusation , fut qu'il avoit fait reveler une Confession.

Conformité. Il y a bien loin entre la conformité actuelle , & la non-conformité , c'est à dire , difformité actuelle ; cette disjonctive n'est pas immediate ; il se trouve plusieurs moyens fort distincts entre deux , à sçavoir la non repugnance ou compatibilité , & la congruité. Pourtant quand il est question de conferer l'un & l'autre , il faut observer 4 degrez ; la repugnance , la compatibilité , la congruité , & la conformité. La compatibilité est une conformité potentielle , & celle-là suffit seule entre la doctrine des Auteurs baillée par tradition , & l'Ecriture ; c'est à dire , une non repugnance ; la congruité ajoute un degre de probabilité par dessus la compatibilité , mais n'emporte pas une expresse identité de paroles ou de consequences necessaires ; la conformité actuelle veut que non seulement l'un ne se détruise pas par l'autre , comme la compatibilité , ni se prouve conjecturalement & vray semblablement par l'autre comme la congruité , mais que l'un soit actuellement l'autre , ou contienne

H

actuellement la preuve demonstrative de l'autre. Les Actes de S. Luc sont conformes à son Evangile en tout & par tout quant à la conformité potentielle qui s'étend jusques à la compatibilité où congruité, mais non de la conformité actuelle. S. Mathieu & S. Jean, pour le regard du Baptême, sont de même, & S. Jean & les autres Apôtres pour l'Eucharistie. Saint Epiphane prend le mot de concordance pour non repugnance, *concordare, id est, non repugnare.* La deception cachée sous ce mot de conformité est grande; car quand on demande aux simples, s'ils n'estiment pas raisonnable de retrancher de l'Eglise tout ce qui n'est point conforme à la parole de Dieu? Ils n'osent répondre que non, de peur d'être crûs vouloir maintenir quelque chose contre l'Ecriture, d'autant que la conformité proposée ainsi generalement semble se devoit entendre necessairement de toute conformité tant actuelle que potentielle; or la négation de conformité en ce sens emporte incompatibilité & contrariété: puis lors qu'on a attaché cette confession de la bouche des simples, on leur dit qu'ils montrent donc la conformité de leurs traditions Apostoliques avec l'Ecriture, convertissant une stipulation de conformité potentielle, en laquelle on devoit être intentateur de l'action pour prouver la repugnance, en une demande de preuve actuelle de conformité, qui de défenseurs rend les adversaires acteurs. Par ainsi il seroit beau-

Coup meilleur d'user du terme de compatibilité , pour ôter l'équivocation , & stipuler le retranchement de toutes les doctrines incompatibles avec l'Ecriture.

D.

D *Amascene* étoit un grand personnage.
Damnatio. Ce que les Infideles font damnez n'est point précisément pour leur infidelité , attendu que la foy est un don de Dieu, & que S. Paul crie, comment croiront-ils si on ne les prêche ? Mais pour les pechez qu'ils commettent , auxquels l'infidelité simple n'apporte autre chose , sinon qu'elle leur ôte l'appareil & le remede par lequel leurs pechez pourroient être effacez , à sçavoir la foy & les conditions dont elle doit être accompagnée.

Diabes. Il est certain que tout ce qui se passe dans nôtre imagination , les Diabes mêmes le connoissent , comme sont toutes les pensées ; car la maxime d'Aristote est indubitable , *oportet intelligentem speculari phantasmata.* Ce qui étant , il ne reste nul lieu de douter que les Anges & les ames bien heureuses n'entendent & ne connoissent clairement les prières , voire mentales de ceux qui les réclament ; mais si le cœur est feint ou droit , il n'y a que Dieu seul qui le puisse juger , & c'est en cela qu'il est véritablement scrutateur des cœurs. Si les Démons écoutent les conjurations de ceux qui les

évoquent , comment'est ce que les Saints seront crûs être sourds aux prieres de ceux qui les reclament ?

Dialectes sont en usage és Etats populaires & Aristocratiques , l'on s'y doit accommoder ; mais aux Etats Monarchiques , il faut s'étudier à parler le seul langage de la Cour , en laquelle se trouve tout ce qu'il y a de politesse dans le Royaume ; ce qui n'est pas aux Republiques ni Democraties.

Dialectique. Ses loix sont telles , que pour détruire une negative universelle il suffit de prouver une particuliere affirmative.

Decalogue. Deux commandemens qui n'étoient que Ceremoniaux & non de la loy Morale , y ont été inserés exprés par Moïse pour les Egyptiens , celui des Images & celui du Sabbat : l'un à cause de l'idolatrie , à laquelle les Egyptiens étoient adonnéz plus que peuples du monde : l'autre servoit à détruire l'opinion des mêmes Egyptiens , qui croyoient le monde éternel.

Decretales. Je voudrois qu'il m'eût coûté beaucoup , & même avoir donné de mon sang , que les Epîtres des Papes ne fussent point imprimées ; car nous n'avons autre chose à faire tous les jours qu'à refuter les objections que nous font les heretiques sur les choses que nous avons , disent-ils , innovées , & le montrent par ces Epîtres-là , lesquelles sont fausses la plus part ; comme celle du Pape Innocent par laquelle il excommunie Arcadius Empereur , est

Fausse manifestement , & moy j'ay le premier decouvert la supposition, & il n'y a que Cedrenus & quelques autres , qui en fassent mention. Eusebe, Sozomene, Theodoret n'en parlent point : je le dis au Cardinal Baronius, qui a bien de la peine à les défendre, & apporte des autorités de Glycas. Il y a mille absurditez dans ces Epîtres , qu'un tel Pape a mis le Kyrie eleison. Il dit que Telephore institua le Carême. Le livre que ceux de la Religion ont fait , intitulé , *l'Inventaire de la Messe*, est tout pris de cela. Il se trouve néanmoins des gens qui s'efforcent de les défendre. Ceux qui ont fait les Epîtres des Papes & quelques decrets , ont fait un grand préjudice à la Religion ; car ils nous donnent la peine de refuter ces livres là qui ne valent rien, & que nous rejettons. Le livre est venu d'Espagne ; le style en est barbare , & tout d'un Auteur , car il est par tout semblable. Toutes les Epîtres des Papes ont été fabriquées par des Moines du temps de Charlemagne ; elles sont tres barbares ; il paroît qu'elles sont toutes d'une main ; celles de Corneille sont barbares , & celles de son clergé sont tres-excellentes. Comment est-ce que cela se pourroit, que Corneille n'eût pu avoir un Secretaire qui écrivît mieux ? les Epîtres des Papes sont toutes fausses absolument , jusques à Syricius : je m'étonne de Valafridus Strabo , qui pour le temps étoit assez poly , & sçavoit la langue Grecque , de ce qu'il s'est servy de ces Epîtres des Papes,

& en tire toutes les prieres de la Messe , ainsi qu'il les y a trouvées. Les Moines nous les ont forgées , eux qui vivoient de transcrire les livres.

Definition. La plupart des hommes se trompent bien souvent , parce qu'ils prennent la description des choses pour leur definition ; Nous ne sçaurions donner la definition d'aucune chose : Nous sçavons celle de l'ame , laquelle Aristote nous a donnée ; Celle de l'homme aussi nous la sçavons , parce qu'elles sont tout à fait attachées à nous , d'autres nous n'en sçavons point, c'est Dieu qui les sçait.

Deposition. C'eût été non misericorde, mais imprudence & cruauté aux Papes , d'irriter les Princes Heretiques & Apostats , és temps où les Chrétiens n'étoient pas assez forts pour les executer, & pour accompagner les depositions de droit des depositions de fait, c'est à dire des depositions actuelles : car les Princes deposez du droit de la Royauté par sentence de l'Eglise, & demeurans en possession de fait , eussent eû toujours pareille puissance de mal faire, & plus grãde volonté.

Diaconissæ institutæ , ne corpora mulierum in baptismo nuda à viris conspicerentur. Epiph. contr. Collyride. Refer ad disput. de bapt. Inf.

Diæcesis n'étoit pas anciennement ce que nous appellons en François diocese , c'étoit une grande Province , une Region ; & *Exarchus Diæcesis*, c'est à dire: le Patriarche.

Dionysius Alexandrinus ; Il y a en Italie

une chaîne de luy sur Denys Arcopagite.

Dionysius Arcopagita. Il ne croit point que le livre qui luy est attribué, soit de luy, & le tient pour une imposture & fait par un homme qui a voulu qu'on le crût Athenien, il est bien vray qu'il avoit écrit *de hierarchia*, car Saint Chrysostome l'appelle *Oyseau du Ciel*, & cela se doit entendre à cause de son livre *de cœlesti hierarchia*; mais en celuy-cy il y a tant de choses dont les Peres comme Irenée, n'ont osé parler en assurance, lesquelles il sçait sur le doigt; je ne voudrois jamais citer les œuvres de S. Denis. Le livre de Dionysius Arcopagita est incertain, il y a des argumens pour & contre; je ne m'en voudrois pas servir. Soit que le livre soit faux & fait par un Imposteur, soit qu'il soit vray, il est certain que l'auteur est tout Attique, & qu'il y a des phrases qui sont toutes Attiques. Il y a un passage de Saint Chrysostome, où il est appelé *Oyseau du Ciel*. Cela peut-être entendu à cause qu'il a écrit *de cœlesti hierarchia*; mais cette homelie de Saint Chrysostome est incertaine. Saint Gregoire, ou Saint Basile, parlant de ces mysteres de la hierarchie, parle de quelqu'un qui en a écrit devant luy dignement; on explique cela de Dionysius Arcopagita. 2

1 L'homelie où cet eloge est donné à Saint Denys, n'est pas de Saint Chrysostome, mais d'un Auteur qui a vécu longtemps après luy; car elle fait mention de Nestorius, & de sa condamnation, qui n'arriva qu'environ 24 ans après la mort de Saint Chrysostome.

2 Mais mal, car il le faut entendre de Saint Arhanasie, *Quius ipsissima verba refert S. Gregorius de trisagio.*

Dionysius Exiguus a traduit le livre des *Canons* que nous avons, & ce Code-là étoit imparfait, & ne contenoit point les *Canons* du Concile d'Ephèse ; il avoit seulement ceux du Concile de Chalcedoine, & outre cela étoit un Code qui avoit été falsifié par *Arsatius* Evêque de Constantinople, & cela paroît parce que dans les *Canons* de *Dionysius Exiguus* les *Canons* du Concile d'Antioche y sont traduits, & le 15 Canon de ce Concile porte, que si un Evêque a été interdit & qu'on luy ait défendu de communier, si nonobstant il communie il doit être entièrement déposé. Ce Canon fut fait par le Concile d'Antioche qui étoit un Concile d'Arriens, & fut fait pour le sujet d'Athanase & contre luy, à cause que nonobstant son interdiction & pendant son appel au Pape, il n'avoit pas laissé de communier. C'est par ce Canon là aussi que Saint Chrysostome fut déposé, & il ne répondit autre chose contre ce Canon si non qu'il étoit d'un Concile d'Arriens ; par là il apert que ce Concile-là ne se trouvoit point dans la Bibliothèque de Constantinople ; il fut fait un *corpus Canonum* par *Arsatius*, qui par la déposition de Chrysostome étoit intrus au siège, & avoit inséré le Concile d'Antioche afin de maintenir la déposition de Chrysostome ; & dans ce corps le Concile de Sardique n'y étoit point, à cause qu'il condamnoit celui d'Antioche.

Dirumpere. Utinam dirumpere caelos, & descendere,

*descenderes ; Et. 24 refer ad masculinum aperiens
vultuam , diruptione scil. virtuali.*

En *Disputé* ce n'est pas un petit artifice de
sçavoir énerver & atténuer les allegations de
son adversaire.

Divorce. Cette loy étoit une loy mora-
le , que Dieu institua par provision & à
temps , c'est à sçavoir , jusques à la venue
de son fils.

Donatistes. Le fait de *Cecilianus* & de *Ma-
jorinus* est un peu embrouillé ; mais de la
façon que je l'ai écrit, je l'ai rendu fort clair,
& ne peut-on dire par cet exemple que l'on
puisse rien tirer contre le Pape. Car il étoit
question de juger des gens qui étoient schis-
matiques , & qui ne vouloient pas recon-
noître le Pape pour juge ; là-dessus l'Em-
pereur les juge avec mille protestations , &
même d'en demander par après pardon aux
Evêques ; comme qui diroit que le Roy
Charles a jugé & décidé des choses de la
foy au préjudice du Pape , parce qu'après
le Concile de Trente il donna le colloque
de Poissy aux Huguenots ; mais le fait est,
que *Cecilianus* ayant été fait Evêque de
Carthage de la part des Catholiques , &
Majorinus aussi ayant été créé Evêque
par les Donatistes , ceux-cy maintenoient
que *Majorinus* devoit être Evêque , & qu'au
contraire *Coneilianus* ne le pouvoit être,
parce qu'il avoit été ordonné par *Felix*,
lequel les Donatistes soutenoient avoir
sacrifié aux Idoles , & partant que *Ceci-*

lianus n'ayant pas été bien ordonné ne pou-
voit être Evêque & leur juge ; si bien qu'ils
demanderent à l'Empereur d'être jugez en
France par des Evêques François & Espa-
gnols , qui n'avoient point enduré de per-
secution. L'Empereur par leur importunité
leur donne trois Evêques , qui avec 15 au-
tres Evêques viennent à Rome , où ils agi-
terent la cause avec Miltiades. Le Pape donc
prend avec luy 15 Evêques , pour montrer
que ce n'étoit point une communion de
l'Empereur, puis qu'il prit avec luy tels Evê-
ques qu'il voulut , & les condamne de nou-
veau. Derechef les Donatistes importune-
rent l'Empereur de faire revoir le procès , &
presenterent requête , qui est comme une
Requête civile , & demanderent un Conci-
le. Ils obtiennent un Concile à Arles de
200 Evêques , auquel assisterent les trois
qui étoient venus à Rome , & les 15 que le
Pape avoit pris avec eux auparavant , & de-
rechef ils jugerent le procès ; le Concile écri-
vit au Pape Sylvestre , que s'il y eût été pré-
sent , les Peres eussent jugé bien plus rigou-
reusement. Les Donatistes ne se contente-
rent pas encore de ce jugement , & prièrent
l'Empereur de vouloir juger ; il refuse, il est
poursuivy , enfin se voyant trop importuné
il dit qu'il jugera , mais il proteste d'en de-
mander pardon aux Evêques. Par ce fait on
peut voir s'il y a rien de contraire à la puis-
sance & à l'autorité du Pape ; on pourra
dire que l'Empereur jugea au préjudice de

De qui avoit déjà été jugé par le Synode , & que le jugement de l'Empereur est par dessus celui de l'Eglise ; mais qui ne voit que toute cette procédure est toute extraordinaire ? Quand on disputoit contre les Donatistes, & qu'on leur montrait qu'ils n'étoient point en l'Eglise à cause qu'ils n'adhéroient pas à l'Eglise Romaine , à la chaire de Pierre , & qu'ils n'avoient point de succession , on ne les battit jamais de la pureté de la doctrine qui étoit en l'Eglise Romaine , mais seulement de la succession , & qu'eux ne la pouvant montrer , ils n'avoient point d'Eglise. Les Donatistes donnoient pour une des marques de leur Eglise , qu'elle souffroit persécution & qu'elle ne la faisoit pas ; & Saint Augustin leur prouve par l'exemple de Sarra tantôt persécutée par Agar , & tantôt persécutante , & par l'exemple d'Helie tantôt persécuté par Achab , & tantôt persécutant les faux Prophetes d'Achab , que la vraie Eglise selon la diversité des temps tantôt étoit persécutée , & tantôt persécutoit.

E.

Les **E**aux au printemps ont accoutumé de se tourner.

L'Eau en Espagne est bien plus excellente qu'en ce pays , elle ne se corrompt jamais , & les Espagnols qui sont accoutumés à en boire , trouvent la nôtre fort mau-

vaife ; fi bien qu'ils en apportent avec eux. Il y a un Efpagnol logé chez Monsieur Zamet , qui est venu avec l'Ambassadeur extraordinaire , qui en a apporté qui est excellente ; celle des Indes est d'autant plus excellente par dessus celle d'Espagne , comme celle d'Espagne est par dessus la nôtre , & quand les flottes reviennent de ces pays-là , le reste de l'eau s'achete cherement. L'Ambassadeur d'Espagne qui est icy ordinaire , a eu bien de la peine à trouver de l'eau qui fut bonne , il en fait chercher à six lieües aux environs.

Ecclesiastiques. Ils ont eu autresfois grand pouvoir en France , & l'Etat en étoit bien mieux ; car ils ne sont pas interressez , n'ont point d'enfans qui succedent aux desseins qu'ils pourroient avoir ! quand ils sont morts tout est mort avec eux. Quand un de nos Roys alla en la terre sainte , il laissa pour Gouverneur en son absence l'Abbé de Saint Denis , Surger ; s'il eut mis le gouvernement entre les mains d'un autre, possible qu'il se fut rendu maître. Les Espagnols s'entendent bien mieux que nous , qui se servent d'Ecclesiastiques qui de bas lieu sont agrandis , & n'ont autre soin devant les yeux que le bien du Prince. Nous avons l'exemple du Cardinal Ximenes Jacobin. Avec les Ecclesiastiques vicieux & mauvaise vie , nous communiquons bien aux actes de Religion , non aux actes de conversation. Comme les mouches s'attachent ordinairement aux ulceres , s'il y en a quelques uns sur un corps , & laissent

les parties saines , ainsi les adversaires dans l'Eglise se prennent aux vices & aux abus des Prêtres , lors qu'il y en a la moindre apparence, & dissimulent malicieusement les bonnes actions , & passent par dessus les vertus de ceux qui sont sans reproche.

Tout *Espace* est distance ; toute distance relation.

Rang des Ecclesiastiques. Monsieur le Prince a grand tort d'avoir debatue contre Monsieur le Cardinal de Joyeuse la préséance pour recevoir l'Ordre en une action pure Ecclesiastique. Monsieur le Cardinal de Joyeuse en sera grandement loüé par tout, & à Rome principalement ; le Pape trouvera cette action-là fort mauvaise , & tout le College des Cardinaux : il n'y a pas 200. ans, que les Evêques mêmes marchoient devant les fils de France. Ce fut le Pere de Mr le Prince, qui debatit le premier la préséance contre le Cardinal de Guize, & l'emporta ; mais ce ne fut que pour le rang du Conseil & des ceremonies qui ne sont Ecclesiastiques. Par tout on a toujours porté ce respect aux Ecclesiastiques de leur donner le premier rang. En Angleterre l'Evêque de Cantorbery est immédiatement après la personne du Roy ; même en Turquie le Musti marche avant tout les Bachats. Le Pape trouvera eecy fort mauvais de la Reine, & en une action si celebre comme est celle-ci ; pour les autres rencontres ; comme à passer à une porte, cela ne porte pas coup comme en une ceremonie telle que le sacre. Il y a force lieux en l'Ecri-

ture tonnans malediction contre les Laïques, qui veulent usurper la charge & les fonctions des Ecclesiastiques.

Edom. Occidens; d'où vient que la partie Occidentale de la Judée meridionale porte le nom d'Idumée, & que Tite est surnommé Iduméen, c'est à dire Romain.

Eglise. Les Eglises particulieres sont dites Catholiques par relation & participation qu'elles ont avec l'Eglise Romaine. Il y a bien de la difference entre le fondement & la marque de l'Eglise; car la marque de quelque chose est éconuë par le sens, & ce qui en est le fondement n'est compris que par l'intellect. Les marques de l'homme sont connues & aprehendées par les sens, cōme d'avoir des yeux, une bouche, & ainsi d'autres parties; mais le fondement n'en est aprehendé que par l'intellect, cōme d'avoir une ame, d'être raisonnable. Toutes les marques de l'Eglise sont visibles & se connoissent au sens, cōme d'avoir des Pasteurs & une société de fideles. Il seroit bien dur à l'Eglise qu'il ne luy fût pas permis de s'opposer à un Prince, qui après avoir fait serment à J. C. ou à l'Eglise, soit par le Baptême ou par son Sacre, voudroit introduire le Mahometisme ou une heresie en son Royaume; & il ne faut pas dire, que si cette opposition est permise au Pape, selō le bon plaisir d'un Pape le Roy sera excommunié, & qu'on luy fera accroire qu'il voudra introduire une heresie: le Pape ne le peut faire. Quand Anastasius fut reçu à l'Empire d'Orient, il étoit Eutychien; Macedonius qui étoit Patriarche de Constantinople, ne le

voulut point recevoir qu'il ne souscrivit au
 Concile de Chalcedoine; cela mōtre bien qu'il
 appartient à l'Eglise de juger des Empereurs,
 & de s'opposer à eux lors qu'ils voudroient ap-
 porter quelque mauvaise doctrine. L'Eglise
 en tout tems est le firmamēt & la colonne de
 la verité, aussi bien en sa vieillesse qu'au tems
 de sa naissance; imitant en ce qui est de la do-
 ctrine l'exēple de Sarra, qui pour être vieille
 n'enlaidissoit point. Comme la tige de l'arbre
 tient lieu de tout au respect des branches qui
 en sont retranchées; ainsi l'Eglise tient lieu de
 tout au respect de ceux qui font schisme, ou
 qui tōbent en heresie; & comme les branches
 séparées de leur tronc ne peuvent être faites
 parties de l'arbre, sinō qu'elles y soiēt entrées,
 ainsi les sectes heretiques retranchées de l'E-
 glise ne peuvent faire partie de ce corps & de
 ce tout de l'Eglise, si par la réunion & la recō-
 ciliation elles n'i sont cōme inserées & incor-
 porées. Lors que N. S. vint au monde, il eut
 le soin de montrer que l'origine de son Eglise
 étoit extraordinaire & divine, de vouloir
 qu'elle s'établît par des voyes toutes cōtrai-
 res à l'aparence humaine, par ignorance, foi-
 blesse & souffrance, & ne voulut choisir ni les
 personnes d'Etat, ni les hommes de lettres, ni
 les gens de guerre, pour la planter, ains sup-
 pléa ce qui manqua de science humaine & de
 force en eux par les moyens extraordinaires
 qui sont les miracles & les œuvres surnatu-
 relles qu'ils faisoient; mais depuis qu'elle a
 été établie par ces moyens extraordinaires il
 n'a point dédaigné qu'elle employât pour sa

conservation les moyens humains & ordinaires ; je veux dire les lettres, l'étude, la doctrine des Ecclesiastiques ; les armes, le courage & la force des Laïques , afin que lors qu'il a cessé & diminué de l'assister par le secours visible des miracles, elle ne fut pas déstituée de tout autre secours. Tout l'état general de la controverse de l'Eglise entre nous & nos adversaires se tourne sur deux poles. Premièrement s'il est de l'essence ou des conditions inseparables de l'Eglise terrestre & militante d'être visible ou non : & derechef , s'il est de l'essence ou des conditions essentielles de la même Eglise terrestre & militante d'être pure en la foy & en la proposition des moyens de salut ou non ; de sorte qu'elle ne puisse retenir le nom & la definition d'Eglise sans ces choses. L'on punissoit autrefois ceux qui abandonnoient le bouclier, mais non pas ceux qui quittoient la lance , d'autant que le bouclier servoit comme de rempart & défense generale à l'armée, là où la lance conservoit seulement le soldat qui la portoit : le premier est le simbole de la doctrine , le second se peut appliquer à ce qui est des mœurs. Celles-cy regardent le salut de chacun en particulier, celle-là le bien & la cause generale de toute l'Eglise. *Populus in Ecclesia tribus gradibus distinguebatur ; erant enim κατηχημένοι, πνεύοντες & μετανοήτες.* *Fustel. in Cam.* 12 L'Eglise peut bien être la société des élus par attribution , mais non pas par definition, non parce qu'en elle sont les seuls Elus , mais parce qu'en elle seule sont les

Elus investis de la grace presente de leur élection , comme la premiere cour du Parlement du Royaume s'appelle la cour des Pairs, non qu'en elle soient les Pairs seulement. *Qui vult habere Spiritum Sanctum , caveat foris remanere , caveat simulatè intrare.* Aug. Epist. 6. La vraie doctrine se peut avoir hors l'Eglise, mais non d'ailleurs que de l'Eglise ; la charité non , sinon en l'Eglise ; *qui extra veritatem , extra Ecclesiam. gren. sicut ergo Deus unus colitur ignoranter & extra Ecclesiam , nec ideo non est ipse , & fides una habetur sine charitate & extra Ecclesiam , nec ideo non est ipsa , unus est Deus , una fides , unum baptisma , una incorrupta Catholica Ecclesia , non in qua sola unus Deus colitur , sed in qua sola unus Deus piè colitur , nec in qua sola una fides retinetur , sed in qua sola una fides cum caritate retinetur.* Aug. contra Cresconium l. 1. c. 28. Si l'Eglise étoit dans le symbole entant qu'invisible , il faudroit qu'elle fût perpétuellement invisible , car les choses de la foy sont perpétuelles , & de ce que l'Eglise entre dans le symbole sans raison de temps present , elle est perpétuelle. Comment instruira-t'elle nôtre foy , comment nous ouvrira-t'elle son sein pour échauffer nôtre charité si elle est invisible ? Quand on dit que Carthage n'a rien pû contre Rome , est-ce à dire que nuls citoyens Romains ne soient morts en la guerre contre Carthage ? ainsi quand Luther conclut que les puissances d'enfer ont prevalu & prevaleut tous les jours contre l'Eglise visi-

ble, pour ce que le diable en seduit tous les jours plusieurs membres, est-ce argumenter de bonne foy ? l'Eglise ne convient à la société Catholique & aux heretiques sinon équivoquement. Or jamais un terme ne se doit définir selon l'attribution équivoque & la seule convenance vocale, mais selon l'appellation univoque. Comme toute congregation d'herétiques ne peut être dite Eglise, & n'a point Christ pour chef, ainsi tout mariage par lequel la femme n'est point conjointe à son mary selon l'ordonnance de Christ, ne peut-être appelé legitiment mariage. Saint Hierôme sur Eph. c. 5. Toutes les promesses faites à l'Eglise Judaïque luy sont faites ou conditionnellement ou figurativement, c'est à dire, que s'il y en a quelqu'une absolüe & sans condition, elle ne luy appartient qu'en ombre & qu'en figure, l'effet & la verité en étant réservé à l'Eglise Chrétienne. Saint Augustin employe l'argument de l'Eglise autrement contre les Manichéens, & il s'en sert autrement pour luy. Contre les Manichéens il ne le met en œuvre que comme un argument probable, ni plus ni moins que celuy du consentement de l'Ecole pour vérifier les livres de Platon ou d'Aristote, d'autant que les Manichéens ne reconnoissent pas la société Catholique pour vraye Eglise, & pour une compagnie perpétuellement & infailliblement assistée de l'esprit de Dieu. Mais pour son particulier il le prend pour un moyen, non seule-

ment conjectural , mais nécessaire & propre à faire une foy non seulement humaine, mais divine , d'autant qu'il reconnoissoit & reveroit l'Eglise en cette qualité; quand il parloit de foy , il disoit , je ne croirois point à l'Evangile si l'autorité de l'Eglise ne m'y émuvoit : quand il parloit à eux , il disoit , de quel livre tiendra-t'on l'auteur pour certain , si l'on doute que les lettres que l'Eglise tient des Apôtres soient d'eux? qui est comme s'il eût distribué son discours ainsi , à moy qui tiens la société Catholique composée du consentement de tous les peuples pour être l'Eglise de Dieu , la colonne de verité , ce m'est un argument institué de Dieu , une autorité surnaturelle , un moyen de foy divine ; à vous qui ne la tenez pas en cette qualité , prenez-la pour le moins pour un moyen de foy humaine , pour un argument probable , pour une autorité profane & seculiere ; l'un me rend coupable d'infidélité , si je n'y ajoute foy ; que l'autre vous rende pour le moins coupables d'opiniâtreté. L'Eglise a toujours les marques d'autorité ou ordinaires ou extraordinaires ; au commencement elle avoit les miracles qui étoient marques extraordinaires , & alors la multitude ne luy étoit pas encore nécessaire , qui ne luy a été donnée en qualité de marque d'autorité , que comme une marque ordinaire après la cessation de l'extraordinaire. *Christus offerens humano generi medicinam , primam miraculis conciliarvit auctoritatem , auctoritate non*

vixit fidem, fide contraxit multitudinem, multitudine obtinuit vetustatem, vetustate roboravit Religionem, Aug. de util. cred. c. 4. Pourquoi est-ce, ô heretiques, disoit saint Augustin aux Donatistes (*de unit. Eccles.*) que vous nous glorifiez de v^otre petit nombre, si N^otre Seigneur Jesus Christ a été nommément livré à la mort, afin de posséder la multitude en heritage.

Εἰδωλον ne vient pas simplement de εἶδω, mais de εἶδω εἰωλον, *species vana.*

Les Elections ne sont pas de droit divin : si cela étoit, le Pape n'en auroit pas dispensé, & tous les Evêques qui se sont faits depuis, seroient par consequent nuls, & tous les Prêtres ; ce qui va à une très grande consequence. Il y a tant d'exemples de l'antiquité d'Evêques qui n'ont point été élus ; il étoit même défendu au Concile de Laodicée, que le peuple élût l'Evêque. Il y a aussi des exemples d'Empereurs qui ont nommé aux Evêchez. Saint Augustin ne fut pas élu par le peuple, ce fut son predecesseur qui le nomma ; l'élection de Mathias fut faite par sort & par le Saint Esprit. Les Evêques anciennement n'alloient pas à Rome, prendre leur bulle, ny aucune conformation ; c'étoit assez qu'il fussent reçus par leur Metropolitain ; mais il falloit que le Metropolitain allât à Rome querir le *pallium*, qui est la marque d'autorité : les Evêques étoient ordonnez par leur Metropolitain, mais avant l'ordination, ils avoient le con-

sentement du Pape : & c'est ce qu'aujourd'hui nous appellons les bulles. Et ce pouvoir, tous les Patriarches l'avoient anciennement, & c'est ce qu'ils avoient de commun & de semblable avec le Patriarche de Rome : mais lors qu'il étoit question de condamner un Evêque, le Patriarche ne le pouvoit absolument ; c'est-à-dire, il pouvoit bien le condamner, mais l'Evêque pouvoit appeler au Pape. Aujourd'hui en France, les Evêques ne rendent aucun respect à leur Métropolitain ; car ils se font ordonner sans son sçu, & il n'y est nullement appelé. Il ne se faut pas étonner, si les Métropolitains ordonnoient les Evêques, car il eût été impossible que le Pape eût pu ordonner tant d'Evêques par le monde : mais lors qu'il est question de destituer un Evêque, ce qui n'étoit pas chose ordinaire, & qui n'arrivoit pas si souvent, alors il en avoit la connoissance. Lors que les élections des Papes se faisoient par le peuple, l'Empereur comme chef du peuple avoit autorité sur telles élections quand il y avoit de la discorde entre le peuple, & pouvoit empêcher une partie, ayant élu l'un, & l'autre ; l'autre, de reconnoître ny l'un ny l'autre, jusques à ce que le différent de l'élection fût vidé, & faire tenir pour cet effet des assemblées Synodales, afin de le vider, qui est-ce que fit Honorius en la cause d'Eulalius & de Boniface, contestans le Pontificat, & ce que fit peu avant les

jours de nos Peres, l'Empereur Sigismond & les autres Princes Chrétiens, quand ils firent tenir le Concile de Constance pour vuidier le different qui étoit entre les trois compétiteurs du Papat, & proceder à une nouvelle élection, qui fut celle de Martin V.

Les *Empereurs*. Il n'y a point de doute qu'ils n'aient l'Empire des Papes, *titulo tenus*. Car qu'ils leur puissent avoir donné le temporel, il n'y a point d'apparence. Quand Charlemagne eut gagné l'Empire d'Occident, afin de n'être point déclaré usurpateur, & se conserver avec plus de tranquillité l'Empire, il en voulut avoir la confirmation du Pape; comme pour le fait de Pepin, il n'y a point de doute qu'il ne fût assuré du Royaume avant que d'en avoir la confirmation par Zacharie. Les Princes ont désiré cette confirmation pour prétexte seulement. On ne met point en doute que les *Empereurs* ne convocassent les Conciles, c'est-à-dire qu'il ne fût besoin qu'ils consentissent à la celebration, mais ça a toujours été à la poursuite des Papes. Il falloit nécessairement que les *Empereurs* y consentissent, à cause que l'Eglise étoit pauvre, & les Evêques ne pouvoient venir si les *Empereurs* ne les eussent aidez de voitures, de chevaux & de carosses; & puis un Concile ne se pouvoit faire, que tous les Evêques ne vinssent de toutes les parties du Monde; Et l'Empereur pouvoit craindre quelque

Conjuration sous pretexte de Concile ; si bien qu'eux y consentoient, mais à la poursuite des Papes, & le consentement de l'Empereur n'y est nécessaire que par accident, car ce n'est pas une chose qui soit de l'essence du Concile, que le consentement & la volonté de l'Empereur. L'Empereur Henry IV. representoit au Pape Gregoire, qu'il ne l'avoit pû déposer, parce qu'il n'erroit point en la foy ; & que la tradition des Peres portoit, que s'il n'erroit en la foy, il ne pouvoit être déposé ; ces paroles prennent la cause à la gorge, tranchent & décident le nœud de la question. Les peuples après le Couronnement des Empereurs avoient accoustumé de les adorer, comme il apert par ces mots d'Ado Viennensis après le Couronnement de Charlemagne ; *Perfectis laudibus à Pontifice, more Principum antiquorum adoratus est.* Les Protestans pour montrer qu'il fut adoré par le Pape, & que partant ce n'étoit pas luy qui l'avoit fait Empereur, ont changé la ponctuation, & transposé la virgule, qui doit suivre immédiatement le mot *Pontifice*, en cette sorte, *Perfectis laudibus, à Pontifice, &c.* Ce qui ne peut être, car il n'y avoit jamais eu de Pape, qui eût couronné un Empereur. Ado veut donc dire, que les louanges, c'est à dire les actions de grâces & benedictions, que l'on avoit accoustumé de donner à Dieu après le Couronnement des Empereurs, comme il paroît par l'histoire du Couronnement de Charles le Chauve, étant

ou ayant été achevées par le Pape , l'Empereur fut adoré par le peuple , selon la coutume des anciens Empereurs. L'Empire spirituel est supérieur non seulement aux Magistratures dérivées & inférieures , mais à la Magistrature souveraine même. S. Chrysostome dit que le Sacerdote surpasse l'Empire d'un aussi grand intervalle , comme la nature du corps diffère de celle de l'ame : & S. Ambroise , comme le lustre de l'or surpasse le métal du plomb. Quand nous lisons que les Empereurs confirment & convoquent les Conciles , cette confirmation , non plus que leur convocation , n'étoit pas pour rendre leurs décisions authentiques au Tribunal de l'Eglise , & obligatoires en conscience & spirituellement ; car qui a jamais ouy dire , comme s'écrie S. Athanase , que les decrets de l'Eglise aient pris force de l'Empereur ; mais pour leur donner force de loy séculière , & les rendre obligatoires & exécutoires au tribunal séculier , & faire que les Ministres de l'Empire fussent tenus de les exécuter , & de punir de peines temporelles ceux qui y contreviendroient ; autrement il eût fallu que quand les Empereurs ont été Ariens , les decrets de l'Eglise , à faute d'être confirmés par eux , eussent été invalides au tribunal spirituel , & n'eussent point été obligés en conscience : & pourtant quand l'autorité Imperiale concouroit avec l'Ecclesiastique pour la confirmation des Conciles , ce n'étoit que pour les rendre obligatoires & licites

Licites au tribunal seculier, & non pas au spirituel en l'obligation de conscience ; faut appliquer ce que dessus au Concile de Constantin & au Concile *in Trullo*, qui d'ailleurs fut un Concile erroné, & auquel fut confirmé le Concile d'Afrique de Saint Cyprien.

Ἐπιμύθιον. *Brevem admonitionem velut Ἐπιμύθιον quodam ἔσθ' ἔκκεκλεῖται μὲν post fabulam adjicit ; Gallicè præstè dici, comme un dessert de musique après la comedie.*

Erasme fait de grandes fautes au jugement qu'il donne des Auteurs. Sur livre de saint Basile de *Spiritu sancto*, il dit que la seconde partie est supposée ; & dit qu'Arnobé in *Præmos* est le même Auteur qui a écrit *contra Gentes*. Il est grand ennemy de la Trinité, grand ennemy des traditions.

Ecriture ; défense de la lire. Comme il y a des passions auxquelles quelques uns des hommes sont plus sujets que les autres, ainsi il y a des crédulitez ou incrédulitez, des facilités ou repugnances d'imagination, auxquelles les uns sont plus enclins que les autres ; de sorte qu'encore que tous les miracles & mystères de la Religion surpassent infiniment nôtre capacité, il y en a néanmoins à la créance desquels les uns sont plus tardifs qu'aux autres ; comme nous lisons de Synesius, qui consentant à toutes les propositions de la Religion Chrétienne, fut longtemps avant que de se pouvoir résoudre à croire l'article de la Resurrection ; partant les hommes ont naturellement l'imagination plus dis-

K

posée à recevoir une heresie qu'une autre, tant de l'inclination qu'ils apportent de leur naissance, que de la nourriture & des maximes dont ils sont prévenus. Quand donc un homme qui aura naturellement ou par habitude l'imagination disposée à incliner plutôt à l'heresie d'Arrius que d'un autre, aura à ouyr les paroles de Nôtre Seigneur, où il dit, que son Pere est plus grand que luy, lequel vaudra mieux qu'il les oye de là bouche de l'Eglise avec l'applicarion presente des autres lieux de l'Ecriture & l'explication des Docteurs legitimes, que de les lire à part-foy, ou bien souvent ne suspendant pas son jugement jusques à ce qu'il ait trouvé les autres lieux qui peuvent fournir de remede & d'exposition, il fomentera & confirmera par cette premiere rencontre l'opinion à quoy son imagination est disposée ? Lequel vaudroit-il mieux, que les Arriens & Samosatensiens qui sont aujourd'hui dans la Pologne & dans la Transsylvanie, se fussent contentez d'ouyr l'Ecriture de la bouche des Docteurs de l'Eglise, que de la lire eux mêmes ? Comme une mere est bien de mauvais naturel à l'endroit de son enfant, quand elle ne luy veut pas mettre un poisson tout entier entre les mains pour s'en paître à sa discretion, de peur qu'en avalant les arrêtes, il ne se ruë au lieu de se nourrir, mais prend le soin & la peine de lo luy éplucher elle-même ; pour le luy donner sans danger ; ainsi l'Eglise doit bien être jugée dépouillée d'affection envers

Les enfans , quand elle ne veut pas permettre aux simples de lire l'Ecriture, par où bon leur semble , de peur que par leur indiscretion se prenans à des lieux qu'ils ne pourront pas digerer à cause de leur imbecilité , elle ne se tourne en scandale & en poison pour eux ; mais elle leur en choisit ce qui est proportionné à leur capacité , & le leur propose par les prédications des Docteurs , demêlé de toutes les épines & arrêtes , c'est à dire de tous les scandales & de toutes les difficultez qui pourroient offenser leur infirmité. L'Eglise merite bien d'être calomniée de ce qu'elle ne veut pas que les simples qui ne peuvent penetrer plus avant que l'écorce de la lettre , lisent d'eux-mêmes & sans l'aide d'un Docteur ou d'un Interprete, une infinité de passages de l'Ecriture , lesquels d'autant plus qu'ils couvrent & recelent en l'interieur du profond , d'admirables, voire souvent inexplicables mysteres, d'autant plus en l'apparence extérieure sont-ils revêtus de discours absurds & prodigieux , soit pour le scandale des mœurs , soit pour la contradiction de la verité de l'histoire ? Elle merite bien d'être reprise de ce qu'elle ne veut pas que les jeunes filles lisent le Cantique à part & dans les cabinets , de peur que leur imagination fragile ne s'arrête à la meditation du sens litteral , sans passer aux mysteres spirituels, ou si elle penetre à la fin jusques-là, qu'elle ne fasse auparavant une station en la lettre , & que l'impression ne luy en de-

meure en l'esprit ; ni l'histoire de la femme du Levite, ni celle de Thamar, ni que les gens luxurieux, &c. ou sujets à vengeance, &c. mais s'ils ont à être instruits de ces particularitez, que ce soit de la chaire de l'Eglise, par la bouche des Pasteurs, qui leur expliqueront en même temps les mysteres, pour lesquels ces choses sont inserées dans l'Ecriture ; ou qui appliqueront au même instant, à l'impression qu'ils pourroient recevoir de ces lieux lûs séparément, l'antidote des autres passages de l'Ecriture qui les peuvent empêcher d'abuser de l'intelligence litterale, ou de la dispensation temporelle d'iceux ? C'est un grand crime à l'Eglise de ce qu'elle aime mieux que les simples oyent de la bouche de leurs Pasteurs l'histoire du vieux & du nouveau Testament, en laquelle s'il se presente quelque particularité qui leur puisse engendrer du scrupule, ou ils s'abstiendront de la leur proposer ; ou s'ils la proposent, ils y ajouteront le remede de la solution & de la reconciliation des passages, que de les abandonner à leur propre sens, qui sera bien capable de se former les scrupules, mais non pas de les résoudre, au danger de prendre de là occasion de perdre la créance & le respect de la verité des Ecritures, quand il les trouveront selon leur sens, pleines de repugnances & de contradictions apparentes qu'ils ne pourront démêler ? Quand ils verront que S. Matthieu allegue ce veriet, *il sera appelé Nazarien*, des écrits des Prophe-

tes, où il ne se trouve point ; car quand se
feront-ils avisez d'eux-mêmes de faire ser-
vir à cette intencion, le lieu où il est dit que
Sansou sera consacré Nazaréen à Dieu, &
l'appliquer à Jesus Christ, à celuy dont San-
son étoit la figure, s'ils ne sont aidez &
éclairés de la conduite externe de quelque
Docteur qui le leur enseigne ? Et encore si
leur esprit n'est fort amolli & captivé sous
l'autorité de ceux qui leur donneront cette
solution, comment admettront-ils cette solu-
tion sans scrupule, que Nazarien, qui signi-
fie le discerné ou consacré, & écrit par un
z ; & Nasarien qui signifie icy de la ville de
Nasareth, & écrit par un s, se puissent
prendre pour une même chose ? Nous n'a-
vons jamais nié l'autorité à l'Ecriture ; mais
d'autant que nous la luy déferons estant
qu'elle est parole de Dieu, nous la déferons
aussi à tout ce qui porte qualité de la parole
de Dieu, soit qu'elle nous ait été laissée par
écrit, ou sans écrit ; comme par exemple,
nous retenons le symbole des Apôtres pour
loy aussi bien que les Epîtres de saint Paul,
ou de saint Jean ; *in iis rebus de quibus nihil
certi statuit scriptura divina, mos populi Dei vel
majorum instituta servantur*, Aug. Ep. 86.

• Comme Phalaris fit éprouver à celuy qui luy
apporta l'invention du taureau de bronze l'in-
genieuse cruauté de son supplice, ainsi est-il
raisonnable que les heretiques voulans ré-
duire l'Eglise en de si étroites & severes li-
mites, que de luy arracher ce qu'elle a reçu

& conservé par tradition de la vive voix de ses premiers Ministres , sous pretexte de l'obliger à la preuve des droits dont elle est en si longue possession; il est raisonnable, dis-je, que l'Eglise les reduise aux mêmes regles, & les oblige à prouver cette maxime par l'Ecriture seule. Aristote quand il dispute contre l'opinion de Protagoras , qui maintenoit qu'il n'y avoit rien de vray au monde, renverse cette maxime sur luy, & luy remontre qu'il est raisonnable de commencer cette proposition par elle même , & pourtant demande si cette proposition est vraye ou fausse : repliquant que si elle est fausse , il ne s'en peut servir ni y ajoûter foy ; que si elle est vraye , il y a donc quelque chose de vray, & partant elle est fausse. Ainsi s'il ne faut rien croire que ce qui est dans l'Ecriture, il faut voir avant toutes choses, si cette proposition est dans l'Ecriture , sans s'amuser à avancer d'autre preuve , vû qu'elle se prive elle même de tout autre moyen pour être prouvée, que celui de l'Ecriture. Tout ce qui appartient à la Religion est en l'Ecriture , ou en doctrine , ou en autorité. Quand on dit que l'Ecriture divine est parfaite , & par consequent qu'il n'est point besoin de traditions puis qu'elle est parfaite, ce mot de *perfecta* , n'est pas à dire parfaite en telle sorte qu'elle contienne toutes choses , mais c'est à dire excellente , irreprehensible , & comme Saint Chrysostome l'explique, *ἀμωμὸς*; car l'Ecriture ne con-

tient pas toutes choses, si ce n'est *autoritative*, parcequ'elle nous enseigne d'où nous devons prendre les autres choses que nous devons croire, à sçavoir de l'Eglise: elle contient donc toutes choses *intense* en tant qu'elle nous enseigne où nous devons avoir recours pour les choses qui ne sont pas écrites, à sçavoir à l'Eglise. Tous ces lieux du nouveau Testament, par lesquels les heretiques veulent montrer qu'il ne faut avoir recours qu'aux Ecritures, qu'il les faut lire & non autres livres, s'entendent tous de l'ancien Testament, si bien qu'ils ne font en façon quelconque contre les traditions. Le lieu de Saint Paul, où il est dit *præterquam*, ne fait rien non plus contre les traditions; car là *præter* signifie *contra*, & au Grec il y a *παρὰ* qui signifie toujours en Grec, *contre*, comme *παρὰ καὶ ῥόν, παρὰ δόξαν*; le lieu de l'Apocalypse, où il est dit que quiconque ajoutera à ces choses, il soit anathème, ne fait rien non plus que les autres précédens: Car S. Jean a dit ces mots à cause qu'il y avoit de son temps plusieurs heretiques, qui corrompoient les livres saints, & même les siens. Et si Saint Jean l'avoit entendu autrement il auroit écrit contre luy même, car depuis il écrivit son Evangile. Or est-il que personne ne peut rejeter l'Evangile de S. Jean, & il ne peut être tenu pour anathème pour l'avoir écrit depuis son Apocalypse. Ceux de la Religion opposent contre les traditions ce passage de l'Ecriture, *scruta-*

mini scripturas, qui ne fait pourtant rien pour eux. Car bien que ce mot *scrutamini* soit à l'Imperatif, cela pourtant n'exclut point les traditions; car en ce lieu nôtre Seigneur parle aux Juifs, & leur commande, lisez les écritures, & vous y trouverez témoignage de moy. Tellement qu'il aparôit que là il est parlé de l'Ecriture du vieux Testament, où il est très-certain que toutes choses ne sont pas écrites, & qu'il est nécessaire de croire beaucoup d'autres choses qu'il faut que nous croyions tous nécessairement, quoy qu'elles ne soient pas écrites. Qu'ils m'y trouvent la communion sous les deux especes, le baptême des petits enfans, & une infinité d'autres choses qu'il faut croire nécessairement. Les Juifs mêmes croyoient beaucoup de points qu'ils ne tenoient que par tradition, & qui ne se trouvent point dans l'Ecriture du vieux Testament desquels parle Saint Paul. Qu'ils me trouvent dans l'Ecriture qu'il fût commandé de mêler l'eau avec le sang de l'alliance, il ne s'y lira point; néanmoins il est tout certain qu'ils le tenoient comme une chose de foy. Et pour revenir au mot de *scrutamini*, qu'ils tiennent se devoir prendre à l'Imperatif, plusieurs des anciens l'ont expliqué à l'Indicatif, & plusieurs de leurs Docteurs l'ont ainsi entendu. Beze même dit, que c'est un Indicatif; si bien qu'il est incertain, & ils ne se peuvent servir de ce passage, lequel doit être pris à l'In-

L'Indicatif ; car c'est un reproche : & non pas un commandement , que nôtre Seigneur faisoit aux Juifs , qui leur disoit , vous Juifs , vous lisez les Ecritures , & neanmoins vous ne croyez pas de moy ce qu'elles vous enseignent de croire : cela est si clair & toutes leurs raisons si fragiles , qu'ils n'oseroient paroître devant personne qui ait tant soit peu de sens commun. Les Pharisiens n'alloient pas leurs traditions pour discerner l'avenement du vray Christ , mais les Ecritures mal-entenduës ; & pourtant nôtre Seigneur les renvoye à l'examen de la même Ecriture , en laquelle ils constituoient leur salut : sondez les Ecritures , parce qu'en elles vous pensez avoir la vie éternelle , celles-là mêmes sont celles qui rendent témoignage de moy.

- Les *Espagnols* disent bien quand ils disent que pour manger & bâtir il ne faut que s'y mettre. Un *Espagnol* allant par les champs trouva un *Gascon* , avec lequel il fit amitié , le mit en croupe , luy voulut bailler son manteau à porter , ce que le *Gascon* refusa plusieurs fois ; un peu après le *Gascon* voulut descendre de cheval & cheminer à pied , & alors il demanda à l'*Espagnol* son manteau à porter ; l'*Espagnol* luy dit , Signor *Gascon* , vous y avez pensé , & moy aussi , vous ne l'aurez pas. Les *Espagnols* n'oublient ni les injures , ni les ennemis , ni les amis non plus. Le Roy d'*Espagne* n'a jamais pardonné une infidélité & a toujours puny fort severement

les traîtres. Il a aussi récompensé grandement ceux qui servent bien & fidelement. Cinquante Espagnols ne feront pas tant d'insolences dans un pais étranger que 4 François. Le Roy d'Espagne garde la foy, quoy qu'en ait voulu dire qu'il ait fait banqueroute aux Genoïs, cela n'est point, il leur paye fort bien les arrerages de l'argent qu'il luy ont prêté. Les Espagnols sont de braves soldats, & qui valent tout autre chose que les François, ils ont leur milice bien ordonnée & la discipline conservée entr'eux; ainsi ils sont plus que toutes les nations du monde. Ce n'est pas d'aujourd'huy que les Espagnols ont cet avantage, je me suis étonné d'avoir lû dans Tite Live, qu'en l'armée d'Annibal, qui étoit composée d'une grande multitude d'hommes, 600 Espagnols étoient la force de l'armée, cela ne fût jamais, ils ont un courage froid, qui va pied à pied, mais jamais on ne les void tourner, persistans, perseverans, se contentans de peu; au contraire les François montrant au commencement du courage, & l'on dit d'eux, qu'à la chaleur ils sont plus qu'hommes, mais à la fin ils sont moins que femmes: cela est vray, la moindre épouvente les met tellement en desordre, qu'il n'y a pas moyen de les remettre. Il n'en va pas de même aux Espagnols, parce qu'ils vont meurement, considerans les perils, & vont aux hazards après

Ouy, bien & que tout d'un coup il leur fit perdre dix ou douze années d'intérêts,

les avoir vûs & confiderez ; aussi vont-ils à la mort courageusement. Les François ne sont pas de même , parce qu'ils vont aux dangers sans considerer ce que c'est , & aussi le plus souvent la chose étant refroidie , ils font de grandes fautes ; ils sont comme une poignée de puces au Soleil , pendant qu'il y a de la chaleur , ils font mille gambades , font des merveilles ; mais pour la durée , pour être long-temps à un siege , cela ne se void gueres. Les Espagnols ont une autre chose , c'est qu'ils ont tous de l'honneur , & il n'y a si petit Espagnol qui n'ait opinion de voir en Espagne la Monarchie de tout le monde , aussi combattent-ils pour l'honneur ; les François n'en ont point , ce sont la plûpart des soldats levez au tambour , gens deboutique , qui n'ont aucune discipline , sans honneur & sans courage : Tout le courage des François est en la noblesse , le bas peuple n'en a point , aussi n'a-t'il pas d'esprit pour en avoir ; & la noblesse n'est pas capable de discipline , elle est bonne pour assister le Prince en quelque chaude & prompte occasion. Il se rendra près du Roy , près du Prince 4 ou 5 mille Gentilshommes ; cela fait de l'effort , mais n'a point de tenuë ; & pour les païs étrangers , nous n'y sommes nullement propres , nous sommes insupportables & insolens , & après avoir été quelque temps hors de France , nous nous lassons aussi-tôt , & si l'argent nous manque nous nous en revenons en nôtre païs , nous ne sçaurions souffrir. Les armées de France ne sont faites que de vo-

lontaires , les Espagnols sont disciplinez & souffrent aux sieges, dans le froid , dans la faim, & viennent à bout de leurs entreprises, & puis après sçavent bien maintenir ce qu'ils ont gagné, & ne sont point insolens. J'ay vû parmy eux d'excellens esprits , & de beaux gentilshommes ; je vis en cette ville quelque noblesse , entre autre quelques Chevaliers de Malthe , que je trouvay excellens en la conversation , ils ont toujourns de l'orgueil, mais il y a toujourns en leurs esprits quelque chose de bien relevé & de poli ; ils nous ont bien appris à vivre, & nous ont reduits à vivre en France. On dit qu'ils nous ont fait des perfidies, mais croyez, dit-il à Monsieur d'Orleans , que premierement nous leur en avons usé, & ont eu cela par dessus nous que d'avoir sçû en user mieux que nous , & de nous avoir plus nuy que nous ne leur avons fait. Premierement ne fut-ce pas une grande perfidie au Roy François , lors qu'il se joignit avec les Protestans d'Alemagne contre l'Empereur , ce qui nous a apporté la Religion en France qui n'y étoit point auparavant ? car quand le Roy Henry revint d'Alemagne, la pluspart de ses gens étoient gâtez, d'Andelot & les autres ; & ils ont fait par cette action & cette ligue avec les Alemans qu'aujourd'huy le Roy d'Espagne seul entre les Princes Chrétiens est regardé & tenu pour protecteur de la Religion Catholique ; & si nous avions une guerre en France, on verroit tous les Catholiques jeter œil sur le Roy d'Espagne, & tous les Huguenots sur le Ro

d'Angleterre. Une autre perfidie dont nous usâmes contre ce pauvre Roy d'Aragon, qui nous offroit je ne sçay combien de mille écus de tribut, lors que nous nous allâmes allier avec l'Espagnol pour le ruïner & partager ensemble ses Etats, de quoy fut fort aisé. le Roy d'Espagne qui nous en châsa par après. Ne fut-ce pas aussi un autre trait que nous voulûmes jouïr au Roy d'Espagne, lors que nous luy voulûmes ôter les Pays-bas? Le voyage de Monsieur ne fut à autre fin, il ne faut pas s'étonner si par après il s'en est vangé, & s'il nous l'a rendu & au double. Ce fut aussi une grande perfidie & une chose honteuse pour la France à jamais, d'avoir fait alliance avec le Turc contre le Roy d'Espagne; & depuis peu pourquoy est-ce que le Roy d'Espagne a chassé les Morisques d'Espagne, si ce n'est par ce que nous traitions avec eux? Les François n'ont jamais rien épargné non pas même la Religion pour se vanger; si les Espagnols se sont vangez sur nous, comme ils ont fait, ç'a été par d'autres voyes & avec plus de conduite, aussi leur a-t-il mieux réussi.

Un *Esprit* elegant trouve des sujets de faetterie, même aux matieres qui sont les plus éloignées.

Esprit perdu. Je tiens qu'un esprit est perdu quand il s'adonne à l'une de ces six choses, à la quadrature du cercle, à la multiplication du cube, au mouvement perpétuel, à la pierre philosophale, à l'Astrologie ju-

diciaire, & à la Magic. Les jeunes gens peuvent étudier toutes ces choses, mais ils ne s'y doivent pas arrêter, ce sont toutes choses contre le jugement. Les grands & éminens esprits se forment & se rendent tels dans les grands Etats, comme les grands poissons dans les grandes eaux.

Etude. J'étudie le matin, mais je suis bien interrompu, il n'y a pas moyen de travailler en cette ville. J'étudie pour écrire, c'est l'étude la plus pénible; il est bien difficile de faire *ex multa pauca*; il est bien aisé d'écrire *pauca*, tout de même aussi d'écrire *multa*, mais de faire de beaucoup peu, c'est où il y a de la peine. J'ay tant de diverses conceptions que je me trouve empêché à les bien mettre: & puis on est si fâché de perdre & de rejeter ce que l'on a.

Εὐαγγελ. Anciennement le Ministre qui annonçoit les oracles s'appelloit: ainsi: de là notre Evangile.

Eucharistie. Le corps de Christ y est avec nous en une union substantielle, immediate. Le corps de Christ est divisé en l'Eucharistie, ainsi que disent les Grecs. Il n'y a qu'en l'Eucharistie où l'on adore précisément l'humanité du fils de Dieu, *verbum & corpus adramus*, dit Theodoret. Quand nous disons que nos corps sont nourris de l'Eucharistie, nous n'entendons pas que cette nourriture se fasse par conversion de l'aliment en l'alimenté; mais par conversion de l'aliment en l'aliment, c'est à dire, par conversion de

la condition vile & corruptible de nos corps en la condition glorieuse & incorruptible du Corps de Christ. Car comme ceux qui ordonnent & font entrer l'or qui est un ingredient inconsumptible, dans les restaurans des malades , ne prétendent pas qu'il se convertisse en leur substance, mais croient qu'il imprime dans leur corps une certaine qualité propre à reparer & fortifier la vertu vitale, & à résister & remédier à la corruption ; ainsi la chair de Christ , encore qu'elle ne se consume pas , fait néanmoins par son attouchement une occulte impression de vie dans la nôtre , à l'occasion de laquelle elle est dite nous vivifier & nous nourrir à vie éternelle.

Etienne Pape, Le Roy Pepin pere de Charlemagne , & Charlemagne son fils , avec ses autres enfans , se prosternerent aux pieds du Pape Etienne venant à Paris ; & menerent sa mule par les resnes; accomplissant à l'endroit de Christ en la personne de son Vicaire , & de l'Eglise en la personne du Chef de son ministère, ces oracles du Prophete , les Roys prosternez en terre t'adoreront & lecheront la poudre de tes pieds ; comme Anastase Bibliothecaire, Mertinus, Polinus, Blondus, les Centuriateurs d'Alemagne , & autres le rapportent.

Autresfois les *Evêques* se faisoient par force & contre leur gré , *in iis à plebibus protrahantur* , dit S. Augustin , bien loin d'être promûs à l'Episcopat en vertu d'une suggestion ou vocation interieure , comme parlent

les Ministres. Deux Evêques d'Angleterre sont louez dans Severus Sulpitius, à cause de leur pauvreté qu'il préfère à l'abondance des autres Prélats assemblez au Concile d'Arimini, lors qu'ils refuserent de prendre de l'Empereur la fourniture de leur voyage, *evectioes*, dit cet Auteur, au lieu que ces deux autres acceptans les deniers nécessaires pour faire leur dépense, firent un acte & protestation d'humilité. Tout le corps des Evêques en general constitué un même Episcopat, dont chacun possède, comme dit S. Cyprien, sa part solidièrement par indivis. La couronne des Evêques s'appelloit autrefois *Regnum*, & a été depuis changée en mitre. Tous les Evêques se peuvent dire successeurs de S. Pierre & des Apôtres; le Pape est successeur de S. Pierre directement, les Evêques indirectement, comme un arbre a le tronc qui vient de la racine directement; les branches viennent de cette racine indirectement. Tous les Evêques donc se disent successeurs de S. Pierre, & jamais il ne s'est dit qu'aucun Evêque se soit dit successeur d'aucun des Apôtres particulièrement, si ce n'est qu'il fût son successeur localement, mais qu'aucun Evêque se dise successeur d'André, de Jean & de Philippe, jamais il ne s'est lû. Cela montre l'unité des membres de l'Eglise à un seul chef. Le lieu de S. Hierôme, où il est dit que les Evêques sont égaux, le mot d'Evêques ne veut pas dire en ce lieu-là, *Episcopus*, il veut dire

Prêtre , & S. Hierôme élève les Prêtres le plus qu'il peut , pour abaisser l'orgueil de quelques Diacres , qui vouloient aux assemblées privées précéder les Prêtres , & cela dans Rome seulement , à cause qu'ils étoient peu & riches , c'est pourquoy il dit qu'en quelque lieu que soit un Evêque , il doit précéder , c'est à dire les Diacres , & là Evêque signifie Prêtre. Les Evêques ne faisoient rien qu'avec le Synode , c'est à dire qu'avec les Evêques de leur ressort , & quand il est dit que de ces Synodes on alloit *ad majorem synodum* , ce n'est pas à dire au Concile œcumenique , c'est à dire au Patriarchat , comme si de Sens on alloit à Lyon, ce seroit *major Synodus* , *autoritate* , *non numero Episcoporum* ; comme le Pape ne decernoit rien si ce n'est *in Synodo* , c'est à dire, avec les Evêques de son ressort , & de son Diocèse , considerez comme simples Evêques , qui étoient l'Evêque d'Ostia , de Port , &c. qui sont aujourd'huy les six Evêques Cardinaux , & ce Synode est représenté par le Consistoire qui est proprement le *Synodus* , si bien que le Pape ne déliberoit rien sinon *in Synodo*. Le titre d'Evêque universel que Jean Evêque de Constantinople se vouloit attribuer , étoit un titre fort arrogant & plein d'impiété ; car il entendoit par ce mot *universel* , que luy seul fût Evêque à l'exclusion des autres , & que les autres dépendissent de luy , & tiraissent de luy leur juridiction , qui est une arrogance ; car tous

les Evêques *sunt omnes à Christo* ; tous les Evêques se peuvent dire successeurs *Petri*, & esse *in cathedra Petri*, mais c'est *per communionem* ; le Pape n'est point obligé de cōmunier avec cetuy-cy, ny avec cetuy-là, car il est successeur *Petri per se*, & pour cette raison-là les Donatistes ne pouvoient avoir d'Eglise, parce qu'ils n'avoient point de cōmunie avec la chaire de Pierre. Il n'y a point de personnes en Frâce qui soient plus obligées à la conservation des Rois ; que les Evêques, car ils ont leurs biens, leurs Evêchez de la pure liberalité des Rois, au lieu que ceux des autres ordres ont leurs charges & leurs offices par achat ; & ne s'opposeront jamais lors que l'on voudra faire une loy fondamentale temporelle contre l'entreprise sur la vie des Roys ; à cela jamais ils ne s'opposeront tant que cette loy sera de la sorte, & que l'on ne la voudra pas joindre avec d'autres propositions qui sont problematiques, comme de la puissance directe & indirecte du Pape sur les Roys : jamais ils ne souffriront qu'il en fasse une loy qui oblige à tenir l'une de ces propositions plutôt que l'autre, car la chose ne se pourroit faire sans jalousie du Pape, qui ne nous tient pas moins pour siens, pour ne tenir pas celle de ces opinions qu'il reçoit ; ce que je trouve bon est de renouveler les anathêmes donnez au Concile de Constance contre ceux qui entreprennent sur la vie des Roys, qui sera un moyen bien plus seur, & comme étant spirituel il détournera bien d'avantage

Ceux qui auroient eû la fantaisie d'exécuter ces mauvais desseins : que si l'on vient à faire une loy qui contienne confusément ces deux propositions , ce sera empêcher que les Papes n'assurent par cette voye spirituelle d'anathêmes la personne des Roys. *Episcopi omnes immediatè sunt à Christo , sed cum conditione , ut tenéantur communicare cum Petro : ita is Episcopus , qui dissentit à Petro dissentit ab Ecclesia & ab unitate Ecclesiæ.* L'Empereur Constantia parlant des commandemens qu'il faisoit aux Payens de chommer les fêtes des Chrétiens , disoit aux Evêques, Dieu vous a constituez Evêques dans l'Eglise , & moy Evêque hors l'Eglise. *Episcopus ad extra* ; ce n'est pas qu'il fût Evêque des choses spirituelles au dehors , mais il veut dire qu'il seroit Evêque au dehors contre les Payens, non pas au spirituel , mais pour les détruire ; car il dit nommément , qu'il mettra par terre leurs temples , & qu'il renversera leurs idoles ¹. Ce n'étoit point le peuple qui éliroit les Evêques , il étoit seulement permis au peuple de dire ce qu'il avoit à reprocher contre celui qui étoit élu. Et cela pour ce qui est des mœurs , & non pour ce qui est de la capacité ². Les Evêques Grecs ont vrayment le caractère, parce qu'ils l'ont reçu des gens qui l'avoient vrayment, & c'est chose qui ne se peut éfacer.

¹ minimè verò ; Episcopus ad extra , quia ordinis & disciplinæ vindex, cujus est ἑπισκοπείν, ne quid Ecclesiæ detrimenti capiat , nam hæc sunt Principis partes

² vide Cyp. ep. 68,

& bien que maintenant ils soient Schismatiques, ils ne laissent pas de retenir ce caractère, & de le conferer à d'autres, comme le Baptême : ils ont le caractère, mais ils n'ont pas l'autorité, laquelle ils perdent par le schisme ; car ils ne peuvent absoudre. Les Evêques d'Angleterre n'ont nulle mission & n'ont pas le caractère ni l'autorité parce qu'ils ne le conferent plus en la forme que l'ont reçu ceux qui l'avoient lors que le schisme se fit ; & selon leur doctrine même ils ne l'ont point, parce que ne le pouvant avoir que de nous, & nous tenant pour heretiques, ils ne le peuvent avoir par consequent. Puis ils communiquent avec les heretiques de France, qu'ils tiennent pour vrais Pasteurs, lesquels n'ont point de succession. Les Evêques d'Orient n'avoient que faire de tirer leur confirmation du Pape, lors qu'ils étoient promûs à l'Episcopat, ils alloient seulement à leur Metropolitain, mais le Metropolitain recevoit la confirmation du Pape ; les Patriarches se faisoient par le synode, mais après qu'ils avoient été élus, ils envoyoient à Rome leur profession de foy. Les Evêques d'Orient comme des autres Provinces, ne pouvoient être deposez par leur Metropolitain, s'il n'en avertissoit le Pape. Quand on recevoit anciennement les Evêques heretiques, ils ne pouvoient plus être Evêques.

Eusebe étoit Arrien, il n'y a nul doute : Saint Hierôme l'appelle. *Antesignanum* Ar-

rianorum ; j'ay eu entre les mains 5 livres d'Eusebe qui étoient tous Arriens. Il y a une Epître dans Eusebe que Constantin écrit au Pape Miltiades, il y a pour titre, *Μιλτιάδης ὑπὸ Μάρκου*. Ce titre est corrompu, car on ne sçait ce que c'est que ce *Μάρκου*. Il y a long-temps que cette faute est dans Eusebe; Baronius est le premier qui l'a voulu corriger, & qui l'avoit observée, & tâcha d'y mettre au lieu de *Μάρκου*, *ἱερέως* ; je crois qu'il faut lire *καί τινος Μάρκου*, ou bien *τιμιότητος*, lequel titre qui se trouve à la fin de la même Epître au nombre singulier, montre qu'il y a faute au nombre. Du Plessis y voudroit lire *μαρίων* ¹.

Eusebius Emiffenus n'est point auteur du livre qu'on luy attribue ; ce livre-là n'a point été fait par un homme Grec ; j'ay opinion qu'il a été composé par un François ou par un auteur proche de la France, comme en Italie, & crois qu'il a été fait par un *Eusebius Cremonensis*.

Eutyches. Son heresie au point de l'incarnation étoit une même heresie avec la Manichéenne.

Exarchus signifie autant comme Patriarche, & signifie aussi Archevêque.

Excommunication. Les flatteurs du Roy Lothaire luy voulans faire accroire, qu'il ne pouvoit être excommunié, Hincmar Archevêque de Rheims leur répondit, que cet-

¹ Tu dic ὑπὸ μοι ῥοκλῆ, qui erat Episcopus Mediolanensis.

te voix n'étoit point d'un Chrétien Catholique , mais d'un blasphémateur plein du diable. Il n'y a nul doute que les Roys & les Empereurs ne soient sujets aux censures Ecclesiastiques aussi-bien que les autres ouailles de la bergerie de Jesus-Christ, & il m'est avis que l'une des loix de l'ancien Capitulaire de Charlemagne, compilé par l'avis des Evêques , portoit que les criminels que le Roy avoit reçûs à grace , ou admis à sa table, ne devoient point être exclus de la communion des Evêques ; Mais parce que cette loy ne fut point faite particulièrement pour les Roys de France , mais en general pour tous les Chrétiens , comme ayant pris son origine du 12. Concile de Tolède, où il fut ordonné que les criminels qui avoient été reçûs en grace , ou admis à la table du Roy, fussent reçûs à la communion des Evêques ; & à cause que cette loy ne fut pas faite pour les excommunications émanées des Papes , mais pour celles des Evêques, résidens dans les ressorts des Roys sous qui se faisoit la loy , joint aussi qu'elle ne fut point faite pour l'herésie ou apostasie de la Religion Chrétienne ; mais pour les crimes des mœurs , d'autant que le Roy étant celui contre lequel, comme représentant le public, l'offense des crimes seculiers est commise & auquel seul en appartient la punition, quand le criminel est purgé par devant luy & luy a fait satisfaction, ou pour mieux dire, au public en luy , & qu'il avoit remis le criminel

en sa bonne reputation & renommée, & luy avoit levé la note de scandale & d'infamie, les Evêques & les peuples ne le devoient plus tenir pour une personne scandaleuse & indigne de leur communion. Cela apert par le texte exprès du Concile de Tolède, d'où est prise mot à mot la loy du Capitulaire; & cela aussi apert parce qu'Yves de Chartres qui allegue & pratique cette loy en la personne d'un nommé Gautier, non seulement s'abstient de communier avec le Roy Philippes premier durant le temps de son excommunication, mais sollicita le Pape de ne relâcher point son interdit, & de ne donner aucune absolution au Roy de l'anathême qu'il avoit jetté contre luy, que premierement il n'eût rejeté, comme il fit, sa fausse Reine. Que si les Papes Martin IV. Alexandre IV. Gregoire IX & autres, ont concedé des Bulles aux Roys de France, par lesquelles ils déclarent à ce que quelques-uns prétendent, qu'ils ne peuvent être excommuniés, ç'à toujours été avec cette exception, sans mandement ou licence speciale du Pape, laquelle est inserée dans les Bulles de tous ces Papes, comme il se verifie par la lecture de tous ces originaux. Estienne Evêque de Paris jetta un interdit contre la personne de Louïs le jeune, dont est que le Roy pour empêcher que les Evêques de France ne se laissassent quelques fois emporter legèrement, ou par les Seigneurs du Royaume qui alors tenoient une grande partie dudit

Royaume, ou autrement, à jeter ces interdits, recourut au Pape, pour obtenir que nul des Prelats de leur ressort ne peussent jeter interdit ou sur le Royaume en general, ou sur les villes particulieres de l'Etat, sans mandement ou licence speciale du siege Apostolique; ce que les Papes luy accorderent, comme il a été dit cy-devant, à l'occasion de quoy Pierre de Coigneres reprocha aux Prelats de ce Royaume devant le Roy Philippes de Valois, qu'ils avoient mis l'interdit en plusieurs villes & châteaux du Royaume, contre les privileges que les Roys de France avoient obtenus des souverains Pontifes.

Ezras a ajoûté ce qui est à la fin des livres de Moyse, où il est parlé de sa mort, & qui par consequent n'est pas de Moïse. Après la transmigration Ezras redigea en un corps toute l'Ecritures, & ainsi que quelques anciens ont remarqué, il remit en l'Ecriture 18 lieux qui avoient été corrompus.

F.

Nic. **F** Aber. J'ay vû ces jours passez les opuscules de M. le Fevre; c'étoit un bon homme, & qui écrivoit de bon sens, & asseurement il ne va point à tâtons, il parle comme un homme qui a grande connoissance dans l'Antiquité; il s'est rencontré en quelques choses que j'ay autrefois observées, qui sont très-vrayes; entr'autres pour ce qui est du second Concile de Carthage.

Les

Les *Faussetez* ne se peuvent maintenir que par des *faussetez* : Ceux qui s'inscrivent en faux contre la verité, ne la peuvent impugner de faux que par la fausseté.

Du *Fay*. Un jour étant à la Grange durant ces troubles, on recût un livre de Monsieur du *Fay*, le franc & libre discours : chacun étoit empêché à deviner qui en étoit l'Auteur, je jugeay incontinent que ce devoit être luy par une lettre que j'avois vüe 4 mois auparavant. Je vis à Chartres un discours qu'on luy attribuoit, je dis aussi-tôt, qu'il n'étoit pas de luy, mais de son Frere qui est l'Archevêque d'Aix ; les autres livres, que fit par après Monsieur du *Fay*, ne ressemblerent pas au premier, ils ne luy réussirent point.

Fernel. Les premiers hommes, les plus excellens & éminens en nôtre nation, ont été *Cujas*, *Ronsard* & *Fernel*.

Jeremie Ferrier. Le Cardinal luy dit après qu'il luy eut donné l'absolution, & qu'il l'eût reçû à l'Eglise, on use de cette baguette aux absolutions, c'est chose à quoy les Roys se sont soumis, suivant ce mot de l'Apôtre, *in virga veniam*. Ceux de la Religion ont fait un livre pour excuser la violence dont ils ont usé contre *Ferrier*, & se servent des lieux des *Peres*, & entre autre de *S. Bernard*, pour montrer qu'il en pouvoient ainsi user, puis qu'il étoit excommunié, & qu'un juge excommunié étoit suspendu. Il dit après cecy en riant, *Saint Bernard* parle de l'excom-

M

munication comme il faut , mais S. Bernard disoit tous les jours la Messe ; ils se servent fort bien des loix que nous avons , quand ils croient qu'elle font pour eux , autrement ils n'en veulent point ouïr parler, ce n'est qu'une pure injustice de leur fait ; s'ils croyoient être assez forts , & que par excommunication ils pensassent occuper le Royaume & déposséder le Roy , je ne sçay ce qu'ils ne feroient point.

Fides , de iis quæ fidei sunt. Outre le point nécessaires à salut , il y a encore deux autres degrez de choses ; les unes utiles , comme selon les Ministres mêmes , vendre tout son bien & le donner aux pauvres , jeûner en affliction pour appaiser l'ire de Dieu , prier nos confreres en la foy de prier Dieu pour nous ; les autres non repugnantes à salut & licites , comme fuïr durant la persecution , vivre de l'autel en servant à l'autel , repudier sa femme pour adultere , & autres semblables ; car nous n'alleguons celles-là que pour exemple , & non pour instance. Or il est besoin pour se conformer à l'integrité de la creance des Anciens , de croire toutes les choses qu'ils ont crûes , selon le degre auquel ils les ont crûes ; à sçavoir de croire nécessaires à salut celles qu'ils ont reputées telles , & pour choses utiles à salut celles qu'ils ont estimées l'être , & pour choses licites & non repugnantes à salut celles qu'ils ont crû telles. Et sous ombre que les deux dernieres classes ne sont pas de choses nécessaires à salut , mais

seulement utiles ou licites, ne les condamner pas, & ne se separer pas à leur occasion de l'Eglise, qui les pratiquoit alors & les pratique encore maintenant. *Probaſti mihi te habere fidem proba te habere charita'em, Aug. de geſt. cum Emerit.* captieusement, ouy, subtilement, non; car qui a jamais vû argumenter de cette sorte, tous ceux qui sont doüez de foy de vraye charité sont dans l'Eglise, & donc tous ceux qui sont dans l'Eglise, sont doüez de foy & de vraye charité, & conséquemment sont élus à la vie éternelle; de la conversion d'une universelle affirmative en une universelle affirmative? Tous les gens de bien & bons citoyens sont en la communion de la Cité, tous ceux donc qui sont en la communion de la Cité sont gens de bien & bons citoyens. Tous les Magistrats sont membres & parties de la Republique, tous ceux donc qui sont membres de la Republique sont Magistrats; tous les sacrificeurs étoient en la lignée de Levi, & hors de cette Tribu il n'y avoit aucun legitime sacrificeur; tous ceux donc qui étoient en la famille de Levi étoient sacrificeurs. Si on entend par la foy la justifiante, c'est à dire, celle qui est animée & operante par charité sans doute elle ne peut être qu'en l'Eglise, car la charité ne peut subsister, hors de l'Eglise qui lay donne l'être justifiant: celle là, dit S. Augustin, nul ne l'emporte hors de l'Eglise Catholique. Si par la foy on entend la simple apprehension & profession de

la vraye doctrine, elle peut se retrouver hors de l'Eglise, hors de laquelle on peut avoir toutes choses excepté le salut, comme dit le même Augustin. La foy n'exclut pas la vûë comme compagne, mais cause de la persuasion; je crois que l'Eglise Catholique est, non parce que je la vois, mais parce que Dieu me dit qu'elle est toujours; & les Donatistes & autres heretiques qui me disent qu'elle est perie par l'impureté des mœurs & de la doctrine, & que cette société extérieure que je prens pour elle ne l'est pas, contredisent à la parole de Dieu, & au Simbole qui dit qu'elle doit être perpétuelle. Si la condition d'être au Simbole rend l'Eglise invisible, l'Eglise ne peut être visible, car la raison de la foy étant perpétuelle, il ne la faut point constituer quelquefois visible, & quelquefois non. Si l'on dit aussi que celle dont parle le Simbole est invisible, nous ne sommes donc astraits par aucun lien absolument nécessaire à salut, à aucun devoir envers l'Eglise visible; car le Simbole selon nos adversaires contient tout ce qui est absolument nécessaire à salut.

Figures de langage. Il y a des figures d'origine qui par l'usage à la fin ne peuvent plus être appellées figures; comme nous disons un verre d'eau, ce n'est pas que le verre soit d'eau, mais l'usage veut que lors que l'on parle de cette sorte, l'on entende un verre plein d'eau: comme nous disons discourir, ce mot de son origine est figuré & signifie courir çà & là, & néanmoins l'usage a fait

qu'il n'est plus figuré ; cette distinction sert pour éclaircir beaucoup de lieux de l'Ecriture. Les figures prophetiques sont plus nobles , que les figures historiques. Il y a deux sortes de figures , les unes verbales , les autres réelles ; celles-cy sont elles-mêmes figures d'autres choses , celles-là non. S. Augustin dit ; *allegoria facti & allegoria dicti. Cathecumenis explicabatur locus Joannis figurativè , donec realis explicationis essent capaces , per modum provisorium , ut loquuntur , non autem definitivè. Augustinus de Christo querente pona in arbore Serm. 74. de tempore , hoc factum nisi figuratè accipiatur , stultum invenitur.* En cet exemple le sens figuré est exclusif du litteral ; mais aux suivans il est accessoire au litteral ; tant s'en faut qu'il en soit exclusif. L'union charnelle & corporelle de l'homme & de la femme est la figure de l'union spirituelle , qui doit être entr'eux par le moyen de l'affection & de la bien-veillance conjugale , voire de celle de Christ & de l'Eglise. L'attouchement corporel dont la femme malade de flux de sang attoucha Jesus-Christ, (*Aug. Ser. 152. de temp.*) étoit figure de l'attouchement spirituel dont elle le touchoit avec l'âme mentalement & par la foy ; & pourtant en elle seule la figure corporelle étant jointe avec la verité spirituelle , il n'est dit que d'elle seule qu'elle le toucha ; car encore qu'il fût environné de tous côtez du peuple qui opprimoit , il demanda au singulier , qui m'a touché , la foule re

presse de toutes parts, dit saint Pierre, & tu demandes qui t'a touché ? mais comme dit saint Augustin, les autres le pressoient, & celle-là seule le toucha, d'autant que celle-là seule y apporta la correspondance de l'atouchement spirituel, sans lequel l'autre vain & inutile, pouvoit & devoit être tenu pour nul, comme les choses inutilement faites sont réputées pour non faites ; ainsi les méchans sont dits ne manger point le corps du Seigneur, non quant à la vérité historique, mais quant à la mystique ; non quant à la corporelle, mais quant à la spirituelle ; non quant à la chose, mais quant à l'effet. *Exemplum Augustini de eleemosinis non figuratè accipiendum ob id quod adjectum figuratè nesciat sinistra quod facit dextra ; de consensu Evangelistarum c. 2. Tantum timorem habeatis ne verbum Domini excidat à mentibus vestris, quam ne particula dominici corporis. Aug. hom. 26. Christus ambulans super mare seipsum significavit calcantem capita superborum, in Psal. 93, & donc le sens figuré n'exclut pas toujours le sens littéral. Nisus Roy des Megariens vêtit le corps de sa femme après qu'elle fut morte des mêmes habits qu'elle avoit portez en son vivant, & ordonna qu'il fût ainsi gardé à la posterité, pour conserver la memoire perpetuelle. Plutarque aux demandes des choses Grecques. Le port corporel que faisoient les enfans d'Israël du Decalogue sur leurs fronts & sur les bras, étoit la figure du port spirituel, qu'ils en*

devoient faire en leurs pensées & en leurs actions.

Fleuves. Le mouvement des fleuves & des ruisseaux n'est pas *motus ejusdem in eodem*.

Le Cardinal de Florence qui fut depuis Leon XI. étoit fort judicieux. Monsieur le Chancelier de Believre & Monsieur de Villeroy m'ont dit, qu'ils n'avoient point traité avec personne qui eût plus de jugement.

Fols. Il y en a plusieurs en Espagne, comme en tous les pays chauds, & en Gascogne où ils ont de grandes chaleurs, leur cerveau se desseche & ils deviennent tous fols, mais en Espagne plus qu'en autre lieu. Il avint un jour que le Roy d'Espagne envoya un Ambassadeur en Afrique, lequel passant par la Navarre fut logé en un Monastere, où l'on retiroit grande quantité de ces fols; l'Ambassadeur en trouva un entre autres, qui l'entretint fort long-temps de sens rassis, luy representa que la méchanceté de ses parens l'avoit réduit à cette misere, & que le credit qu'ils avoient à la Cour; l'avoit fait enfermer en ce lieu où l'on ne mettoit que les insensez, & que luy avoit toujours fait paroître qu'il étoit fort sage; prie l'Ambassadeur de faire en sorte auprès du Roy de le tirer de cette misere; l'Ambassadeur en eut pitié, croyant qu'il fut fort sage, & pour pouvoir parler de luy au Roy, luy pria de luy dire qu'il étoit & comment il s'appelloit? Il luy répondit, vous direz,

au Roy que je suis l'Ange Gabriel qui annonça la Vierge ; il ne fut pas besoin d'autre propos pour faire voir à l'Ambassadeur qu'il étoit justement enfermé. Cet Ambassadeur poursuivant son voyage , vint en un autre Monastere en la Grenade , où ils logent & reçoivent magnifiquement les étrangers ; là un autre fol vint parler à luy, qui l'entretint long-temps & de bon sens, luy représentant les services qu'il avoit rendus au Roy d'Espagne , & que son fils pour avoir son bien l'avoit fait reclurre en ce lieu où il mouroit mille fois le jour ; & sur cela pria l'Ambassadeur de vouloir interceder pour luy auprès du Roy , & que si sa Majesté étoit informée du tort qu'on luy faisoit , il ne permettroit jamais qu'on le detint ainsi. L'Ambassadeur luy dit qu'il le feroit volontiers, mais qu'il y avoit quelques jours, qu'il avoit trouvé un homme enfermé dans un tel Monastere , qui luy avoit fait cette même prière , & qu'après luy avoir demandé son nom , il luy avoit répondu qu'il étoit l'Ange qui annonça la Vierge. Sur ce mot le dernier fol luy répondit , Monseigneur , ne le croyez pas , il n'en est rien , car j'étois alors Dieu le Pere , si cela étoit je le sçaurois bien. *Qui peut répondre des caprices & visions imaginaires des fols ?* Du temps d'Henry II. un fol se mit en effet de le tuer ; & depuis un autre fol tua Mehemet Bassa , Lieutenant General de l'Empereur des Turcs au milieu de son Armée. Contre les fols il n'y a point de

de remede que de ne les laisser point approcher des Princes ; ce que le feu Roy Henry le Grand jugeoit bien , quand il disoit en ses propos ordinaires , gardons-nous des fols , les sages ne nous feront point de mal.

Fontes Cybires in Caria & Gerazar in Arabia, eahora qua Christus aquam in vinum convertit, in vinum convertebantur Epipha. heres. 51. qui ait, se de fonte Cybires gustasse.

Bonne Foy. Je ne trouve point étrange, qu'un Roy , qu'un Prince fasse mourir ses sujets quand il en a juste cause : mais je trouve mauvais qu'un Prince donne sa foy à ses sujets pour les attraper sous ce pretexte, & que sa foy serve de piège à ses sujets , lesquels il ne pouvoit avoir autrement. Je trouve cela très-mauvais , & ne le puis supporter, & encore ces executions-là se doivent faire rarement , de peur que le peuple ne croye enfin que le Prince devienne cruel.

Les François sont fort insolens , indiscrets, déloyaux ; de cela nous avons l'exemple des choses que les François firent en Italie. Les François , les Princes & le Roy même ne font pas grande conscience de ne tenir point la foy , quand il est question d'argent. Si le Roy eût continué à faire le payement des rentes de la Ville , ainsi qu'il se faisoit au commencement , il eût plus tiré de sa Ville de Paris qu'il n'a fait par tous les partis qui se sont faits , & cela vient pour ne tenir pas sa foy. Le grand Duc me dit un jour passant

N

par Florence au premier voyage que je fis en Italie , & me pria de dire au Roy , qu'il luy fourniroit dix millions d'or , avec quoy il acquitteroit une partie des rentes & rachetteroit son domaine ; mais à condition qu'il tint sa parole , & qu'il payât les arrérages. De cela , dit-il , il en viendra double profit : premierement , disoit-il , il en acquitteroit ses dettes ; & secondement tout cet argent n'ira pas en Espagne. Il ne s'est rien fait , parce qu'on ne veut pas tenir la foy. Les François ne sont pas capables de manier de l'argent ; & pour ne le sçavoir faire il en est arrivé de grands maux en France. La Justice ne se fait point en France , parce que les Roys pardonnent aisément ; ils recompensent aussi fort peu ceux qui les servent , & oublient aussi-tôt les services qu'ils ont reçûs : & il ne faut pas penser qu'un François faisant service à son Prince en país étranger ; soit recompensé , parce que le Roy ne se souvient que de ceux qui sont presens. Et puis , la porte est si ouverte à la faveur & à la recommandation que ceux qui sont presens occupent tout par cette faveur ; ainsi la Justice ne se fait point. Les Roys de France font de l'accessoire le principal , & s'incommodent & ne s'établissent jamais. Il n'y a point de doute que par honneur nous ne soyons obligés de secourir le Duc de Mantoue , mais aussi il faut considerer l'honneur final , car si après que nous luy aurons baillé secours , nous n'en venons à bout , & que le Roy d'Es-

pagne se mette de la partie , ce nous sera une grande honte. Il y a encore une chose qui nous empêche & nous empêchera toujours de rien faire au dehors de la France, qui est la crainte que nous avons qu'au dedans il ne se fasse aucun remuement pour le sujet de la Religion. Nous ne sommes point gens à entreprendre sur les Etrangers ; c'est à faire aux Espagnols , qui sçavent bien conduire leurs affaires , & ne se laissent aller à aucune passion, qui puisse porter préjudice à l'Etat. En France il n'en est pas de même, car le Roy pour un favory pervertira tout ce qui a été établi de tout temps. Il y a encore une autre chose qui est plus importante ? C'est qu'il n'y a point de discipline parmy les Soldats, n'y a point de vraye justice , & s'il arrive une guerre , il faut lever des gens tout nouveaux , qui ne sont point aguerris, ni accoutumés aux incommoditez de la guerre. Nos finances aussi vont toujours très-mal, chacun en tire pour soy , & les Soldats ne sont point payez ; au lieu que les Espagnols ont toujours en leurs garnisons leurs Soldats disciplinez & bien payez , qui en un besoin sont toujours prêts. Les François ne sont pas capables d'autre gouvernement que de la Monarchie, parce qu'étant ennemis , comme ils sont , de l'égalité, sur laquelle toute Republique est fondée , ils ne peuvent souffrir nuls égaux , ni s'accommoder avec leurs semblables. Le Clergé & la Noblesse étoient anciennement les seuls

États du Royaume en France. Les Roys de France sont Souverains de toute sorte de souveraineté temporelle.

Nicolo Franco. Quand il fut condamné à être pendu à Rome, le Cardinal Aldobrandin, frere du Pape Clement, qui étoit de la *campagna della morte*; le confortoit; & Nicolo Franco étant monté à l'échelle & apprehendant la mort, dit ces mots, *Come, Nicolo Franco à la forche; e possibile?* Le Cardinal luy répondit, *come Messer Nicolo, ecce Christo in croce per voi* en tirant de dessous sa robe un crucifix qu'il luy montra; ce qui le remit tout à soy & il se reconnut.

François I. sçavoit fort sur la fin de son âge; il est impossible que les Princes ne sçachent quelque chose, car si un bel esprit a remarqué quelque chose d'excellent, il le luy vient dire aussi-tot, & ils ont les fruits des peines de tous ceux qui étudient, si bien qu'un homme qui aura travaillé dix jours ou un mois sur quelque sujet que ce soit, en un quart d'heure le Roientend tout. Au dîner du Roy excitant sa Majesté à vouloir affectionner les gens de lettres, afin que quelqu'un écrivit la vie de son Pere & des siens, il dit, que le Roy François avoit mis les lettres en France, qui devant étoit un païs barbare. Monsieur de Sourdeac luy demanda, si le Roy François étoit sçavant? non répondit il, mais il aimoit les lettres, & cet amour fit que l'on étudia, & que les François se sont rendus très-pois. L'Auteur du Cour-

cifan Italien parlant des François , devina qu'ils feroient un jour polis , s'ils avoient un Roy qui aimât les lettres ; car il dit , les François font maintenant barbares , mais ils fe rendront polis, car Monsieur d'Angoulême , qui est le plus proche heritier de la Couronne , aime les lettres.

Monsieur de Fresnes Forges étant chez la Reyne Marguerite , luy dit une fois , qu'il s'étonnoit , comme les hommes qui portent de si grandes fraises , peuvent manger du potage sans se gâter , & comme les femmes peuvent faire l'amour avec ces grands vertugadins ; La Reyne pour lors ne luy répondit autre chose ; mais quelques jours après ayant mis une fort grande fraise , voulut manger de la bouïllie , & se fit apporter une cueiller qui avoit un fort grand manche ; si bien qu'elle pouvoit manger la bouïllie sans gâter sa fraise , ce qui la fit souvenir du discours qu'elle avoit ouï de Monsieur de Fresnes , & l'envoya querir aussi-tôt ; lequel arrivé la Reyne luy dit soudain qu'elle fût apperçû , & bien Monsieur de Fresnes, que dites vous à cette heure , vous ne pouviez comprendre l'autre jour , comment on se pouvoit accommoder avec ces grandes fraises pour manger de la bouïllie , vous voyez maintenant le remede que j'y apporte ? je le vois fort bien , Ma lame , répondit-il, cela est fort bon pour le haut , mais non pas pour le bas , il ne se trouve pas de si grands manches.

Fulminer. Ceux de la Religion trouvent fort étrange ce mot fulminer & de fulmination, dont on use en l'Eglise, lequel mot ne signifie que condamner, & il se trouve dans les Autheurs en cette signification, le mot Grec aussi *καταγγελλω*, & le verbe qui en vient signifie condamnation, je l'ay remarqué il y a long-temps.

In Funerum sacris, non lotione, son aspersione Ethnici utebantur; Lilius Giraldu.

G.

P. de Gales. Après la mort du Prince de Gales Monsieur N. luy dit que ce Prince étoit fort mal-sein, & que déjà il n'avoit plus de dents : Il répondit, pourquoy est ce que nous le craignons, il n'avoit garde de nous mordre.

Gangres. On voit des Canons du Concile de Gangres sous le nom du Concile de Nicée, il n'y a eu que 20 Canons au Concile de Nicée.

Genebrard aussi bien que *Turrianus* est fort dangereux en ses jugemens, il soutient la donation de Constantin par trois raisons. la premiere qu'il dit, *Constantinus cessit Romæ*, c'est à dire, qu'il partit de Rome, car il n'y a pas *cessit Romam*; il le prouve aussi par *Photius*, mais il se trompe & prend *Balsamon* pour *Photius*.

Les *Goths* furent convertis immédiatement du Paganisme à l'Arrianisme, de sorte

que ni les Roys Ostrogoths en Italie , ni les VVisigoths en Espagne n'étoient Catholiques , & de fait quand Rodigilde se voulut déclarer Catholique , il n'osa pour la crainte qu'il avoit de ses sujets VVisigoths qui étoient Arriens ; ni les VVandales en Afrique n'avoient jamais été Catholiques , ni aucuns de leurs predecesseurs non plus , & d'ailleurs les Roys Arriens qui regnoient en Afrique & en Espagne , ne regnoient pas immédiatement sur les Africains & les Espagnols , mais sur les VVisigoths & les VVandales , qui étoient les conquerans , les dominans & les Maîtres de l'Etat , & desquels dépendoit l'élection & la domination des Roys VVisigoths. Ce fut pourquoy l'Eglise ne proceda pas contr'eux aux censures & sentences d'interdiction , car quand bien même elle l'eût fait c'eût été vainement & imprudemment. Quand aux Ostrogoths , ils tenoient les peuples d'Italie tellement subjugués , qu'ils ne pouvoient lever la tête , & lors qu'il leur plaisoit ils faisoient mourir les Senateurs sous la moindre accusation qu'on leur mettoit sus , d'avoir intelligence avec l'Empereur ; comme entre autres ils mirent à mort ce celebre Sénateur Severin Boëce , que l'Eglise a enroollé au Catalogue des martyrs , pour ce qu'ils soupçonnoient qu'il vouloit appeler l'Empereur qui étoit Catholique en Italie , & ne traitoient pas les Papes avec plus de douceur , car ils les emprisonnoient , bannis-

soient & mettoient à mort pour les moindres ombrages , de maniere que tout ce que le Pape eût pû faire pour exciter les Catholiques à secoüer le joug des Roys Goths , eût été inutile , voire pernicieux ; les Goths en Italie tuèrent leur Roy Theodat pour le soupçon qu'ils avoient qu'il s'entendoit avec Justinien , & pour le peu d'effort qu'il faisoit de luy résister , & élurent Vitiges Roy en son lieu.

Gournay. Comme Monsieur Pelletier luy disoit un jour , qu'il avoit rencontré Mademoiselle de Gournay , qui alloit presenter requête au Lieutenant Criminel ; pour faire défendre la défense des beurrieres , parce que là dedans elle est appelée coureuse , & qui a servi le public ; il dit , je crois que le Lieutenant n'ordonnera pas qu'on la prenne au corps , il s'en trouveroit fort peu qui voudroient prendre cette peine , & pour ce qui est dit qu'elle a servi le public , ç'a été si particulièrement qu'on n'en parle que par conjecture , il faut seulement que pour faire croire le contraire , elle se fasse peindre devant son livre. C'est ce que je dis une fois à Mademoiselle de Surgeres , qui me prioit chez Monsieur de Rets que je fisse une Epître devant les œuvres de Ronsard , pour montrer qu'il ne l'aimoit pas d'amour impudique. Je luy dis , au lieu de cette Epître , il y faut seulement mettre votre portrait.

De Gratia. Parlant cette subtile dispute de Gratia , il dit , le plus expedient est de ne

Il n'y point amuser, & je le conseilleray tousjours : pourvû qu'on en sçache ce qui est besoin pour nôtre salut, c'est assez, car quand on écrira d'icy à dix mille ans & avec ces subtilitez qu'on va cherchant aujourd'huy, ce ne sera rien autre chose que méchantes subtilitez pour ébloüir la vûë, & au bout, qui y voudra bien penser, trouvera que tout s'évanoüira comme des illusions. Parlant à Messieurs de Nantes & de saint Victor de cette même dispute, tous les Jésuites, dit-il, ne sçavoient où ils en étoient ; Valentia demeura le plus confus homme du monde & le plus honteux, il en mourut de déplaisir.

Gratian Empereur, les delices des Catholiques, l'ame & le cœur de Saint Ambroise, fut tué par le Tyran Maximes, qui avoit occupé les Gaules, l'Alemagne & l'Angleterre.

Les Grecs pour le regard du mariage des Prêtres, ne sont point separez de la communion de l'Eglise, non plus que pour la Primauté du Pape, qu'ils reconnoissent pour premier Patriarche; il n'y a que le fait de la procession du Saint Esprit, qui les a separez, & qui les separe de nous. Ils se plaignent de nous, & disent, que nous sommes anathème pour avoir ajouté au symbole *Filioque*, ce qui étoit défendu sous peine d'anathème par le Concile d'Ephese; que néanmoins au Concile de Gentily contre cette défense on n'a pas laissé d'y ajouter ce mot, c'est ce

qui les a irrités. La créance de l'ancienne Eglise avant ce Concile, étoit que le Saint Esprit procedoit du Pere & du Fils ; il paroît par les passages de Saint Augustin & d'autres Peres. Le symbole aussi de Saint Athanasius le dit manifestement, lequel pourtant ils ne reçoivent point, quoy qu'il fut Grec ; car il le fit en Occident, & lors qu'il voulut être reçu à la Communion de l'Eglise de Rome. Le point donc seul de la procession du Saint Esprit empêche que les Grecs ne soient reçus en la communion Romaine ; car pour le regard de communier sous les deux especes, il seroit fort aisé de les faire revenir ; ils la donnent aux malades sous l'espece du pain seul, & aux petits enfans tout de même, comme aussi anciennement en l'Eglise Latine ils donnoient l'Eucharistie aux petits enfans après avoir été baptisés. Les Grecs donnoient l'espece du pain seule aux malades, & gardoient les Hosties longtemps pour cet effet ; car premierement ils trempoient le pain dans l'espece du vin, & puis la gardoient 5. 6. 7. mois, & la laissoient secher, & ses hosties toutes seches se portoient aux malades ; *intincta*. L'Eglise Grecque est entièrement ruinée & anéantie par punition de Dieu, qui en a abandonné la conduite pour la guerre qu'elle a fait au saint Esprit. On remarque que Constantinople fut prise un jour de Pentecôte 1452 ce qui n'est pas sans mystere. C'est le Conci-

. Ouy bien dans l'Octave de la Pentecôte.

le 5. de Carthage, auquel les Grecs sur l'ambiguité du mot $\sigma\epsilon\sigma$ crûrent ou voulurent croire, que leurs femmes leur étoient conservées, mais cela s'entend seulement s'ils étoient mariez avant le sacerdoce, car encore aujourd'huy s'ils ne sont mariez avant que de se faire Prêtres, ou si leurs femmes sont mortes, ils ne se peuvent plus marier, & ceux qui se marient sont punis par les loix Civiles; si bien que s'ils sont mariez avant le sacerdoce, ils retiennent leurs femmes, & s'en abstiennent seulement par tour, $\sigma\epsilon\sigma$ lors qu'ils celebrent à leur tout, comme faisoient les Juifs, qui s'abstenoient de leurs femmes quelques jours avant que de sacrifier *per vices*; l'ambiguité de ce mot $\sigma\epsilon\sigma$, qui signifie & tout & statut, a été cause de cette division, bien qu'elle ne soit pas telle que pour ce point l'Eglise Romaine ne reçoive point les Grecs à sa communion; il y avoit au latin *secundum propria statuta*, ou selon quelques uns *secundum priora statuta*. Et aujourd'huy les Prêtres seuls retiennent leurs femmes, cela ne s'entend pas des Evêques, qui doivent être Moines avant que d'être promûs à l'Episcopat, & faire vœu de celibat avant que d'être Prêtres. Les Grecs se sont plusieurs fois separez, & plusieurs fois revenus à l'Eglise Romaine; mais jamais l'Eglise Latine n'a été à eux; cela est bien un témoignage de la fausseté de leur doctrine. Les Grecs tiennent la communion sous les deux especes, mais ils ne tiennent

pas pourtant qu'elle soit nécessaire, il n'y a
 autre chose qui les retiennent que la proces-
 sion du S. Esprit. Au Concile de Florence il
 ne fut point parlé de la communion sous les
 deux especes, parce qu'ils ne disputèrent
 point sur ce point, & en ce Concile les cho-
 ses étoient toutes accommodées, n'ût
 été un Marcus Ephesius, qui renversa tout,
 & en Grece fit renverser tout ce qui s'étoit
 fait au Concile de Florence; & incontinent
 après il en furent punis, parce qu'on a re-
 marqué que Constantinople fut prise un
 jour de Pentecôte, ce qui est une chose re-
 marquable l'office des Grecs est fort long, &
 ils sont toujours debout; ils sont contraints
 d'avoir des crosses pour se soutenir. Il y a
 dans leur Messe deux adorations, l'une qui
 se fait en l'autel de la Prothese, qui n'est
 qu'adoration de Dulie, parce qu'elle se fait
 avant la consecration, & ils disent, *memen-
 to mei Domine, quando veneris in regnum tuum.*
 L'autre adoration qui se fait en l'autel de
 l'Apotheose, est adoration de latrie, & ils di-
 sent, *Domine, esto propitius mihi peccatori.*
 Cabasilas, qui a le mieux expliqué la Litur-
 gie, c. 34. 37. 38. Je ne regrette rien tant en
 mes jours que de ne pouvoir voir la réunion
 de l'Eglise Grecque, cette Eglise autrefois
 si belle; si florissante, ce païs où il y avoit
 tant de beaux & excellents esprits. Si les
 Princes Chrétiens étoient en bonne intelli-
 gence, & qu'ils aimassent ce qui est de la
 Religion, ils devroient tous contribuer pour

reünir cette Eglise, qu'il seroit aisé de gagner, car ils ne nous sont pas tant contraires; s'il y avoit moyen de les détromper pour ce qui est du Saint Esprit, il n'y a rien qui les retienne. Si le Pape n'employoit pas tant d'argent pour l'enrichissement de ses Neveux, il le pourroit faire luy seul en entretenant des Seminaires sur les lieux; il se feroit des gens sçavans, & qui seroient instruits en la bonne doctrine, & parviendroient après aux charges, aux Evêchez & Archevêchez. Le Pape Gregoire XIII. le feroit; il avoit ce courage. L'Eglise Grecque tenoit que les Martyrs & tous les fideles qui mouroient *in Christo*, jouïssent de la presence de Dieu après leur mort. L'Eglise Latine & tout l'Occident croyoit seulement, que les Martyrs eussent cette grace, se fondans sur cette parole, *maiores charitatem nemo habet*, &c. depuis à cause qu'il a été décidé par la voix commune de l'Eglise sous le Pape Jean XXII, ou XXIII. on le tient aussi-bien des fideles comme des Martyrs. Il y a grande apparence que les Grecs ayent pris leur langue des anciens Egyptiens; car Cecrops étoit Egyptien, qui apporta le premier les lettres Grecques d'Egypte; l'affinité des caracteres de l'une & l'autre langue confirme la même chose.

S. Gregoire fut le premier Pape qui s'intitula Serviteur des Serviteurs de Dieu: car Saint Augustin² dit, que nul n'a usé de ce titre auparavant.

² Qui fut par lui envoyé en Angleterre.

Grenade. Sur ce que Monsieur des Yveaux luy disoit, que les Espagnols disent qu'en Grenade l'air est si pur que la chair ne s'y corrompt point, il dit, je ne sçay, cela pourroit venir de la grande secheresse, qui dissipe incontinent l'humeur qui se pourroit corrompre.

Greserus. Quand je luy dis que ce Jesuite avoit écrit un livre intitulé *Lexivium*, pour laver les Jesuites de ce qu'on leur met sus, il me dit, à laver la tête d'un âne on n'y perd que la lessive; Greserus est grandement loüable, il a bien de l'esprit pour un Alemand.

Gueules en blasons. Etant à Clervaux & devisant avec le Prieur, je luy dis parlant de Saint Bernard, qu'il avoit appris dans une Epître qu'il écrit *ad Petrum aus Henricum Episcopum Senonensem*, d'où venoit ce mot de gueules, qui est un terme dont on use en armoiries pour dire le rouge, *murium rubricatas pelliculas quas gulas vocant*. C'est l'Epître 42. *ad Henricum Senonensem Archiepiscopum* fol. 213. vers. col. 2. edit. Paris. apud Joan. Petit en gothique.

Guicciardin. C'est une fort belle histoire que celle de Guicciardin; il vouloit un grand mal aux François, & les appelloit barbares.

Maître Guillaume étoit ennemy mortel des pages & des laquais, & porroit toujours sous sa robe un bâton court qu'il appelloit son oyse, & en frappant crioit

toujours le premier au meurtre. Il disoit
 qu'en même temps que Dieu faisoit les An-
 ges, le Diable faisoit les pages & les laquais.
 Il vit en Normandie le pourvoyeur de Mon-
 sieur le Cardinal de Bourbon, qui menoit
 toujours où alloit son maître, une troupe
 de moutons pour la provision, & celui qui
 les menoit étoit monté à cheval; Maître
 Guillaume qui le vit passer, dit, voila le
 grand Moutontier de Cholcos; qui garde
 ses moutons à cheval. Quand Maître Guil-
 laume vouloit dire ruïner, il disoit reformer,
 à cause qu'au commencement des troubles,
 ceux de la Religion pillerent Louviers, d'où
 il étoit, & eux s'appelloient Reformez.
 Monsieur le Comte de Soissons luy dit un
 jour, il faut que tu ailles devant une compa-
 gnie de Dames qui étoient au Louvre; &
 que devant elles tu montre ton cul, & que
 tu le remuës, mais garde toy bien de dire
 que c'est moy qui t'ay appris cela, car tu
 auras des coups de bâton; mais dit ainsi,
 c'est ma mere qui me l'a appris, entendant
 parler de la mere de Maître Guillaume.
 Maître Guillaume ne manqua pas de venir
 en cette compagnie où le Comte se trouva
 exprès, & où aussi étoit la mere; aussi-tôt
 le Bouffon commença à faire les gestes, que
 luy avoit appris le Comte Soissons. Ces
 Dames se mirent à crier & à le vouloir chasser
 de la salle; on luy demanda qui t'a appris
 cette vilanie-là, c'est le Comte de Soissons,
 dit-il, le Comte qui étoit-là luy fit signe

qu'il le battoit , aussi-tôt il se reprit , non , ce n'est pas le Comte Soissons , mais c'est sa mere qui luy a appris. Je le rendis une fois bien muët devant le feu Roy , & il se trouva pris sans pouvoir repliquer ; il disoit au Roy , qu'il avoit été dans l'arche de Noë avec sa femme & ses enfans ; là-dessus je luy dis , venez-ça Maître Guillaume , il n'y avoit dans l'Arche que 8 personnes , Noë , sa femme , ses trois enfans & les femmes de ses trois enfans : vous n'étiez pas Noë , non dit-il ; vous n'étiez pas sa femme , non ; vous n'étiez pas de ses enfans , non ; vous n'étiez pas une des femmes de ses fils , non ; vous étiez donc une bête , car il n'y avoit que ces personnes-là , tout le reste étoit des bêtes , il se trouva bien empêché , & ne scût que répondre. Le Roy le-luy reprochoit souvent. Enfin il s'avisade dire, quand on conte ceux de quelque grande maison, on dit , le Maître , sa femme , ses fils , & ses filles , on ne parle point des valets, j'étois, dit il, des valets de Noë. Il disoit au lieu de ruïner , reformer , & quand il vouloit dire que Louviers fût ruinée , il disoit reformée. A propos de cela je dis il y a quelque temps au Conseil sur les plaintes que quelques-uns faisoient de certains Reformateurs qui avoient plus fait de ruine qu'il n'y en avoit avant qu'ils fussent établis , je dis, ceux-cy ont raison des'appeller Reformateurs , mais c'est au langage de Maître Guillaume. Il s'appelloit Guillaume le Marchand

chand, & s'appelloit Cavalier des chiffres, il disoit qu'il étoit descendu aux enfers, & que là il combattit Pythagoras. Toute sa science étoit tirée du livre des Quenouïlles qu'il avoit merveilleusement bien étudié; il avoit aussi vû tout plein de tapisseries, & il luy en étoit demeuré force visions, il avoit aussi été souvente-fois aux sermons; il n'y avoit pas moyen de le faire obliger ny répondre pour personne. Les Bouffons plaisans donnent de merveilleux contentemens, mais ils sont dangereux quelques fois. Maître Guillaume avoit de certaines visions admirables, quand on l'interrogeoit, qui étoit certuy-cy, certuy-là, & de certains mots propres qui luy étoient naturels, & à luy seulement.

H

Harangues. J'en ay vû autrefois trois; l'une de Monsieur de Châtillon, la deuxième de Monsieur N. & la troisième de Monsieur le Maréchal de Tavares, toutes bien faites; celle de Monsieur de Châtillon entre autres. Celle de Monsieur Chancelier qu'il fit aux Estats de Blois est une excellente piece, j'en ay vû d'autres de luy qui ne sont pas si belles. Je fis une harangue pour le Roy Henry III. qui fut achevée en peu de temps, il n'y avoit rien que de la force d'esprit.

Hebrén. La langue Hebraïque est fort



pauvre , si bien qu'un même mot signifie plusieurs choses ; ce qui bien souvent a causé de grandes diversitez en l'Ecriture , & que les Peres expliquent quelquefois si diversement les lieux : cela vient aussi des points qui ont été fort long-temps, & plus de 2000 ans avant que d'être mis en la langue Hébraïque ; néanmoins l'Ecriture se lisoit anciennement , & avant que les points y fussent , & pendant un fort long-temps toujours d'une même façon. En quoy on peut remarquer la force de la tradition, qui avoit conservé pendant tout cet espace de siècles , la lecture en cette façon.

Cet *Hegeſippus* que nous avons en Latin ; est fort suspect , il a écrit en Grec ; les vraies œuvres de cet Auteur étoient encore du temps d'Eusebe.

Henry. III. Monsieur Miron son medecin disoit de luy , qu'il étoit courageux de la tête , & non pas du cœur ; magnanime de jugement & de resolution , plutôt que d'inclination naturelle.

Henry. IV. Le Roy défunt n'entendoit rien , ni en la musique , ni en la poésie , & pour cela de son temps il n'y a eu personne qui y excellât. Ceux qui y sont , sont des restes du regne de Charles IX. & Henry III. Le Roy défunt sçavoit force choses ; il ne fut Catholique que depuis la conference de Fontainebleau. Il a à répondre du mal que la France recevra pour la Religion , car il pouvoit la mettre bien bas.

Heresie. Il faut qu'elle se détruise en France par des livres François, un livre en langage François y fera plus de fruit que 30 en Latins; les heretiques ont eu l'avantage au commencement, maintenant nous commençons fort à les passer, ils n'ont plus personne qui sçache écrire. Il y a des heresies qui commencent par schismes & finissent en heresies; il y en a d'autres qui commencent par heresies, comme celle des Arriens: les heresies subtiles se maintiennent plus au païs d'Orient & de Midy qu'ailleurs, parce qu'elles sont sur des matieres toutes metaphysiques: celles qui sont plus grossieres, & qui sont plus contre le sens, comme de l'Eucharistie, elles durent aux païs froids & Septentrionaux, parce qu'elles sont sur la physique, & les esprits plus relevez surmontent aisément toutes ces difficultez par la toute-puissance de Dieu; elles ne sont durables aux païs chauds. Si ce n'étoit la crainte de l'Arrianisme & du Mahometisme, l'heresie auroit apporté un bien, c'est d'avoir fait renaître les lettres qui étoient grandement déchûës, & d'avoir été cause que la doctrine de l'Eglise a été plus examinée & plus prêchée; la translation de l'Empire avoit été cause de cette ignorance. Car les esprits d'Occident avoient par cette division negligé les écrits des Peres Grecs, & beaucoup de choses des ceremonies de l'ancienne Eglise avoient été oubliées; personne n'étudioit plus, on étoit en paix & en oisiveté: cela fut cause que beaucoup d'es-

prits se mirent à la Scholaſtique & aux diſputes, & qu'ils laiſſerent pluſieurs gens imbus de leur doctrine, qui ſ'amuloient plutôt aux altercations & à ces queſtions ſubriles, qu'aux choſes plus ſolides. *Heretici noſtra ſuffodiunt ut ſua ædiſicent. Tertul.* & ſont comme Fauſtus, plus vaillans aux attaques qu'à la déſenſe, *apud Aug.* Jamais on n'a traité parfaitement de la Trinité avant que les Arriens abbayaſſent contre; jamais parfaitement de la penitence, avant que les Novatiens ſ'y oppoſaſſent; jamais parfaitement du Baptême, avant que les rebaptiſateurs ſ'élevaſſent. *Aug.* Non que la creance de l'Eglife des premiers ſiècles & celle des derniers ne ſoit une même, mais parce que les Peres des premiers ſiècles, qui ont parlé de ces matieres avant que d'être éveillés par aucune contradiction, en ont parlé beaucoup plus conſuſément, ambiguement & négligemment, que ceux qui ſont venus depuis que les queſtions ont été traitées & examinées.

Heretiques. Invenimus quod multi Sanctorum Patrum quosdam hereticos laudaverunt, ſicut & S. Damasus & S. Baſilius & S. Athanaſius Apollinarem, & Sanctus Leo Eutychem, & non propter hoc heretici facti ſunt, ſed cognita eorum impietate anathemate damnarunt. Juſt. Imperator in edicto ſidei Conf. ad Joannem Papam. Heretici generaliter ſcientiæ pollicitatione decipiunt & reprehendunt eos quos ſimpliciter credentes invenimus. Aug. in Gen. con. Manich. c. 25,

Hermas est un fort bon Auteur, & dont les anciens se servoient grandement : il est souvent cité par eux, comme par Tertullien, il fut tenu quelque temps pour Canonique, jusques aux Arriens qui s'en servoient.

Herus. Le mot de Sire vient du latin *Herus*, duquel les Allemans ont fait leur *Her*, les Anglois & les Italiens *Ser* & *Messer*, & les François *Sire* & *Messire*.

Hieremias, Patriarche de Constantinople étoit un sçavant homme, pour le moins il avoit avec luy de sçavans personnages : car en cette conference qu'il eut avec les Protestans qui luy écrivirent & rechercherent la communion, il leur répondit, & leur repliqua, & leur fit une seconde réponse, & jusques à une troisième, par lesquelles il paroît qu'en tous les points pour lesquels Luther s'est séparé d'avec nous, il convient avec notre doctrine & les tient pour heretiques, & ne les admet en la communion.

Hilaire, un nouveau converty (qui depuis fut pendu) fit un livre contre ceux de la Religion, où il prouve tout par la Bible, & disoit qu'ils n'avoient été que trois à faire son livre, une Bible, son valet, & luy.

Hilaris fragment. Ce livre n'est pas de grande foy Saint Hilaire n'avoit étudié que la Bible, & ne sçavoit rien que cela, & vouloit y trouver tout. Tout ce qu'il a fait de la Trinité contre les Arriens, s'il revenoit au monde, cela ne serviroit pas d'un clou.

Histoire. Nous n'aurions point d'écrits en

en l'histoire Ecclesiastique , si les heretiques n'eussent écrit ; les Catholiques étoient endormis. Les Historiens Grecs , Eusebe , Socrate , & Sozomene sont heretiques , & les lieux qu'ils ont pour le siege de Rome , nous sont de forts remparts. Car étant heretiques , il faut croire qu'ils ont été forcez par la verité , de dire ce qu'ils ont dit : & leur silence ne peut être allegué contre nous , puis qu'ils étoient heretiques. Ruffin aussi étoit ennemy de l'Eglise Romaine. Il faut faire en l'histoire comme en la narration , *in qua ponere argumenta licet , non argumentari*. L'Historien ne se doit licentier de juger de luy-même des choses , mais se contenter de les déduire simplement , laissant aux lecteurs à tirer les consequences.

Huguenots. Quand ils répondent aux Jesuites , les Jesuites ont de l'avantage seulement , parce que les Huguenots selon leurs ennemis ; mais quand quelque Catholique écrit , alors les Jesuites n'ont pas cet avantage. Il y a bien de l'ignorance au fait des Huguenots , & aussi beaucoup de malice , non pas seulement au fait de la doctrine , mais aussi à l'Estat , ce qu'ils font tous les jours le témoigne assez : je sçay de fort bonne part & d'une personne qui est reçûe dans leurs conseils , qu'ils tiennent que le Roy est obligé de vivre avec eux par le droit des Gens , & qu'ayant fait la guerre au Roy , & depuis fait la paix avec luy , ils sont en France sous le droit des Gens , ce sont leurs

Discours ordinaires en leurs Sinodes & Assemblées. Ce sont de pernicieuses maximes :
 * ouy bien celle de ne tenir point la foy aux heretiques , laquelle on met tous les jours en pratique contre eux , & avec tant d'inhumanité qu'on les desabuse bien de l'opinion qu'ils avoient, de vivre en France sous le droit des Gens , puis qu'on le viole à toute heure en leurs personnes & dans leurs affaires , & qu'on les traite si injustement , qu'ils trouveroient peut être moins de barbarie chez les Cannibales , que parmy leurs propres concitoyens.

Humilité. L'humilité doit être en la volonté , & non pas en l'intellect. Ils cherchent aujourd'hui la simplicité à ne sçavoir rien ; mais ils se trompent , cette simplicité à ne sçavoir rien est proche de l'ânerie.

* Ce qui suit n'est pas du style du Cardinal , & sent bien la liberté du pays où la premiere edition a été faite. Aussi ne l'avons-nous pas trouvé dans le manuscrit sur lequel nous avons reçu celle-cy ; c'est pourquoy nous l'avons mis en d'autres lettres, afin que le Lecteur ne s'y trompe pas.

I.

*J*ason. *Jesua Sacerdos Jasonis nomen assumpsit Josephus. ib. Jesus qui & Jason dictus. Theod. in Daniel. Geneb. p. 192.*

Les Jesuites se mêlent de trop de choses , ils ne font que harceler Casaubon , disent des médisances de luy , écrivent en A'ema-gue contre luy. Le Pape Clement VIII. m'a dit autrefois , que les Jesuites font trop. Monsieur de Saint Victor m'a dit , que les

Jesuites avoient leur règle de n'étudier pas plus de deux heures d'arrache-pied; c'est une règle pour ne sçavoir gueres de choses, car laisser l'étude au bout de deux heures, c'est lors que l'esprit commence à s'échauffer. Aux lettres comme aux armes, qui a soin de sa vie ne fait rien. Les Jesuites sont d'assez mauvais écrivains, le Pere Gontier & Fronton reconnoissent bien qu'ils ont faute de gens qui écrivent bien.

Jejunium. Il y en a trois fortes, *jejunium ablati*, *dilati*, & *diminuti cibi*: *ablati* c'est le Carême & lors qu'ils ne mangeoient point du tout, comme la semaine de Pâques: les Grecs la passoient quelquefois toute entiere sans manger, les autres passoient seulement trois jours, cette semaine s'appelloit *jejunium Pasche*. *Dominuti cibi*, c'étoit *feria quarta* & *sexta* le Mercredy & le Vendredy. *Dilati*, c'étoit ce qu'ils appelloient *statio*, le nommans ainsi *ad instar stationis militaris*, car tout ainsi que les Soldats qui font la sentinelle se garentissent par ce moyen de l'embûche de l'ennemy, aussi ceux qui jeunoient étoient au guet, pour se garder des embûches du Diable. Le lieu de Tertulien à la fin du livre de *Oratione* y est exprès, & Rabanus Maurus lors qu'au livre de *Ecclesiasticis Ceremoniis* il parle de *jejunio*, il cite le livre de Tertulien. Ceux qui *faciebant stationem* s'ils étoient à l'Eglise & qu'ils fussent à la Messe, à cause qu'il falloit que tous ceux qui avoient assisté communiaffent, eux pour
ne

ne rompre point leur jeûne (car en l'ancienne Eglise il a été long-temps tenu , que l'Eucharistie rompoit le jeûne * ,) *sumebant corpus Christi* , & *reservabant* , ainsi qu'il apert par un lieu de Tertullien , où il est dit , *sumptio corpore Christi & reservatio* , lequel lieu Junius veut corriger ; & lit *reservata* , pour énerver ce passage ; duquel nous nous servons pour montrer que l'Eucharistie se gardoit.

Claudin le Jeune. Le meilleur qu'il ait fait , il le fit à Paris , lorsqu'il étoit chez Baïf.

Ignatius. Ses Epîtres sont supposées , & faites par les Moines de Sainte Catherine du Mont Sinaï. Ces Moines ont crû qu'il y avoit dans Eusebe écrit *ad Smyrnaeos* , ils ont aussi écrit *ad Smyrnaeos* , mais ils n'avoient pas vû les lieux de Theodoret , & ceux de la Religion font une consequence contre ce que Theodoret cite d'Ignatius touchant l'Eucharistie *ad Smyrnaeos* , parce qu'elle n'est point dans les Epîtres d'Ignatius. Mais tout au contraire , il faut faire une autre consequence , & dire , que ces Epîtres ne sont pas vraies , parce qu'elles ne se trouvent pas dans Theodoret.

Illyricum étoit divisé en deux parties ; l'une s'appelloit *Illyricum Orientale* , qui étoit sujet au Patriarche de Constantinople ; l'autre *Illyricum Occidentale* , sur lequel le Patriarche de Constantinople n'avoit aucune

On ne croyoit donc pas à ces Epîtres.

P

jurisdiction. Dans la loy , *omni innovatione cessante*, au code , *per omnes Illyrici provincias*, s'entend *Illyrici Orientalis*. Cette loy a été la premiere en faveur du Patriarche de Constantinople ? Photius la cite au Nomocanon ; il y a en cette loy là , *scientia reverendissimi viri*, il faut lire , *sententia*, car Photius lit ainsi citant cette même loy.

Images. Ceux de la Religion pensent avoir une grande prise sur nous pour le regard des images , quand ils nous disent que les Grecs n'ont point d'images en bosses , & les ont abolies. Je répons & le puis prouver par plusieurs lieux de l'antiquité & de Cicéron même , *Perrina secunda* , qu'en Orient il n'y avoit point d'images en bosse qu'ils ne creussent y avoir quelque divinité ; & ils n'en consacroient point qu'en cette façon : en Occident cela n'étoit point , & ils faisoient aussi bien une image à un Capitaine , à un Soldat. C'est pour cela qu'en Orient les Chrétiens ne reçoivent point les images en bosse , mais seulement les peintures plates , & en Occident ils ont retenu les images en bosse aussi bien que les autres , & qu'elles ne les scandalissent point. Il se mocquoit un jour du livre des images qui est attribué à Charlemagne , de ce parlant du premier & second Concile de Nicée , il estime le premier par dessus l'autre de beaucoup , à cause qu'il y avoit au premier douze Evêques plus qu'en l'autre , & sur ce nombre de douze

puis après il vient à philosopher , qu'il y avoit 12 Apôtres , 12 mois , 12 signes , &c. Charlemagne n'est point Auteur du livre des images ; il fut bien fait de son temps , & envoyé par luy au Pape ; il est fait par un Auteur ignorant , & qui n'avoit point vû le livre contre lequel il écrivoit , ce que du Tillet qui l'a fait imprimer , témoigne en sa préface. Il est si brutal que quelques-fois il prend pour opinion du Concile de Nicée , celle que ledit Concile a condamnée , & fait là-dessus de beaux discours. Il n'y a rien qui soit tant à l'avantage du Pape & de l'Eglise que les Capitulaires de Charlemagne. Le Concile de Paris des images est bien suspect , car il y a là dedans pour & contre les images ; Il y a une Epître d'Eugene qu'il n'a jamais faite , mais que le Concile vouloit qu'Eugene écrivît aux Evêques de Levant : ce livre est de peu de foy. Nous ne faisons point d'honneur aux images du Saint Esprit , ni de Dieu le Pere , car ces images sont figures historiques & images des apparitions que nous voyons en l'Ecriture ; & quand nous voyons une colombe qui represente le Saint Esprit , personne ne luy fera honneur , ni ne luy ôtera son chapeau ; il n'en est pas de même des images de Jesus-Christ ; parce qu'elles nous le representent en son humanité. La défense de ne tailler point d'images qui est dans le Decalogue , ne s'entend que des choses qui representoient la Divinité.

Imitation. La transcription & la traduction sont deux des meilleurs moyens de l'imitation. Thucydide fut transcrit 22 fois par Demosthene.

Imprimeurs Il faut mettre ordre aux Imprimeurs, ils font tant de fautes que c'est une pitié; ils ont fait la plus grande faute en cette dernière édition de Ronfard, & en ma harangue, ils m'ont fait dire une chose à laquelle je ne pensay jamais, ni ne l'ay pû penser; Ils ont imprimé les *barbares Grecs* au lieu des *barbares Getes*; ils appellent *barbares* la plus polie nation qui ait jamais été. Il faut un jour remedier au desordre qui se commet en l'Imprimerie, car indifféremment tous les livres s'impriment, & plus de mauvais que de bons, qui tombent entre les mains des Ecoliers, & il leur en demeure de mauvaises impressions. La quantité de gens qui écrivent nous ruine en écrivant si mal que c'est une honte, & il y a tant d'ignorance. C'est mettre des armes en main à nos ennemis pour nous combattre: il n'y a si petit converti qui ne pense être obligé d'écrire quelques livres, & il y a tant de fautes. Monsieur de Tiron disoit qu'il n'apprehendoit rien tant que de se trouver en la compagnie des nouveaux Convertis, car ils ne parlent jamais que de Purgatoire & de prières des Saints. Nous devrions nous assembler tous les mois une fois (parlant à Monsieur de Beauvais) seulement les Evêques, qui se trouveroient à la Cour. (*Episcopi in*

Comitatus) cela nous tiendrait en credit , & nous pourrions remedier à une infinité de chose qui arrivent tous les jours. Il sera besoin d'établir un nombre d'honnêtes gens & doctes, qui seuls pourront écrire & voir aussi tous les livres qui se voudront imprimer, pour juger s'ils sont dignes de l'être , ou non.

Infailibilité. Ceux qui tiennent qu'elle est égale au Pape & au Concile , quant à la certitude , ne tiennent pas pourtant qu'elle soit égale quant à l'évidence , d'autant que plus de personnes conviennent de l'infailibilité du Concile , que de celle du Pape : au moyen dequoy poser que l'infailibilité soit égale en l'un & en l'autre quand à la certitude , n'est pas pour cela exclure le besoin des Conciles œcumeniques. Car l'infailibilité que l'on présuppose être au Pape (étant comme il a été dit , au tribunal souverain de l'Eglise ,) n'est pas pour dire qu'il soit assisté de l'Esprit de Dieu , pour avoir la lumière nécessaire à decider toutes les questions ; mais son infailibilité consiste en ce que toutes les questions auxquelles il se sent assisté d'assez de lumière pour les juger , il les juge , & les autres auxquelles il ne se sent pas assez assisté de lumière pour les juger, il les remet au Concile. La grace Pontificale, c'est à dire, l'assistance de l'Esprit de Dieu est bien promise aux Papes , lors qu'ils opinent synodiquement , & comme chefs de l'Eglise sont assis au Tribunal judiciaire

pour decider les choses de la foy ; mais en leurs actions personnelles & privées , il n'en est pas de même , d'autant que l'E'prit de Dieu assiste ses Ministres à certains temps & à certaines occasions , ainsi qu'il le connoit être expedient pour le salut de son Eglise , & ne les assiste pas en d'autres. Adam fut Prophete & l'E'sprit de Dieu l'assista , quand il prophetisa en figure de Jesus-Christ & de son Eglise , que les deux seroient un en une chair , & quand il donna les noms à tous les animaux selon leurs proprietiez ; & toutesfois l'E'sprit de Dieu ne l'assista pas, ou tout le moins avec la même efficace quand il se laisse seduire à sa femme , & s'il est permis de demander du Pape , pourquoy le Pape n'instruit-il pas l'homme , ou pourquoy l'homme ne demande-t'il pas conseil au Pape , qui empêchera qu'on ne demande tout de même d'Adam , pourquoy le Prophete n'instruisoit-il pas l'homme , ou pourquoy l'homme ne demandoit-il pas conseil au Prophete ? Celuy qui s'adressa à Jeroboam lors qu'il offroit de l'encens sur l'autel étoit Prophete , & neanmoins il se laissa seduire à un autre Prophete , qui luy imposa que Dieu avoit parlé à luy. Pourquoy le Prophete n'instruisoit-il pas l'homme ? Caïphe étant assis au Concile des Prêtres de Hierusalem prophetisa , parce qu'il étoit le Pontife de cette année-là ; & neanmoins en ses autres actions il fut abandonné de l'E'sprit de Dieu. Pourquoy donc

hors de là le souverain Pontife n'instruïsoit-il l'homme ? Jonas étoit Prophete , & néanmoins avant le voyage de Ninive il refusa d'obeïr au commandement de Dieu , & depuis s'être retiré de Ninive , il murmura contre Dieu. Pourquoi alors le Prophete, &c. Saint Pierre comme homme en sa conversation particuliere erra , si nous croyons Saint Augustin , sur le fait des choses légales ; & néanmoins non seulement comme chef des Apôtres , mais comme Apôtre , il ne pouvoit errer en acte judiciaire ; & donc pourquoi l'Apôtre n'instruïsoit-il pas l'homme ? Comme le maître de Musique qui enseignoit à Alexandre le jeu de la lyre , l'eut adverry de toucher une certaine corde , & qu'Alexandre luy eut dit , quel inconvenient y a t'il si j'en touche une autre ? Il répondit, si comme Roy l'inconvenient seroit petit , si comme Musicien il seroit grand ; ainsi si quelque Prince ou autre faisant profession des armes , venoit à se méconter grandement en l'usage des termes de l'Ecole, l'erreur seroit petite , car il importe peu qu'une personne de cette qualité sçache, ou ne sçache pas telles choses, mais si ce sont des Docteurs, ou d'autres constituez en des charges , qui les obligent non seulement de sçavoir , mais même d'enseigner aux autres , l'erreur est inexcusable & insupportable. Quand on dit que quelque juge Ecclesiastique , ou même le Concile & le Pape peuvent errer aux questions de fait, & non aux questions de droit,

on n'entend pas par les choses de fait, les faits qui sont contenus dans l'Ecriture & revelez par la lumiere divine, car ces faits-là étant des choses de la foy, ni le juge Ecclesiastique, ni les Conciles, ni le Pape parlant comme on dit *de Cathedra*, n'y peuvent errer, que par consequent ils n'errent en la foy; mais par les choses de fait on entend les seuls faits qui ne sont connus que par le rapport de témoins humains & oculaires; le Concile donc ne peut errer au fait qui peut être tiré de l'Ecriture & des saintes lettres, parce que consequemment il erreroit aux choses de la foy; mais dans un fait qui ne peut être tiré des saintes lettres, le Concile peut errer. Toute la certitude qui étoit tant en l'ordre Sacerdotal que Prophetique de l'ancien Testament, s'étant ramassée & rassemblée au seul ordre Sacerdotal de la loy Evangelique, en laquelle nous n'attendons plus de Prophetes, la même infailibilité & assistance du S. Esprit, qui étoit aux Prophetes, est au corps universel de l'Eglise, représenté par les Conciles œcumeniques.

Invocation des Saints. Ceux de la Religion confessent que les Saints prient pour nous, mais ils ne veulent pas que nous les prions: ils apportent ce lieu que J. C. est seul Mediateur, il n'y a pas *solus Mediator*, mais *unus*, qui n'est pas *unus numero*, mais *communione*; c'est à dire, commun Mediateur, Mediateur de tous; il est bien dit, *Deus solus immortalis*, ce n'est pas à dire qu'il soit luy seul

Immortel ; les ames sont immortelles ; *unus* donc signifie non pas *unus numero*, mais *unus communione*, comme dans Virgile, où il est dit, je vous donneray une Ville, il ne donna pas une seule Ville pour les Tyriens, mais il veut dire, qu'il leur donneroit cette Ville-là commune aux Tyriens. Comme quand il est dit, *unus Pater Abraham*, il ne se peut pas entendre, qu'ils n'eussent qu'Abraham pour Pere, mais c'est à dire, qu'il étoit Pere commun. Aussi si Christ étoit seul Mediateur, il faudroit exclure la priere des vivans ; Christ donc est Mediateur, & les Saints sont Médiateurs, Jesus-Christ de redemption, les Saints d'intercession. Ils se servent des passages si fresles, qu'il n'y a rien si aisé que de les rompre, & quasi tous sur des subtilitez de Grammaire. Il y a la même difference entre Mediateur de redemption, & Mediateur d'intercession, qu'entre celuy qui prierait un créancier de quitter à son debiteur une somme d'argent, & celuy qui payeroit pour le debiteur cette somme au créancier : celuy qui payeroit pour le debiteur l'acquitteroit, le redimeroit ; au lieu que l'autre ne fait que prier que l'on quite le debiteur. Nous ne prions jamais les Saints qu'ils nous pardonnent, mais bien qu'ils prient pour nous, afin que nos fautes nous soient pardonnées.

Job. Les Theologiens croyent que le livre de Job est une histoire, & non pas une parabole.

Josèphe étoit sçavant, & les livres qu'il a faits contre *Appion* sont fort doctes.

Irenée. Il y a dans *Irenée*, *scripturam de scriptura faciunt, sexentes funem de arena*. Ceux de la Religion se sont grandement trompez, qui interpretent ce lieu des traditions ; mais *S. Irenée* parle des heretiques, qui tronquoient les lieux de l'Ecriture, & en faisoient des centons, & ainsi faisoient une corde d'atene, pour montrer que ce qu'ils faisoient ne valoit rien, parce qu'il n'y a rien qui soit si peu lié qu'une corde de sablon.

Ironia, aliquando nimia sue virtutis dissimulatio, & hoc sensu *Socrates* ei ἰγῶν dicebatur. Idem dictus, *Scurra* *Aticus*.

Italie. Les Italiens disent qu'en France il y a trois mois d'inverno, & trois d'inferno ; l'hyver se passe mieux aux lieux froids, & l'été aux lieux chauds. Monsieur le Cardinal de Joyeuse ne peut endurer le chaud de Rome ; pour moy je supporte bien plus aisément le chaud que le froid. En été pourvû qu'on se tient en repos en une bonne chambre Septentrionale. on vit fort bien ; ils ont en Italie leurs logis bâtis pour cela, celui d'été & celui d'hyver. Mais toutes leurs chambres d'été sont tournées vers le Septentrion ; c'est le seul remede, pourvû qu'il n'y ait point de logis qui renvoye la reverberation, car alors ces chambres-là sont pires que les autres. Nous sommes obligez aux Italiens de trois choses excellentes, la Peinture, la Sculpture, & l'Architecture, & eux eurent toutes

tes choses des Grecs. Ils bâtissent extrêmement bien , leurs chambres exhaussées. Quand je vins d'Italie & que j'entray à Fontainebleau , je trouvay tout fort bas. Les esprits Italiens ne jettent pas ordinairement leur feu dès le commencement , ils sont de garde & reüssissent sur la fin ; les meilleurs sont ainsi & les plus judicieux, c'est la partie qu'on desire aux Princes pour juger des Conseils qu'ils entendent des uns & des autres.

Judæi. Ils étoient tous soupçonnez en general de souffrir impatiemment le joug Romain ; tant à cause de leurs frequentes revoltes , que parce qu'il y avoit des sectes entr'eux , qui prêchoient qu'il leur étoit illicite de vivre sous la domination des Romains ; & pour cela les Apôtres avertissent soigneusement les Chrétiens , de rendre obéissance aux Empereurs , de peur que les Chrétiens , que les anciens comprenoient sous le nom commun de Juifs , ne fussent enveloppez en l'opinion que l'on avoit des Juifs, & principalement à cause que le bruit s'étoit répandu en Orient , dit Tacite , que le Monarque de Judée étoit venu , & que les Juifs attendoient un Roy (le Messie) qui les devoit mettre en liberté & tirer de dessous la servitude des Etrangers , & que les Chrétiens croyoient qu'il étoit déjà venu.

Julien l'Apostat défendit par Edits exprès qu'aucun Chrétien ne fût enrôllé en la milice Romaine , disant que leurs propres

loix les en excluient, qui leur interdissoient l'usage du glaive. La persécution de Julien contre les Chrétiens ne s'étendoit point au sang, si ce n'est point d'autres prétextes que celui du Christianisme, car il ne voulut jamais permettre aux Chrétiens d'acquiescer le titre de Martyrs. Il n'avoit fait aucun serment à ses sujets venant à l'Empire, d'embrasser & de défendre la Religion Chrétienne; au moyen dequoy ne s'étant lié par aucun contrat mutuel & reciproque pour ce regard avec ses sujets, ils ne pouvoient prétendre que luy renonçant à son serment, ils fussent libres de se départir du leur, & de renoncer à son obéissance. S. Gregoire de Nazianze appelle l'action de celui qui tua Julien l'Apostat, une action glorieuse.

Judith. Quand Saint Hierôme dit que le Concile de Nicée reçoit le livre de Judith, ce n'est pas à dire que cela ait passé en Canon, mais c'est que dans les Actes du Concile il en étoit parlé, & que quelqu'un des Peres l'y avoit cité.

Ives de Chartres étoit un bon homme, mais il ne sçavoit pas grand chose en l'antiquité; dans son decret il y a de grande ignorance, il étoit sçavant de son temps, comme Burchardus du sien, comme Eckius de son temps, mais si ces gens-là revenoient aujourd'huy, ils auroient honte de paroître, il n'y a aujourd'huy personne si peu qu'il ait étudié, qui n'en sçache autant que ces gens-là. Il n'y a point d'Auteur du temps d'Ivo.

qui soit plus pour le Pape que luy ; il étoit contre le Roy que le Pape avoit excommunié , & il tenoit même Chartres contre le Roy, je dis temporellement ; c'étoit un bon homme , & qui sçavoit pour son temps , car alors il n'y avoit pas grands livres ; il n'avoit vû aucun Concile , il sçavoit ce qui étoit de l'Occident ; que l'on voye son decret , on y verra ce qu'il dit pour le Pape.

Juges des Controverses. La Loy ne juge point, mais c'est le juge, & pour cette raison l'Ecriture qui est la Loy n'est pas le juge. *πᾶσα Ῥαφὴ θεόπνευστος* & *ὠφελιμὸς*, ils alleguent cela pour montrer que l'Ecriture doit être juge, mais c'est une resverie ; premierement cette proposition ne se peut interpreter de l'Ecriture du Nouveau Testament, & puis elle est collective, & non pas distributive ; car il y a *πᾶσα Ῥαφὴ*, & non pas *πᾶσα ἡ Ῥαφὴ*, *hec scriptura*. En outre il y a *ὠφελιμὸς*, qui ne veut dire qu'*utilis* & non pas *αὐταρκὴς*, *sufficiens*. La loy est à l'égard du jugé, comme la puissance est à l'acte ; ce qui fait qu'une même chose ne peut être la loy & le juge tout ensemble, de sorte qu'outre la loy, il faut un juge vivant & animé qui de la puissance & des entrailles de la loy tire des conclusions & des decisions des differens, & les mette comme en acte. Tout jugement requiert trois personnes, le Demandeur, le Défendeur, & le Juge, qui luy sont tellement essentielles, que si aucune d'elles luy defaut, il ne peut subsister. Il y a dit-on, par

dessus les opinions des parties , des Advocats , qui débattent le droit , & une loy qui en juge. Et de juge pour appliquer la loy, & en extraire & former le jugement? Quoy, la loy s'appliquera-t-elle toute seule? se remettra-t-elle entre les mains de l'une & de l'autre partie, pour l'appliquer selon le préjugé de sa passion & de son opinion? Qui a jamais vû terminer un procez de cette sorte, qu'après le plaidoyé seul des Advocats ou des parties , la loy seule l'ait décidé sans l'œuvre & le ministère d'un juge autentique & legitime , & reconnu ou reconnoissable pour tel par toutes les deux parties?

Junius est une grande bête, quand il veut expliquer le passage de Saint Chrysostome de la priere des morts ; car il y a ce mot ἀπελθόντων qui *hinc discesserunt*, & il dit qu'il le faut entendre de ceux qui sont excommuniés & hors de l'Eglise ; mais il est si bête & si méchant, qu'il n'a pas voulu lire l'antécédent & le subsequnt , qui luy eussent appris que ce lieu ne se peut entendre que de ceux qui sont morts. Il est dit au même lieu qu'on ne prioit pas pour les Catechumenes, mais seulement qu'on faisoit des aumônes pour eux , on ne faisoit point de prieres pour eux à cause qu'ils n'étoient pas baptisés , & n'avoient point la foy, & n'étoient point fideles. *Junius* étoit fort ignorant ; dans le Tertullien il a fait de grandes impertinences. Pour expliquer un lieu de Tertullien , où il est dit qu'aux Eglises on prioit pour les morts, il

dit que c'est qu'il y en avoit quelques-uns qui prioient en la place de ceux qui étoient morts ; il y en a tant d'autres. On dit qu'il étoit versé en l'humanité ; je pense qu'il sçavoit de la Theologie entre les humanistes, & des humanitez entre les Theologiens.

Cal. jun. pour cal jam. méprise fort familiere aux Copistes des anciennes dates.

Jurançon. Si j'avois envie de jouer aujourd'huy aux échets, je ne boirois pas du vin de Jurançon ; il me dit un jour voulant jouer aux échets, vous aurez bon marché de moy, car j'ay bû du vin de Jurançon.

Jurare. La coûtume de faire jurer les Empereurs venans à l'Empire, de maintenir la Religion Catholique, ne se lit point avoir été pratiquée au temps des premiers Empereurs Hérétiques ou Apostats ; n'ayant été introduire que depuis, lors qu'on voulut empêcher la Religion de retomber aux mêmes perils où elle avoit été sous Constantin, Julien, & autres Empereurs, qui de Chrétiens s'étoient faits payens, ou hérétiques ou persecuteurs. Et je crois, que les deux premiers exemples exprés que nous ayons, sont d'Anastase, Phocas, Leon Isaurien. Il y a grande difference entre les simples contraventions qui se font aux sermens, & les destructions de sermens ; entre rompre le serment par un simple acte de contrariété, & par un serment contraire ; entre un simple acte de repugnance, & une profession d'y

vouloir toujours repugner : car quand un Prince Chrétien par fragilité ou par passion humaine commet quelque injustice, il contrevient bien au serment qu'il a fait à ses peuples de leur rendre justice, mais néanmoins il ne détruit pas pour cela son serment. Les juremens sont personnels; il est vrai; mais l'obligation de jurer ne l'est pas; il y a grande différence entre être obligé de faire une chose à cause qu'elle est bonne, & de la faire à cause qu'on l'a jurée. Car plusieurs choses considérées en elle mêmes, sont bonnes, qui pour cela ne sont pas nécessaires : mais depuis qu'on les a jurées, elles deviennent nécessaires. Euphemius Patriarche de Constantinople refusa de Couronner Anastase, qu'il n'eût juré & signé d'embrasser & de maintenir la foy du Concile de Chalcedoine. Cyprien Patriarche du même lieu, obligea l'Empereur Phocas, de jurer qu'il suivroit la foy Orthodoxe, & qu'il n'innoveroit rien en la Religion. Theophanes aussi témoigne que le Patriarche de Constantinople ramenant à Leo Isaurien, le serment qu'il avoit fait venant à l'Empire, de conserver la Religion Catholique.

Justel. Parlant de Justel qui a écrit sur les Canons, il dit, si c'est un jeune homme il y a quelque esperance, sinon, ce n'est pas grand cas. Il a tiré beaucoup de choses de Mr. du Plessis; je crois que Justel ne sera pas toujours Huguenot, puis qu'il se plaît à lire

À lire les anciens, & prend plaisir à l'antiquité de l'Eglise¹.

L'Empereur *Justinien* en sa vieillesse tomba en l'herésie des *Aphartartodocites*, de ceux qui pensoient que le corps de nôtre Seigneur avoit été de pareille condition les 33. ans qu'il résida sur terre avant sa mort, que les 40. jours qu'il conversa avec ses disciples après sa mort, mais outre que cette opinion n'avoit pas encore été condamnée par aucune sentence précédente de l'Eglise (car *Justinien* ne tenoit pas comme les *Eutychiens*, que *Jésus-Christ* n'ût pas un vray corps, ny qu'il ne fut pas vrayement constitué de deux natures; mais il tenoit que les mêmes privilèges qu'il eut après la Resurrection, il les avoit des-avant la Resurrection, qui est une opinion que quelques-uns attribuent à *Saint Hilaire*) il ne fut pas besoin que les hommes y apportassent remède, d'autant que Dieu l'y apporta luy même, car *Justinien* n'entreprit cette innovation que sur la fin de sa vie, & avant qu'il eût loisir de publier l'Edit qu'il avoit dicté contre les Catholiques. Dieu le frapa d'une playe invisible, & le fit mourir subitement, ainsi que le raconte *Evagrius*.

Justin & Justinien ont été deux grands Empereurs pour les Chrétiens, & pour l'autorité du Pape; ils succederent à des Empereurs Payens, mais ils reparerent bien.

¹ Le Cardinal a été mauvais Prophete, car M. Jukel est fort bon Huguenot.

Q

Avant Justinien jamais on ne donna au Patriarche de Constantinople le titre de Patriarche.

K

K Ροκόλεγγος *genus adulationis à legendis floccis vestium.*

L

L Oetamen vèteres vocabant stercorationem quod lætas faceret segetes.

Languet. Il dit un jour à Monsieur Gillot à Langres, (le Braghetta Italien avec sa compagnie l'étant venu visiter) que la langue Françoisè ne réussit pas en Comedie comme fait l'Italienne, & que cela venoit de ce qu'il n'y avoit pas d'accens en nôtre langue comme en l'Italienne La langue Italienne est fort propre pour les choses d'amour, à cause de la quantité de diminutifs qu'elle possède, & est propre à représenter quelque chose plus petite qu'elle n'est : au contraire l'Espagnole est fort propre pour les rodomontades, & pour représenter les choses plus grandes qu'elles ne sont : la Françoisè tient le milieu, & est celle d'entre toutes, qui représente mieux les choses telles qu'elles sont : elle est fort propre pour l'histoire, la controverse, la Theologie, & pour représenter les affaires d'Etat ; & de fait Charles V. l'appelloit la langue d'Etat.

Les langues commencent par la naïveté & se perdent par l'affectation, & finissent par là. Je crois que la langue Françoisse est parvenue à la perfection, parce qu'elle commence à décliner, & tous ceux qui écrivent aujourd'huy, ne font rien qui vaille; ils sont tous ou fort niais, ou phrenetiques. Quel bel écrivain c'est que Mathieu, & ce Bearnois qui a écrit le Soldat? c'est un furieux; ils sont toujours sur les métaphores, & les plus vicieuses du monde; il a été de notre langue ainsi que des fruits qui se corrompent par les vers, avant que de venir à maturité.

Le bon Larron. Les Peres tiennent que le bon larron fut sauvé à cause de sa foy, & qu'il reçût *baptismum flaminis spiritus*; car il faut bien que sa foy fût grande, d'avoir crû en Jesus-Christ, luy qui étoit abandonné de tous les siens, lors que le Ciel s'obscurcissoit, lors qu'il vit Christ non en sa Divinité, mais en son infirmité, mortel; c'est pourquoy les Peres ont crû qu'à cause du Baptême *flaminis*, qu'il avoit reçu en Dieu, il avoit été sauvé. *Jam significabas Christus quid facturum est de vivis & mortuis, alios positurus ad dexteram, alias ad sinistram; De Christo inter bonum & malum latronem constitimo, Aug. in Joan. Tract. 32.*

Latran. Le Concile universel de Latran tenu il y a 400 ans, composé de 1332 Prelats, étoit non seulement un Concile, mais une Assemblée generale de toute la Republique

Chrétienne, tant Ecclesiastique que Politique ; pour mieux dire une forme de Comices & d'Etats généraux de toute la Chrétienté. Concile qui le premier établit en qualité de Concile général, l'article de la procession du Saint Esprit par derivation du Pere & du Fils, l'article de la transsubstantiation, le precepte de la confession annuelle.

Latric. Le culte que nous déférons à Dieu seul, nous l'appellons latric, parce que c'est de luy seul que nous attendons nôtre récompense ; le mot de *λατρεῖς* signifiant particulièrement mercenaire ; aux Saints nous déférons l'honneur qu'on appelle dulia, comme étans serviteurs du même Dieu que nous adorons, *tanquam conservis & creaturis.*

Les *Legions* Romaines d'Italie & de l'Illyrie ayant sçû que Julien étoit mort, & que Jovian avoit été élu en son lieu, tuèrent Lucilianus, beau pere de l'Empereur Jovian, qui leur aporroit les dépêches de son éléction.

Leon. I. étoit un des sçavans hommes de son siècle, & avoit avec luy Prosper, un tres-sçavant homme, qui faisoit ses écrits.

La *Lepre* en l'ancien Testament n'étoit pas une simple maladie naturelle, mais une punition divine, attachée tantôt aux personnes, tantôt aux vêtemens, tantôt aux bâtimens, de laquelle le jugement appartenoit aux sacrificateurs, qui étoient les interprètes ordinaires de l'ire de Dieu. La lepre

rendoit ceux , qui en étoient atteints , pollus non seulement de pollution corporelle , mais aussi de pollution legale. Quand les maladies sont inferées pour signal de crime , la Loy en. punit & les maladies & les crimes ; comme quand la sœur de Moÿse fut frappée de lèpre , pour avoir murmuré contre Dieu , Dieu ne voulut pas luy rendre sa santé qu'elle n'eût souffert sept jours la peine de la lèpre qui étoit d'être séparée de la société des hommes ; plutôt il faut dire , que Dieu impose souvent aux crimes deux peines , l'une immediate , & l'autre mediate ; comme la lèpre , qui étoit inferée pour le peché , étoit la premiere peine , & la separation de la société du peuple , qui étoit enjointe aux lepreux étoit une seconde peine du peché , pour lequel la lèpre avoit été inferée. Encore qu'elle figure en general toutes sortes de pechez , neanmoins elle figure , spécialement & particulierement l'heresie , & cela par trois raisons , la premiere , qui comme ce n'est pas chose commune à tous les autres pechez de se communiquer par contagion , comme fait l'heresie , aussi ce n'est pas chose commune à toutes les maladies de se communiquer par contagion , comme fait la lèpre. Et pour cela Saint Augustin parlant des crimes qui sont en une société dit , que les autres crimes sont crimes de quelques-uns , mais que l'heresie & le schisme sont crimes de tous. La seconde , que l'Ecriture compare l'heresie à l'ulcere que les mo-

decins appellent *Cancer*. Or les Medecins tiennent, que la lepre est un *Cancer* universel, & partant elle figure fort convenablement l'heresie: La parole des heretiques, dit Saint Paul, ronge comme un *Cancer*. La troisieme, comme il n'y avoit que la lepre seule qui rendit par l'ordonnance de la loy, ceux qui en étoient infectez privez à perpetuité de la communion & de la conversation du peuple; ainsi il n'y a que l'heresie seule; qui inferre de droit, excommunication contre ceux qui en sont entachez: Car les heretiques, dit Saint Paul, sont pervertis par leur propre jugement. A quoy l'on peut aussi ajoûter, que la lepre au front figuroit encore plus particulièrement l'heresie. Car le front est le lieu ou s'imprime la marque de la foy, *id est*, le signe de la Croix, d'où vient qu'Ezechiel represente les fideles par ceux qui ont le signe de l'ancienne lettre hebraïque *Thau*, c'est à dire, le signe de la Croix marqué sur leurs fronts. Et que la premiere chose que l'on faisoit aux Catechumenes venans de l'infidelité à la Religion Chrétienne, étoit de leur marquer le signe de la Croix sur le front, il paroît parce que dit S. Augustin, les Catechumenes portent sur le front la foy de Christ *per crucem concepti, per baptismum renati*.

Le *Levitique* est toute chose ceremonielle, & il s'observe en ce en quoy l'Eglise l'a suivy: car on ne l'observe pas en beaucoup de choses que l'Eglise a défendues. Par le *Leviti-*

que , il étoit permis , voire enjoint , d'épouser sa belle-sœur , & de susciter de la semence à son frere ; par la loy de l'Eglise il est défendu Le Levitique défendoit à la Tante d'épouser le Neveu , & ne le défendoit point à l'Oncle ; & n'en parle point : Aussi l'Eglise permet quelquefois à l'Oncle d'épouser sa Nièce , & il semble qu'elle le doive plutôt permettre , que non pas à la Tante d'épouser le Neveu ; parce que naturellement la Tante a supériorité sur le Neveu , & venant à se marier avec luy , par le mariage elle luy est rendue sujette ; si bien qu'il semble qu'en ce cas le mariage ne doive pas être permis ; au lieu que l'Oncle naturellement à puissance sur sa Nièce , & venant à se marier à elle , le mariage luy donne encore une autre puissance , qui s'accorde avec celle qui luy est donnée par la nature. Dans Léunclavius il y a une constitution , qui permet à l'Oncle d'épouser sa Nièce.

Levia tendent en haut, *gravia* en bas, parce que les espaces tirant vers le centre se vont rétraiſſissant , les choses pesantes donc étant celles qui dans peu d'espace contiennent beaucoup de matiere ; leur lieu naturel est autour du centre , duquel elles s'approchent à proportion de leur pesanteur ; ainsi qu'on voit les legeres monter en haut, où les espaces, comme j'ay dit, sont plus grands , à cause qu'ayant peu de matiere en beaucoup d'étendue , le lieu le plus convenable

& le plus proportionné à leur nature , est la region superieure.

Liberius n'étoit point *Arrien* , & ne soufcrivit à la condamnation d'*Athanase* que par la force , étant prisonnier. (*Hosius* y soufcrivit aussi par la violence.) Tant s'en faut qu'il fût *Arrien* , que les *Arriens* crioient contre luy , & firent *Fœlix* , parce qu'il étoit *Arrien* , lequel aussi-tôt qu'il fut Pape , reconnut son erreur. Il y a deux miracles au fait de *Liberius* , l'un que *Fœlix* aussi-tôt qu'il fut fait Pape , se fit Catholique , & renonça à l'*Arrianisme* ; & l'autre , qu'aussi-tôt que *Liberius* fut remis , & qu'il revint à Rome , *Fœlix* mourut , & luy ceda sa place. *Liberius* peut bien être *Arrien* , mais ce fut une action particuliere , & il n'y a rien d'assuré ; il fut contraint de ceder à la force ; ce ne fut point une action publique. On ne dit pas que le Pape ne puisse être heretique par opinion particuliere ; mais l'assistance de l'infailibilité ne luy est point donnée que lors qu'il prononce *ex Cathedra* , & alors il ne peut faillir , & il ne faut point se faire tant fort du lieu d'*Athanase* , * *Anathema tibi liberi* , car il n'y a point de doute qu'étant *Arrien* , il n'ait été permis à tout homme de crier anatheme contre luy ; ce qui se peut faire contre toutes personnes , quand elles seront convaincues d'heresie condamnée , comme étoit celle d'*Arrius* , qui avoit été condamnée au Concile de Ni-

cete

Et C'est d'Hylaires

éc. Autrement si ce n'est pas une herésie condamnée, il n'est pas loisible de prononcer anathème, car il faut que ce soit une herésie publique, & comme telle condamnée, & puis comme herétique il n'étoit plus Pape en ce cas.

Lipsius ; on dit que tandis qu'il fut à Leide, il ne fit jamais la Cene.

*Litteræ istæ quamvis ad te scriptæ, non tamen tantummodo tibi scribendæ fuerunt, sed ut aliis per te quoque prodesse ; liber Augustino tributus de bono viduatis. Refer ad illud Hieronymi, Pax-
lus Hebræis scribebat non fidelibus.*

Livre. Dix livres d'or, c'est à dire mille écus ou environ.

Δόγμ. Ce mot dans S. Jean est pris au même sens que Platon l'employe *pro verbo mentis, pro ratione interna*, & c'est à ce propos que Julien l'Apostat disoit & reprochoit aux Chrétiens, qu'ils lisoient Platon.

Lombards. Sous Gregoire premier, les Roys des Lombards n'étoient plus infideles; car Agiluphus Roy des Lombards à la persuasion de la Reyne Theodohude sa femme, s'étoit fait d'Arrien Catholique, & avoit attiré tout ce qui restoit de Lombards Payens ou Arriens à la foy Catholique, & les querelles qui se renouvellorent depuis entre les Lombards & le Pape Gregoire, & qui durerent jusques au temps de Phocas, comme il paroît par la plainte que saint Gregoire luy en fait, furent querelles non de Religion, mais d'Etat, d'autant que les Lombards

R

étoient ennemis de l'Empire que S. Grégoire maintenoit.

Lorraine. Il n'y a plus de Princes liberaux & magnifiques en cette maison-là, s'il est vray que Monsieur du Maine soit mort, la perle en est ôtée. Monsieur de Rheims est un gentil Prince, tant courtois, tant doux, il a de petites débauches, je vous assure qu'il est de fort bon naturel, & il est quelquesfois expedient que ces petites jeunesse se passent.

Lothal. Monsieur de la Brosse-luy apporte un discours fait par cet homme de Bearn intitulé l'Avant-victorieux. Après en avoir entendu lire quelque chose, il dit jamais je ne vis livre plus maniaque que celuy-là; c'est un fou qui deyroit être enchaîné, c'est le plus impertinent qu'il est possible de trouver. Mathieu pourtant est encore plus insupportable, & a les metaphores plus impures que luy. Nôtre langue s'en va perdue, puis que telles gens trouvent qui leur applaudissent: j'ay toujours dit que la langue Francoise ne dureroit pas, ni ne viendrait à sa maturité: nous allons entrer en une grande barbarie.

Le Roy saint *Loüis* se joignit à la cause d'Innocent IV. lors qu'il fut question d'excommunier l'Empereur Frederic, au raport de Paul Emile; ce fut au Concile de Lyon.

Loüis XIII. D'Aubigny m'a dit autrefois que ce Roy-cy ruinerait la Religion Huguenotte, & qu'il étoit obligé de maintenir &

défendre le Pape, à cause du mariage de la Reine, qui est approuvé par le Pape, & par conséquent sa naissance.

Lois le Debonnaire. Les Evêques qui le deposèrent firent contre la volonté du Pape, car le Pape le tenoit pour Roy.

Lucifuge scripturarum. Il le faut entendre de ceux qui alloient chercher des passages obscurs de l'Ecriture, & ne s'arrêtoient pas à ceux qui étoient manifestes.

Lustralis aque, seu benedicta contra Incantationes; Epiph. heres. 30. Aqua sacerdotis prece in Ecclesia sanctificata abluit delicta. Concil. Africanum apud Cyprianum.

Luther & Zuingle étoient deux grands forcenez; Oecolampade & Melancthon étoient plus moderez. Luther dit, que le Diable emporta Oecolampade. Il ne le dit pas si crûement, mais en paroles qui veulent dire la même chose; Oecolampade mourut tout soudain. Luther se travaille fort à trouver l'Antechrist; Il dit qu'il apparut au Concile de Constance lors qu'on condamna Jean Hus, en quoy il montre qu'il est une grosse bête. Car lors que les articles contre VViclef & Hus furent proposez, il n'y avoit point de Pape. Luther étoit bien ignorant, il avoit une grande facilité de parler; & puis la Religion qu'il introduisoit avoit fort du libertinage. Ce qui fit beaucoup pour la maintenir, c'est qu'il trouva des Princes d'Alemagne lassez de la maison d'Austriche, qui avoit tenu longtemps l'Empire, & ils

ne la pouvoient plus supporter ; ils furent plus aises de se jeter ainsi en cette nouvelle revolte , que d'appeller le Turc , ainsi qu'ils avoient delibéré. Et de fait l'Alcoran fut alors traduit en Latin , & Luther le fit pour le Duc de Saxe. Luther nioit l'immortalité de l'ame , & disoit qu'elle mouroit avec le corps, & que Dieu ressuscitoit par après l'un & l'autre , si bien que selon son opinion , nul ne jouïssoit de la présence visible de Dieu, & delà il tire un argument contre la priere des Saints , pour montrer que les Saints n'entendent point nos prieres. L'Eglise croit que les ames des Saints & des bien heureux jouissent de la presence de Dieu aussi tôt qu'ils sont morts , & Luther entre les impietez de l'Eglise Romaine il y met celle là , qu'elle croit l'immortalité de l'ame.

Nicolaus de *Lyra* Juif converty, & apostilateur de la glosse ordinaire.

M.

M*Achabées.* Toutes les oppositions qu'on peut faire contre pour les repugnances qu'il y a en l'Histoire, se peuvent toutes resoudre. Il y en a une qui est difficile, comme elle l'est à la verité , sans la connoissance des bonnes lettres ; & un homme qui n'a pas la lecture des bons livres, il est bien malaisé d'en venir à bout. Comme lors qu'il est parlé d'Assuerus & de Mardochée Macedonien ; Tous les interpretes sont bien

empêchez d'accorder cela ; car du temps d'Assuerus l'Empire de Macedoine n'étoit pas commencé ; si bien qu'il ne pouvoit craindre les Macedoniens ; mais la solution dépend de Joseph, qui rapporte ce passage, & ne dit pas Macedonien, mais Etranger, & ce mot de Macedonien vouloit dire Etranger anciennement ; je le puis prouver par plusieurs passages. Aucun de nos Docteurs n'a encore sçû montrer que les Machabées sont canoniques. *Machabæorum libros scripturam vocat Hyeronimus in Es. lib. 5. ad. c. 23.*

Ces Maisons où il faut tant monter & descendre ; Monsieur de Sens disoit que c'étoit des mailons de Perroquets.

Maldonat étoit un grand homme, & vray Theologien ; Il avoit les parties requises pour bien faire, l'élocution bonne, la lecture des Peres, la Philosophie, la Scholastique, la connoissance des langues ; je ne l'ay jamais vû, il étoit déjà mort avant que je vinsse à la Cour. Les Espagnols ont eu en Maldonat un grand personnage.

Malherbe. Le Roy d'Espagne a donné à un Gentilhomme François 100 écus de rente pour recompense de luy avoir découvert quelques terres aux Indes non encore trouvées. Il s'appelle Malherbes il en tirera plus d'or qu'il ne fait des Indes Occidentales & Orientales. Le Gentilhomme vint au Roy premierement luy déclarer son secret, lequel se mocqua de luy ; ce que voyant il s'en alla vers le Roy d'Espagne, qui l'écouta, &

voyant qu'il y avoit apparence, ce qu'il disoit, luy fit armer quelques vaisseaux, & il fit voir à ceux que le Roy luy avoit donnez, quel profit il en viendroit au Roy, lequel ayant jugé que la chose étoit ainsi comme la disoit Malherbe, & étant de retour le Roy luy donna 10000 écus de pension pour recompense de tant de voyages qu'il avoit autresfois faits, & le 60. dernier de tout l'or que le Roy tire de ces terres là, dequoy il a fait party, & en tire par an 90 mille écus, si bien qu'il a de revenu, 100 mille écus. Ce Malherbe fut nourry en Espagne fort jeune & apprit la langue Espagnole fort bien, se mit sur les Flottes des Indes, alla au Perou, & après ses voyages s'en revint en France, pour decouvrir à sa patrie un si bon revenu, mais on n'en tint conte. C'est comme l'on fit de Christophorus Columbus, qui avoit decouvert les Indes, & qui fut reçu après par le Roy d'Espagne, lequel a toujours eu nôtre refus. Le Roy de France refusa l'heritiere de Bourgogne, refusa Colomb, refusa Spinola, & le Roy d'Espagne l'a reçu, & s'en est bien trouvé. Le Roy ne s'en fut pas mal trouvé, par ce qu'il avoit un million d'or, Spinola est de famille Française.

Malherbe est un bon esprit, qui écrit fort bien en vers & en prose. Monsieur Bertaut m'envoya un jour cette ode à la Reyne, sans me dire l'Auteur, je la trouvay bien faite; il m'a écrit une lettre de remerciement qui est

excellente ; il a même en ses discours quelque chose de bon & de hardy : il est fils d'un Pere qui avoit bon esprit, qui étoit Lieutenant General à Saint Lo ; c'étoit la fleur du païs , il étoit grand amy de mon Pere.

Les *Manichéens* ne bûvoient point de vin , & le reprochoient aux Catholiques. Saint Augustin leur répondit , qu'eux se pouvoient bien passer de vin , qui usoit *succis pomorum vinosissimis* , qui étoit le Citre. Il est venu premièrement d'Afrique , & de-là porté en Biscaye , puis en Normandie.

Marcomire. Pere de Pharamond , fut pris par les Romains & mené à Rome , & confiné dans la Toïcane . comme Claudian le remoigne.

Marianus. Parlant de son livre , qui dit qu'il faut tuer les Tyrans , il dit , qu'il étoit tres dangereux de mettre ces questions en un Etat Monarchique , puis qu'il est si aisé qu'un Prince , qu'un Roy dégenere en Tyrannie ; Si bien qu'aux Monarchies ces opinions doivent être défendues. Aux Etats populaires , aux Republiques , elles sont supportables , à cause qu'elles ne peuvent préjudicier , y ayant grande différence de la façon de gouverner d'un seul , à celle de plusieurs , ou du Peuple. Saint Louis même pouvoit n'être exempt d'être appelé Tyran , ayant des Princes voisins ennemis. Il est tres-pernicieux de disputer de ses Theſes & même d'en parler. Quand ce livre-là vint je conseillay à ces Messieurs { les

R A

Jesuites) d'écrire contre , & s'ils m'eussent crû , depuis la mort du Roy , ils n'eussent point écrit , & n'eussent fait aucune déclaration.

Monsieur *Marion* étoit un grand Orateur , & avoit cette partie , qu'en discourant il persuadoit fort , & n'émouvoit pas moins mettant par écrit. Il avoit la voix fort émouvante. Monsieur d'Avoye luy dit, il me souvient que vous prêchâtes à saint Merry, Messieurs *Marion* & *Arnaud* vous furent ouyr. Monsieur *Marion* dit en sortant, ce n'est pas un homme qui prêche , c'est un Ange. Il dit , je l'ay bien reconnu aussi , je luy ay fait son épitaphe à Rome où j'étois quand on me dit la nouvelle de sa mort, c'est le premier du palais qui ait bien écrit, & possible qu'il ne s'en trouvera jamais un qui le vaille ; je dis plus , que depuis *Cicéron* je crois qu'il n'y a pas eû un Avocat tel que luy.

Maronite ne vient pas d'un nom d'un saint personnage nommé *Maro*, que quelques uns veulent avoir donné le nom aux *Maronites*. *Saint Hierôme* dit que le pays qu'ils habitent s'appelle *Maronia* , c'est la vallée du Mont Liban ; ils sont Orthodoxes.

Martyrs. Il n'est pas besoin de les canoniser , l'Eglise ne les canonise point ; elle canonise seulement les Confesseurs , les *Martyrs* se canonisent par leur Martyre.

Mathias souverain Sacrificateur & tyge de la Maison des *Machabées*, voyant qu'*Antiochus*

tiochus qui regnoit en Judée , s'étoit mis à forcer les Juifs en leurs anciennes coûtumes , & à détruire leur Loy , & à les persécuter par tourmens & par supplices , prit les armes , & raillia les serviteurs de Dieu , qui firent tant sous la conduite de luy & de ses enfans , qu'ils délivrèrent le peuple du joug des Seleucides , & leur ôtèrent le Royaume de Judée , & par ce moyen sauverent la Religion Judaïque , qui sans cette résolution favorisée de l'assistance visible de Dieu, eût été exterminée de la terre. Toute l'assemblée d'Israël ordonna que l'on celebreroit une fête annuelle en memoire de cette action , laquelle nôtre Seigneur deux cens ans après , daigna honorer de sa presence.

Mathieu. Jamet Imprimeur , apporta un jour au Cardinal l'Histoire de Mathieu de Louïs XI. Laquelle il fucillea se moquant & reprenant quelques choses en tous les lieux où il s'arrêtoit, soit pour les choses, mais particulièrement pour le stile , & dit qu'il étoit toujours sur les cimes des Arbres. En se moquant de l'Histoire de Mathieu , il disoit, quand il seroit payé pour mal faire , il seroit impossible qu'il fît plus mal , & se mocquoit de ce qu'il parloit de Monsieur Daret. Toute l'Histoire de Mathieu est sur des pointilles, comme , *le barbet de mon service a pris la canne de vos bonnes graces.* Monsieur de la Brosse luy dit , que Jamet Imprimeur avoit donné 100 écus à Mathieu pour son Histoire de Louïs XI. & avec cela plusieurs exemplaires

seliez, les uns en marroquin, les autres en vêlin & en veau, & le tout fourré de veau, dit le Cardinal.

Medecine. C'est trop qu'il y ait en Medecine trois Professeurs, car les Professeurs du Roy sont pour ceux qui sont déjà avancez, & non pour les élémentaires, car c'est une pitié d'entendre aux salles du Roy enseigner les élémens. Ceci est aussi bien pour la Medecine que pour les Mathematiques & autres; il dit cela aux Professeurs de Medecine, qui l'étoient venus voir. Il seroit à souhaiter que toutes les autres Universitez en Medecine, comme Caën & Rheims, excepté Montpellier, fussent abolies, car elles ne servent que d'asile à l'ignorance.

Melancthon étoit sçavant en la langue Latine, mais c'étoit un esprit sans nerfs, lâche, mol; Il étoit assez paisible, ils en font encore aujourd'huy grand cas en Allemagne; quand ils disent *Dominus Philippus*, cela s'entend de Melancthon.

Meletius est grand ennemy de l'Eglise Latine.

Le Melon s'accommode bien avec le vin & le fait trouver bon; La raison est parce qu'il est fort absterfif, & ôte toute humeur de dessus la langue. Les Melons vineux ne sont pas trouvez les meilleurs en Italie, mais les doux & les sucres. Le Pape Clement disoit, qu'il avoit caution banquier de n'être plus malade depuis que les melons sont venus.

Monsieur de Mercur disoit que s'il avoit

en 4000 chevaux François il eut chassé le Turc de Hongrie.

Mers. Elles viennent toutes de la Méditerranée, qui vient des palus Meotides, lesquelles se font d'une grande quantité de fleuves, qu'elles reçoivent & tombent puis après dans la Mer majeur. Et de fait on a remarqué que les voyages sont plus courts de quelques jours, d'Orient en Occident, que non pas d'Occident en Orient à cause que le courant est plus vers l'Occident. La raison pourquoy il y a flux & reflux en la mer de Venise, & non en celle de Marseille, c'est parce que celle de Venise n'a point d'issuë, à cause du coude qui le luy empêche, au lieu que celle de Marseille a une issuë par le Détroit. Le Soleil consume par jour autant d'eau de la mer, que les fleuves tous ensemble en peuvent apporter.

Messe. On appelle le Canon de la Messe, parce qu'il ne change jamais; c'est comme une regle. On ne prie pas directement les Saints en la Messe, on ne prie pas même le Fils. Fulgence en rend une belle raison. Saint Epiphane appelle la Messe œconomie de l'adoration, *Oeconomía latría*. Elle est toujours publique encore qu'il n'y ait que le Prêtre qui communie, d'autant qu'avec ee qu'il est permis à chacun d'y communier quand il y est disposé, nous ne la considérons pas seulement en qualité de Sacrement, mais de sacrifice, auquel communient non seulement les presens, mais les absens, non seulement les vivans, mais les morts, comme

faifans tous, partie d'un même corps, qui est l'Eglise, par laquelle & en laquelle il est offert, & d'ailleurs l'action ne peut être que publique, à cause que tous les assistans y adorent l'Eucharistie.

Mesure. La chose mesurée se nomme ordinairement du même nom de la mesurante.
Plutarch. in Sylla.

Metaphores. Cicéron dit que ce sont comme des pucelles, qui ne s'osent quasi montrer, & doivent paroître sans affectation. Celles qu'ils font aujourd'huy ne sont pas seulement vicieuses, mais sales, & ils ne le reconnoissent pas. Est-il possible qu'ils ne sachent pas que le style est pour delecter, & qu'en écrivant si l'on use de quelque Metaphore vicieuse & sale, cela offense ? comme celle-cy d'un Prescheur, Seigneur nettoye moy le bec de la serviette de ton amour ; le fallot d'amour, la chandelle d'amour. Et il ne faut jamais en usant de Metaphores, qu'elles décendent du genre à l'espece ; on peut bien dire les flammes d'amour, mais non pas les tisons, le fallot, la mèche d'amour : tous nos Ecrivains d'aujourd'huy ne peuvent écrire autrement. La Metaphore est une petite similitude, un abrégé de similitude, il faut qu'elle passe vite, il ne s'y faut pas arrêter ; quand elle est trop continuée, elle est vicieuse & degénere en énigme.

Metaux. Il est incertain, si c'est le chaud ou le froid qui engendre les métaux, car ou que les Mines d'or se trouvent toujours

aux endroits les plus froids des païs chauds, à ſçavoir aux montagnes; il y en a quantité même dans les plus froides contrées comme dans la Hongrie, aux monts Pyrenées & dans les Alpes, où étoit autrefois la grande mine des Romains.

Milevitanum Concilium. Il y a dans ce Concile, *Presbyteris & Clericis non liceat appellare ad Episcopum Romanum.* Les Grecs qui ont faufifié ce Concile en la rapsodie qu'ils ont faite, y ont mis *& Episcopis*, ce qui est faux; car dans tous les exemplaires que nous avons où le texte ſeulement du Concile Milevitan est rapporté, il n'y a point *& Episcopis*; les Grecs dans leur rapsodie du Concile de Carthage l'y ont ajoûté: & de fait dans la collection des Canons faite par Cresconius Africain qui est imprimée à la fin des Capitulaires de Charlemagne, ces mots *& Episcopis* n'y ſont point: j'ay ouï dire que Monſieur le Preſident de Thou avoit un M. S. de ce Concile.

Miltiadi & Marco, vide ſupra in voce Enſehius.

Miræus. Le livre qu'il a fait, de *Notitia Patriarchatum*, n'est pas fait exactement. Il a quaſi tout pris de Berterius; il cite un lieu de Caſſiodore, par lequel le Pape eſt appellé *Episcopus Patriarcharum*, mais je crois que le lieu eſt corrompu, car l'antecedent & le ſubſequent me le font croire.

Miracles. Quelquesfois il ſ'en fait parmy ceux qui tiennent une fauſſe Religion, mais

c'est pour la confirmation de la vraye. En Angleterre il y a eu un enfant, qui a fait pendant son enfance des miracles par le signe de la Croix, tout le monde y courroit. Tous miracles sont absurdes aux sens. Gregorius Thaumaturgus changea une montagne, & Saint Gregoire de Nazianze applique le lieu de l'Ecriture, que quiconque aura de foy comme un grain de moutarde il changera les montagnes, à ce miracle, & en l'Antiquité nous n'en avons d'autres exemples que celui-là.

Mission. Une même personne peut bien avoir eu la Mission ordinaire & extraordinaire tout ensemble, l'ordre de Prophetie & de sacrificature, comme Saint Jean Baptiste; mais ce n'est pas à dire pour cela que l'extraordinaire puisse suppléer l'ordinaire.

Moineaux de d'Inde. Etant au Cabinet du Roy, il vid en une cage de certains petits oyseaux qu'on appelle Moineaux des Indes, il dit, je crois qu'en ce Climat tous les oyseaux sont verds, jaunes, & peints. Monsieur des Yveteaux luy dit qu'ils avoient la langue fort grosse, épaisse & seche. Il dit je m'étonne comment ils peuvent parler, je pense qu'il parlent à cause qu'il ont la langue fort seche.

Monachi. *Ut non sum expertus meliores quam qui in Monasteriis profecerunt, ita non sum expertus peiores quam qui in Monasteriis ceciderunt.*
Aug. ep. 137.

Monasteriis. Il ne se doit permettre qu'un

Professeur du Roy exerce une vocation contraire à la profession qu'il a du Roy ; comme Monsieur de Monanteüil qui avec les Mathématiques exerçoit la Medecine , & de son temps c'étoit pauvre chose que les Mathématiques. Et comme le Medecin Seguin repliqua , qu'il étoit tenu pour habile homme , il dit , qu'il ne l'avoit pas montré lors qu'il publia que Scaliger avoit trouvé la quadrature du Cerele ; car c'est toute folie, encore qu'Aristote dise que, *est scibilis*.

Monsieur. Je ne crois pas que son mariage avec Mademoiselle de Montpensier s'achève , je crois que cela pourra être pour le fils de Monsieur le Comte de Soissons ; il y en a qui croient qu'on tâchera de luy faire épouser la fille de Monsieur de Lorraine. De cette façon-là , la Lorraine luy pourroit venir. Messieurs de la maison de Lorraine feront tout ce qu'ils pourront pour ne laisser échapper de leurs mains la souveraineté de Lorraine ; c'est leur grandeur , ils feront en sorte que le fils de Monsieur de Vaudemont l'épousera.

Morlas étoit aussi Catholique, & il y avoit plus de 20 ans qu'il l'étoit quand il mourut ; il ne se déclara pas pourtant , parce que devant , il vouloit aller à Geneve voir Beze, & communiquer avec luy , pour après en faire quelque écrit ; mais il n'eût pas le tems, car la mort le prévint.

Du *Mouffier* luy disoit en se moquant d'un certain livre , dans lequel il avoit trou-

vé à l'ouverture, Seigneur Auteur de tout bon don ; c'est quasi la même chose qu'un certain mary disoit à sa femme, m'amie, vous desirez le bon temps, je prie Dieu de vous le bon donner.

Mundi excidia duo, unum per aquam, alterum per ignem futura scriuisse ex traditione Adam, Seth & posteres ejus scribit Josephum. Pererius in Gen. 5.

Musicien. Un Musicien chanta un jour devant luy quelques vers, & entr'autres celuy qui commence, quand l'infidele usoit contre moy de ses charmes, & un autre qui commence, quand le flambeau du Monde. Il dit, vous me representez icy deux de mes filles, mais mieux habillées qu'elles ne furent jamais. Ce Musicien chantoit si bien, & avoit de si belles tirades, qu'il le loua fort, & disoit que ses tirades étoient si belles, & venoient si bien les unes après les autres, qu'il sembloit que ce fussent des perles qui tombassent. En oyant la Musique, lors que l'on jouoit, *une jeune fillette*, il dit c'est une fort bonne chanson, elle est estimée par tout le monde, & on la joue par tout, à Constantinople, au grand Caire, en Perse.

Mystique signifie quelquesfois, religieux.

N.

N *Ager.* Jamais je n'ay sçu rien apprendre à ce métier-là ; j'ay vû un Indien, qui

Qui nageoit sur mer , aussi vîte qu'un Navire
à pléines voiles."

Narfes, Lieutenant General de l'Empereur
Justinien , fit l'expulsion des François hors
de l'Italie.

*Naturas in Christo mixtas quidam Patrum in
principio asseruerunt , postea alii negarunt ; sed
inselligendum, mixtas hypostaticè non essentialiter.*

Negativum Argumentum. C'est un fort
mauvais argument que celui qui est pris du
silence des Peres ; & de dire , que puis qu'un
Pere n'a point parlé d'une telle chose , elle
ne s'observoit point en l'ancienne Eglise ; &
bien souvent le silence se trouve aux livres
des Peres écrits contre les Payens , auxquels
il n'étoit pas besoin d'en parler , & il étoit
défendu de déclarer les mysteres de nôtre
foy ; comme qui diroit , qu'un Pere parlant
à un Payen , qui luy demanderoit s'il y avoit
un sacrifice , le Pere luy répondroit , que
non ; & le même Pere parlant à un Chrétien,
luy répondroit , qu'ouy : ces deux réponses
sont veritables ; la réponse au Payen , qu'il
n'y a point de sacrifice , est vraie , c'est à
dire , de sacrifice sanglant des bêtes , sem-
blable à celui des Payens ; mais à un Chré-
tien il diroit , qu'il y a un sacrifice Eucha-
ristique propitiatoire. Comme quand un
Payen demande à un Chrétien , s'il y a des
autels ; le Chrétien répond , que non ; mais il
faut entendre qu'il n'en a point à la façon des
Payens , c'est à dire , qu'ils n'avoient point
Atræ , sed *Altaria* ; & si quelqu'un vouloit

inferer, qu'en l'ancienne Eglise on ne prioit point pour les morts, à cause que Tertullien n'en parle point; & si l'on me demandoit si de ce temps-là l'Eglise avoit cette coutume, je dirois, qu'oüy, parce que Saint Ciprien dit, qu'anciennement il étoit défendu de prier à l'Autel pour l'ame de celuy qui avoit institué un Prêtre executeur de son Testament: & la raison qu'il en rend, c'est que celuy-là est indigne d'être aidé de la priere de celuy lequel il a voulu détourner de l'autel. Les argumens négatifs tirez de l'autorité n'ont aucune force; moins encore ceux qui procedent de la negation du fait à la negation du droit, & pour conclure du non usage de la puissance à la negation de la puissance; il faut qu'il y ait eu juste, utile, & nécessaire cause de l'exercer. Que si au contraire il y a eü juste, utile; & nécessaire cause de ne l'exercer point, l'on ne peut du defect de l'exercer, inferer le defect de l'autorité; l'Eglise n'a jamais mis l'article de la procession du Saint Esprit par derivation du Pere & du Fils dans le Symbole, avant la seconde race de nos Rois; il ne s'ensuit pas pour cela, qu'elle ne l'ait pû mettre, & ainsi des autres. L'argument du non usage de la puissance, n'est pas bon pour inferer la negation de la puissance; nous ne trouvons point que ni le Pape, ni aucun Concile ait jamais excommunié nommément & personnellement les Empereurs Arriens; non que l'Eglise ne les pût excommunier, aussi-bien que les autres.

Arriens, qu'elle excommunioit tous les jours, & que les autres Empereurs heretiques qu'elle a depuis excommuniez ; mais parce qu'elle estimoit que c'étoit une chose imprudente & pernicieuse à la Religion, de les irriter, n'ayant pas la force de les reprimer : car il ne suffit pas pour obliger l'Eglise, à déclarer les Princes infideles, déchûs de leurs droits, qu'elle le puisse faire licitement ; mais il faut aussi qu'elle le puisse faire prudemment & utilement. C'est une maxime en l'Ecole que les argumens de l'autorité employez negativement ne valent rien.

Monsieur de Nevers entreprend de faire un genereux voyage, c'est une entreprise digne de gloire. Ce Prince a toujours montré par plusieurs actions, qu'il avoit du courage : c'est le moyen de s'immortaliser, & se faire estimer Dieu, que se faire Roy en ces païs éloignez, & il y faudroit mener des colonies, comme les anciens ; Saturne en Italie. Il parloit du voyage que Monsieur de Nevers vouloit faire au Brezil ; Ce Prince est grandement genereux, tous nos autres Princes ont l'ame endormie au prix de luy ; Il n'entreprend rien que des choses grandes, son voyage en Hongrie, celui de Rome ; & puis cette ville au Nivernois ; s'il eût eû à s'occuper de delà, il n'en fut pas sorty. Ce Prince ne mourra jamais sans gloire, luy qui va chercher des assauts en Hongrie.

Nilus de Primas. Il ne dit rien contre la

Pape, & ne fait rien pour ceux de la Religion ; car il finit son livre par ces mots , que si le Pape suit le bon chemin , & qu'il ne soit point heretique , il est le chef de l'Eglise , le successeur de saint Pierre.

Norma fidei. Platon avoit bien raison de dire , que tous les naufrages qui se faisoient en la ratiocination humaine venoient de heurter contre les écueils des fausses similitudes. Il n'y a rien plus aisé de juger quand une équerre est droitement appliquée , ou quand un vaisseau suit le cours qui luy est montré par le compas. Cela est vray , mais toutes ces regles-là dont ces Messieurs se servent , & dont les adversaires de l'Eglise empruntent l'exemple contre nous , sont des regles sensibles. L'entendement au contraire s'abuse fort souvent en ses discours , & partant il est très-difficile d'appliquer les régles intelligibles. Le corps des loix aux pays de droit écrit est la regle pour juger & décider tous les procès , il n'y a donc si ignorant Jurisconsulte , pourvû qu'il ait le corps des loix sur sa table , qui ne les sçache bien appliquer. L'art de la Medecine est la regle pour traiter & guerir toute sorte de maladie curable. Il n'y a donc si ignorant Medecin , pourvû qu'il ait les livres d'Hippocrate ou de Galien entre les mains , qui ne les sçache bien appliquer. Les regles intellectuelles ne s'appliquent pas avec les mains , mais avec l'esprit , & les erreurs qui s'y commettent ne se voyent pas avec les yeux , mais avec le discours , dont

Ordinairement les plus mal pourvus & par étude & par nature , présumant être les mieux partagez. Anacharsis se mocquoit de ce que parmy les Grecs les non-musiciens jugeoient des Musiciens , c'est à dire en chaque art les non-professeurs des Professeurs, & les ignorans des sçavans. Que si ce reproche étoit juste pour les sciences qui se contentent de la seule lumière du discours humain , combien plus doit il avoir lieu pour l'application de l'Ecriture , dont nul ne se peut promettre la saine & droite intelligence , quelque étude & quelque esprit qu'il y apporte , sans une illumination surnaturelle , faite soit à luy , soit à ceux desquels il suit l'interprétation ? David disoit , illumine mes yeux , Seigneur , & je sonderay ta loy ; donne-moy entendement , & je considereray les merveilles de ta loy ; sur lesquelles paroles Saint Hierôme faisoit cette meditation , si ce grand Prophète confesse les tenebres de son ignorance , de quelle nuit pensez-vous que nous soyons enveloppez ? & les Ministres disent , il n'y a si petit maçon , pourvu qu'il ait son équerre , qui ne connoisse bien ce qui est droit & ce qui est tortu Il s'écrioit , il y a grand danger de parler en l'Eglise de Dieu , de peur que par une perverse interprétation on ne fasse de l'Evangile de Dieu , l'Evangile d'un homme , on , qui pis est , l'Evangile du Diable ; les Ministres disent , il n'y a si petit marionnettier pourvu qu'il ait son compas entre les mains , qui n'apperceive

bien, si le vaisseau tient son cours, ou non. **H** déclamoit contre l'impudence de ceux qui se mêloient indifferemment de discourir des Écritures. Ce qui est de la Medecine, disoit-il, les Medecins le promettent sans plus, ce qui est de la forge les forgerons l'entreprennent, il n'y a que la seule science des Écritures, que chacun s'attribuë indifferemment, ignorans & sçavans; nous faisons tous des vers. Celles-là, la vieille bâbillarde, le vieillard radoteur, le Sophiste causeur, tous la présument, la déchirent, l'enseignent avant que de l'avoir aprise; & les Ministres nous disent, il n'y a doctes, ni ignorans, ni Clercs, ni Laïcs, qui ne puissent trouver le jugement de la parole en la parole. Des regles sensibles l'application est très-aisée, des intelligibles très-mal aisée, il n'y a rien de plus difficile; la Jurisprudence contenuë dans les loix & dans les Ordonnances du Prince est la règle pour se conduire au jugement & à la décision de tous les differens des sujets; il n'y a donc si ignorant juge, qui ne la sçache bien appliquer, ou juger quand elle est bien appliquée. L'art de la Medecine consignée à la posterité par Hippocrate, Galien & autres semblables, est la règle pour se gouverner au traitement & en la guerison des maladies; il n'y a donc si nouveau apprentif qui ne la sçache bien appliquer; je crois que les Ministres ne voudroient pas sous cette caution confier leurs biens & leur santé, ni aux uns, ni aux autres; combien donc moins le salut de leur

P E R R O N I A N A. 215

Conscience, qui leur doit être plus précieux que tous les deux ?

Normandie Occidentale, qui étoit de delà la rivière de Seine vers la Bretagne, étoit autrefois du partage du Royaume de Paris ; mais la *Normandie Orientale*, qui étoit de l'autre côté de la rivière, entrant vers la Picardie, étoit du partage du Royaume de Soissons. Depuis Charles le Chauve jusqu'au Roy Charles VII. la Normandie a été entre les mains ou des Danois, ou des Anglois, & hors de la possession des Rois de France.

Novare. Sur le bruit de la venue du Roy en Italie, on demandoit à ceux de Novare ce qu'ils étoient délibérés de faire ; ils répondirent, nous étions résolus d'aller au devant de luy le plus loin que nous eussions pû, & le prier de nous faire le moins de mal qu'il seroit possible. Tous les Italiens eussent tendu les bras au Roy, les Espagnols regardoient de quel côté se sauver.

Nuptiarum in Ecclesia non solum vinculum, sed etiam sacramentum ita consideratur, ut non liceat viro uxorem suam alteri tradere. Augustinus de fide & operibus.

O.

Obedientia melior victima, quia per victimam aliena caro, per obedientiam propria voluntas mactabatur. Rabanus in 1. Reg. 15. Refer ad collationes analogicas.

Ockam bien qu'Anglois de naissance , étoit néanmoins François d'adoption , car il étoit Docteur de la faculté de Paris , & si animé contre le Pape , & si affectionné pour l'Empereur , que l'on dit qu'il luy répondit , *defens moy avec ton épée , & je te defendray avec ma plume* , & pour sa passion trop violente contre le Pape , il fut chassé de l'Université de Paris.

Onuphre étoit un fort sçavant Moine.

Optatus Milevitanus. Quand il a dit , *capas ejus Cephas* , il n'a pas fait allusion au lieu du Nouveau Testament , voulant dire , que κεφαλή vient de Céphas , ainsi que l'a voulu dire Balduin , arguant d'ignorance *Optatus* , mais il fait illusion au passage du Cantique , *aurum cephas* , dont il est parlé dans *Philo Carpathius*. Je disois dernièrement à quelques Prélats qui étoient céans , comment il faut entendre ce lieu où il est dit , *Petrus erat cephas* , dequoy se moquent ceux de la Religion , & l'appellent ignorant ; mais il n'a pas fait allusion au lieu du Nouveau Testament , mais à celui du Cantique où il est dit , *Caput ejus aurum cephas* , en quoy le Prophete a voulu entendre Saint Pierre , *Theodotio* & *Symmachus* ont traduit *Petrus*. C'est un bel Auteur qu'*Optatus* , tant estimé par les anciens ; Saint Augustin l'a toujours eu en la bouche ; *Fulgentius* l'appelle , *Sanctus Optatus*. Il s'est trompé quand il s'est opiniâtré en disputant contre les Donatistes , à prouver par l'Ecriture le Baptême

prême, ce que ne fait pas saint Augustin, & se sert des traditions. Il répond bien par l'Ecriture aux passages qu'allèguent ses adversaires. Mais la preuve actuelle il la tire des traditions; c'est une folie de vouloir tout prouver par l'Ecriture, il sont contraints de demeurer court, & se font moquer d'eux. Optatus est un des méchans Auteurs que nous ayons, pour prouver la Primauté de Saint Pierre.

Opus imperfectum in Mattheum est Arrien: cela est manifeste; il dispute de propos délibéré contre les Homousiens, & dit, que Constantius est fauteur de l'herésie; il y a néanmoins de fort belles choses principalement pour les mœurs. Je m'en suis servi pour l'Eucharistie.

Oratoire. C'est une belle institution que celle des Prêtres de l'Oratoire, de la *Chiesa nuova*; ils sont je ne sçay combien de Prêtres qui se mettent ensemble, vivent ensemble, & apportent ce qu'ils ont de biens, ne font point de vœu, & sortent de la compagnie quand bon leur semble; à dîner ils font lire un quart d'heure; après la lecture, le Supérieur propose deux ou trois questions, sur lesquelles il faut que chacun dise son avis. Il y a des Cardinaux qui y vont souvent dîner, j'y allois quelquefois avec les Cardinaux Baronijs & Bellarmin, où je vous assure que nous étions bien traittez. Là on nous donnoit comme aux autres Prêtres, chacun nôtre portion séparée; c'est une

T

fort belle vie , & qui se voudroit retirer du monde , ne pourroit choisir une plus belle retraite. Ils y sont si bien , qu'on n'entend point dire , qu'ils en sortent jamais , & si ils n'y sont point obligez par vœu. Ils sont après à établir cet ordre à Paris , & eussent acheté l'Hôtel du Luxembourg , si la Reine ne l'eût acheté. Ils ont eu déjà tout plein de saints personnages , leur fondateur qui est prêt d'être canonisé , le Cardinal Baronius , & plusieurs autres. Je serois fort aise de vivre comme ils font à Rome à la Vallicelle , ils ont chacun leur portion & suffisamment : je serois bien aise qu'on en pût faire ainsi ; car il est impossible , que voyant plusieurs sortes de viandes , on se puisse tant commander que de n'y toucher point , j'ay mangé autresfois avec Monsieur le Cardinal Baronius , & nous vivions ainsi.

Orateurs. Les Republiques les font & les entretiennent : aux Monarchies il n'y en peut avoir , parce que les Rois ne veulent pas entendre de grandes harangues , à cause qu'ils sont informés de tout ce qu'on leur veut dire avant que ceux qui leur doivent parler soient admis devant eux. Du temps de Cicéron sur la fin de la Republique , tous parloient bien , tous écrivoient bien , & il y avoit alors cent Orateurs , le moindre desquels valoit mieux cent fois que tout ce que nous avons eu icy. Il est bien aisé de donner des préceptes pour l'éloquence & pour l'art Oratoire : les préceptes sont des choses qui s'a-

prennent aux enfans par les Pédans , & on les peut apprendre avant le jugement : mais de donner des Conseils de l'éloquence, il est bien mal aisé , parce que l'éloquence consiste toute en jugement.

Orient. Ce mot est tres-ambigu , quelquefois il se prend simplement pour la Natolie , il se prend aussi pour l'Orient au respect de l'Europe. Il le faut aussi considerer selon le lieu ou sont ceux qui écrivent. Dans le Concile de Constantinople , il est dit que l'Orient seroit gouverné par l'Evêque d'Antioche , il le faut entendre de la Natolie. L'Orient a plusieurs significations : la Thrace étoit contenue sous l'Occident : les Gaules, l'Afrique, l'Espagne, l'Angleterre, étoient du partage, *Præfetti Prætorio Galliarum* ; Alexandrie, *id est Ægyptus*, fut depuis faite *Prætura Augustalis*, & fut séparée à *Præfetto Orientis*. Tout ce qui étoit depuis la Thrace , étoit Occident : ce qui étoit au delà étoit Orient.

Originem sex millia librorum composuisse falsum est Hieron. ad Ruffin.

Orlande Musicien a une grande naïveté.

D'Orleans. écrit très-vicieusement en son Catholique Anglois, il use d'une metaphore continuelle de la Medecine depuis le commencement de son livre jusques à la fin. Du Moustier me fit souvenir du livre du même d'Orleans intitulé, *la Plante humaine à la Reine*, ce titre est ridicule, cela me fait souvenir de Diogene, *planto hominem*.

Osius Cordubensis, qui a presidé à Nicée,

n'y a pas présidé en vertu de sa personne, mais en vertu de celuy qu'il representoit. Car aux Conciles particuliers il n'a pas été le premier. Photius dit avoir eû les actes du Concile de Nicée, & qu'Osus présidoit *nomine Sylvestri*; Osus présida aussi à Sardique. Il présidoit sans doute au Concile de Nicée, comme Legat du Pape à *latere*; & ne falloit point dire que ce fut par son merite; on n'a point vû que l'âge ou le merite ait fait préférer quelqu'un en telles occasions: l'Empereur n'y étoit pas assis même, au Concile. Osus en celuy d'Arles du temps de Constantin; ne présidoit point. Osus n'étoit pas fort vieil au Concile de Nicée, & il y en avoit de plus âgez que luy. Au Concile de Sardique, il pouvoit être vieux; car il fut célébré 22 ans après celuy de Nicée. Eusebe ne dit point, qu'Osus fut Legat du Pape; aussi ne dit-il point qu'il y présidât comme par soi, & du silence d'Eusebe on n'en peut argumenter. C'est Socrate qui dit, qu'Osus y présida; & Sozomene ne met point le Pape le dernier, comme il y en a qui se servent du lieu de Sozomene contre le Pape; au contraire, il sert grandement pour l'autorité du Pape. Car quand il raconta ceux qui assistent au Concile, il les dit *ordine inverso*, & commençâ par Macarius Patriarche de Hierusalem qui étoit le dernier, & le met le premier; puis il vient à celuy d'Antioche, puis à celuy d'Alexandrie, puis au Pape, lequel il nomme le dernier par honneur, parce qu'il

les nomme tous *ordine inverfo* ; car il n'y a personne qui veuille maintenir, que le Patriarche de Hierusalem fût le premier, & precedât celui d'Alexandrie ; au contraire, celui d'Alexandrie a toujours eû le premier rang. Osius est appellé *Egyptius*, à cause qu'il fut envoyé en Egypte pour l'heresie d'Arrius.

Ou tarde. Oyseur de la grandeur d'une oye, & plus ; Il vient de oye tarde *

* Car anciennement on disoit oüe pour oye ; témoin la rue aux Oües, que quelques uns appellent mal, la rue aux Ours. Elle est nommée, rue aux Oües, à cause des celebres rotisseries qui y sont, où l'on faisoit rostir ordinairement quantité d'Oyes, qui estoient les delices de nos Peres ; témoin Patelin, qui convie le Marchand à venir manger de l'Oye que sa femme rostissoit. Un bon Italien disoit de ces rotisseries, Sono cosa stupenda questa rostieria. D'autres veulent qu'on tarde viennent de Avis tarda.

P.

P. Les Hebreux n'en ont point, au lieu ils se servent de *Ph.* Saint Hierôme le remarque sur Daniel, où il dit, qu'il n'y a que ce seul mot *Aradno* dans toute l'Ecriture qui se lise par P. Dan. c. II.

Pain. Je crois que qui mangeroit du pain & de la viande également, s'en porteroit beaucoup mieux. Il y en a qui ne mangent du pain que pour se nettoyer la bouche ; c'est une bonne nourriture que le pain, & qui se corrompt le moins, j'en mange beaucoup. Il ya grande difference entre *Panis Dominus*, & *panis Domini* ; & ceux de la Religion pensent avoir un grand avantage sur nous lors qu'ils

T ;

alleguent le lieu de S. Augustin , où il est parlé de *Panis Dominus* , & *panis Domini* : mais je l'ay solâ si clairement qu'il n'y a plus de difficulté , *panis Domini* , c'étoit *bucella* , qui fut baillée à Judas, *id est panis datus, traditus à Domino* , qui ne contenoit pas le corps du Seigneur , mais *panis Dominus* , c'étoit *corpus Domini* , *sacramentum*.

Palladii Lausiaca sont vraies , mais la vie de saint Chrysostome de Palladius est douteuse : il y a quelque chose qui repugne en l'histoire.

Fra Paolo ; Je le vis à mon second voyage de Venise , & Monsieur de Messe me le fit voir , je ne remarquay rien d'éminent en cet homme ; il a un bon jugement & bon sens , mais de grand sçavoir , point , je ne vis rien que de commun , & un peu plus que de Moine.

Paon. Sa chair ne se corrompt jamais , je l'ay essayé , & il n'y en a point de raison. Saint Augustin , traitant de la Resurrection apporte cet exemple , pour montrer qu'il y a de certains secrets , dont nous ne pouvons rendre raison , cela est étrange ; car le paon a la chair blanche , comme d'autres oiseaux , il mange des serpents & d'autres choses fort corruptibles : il a la chair fort pressée & fort solide.

Pape. Le 6. Canon de Nicée ne fait rien contre le Pape , car *parilis mos est* , n'est pas à dire que les Patriarches aient pareille puissance que les Papes , mais c'est-à-dire que dans leurs Patriarchats ils ont pareille puis-

faute que le Pape a dans son Diocèse , ce que quelques uns ont dit *habere S. R. E. prerogativam* Si l'Eglise se pouvoit regir elle-même , expliquer elle-même , faire des loix elle-même , elle n'auroit que faire de ministres ; mais parce qu'elle ne se peut expliquer elle-même , elle a besoin d'un interprete infallible , qui est le Pape ; il ne peut changer aux choses de la foy , mais sur les choses de la foy , qui sont de quelque difficulté , il peut donner des interpretations & faire des canons , qui seront *de fide*. Il peut dispenser de beaucoup de Canons qui sont de la foy , lesquels pour cela , il n'énervé pas , comme de *Bigams* , il en dispense ; voy *Primauté*. Le Pape ne peut pas manifestement excommunier un Roy , s'il n'est manifeste que ce Roy veuille introduire une heresie condamnée par les Conciles & par l'Eglise , car si le Pape le faisoit , le Roy en pourroit appeller au futur Concile. L'Empereur Henry ne répondit autre chose contre l'excommunication de Gregoire V I I qu'il ne pechoit point en la foy , & par conséquent qu'il ne pouvoit être excommunié. Par là il paroît qu'il jugeoit , qu'il pouvoit être excommunié , s'il eût peché en la foy. Le *parilis mos est* de quelque façon qu'il s'entende , ne peut nuire au Pape. Car le Canon de Nicée fut lu au Concile de Chalcedoine , & à la fin de ce Concile , le Pape fut déclaré Evêque universel. Le Pape à la face du Concile de Nicée , les Evêques encore

vivans & respirans , ne rétablit-il pas les Patriarches en leurs Patriarchats, ne remit-il pas Athanase ? Il y a une chose que j'ay remarqué moy seul , c'est que tous les Patriarches sont Vicaires perpetuels du Pape , si bien que tout ce qu'ils font , ils le font *vicarius* ; c'est pour cela qu'ils ont même pouvoir que le Pape en leur Patriarchat, comme le Pape l'a sur tout le Monde. *Arrianus in Bithyniacis scribit Joannem à Bithyniis appellari παππᾶν. Vide quos προτοπαππας vocet Emopalates.* Les Calvinistes se trompent lourdement ; quand ils alleguent l'exemple d'Aaron & de ses successeurs , pour exclure le Pape d'intervenir au Reglement des juridictions temporelles , & principalement quand c'est en consequence des choses , qui emportent le salut ou la ruine de la Religion ; car outre qu'Heli successeur d'Aaron, avec le souverain Pontificat exerça aussi la suprême judicature temporelle , & qu'Azarias souverain sacrificateur , accompagné de son Clergé enjoignit à Osias , qui vouloit offrir l'encens devant Dieu , de sortir du Sanctuaire , au refus dequoy il fut frappé de lepre , & chassé par luy hors de la maison de Dieu , & en consequence de cette malediction divine, sequestré du peuple & privé de l'administration du Royaume devoluë à Jothan son fils ; outre cela dis-je , les Machabées souverains sacrificateurs tenoient la principauté temporelle conjointement avec la spirituelle : Dieu l'aprovant & le confir-

tant par des benedictions extraordinaires & miraculeuses. Il faut que je confesse , que je ne suis pas assez bon OEdipe pour tirer construction de ces énigmes : Ou le Pape est heritier de saint Pierre , ou c'est l'Eglise Romaine : Qui a jamais ouï parler de faire une interrogation disjunctive de choses conjointes ? Qui étoit le chef de toutes les villes de l'Empire , ou Rome , ou l'Empereur ? qui étoit le chef de neuf Tribus Israélites , ou Hieroboam , ou la Tribu d'Ephraïm ? qui étoit le chef de la domination par Hieroboam , ou les Rois qui s'assirent dans son Trône après luy , ou la lignée d'Ephraïm ? Qui est le chef d'un regiment ou la compagnie Colonelle , ou le Maître de Camp ? qui est Chef d'une armée de galeres , ou la Generale , ou celui qui la commande ? Peut-on ignorer que ces appellations sont analogiques & non naturelles , & que selon les diverses analogies & respects , elles se peuvent considerer diversement ? Si vous conferez les Compagnies avec les Compagnies , la Colonelle est le chef du Regiment : si les Capitaines avec les Capitaines , ou les hommes avec les hommes , c'est le Maître-de-Camp ; si l'on vous demande , que devient l'Eglise quand le chef tombe en heresie ? il faut répondre ce que devint l'Eglise Judaïque , quand le souverain Pontife Urias érigea l'autel étranger devant le Temple. Et si derechef on demande , que devient l'Eglise quand il y a un schisme , même de

quelques années ? Il faut répondre ce que devenoit l'Eglise Judaïque quand deux souverains Sacrificateurs debattoient le Pontificat ; ou dire qu'en ce cas l'Eglise n'est pas absolument sans Pape , mais bien sans Pape uniquement reconnu de toute l'Eglise. Le Pape sied en la place non absoluë , mais représentative de Christ , non comme Dieu , mais comme Lieutenant de Dieu ; or qui se met en la place représentative par cela même montre qu'il ne peut être l'Antechrist ; car il proteste d'être inférieur selon la condition de son être propre , à celui duquel il tient la place représentativement ; là où l'Antechrist s'élèvera par dessus tout ce qui est appelé Dieu , & adoré pour Dieu , c'est-à-dire , se dira supérieur tant au vray Dieu , qu'à tous les faux Dieux , s'asséant dans le temple de Dieu , non en qualité de Ministre , ou de Vicaire de Dieu , mais en qualité de Dieu , se mettant en la place non représentative , mais absoluë de Dieu , & se montrant non comme Lieutenant de Dieu , mais comme Dieu. Saint Cyprien dit que toutes les heresies ne sont venues d'ailleurs sinon de ce qu'on n'obeit point à un juge tenant temporellement le lieu de N^r Seigneur : & S. Ignace , faites toutes choses unanimement en Dieu , l'Evêque étant au lieu de Dieu & les Prêtres au lieu des Apôtres. *Ep. ad Trallian.*

Les Papes qui tombent en heresie notoire & condamnée par sentence precedente de

l'Eglise, cessent d'être Papes. Lors que les Peres appellent l'Evêque de Rome leur frere, cela est *ratione communionis Sacramentorum*, & non pas *ratione jurisdictionis aut potestatis*.

Paraboles. Saint Hierôme dit que c'est chose familiere aux Syriens, & principalement à ceux de la Palestine, de parler en paraboles; d'autant que les choses s'impriment & se retiennent mieux, quand elles sont revêues d'exemples.

Παράδειγμα ne veut pas toujours dire *ostendere*; plusieurs traducteurs ont été trompez en la signification de ce nom. Monsieur Casaubon le remarque sur un passage des Nouvelles. Il signifie quelquesfois *faire*. Dans Theodoret il y a, *ignis ostendit cinerem ex ligno*, c'est à dire *fait*, il y a au Grec *Παράδειγμα*.

Mathieu Paris Anglois. Ses écrits ne sont qu'une perpetuelle suite d'invectives contre les Papes.

Patriarche. Alexandrie a été le second, Antioche le troisième; il est maintenant divisé en 3. ou 4. Patriarchats, qui prétendent tous les uns & les autres, la preference. Le Patriarche de Constantinople & tous les Grecs reconnoissent le Pape pour premier Patriarche; le leur se dit Patriarche *in solidum* en Orient, comme le Pape en Occident, & se dit collegue du Pape en l'œcumenicat. *Voy Constantinople.* Ils sont aujourd'huy si injustes en leurs procédures, qu'ils ne veulent

pas conceder au Pape ce qu'ils sont contraints de donner aux Patriarches, car ils accordent que les Patriarches en leur ressort avoient un tres-grand pouvoir, & ce même pouvoir-là ils ne le veulent pas laisser au Pape dans le ressort même de son Patriarchat, tant s'en faut qu'ils concedent ce que nous maintenons, qu'il soit par dessus toute l'Eglise. En ce canon du Concile de Nicée dont ils se targuent tant, *Parilis mos est* s'entend, que le Patriarche a le même pouvoir dans son ressort, que le Pape a sur toute l'Eglise universelle; Il n'y a point de doute, que le Pape est le souverain juge de l'Eglise, quoy que veüillent dire ceux qui maintiennent que le Concile est par dessus luy; & il est necessaire qu'il soit souverain juge, car n'étant pas aisé ni même possible, de faire tous les jours des Conciles, il est besoin qu'il y ait un juge souverain, vers lequel on se puisse adresser; car qui convoquera le Concile, qui en sera le Directeur, qui en fera l'Interprete, qui donnera des dispenses sur une infinité de difficultez, si ce n'est le Pape? Il est expedient qu'il soit juge souverain en l'Eglise, puis que les Conciles ne se peuvent pas tenir si souvent: comme le Roy est le souverain juge de son Royaume, aussi le Pape l'est en l'Eglise; sçavoir si le Concile est par dessus le Pape, ou les Etats par dessus le Roy, c'est une question. Toutes les Metropoles & Patriarchats sont de droit positif, & il est au pouvoir de l'Eglise.

de les ôter : il n'y a que la primauté l'authorité du Pape, & l'Episcopat qui sont de droit divin , & il n'y a en l'Eglise que ces deux autoritez , qui soient de droit divin : l'institution des Patriarches & des Metropoles & des Archevêques n'est point de droit divin, ils ont été établis par les Conciles, par l'Eglise , comme les Cardinaux ; & l'on peut avec autant de droit débattre l'institution des Cardinaux , comme celle des Archevêques Patriarches ; car la même Eglise qui a institué les uns , a pû avec la même autorité instituer les autres , & c'est être heretique que de s'opposer à ce qu'elle fait. Le Pape a plenitude de puissance pour les crimes spirituels & Ecclesiastiques , mais non pas pour les crimes civils & politiques ; Ockam , Almain. Ceux qui nient que le Concile soit par dessus le Pape en exceptent trois cas ; sçavoir, quand il est heretique, ou simoniaque , ou Schismatique. La question n'est donc pas si le Pape peut errer en sa foy & être heretique , mais si un Pape faisant exercice de juge , s'étant au souverain tribunal de l'Eglise , & décidant Synodiquement des choses de la Religion , peut prononcer une sentence heretique & erronée en la foy ? Qu'ainsi soit , il y a grande difference entre les actes personnels des Papes , & qui ne regardent que leur conscience (propre & leur salut, & les actes judiciaires des Papes : dans les premiers , les Papes peuvent être abandonnez de l'esprit de Dieu, comme les autres

hommes, mais dans les seconds qui regardent la roy & le salut de toute l'Eglise, ce n'est pas de même ; & partant de la concession de l'un on ne peut inferer la conclusion de l'autre.

Patrima Virgo. Scaliger a eu tort de changer dans Catulle, *Patrima Virgo*, au lieu de *Patrona*, car il semble que le sens veut, qu'il y ait *Patrona*, & le vers qui suit le montre manifestement.

Paul V. prit le nom de Paul, parce qu'il avoit reçu de grands biens de la maison Farnese, de laquelle étoit Paul III.

Paulinus est éloquent, fort ancien. Saint Augustin le louë pour son bien dire. Les Centuriateurs de Magdebourg en font grand cas.

Payfans, en Angleterre, ils boivent tous de bonne biere, mangent de bon bœuf, & on n'en voit pas un qui ne soit vêtu de drap, & qui n'ait la tasse d'argent ; en France ils sont misérables, déchirez. Les Roys devroient avoir quelque respect : aussi en Angleterre ils disent, que les payfans de France ce sont des bêtes, au moins qu'ils se laissent traiter en bêtes. En Angleterre les Payfans quand ils ont la fièvre se guerissent avec du vin brûlé ; ils mettent dans le vin du sucre, du poivre, & mettent cela devant le feu, puis le boivent & suënt après. Les Paissans en France quand ils sont à leur aise, sont méchans & tuënt leurs Seigneurs.

Peccatum est souvent pris en Hébreu pour *sacrificium pro peccato*, comme aussi simple-

ment sacrifice pour le passage , qui étoit une chose ordinaire aux anciens. Les Grecs aussi ont dit *ιερά δὲ ἑκτεῖα* *sacra transitoria*, & simplement aussi *δὲ ἑκτεῖα*. Les pechez mortels éteignent la charité, si bien qu'un homme qui meurt tout soudain, sans avoir fait penitence, il est perdu, il est damné : il n'en est pas ainsi du peché veniel, parce qu'il n'éteint pas la charité,

Monsieur *Pelletier* devoit faire une histoire Ecclesiastique ; je luy ay dit qu'à cette heure qu'il ne fait rien, il devoit s'amuser à cela ; il obligerait davantage le Clergé à luy faire du bien. Je luy dis que Monsieur de Sponde l'écrivoit en Latin ; il me répondit, il fait mal, personne ne verra son œuvre, il y en a tant d'autres ; il la devoit faire en François.

Penitence. Un homme qui avoit fait penitence publique ne pouvoit être Evêque. Anciennement quand on recevoit des hérétiques à l'Eglise, ils n'étoient pas tenus à faire pénitence longue, comme veut soutenir Monsieur de Boulogne ; on les recevoit seulement à l'Eglise : les penitences longues étoient pour ceux qui avoient sacrifié aux idoles, ou pour ceux qui avoient commis quelque peché, & qui étoient reçus à faire penitence publique, & il falloit qu'au paravant l'Evêque la leur permît, & ils ne la pouvoient faire qu'une fois en leur vie. C'est pourquoy Saint Hierôme l'appelle *secundam Tabulam post naufragium* ; enten-

dant par le baptême , le premier moyen de nous sauver : par le second , la penitence publique , qui remettoit les penitens au même état que les remettoit le baptême. Après la penitence faite l'absolution leur étoit donnée par l'Evêque , lequel leur remettoit & la peine & la coulpe par cette absolution. Avant que de pouvoir faire cette penitence publique , il falloit qu'ils se confessassent , afin que le Prêtre ou l'Evêque jugeât pour quels crimes ils pouvoient être admis à la penitence publique. Personne n'étoit obligé à cette penitence , la faisoit qui vouloit , & se pouvoit confesser seulement au Prêtre ; & puis après se donner telle penitence , ou se macerer & prendre telle peine que chaque penitent vouloit. Quand Luther écrivit , que la meilleure penitence de toutes étoit l'amendement de vie , son intention fut de faire par ces paroles , non une comparaison inclusive des autres parties de la penitence avec l'amendement de vie , (car Luther ne vouloit pas dire , que la contrition , la confession , & la satisfaction , fussent parties de la penitence moins excellentes que l'amendement de vie , mais que l'amendement de vie étoit la seule vraie & entière penitence) c'est pourquoy Leon X. en la bulle *Exsurge* , met cette proposition entre les heresies de Luther.

Les *Perfes* sont tellement amateurs de leur langue , qu'ils s'imaginent qu'au jour du jugement Jesus-Christ parlera leur langue . les
Ange

Anges, celle des Arabes , & les Diables celle des Turcs ; La langue Persane delecte, l'Arabique enseigne , mais l'Armenienne est grossiere.

Cardinal du Perron. Je n'avois que 18 ans que je lisois l'Almageste de Ptolomée , & je le lûs en 13 jours ; alors j'étudiois jusques à la pâmoison. J'ay rendu autresfois la raison du croissement & décroissement de la mer, & je suis le premier qui l'ay trouvée. En parlant de la version de Virgile à ceux qui luy disoient qu'il en devoit faire tirer d'avantage , il dit , je ne m'en suis pas soucié, ç'a été pour passer le temps , & non pas pour en tirer gloire ; car je suis en un âge , qui doit plutôt donner du fruit que des fleurs. Monsieur de Thou le venant voir & le voyant si incommodé de ses jambes , vû qu'autresfois , il l'avoit vû si dispôt , j'ay autresfois sauté , dit-il , vingt-deux semelles , après avoir bû vint verres de vin , j'ay été autresfois merveillessement dispôt ; il me souvient qu'un jour à Baignolet , le bonhomme Monsieur de Ronsard me voyant sauter , dit , ce n'est pas sauter , c'est voler. J'ay pris de Vigenaire à joüer aux échets , & & au troisieme coup que je joüay contre luy , je le gagnay ; il en fut merveillessement döpité. Dequoy son Secretaire s'étonnant , le Cardinal luy dit , j'avois alors un étrange esprit. Monsieur de Moret luy lisant la version qu'il a faite du quatrieme de l'Encide , il dit , il y a de bons vers & bien aussi bons

que le Latin Si je me fusse adonné à une science seule , j'y eusse fait quelque chose ; je n'ay point remarqué que je fusse plus porté à une science qu'à l'autre ; à toutes également je me suis mis de même air. J'ay fort étudié en la langue Hebraïque , & je n'ay point trouvé de meilleur moyen pour m'y entretenir , que de dire mon service en Hebreu ; je ne le disois jamais que je n'eusse l'Hebreu devant moy , je preferois les paroles Latines. J'ay tellement étudié , que les conceptions me venoient en Hebreu. Je sautay devant Monsieur de Tiron à Josaphat 22 semelles avec des mules & des escarpins. A Monsieur de Jambeville , qui luy parloit de l'incommodité de ses jambes , il disoit , on dit en Espagne un proverbe , que les ânes qui ont perdu les jambes , ne valent plus rien. Il n'en est pas de même des hommes , la tête en est bonne. J'ay autres fois sauté 22 semelles à plein saut ; J'étois des plus dispos , & faisois grand exercice , tout d'un coup je me retiray , c'est ce qui me cause ce mal de jambes. Le Cardinal d'Ossat me dit un jour , qu'un Seigneur qui étoit homme qui faisoit exercice , il luy vint une succession , si bien qu'il se reposa , & laissa sa premiere façon de vivre , & incontinent après il luy vint une grande douleur sur les membres , qui luy causa un tremblement par tout le corps. Les Medecins ne luy ordonnerent autre remede , que de reprendre sa premiere vie , ce qu'il fit , &

guérit. Les excès du corps nuisent ; mais non pas tant que ceux de l'esprit ; car je veux que les excès du corps emportent du subtil avec eux ; mais aussi ils ôtent beaucoup du grossier ; au lieu que ceux de l'esprit n'ôtent que le subtil , laissent & ne dissipent rien du grossier , laissent toute la lie. Je sçay mieux l'histoire Ecclesiastique , que ceux qui ont écrit l'histoire Ecclesiastique. Je fus principalement envoyé à Rome pour le fait d'Angleterre, & le Pape sollicita le Roy de m'envoyer , pour aviser aux moyens d'amener le Roy d'Angleterre à la Religion Catholique. Le Pape m'appella aussi pour la congregation *de auxilii*, de la dispute entre les Jésuites & les Jacobins. Quand je fus à Rome , le Pape me communiqua ce qu'il deliberoit de faire pour l'Angleterre , & je luy conseillay de faire un bref ou une bulle, par laquelle il prendroit sous sa protection la personne du Roy en consideration de la Reyne d'Ecosse sa mere , qui avoit répandu son sang pour la foy , & avoit été martyre ; & par la même bulle il eût excommunié toutes personnes qui voudroient entreprendre sur luy & sur son Etat par voyes directes ou indirectes. C'étoit un moyen pour assurer le Roy , qui par consequent n'eût eû aucune défiance des Catholiques , & il y eût eu moyen de traiter avec luy. Le dessein du Pape après cela étoit de proposer une ligue, à laquelle il se fût uny avec tous les Princes Chrétiens , pour faire la guerre au Turc , à

laquelle on ſçavoit très-bien que le Roy d'Angleterre eût été très-aïſe de contribuer, & cela eût été un fort bon pretexte, pour pouvoir aborder le Prince ſans aucun ſoupçon des ſiens, & alors le Pape eut envoyé deux Legats en Angleterre, qui ſous ce pretexte euſſent traité avec luy des points de la Religion. Monsieur le Cardinal dit à Monsieur de Fleury, qui le vint voir à Bagnolet ſur le deſſein qu'il avoit de changer ſon jardin, qu'il vouloit garder l'allée du milieu, parce qu'autreſfois en cette allée il avoit ſauté 22 ſemelles. Je fis la traduction des Ethiques d'Ariſtote à Bourbon, où je n'avois qu'un méchant exemplaire, ce fut alors que j'écrivis une lettre à Monsieur de Tyron. Je n'ay plus aucun livre d'humanité, ny Poëtes, ny Orateurs, ny Hiſtorienſ; j'ay tout baillé à Monsieur de Tiron, j'en ſuis marry à cette heure, parce que j'y avois remarqué quelque choſe. Je n'en ay plus rien maintenant que ce que j'en ay en mémoire, je luy ay auſſi baillé pluſieurs livres Hebreux MSS. & tous mes livres de Mathématique, que j'avois ſoigneuſement étudié. Sur ce propos le Secrétaire du Cardinal luy dit, qu'il avoit un livre de Monsieur de Tiron, où ſon nom étoit au bas, qui eſt le theſor de la langue Hebraïque de Mercerus, il eſt vray, dit-il, ſon nom y eſt, mais je ne l'ay pas eu pour rien, je luy donnay des livres en contréchange, je luy donnay un *Arca Noë*, & au bout de quelque temps il m'écrivit une

belle lettre , par laquelle il me redemandoit son Mercerus , & disoit qu'il n'y avoit rien qui vaille dans l'*Arca Noë* , & qu'il y avoit tant de bêtes dans l'Arche. J'ay un merveilleux genie pour connoître les styles. Je crois que si j'écrivois de ces matieres de jurisdiction & de l'ancienne autorité de l'Eglise Romaine , j'éclairciserois bien ces matieres , qui sont assez embrouillées , mais je n'en traite qu'en passant & succinctement , parce que ce n'est que par incident que j'en écris , & il faut de nécessité que je sois concis , & c'est où j'ay de la peine ; car bien que je doive être concis , néanmoins il ne faut rien omettre de ce qui peut servir , & ne rien mettre aussi de superflu ; je suis comme celuy qui danse dans un boisseau.

Persecution. Le commandement que Notre Seigneur fit à ses disciples, quand ils seroient persecutez en une ville , de fuir en l'autre, ne fut pas un commandement absolu & perpétuel , mais plutôt une dispense & une permission accordée au temps que le peuple Chrétien , ou étoit encore sous les Empereurs Payens, ou n'avoit pas encore le moyen de résister par la force aux persecutions ; témoin la résistance que firent les Catholiques Milanois à l'Empereur Valentinien le jeune , qui vouloit avoir par force une des Basiliques de Milan, pour exercer son hérésie. L'Eglise à mesure qu'elle s'augmentoît de force , faisoit aussi de jour en jour nouveaux progrès en la liberté de résister aux

Princes infideles , & par consequent il ne faut pas conclurre de ce que l'Eglise étant destituee de forces , a toleré quelquesfois les violences des Empereurs infideles , qu'elle n'ait pas eu pour cela le droit & l'autorité, quand la force y a été , de les reprimer ; car trente ans seulement avant cette histoire, l'Empereur Constantius avoit pris toutes les Basiliques des Catholiques par toute la terre, & les avoit baillées aux Arriens : D'où vient que S. Hilaire dit à ceux qui suivoient les Arriens , l'amour des parois vous a mal faisis, vous venerez mal l'Eglise és tours & és couvertures ; & neanmoins lors que Constantius fit cette violence , nul n'y résista de fait , mais les Catholiques obeïrent & cederent par tout ; & icy le jeune Valentinien demandant une Eglise dans Milan pour y faire l'exercice de sa Religion , non seulement Saint Ambroise y résiste de paroles, mais tous les Catholiques y résistent de fait & par force. En un an de la persecution de Constance , ou de Julien , ou de Valens, le Diable ravit plus d'hommes à l'Eglise qu'en trois siècles de la persecution des Empereurs Payens qui faisoient des Martyrs , au lieu que les autres faisoient des Heretiques ou des Apostats.

Persecution active. Les regles de la prudence Chrétienne pour la conservation de la Religion , l'Eglise les a appliquées diversément selon la diversité des temps & des occasions ; comme par exemple , quand l'E-

glise étoit sous les premiers Empereurs Payens , les Chrétiens disoient qu'il ne falloit persecuter personne pour la foy, & que la Religion ne devoit pas être forcée. Depuis quand les Chrétiens furent devenus Maître de l'Empire , & que les Empereurs furent Catholiques , l'Eglise se sentant travaillée des heresies , eut recours à la force, & à faire reprimer les heretiques par peines & corrections temporelles ; & les Peres ne se tinrent plus alors dans les simples termes de Tertullien , que ce n'étoit point acte de Religion , que de contraindre la Religion ; mais y apporterent cette exception, que les simples infideles qui n'avoient jamais été Chrétiens , il ne les falloit point contraindre , mais que les Apostats ou Heretiques , (lesquels encore qu'ils fussent hors de l'Eglise, neanmoins d'autant qu'ils avoient fait serment à l'Eglise , appartenoient à l'Eglise, l'Eglise les pouvoit contraindre à revenir, même par l'entremise du bras séculier & des peines temporelles ; & Saint Augustin dit qu'au commencement il avoit été d'autre avis , mais que depuis, vaincu par les raisons de ses Confreres qui étoient plus sages & plus experimentez que luy , il changea d'opinion , & y apliqua ce verset de l'Evangile, *Contrain-les d'entrer.* Et cela encore en divers progrès ; car au commencement ils vouloient qu'on s'abstint du supplice de la mort , & se contentoient des loix Imperiales, qui condamnoient les heretiques

à dix livres d'or d'amende ; depuis comme les maux que les heresies apportoient à l'Eglise, furent rendus de jour en jour plus manifestes , on y employa la loy du Deuteronome , qui commanda de mettre à mort, ceux qui suivent les faux Dieux, & l'on priva les heretiques non seulement des biens, mais de la vie même ; & encore aujourd'huy les Protestans l'observent tellement , que Calvin fit brûler Servet à Geneve ; & les Ministres de Suisse Valentin Gentil à Berne ; & en Angleterre encore aujourd'huy, les Ariens sont punis du suplice de mort ; car encore que cela s'exécute par les loix séculieres de toute la Religion , qui en a convenu en ses Decrets , néanmoins ç'a été après que l'Eglise y a passé , & leur a déclaré qu'ils le pouvoient & le devoient faire en conscience, tirans en cela le glaive comme dit S. Bernard , *ad nutum sacerdotis*.

Petara. Sectio prophetica quam vocant Haphlara id est, Missam sive Missionem ; ea absoluta plebem dimittunt. Elias in Thysi.

Petrarque. Ses vers qu'on dit être contre Rome , ne sont pas contre Rome , mais contre Avignon où étoit le Pape ; & il se sçavoit comme tous les Italiens , que le Pape eût quitté l'Italie ; ils appelloient cette transmigration , la transmigration de Babylone, à cause que le Pape y tint son siege aussi longtemps que dura la transmigration ; & puis à cause qu'Avignon est sur les eaux. Les Epîtres de Petrarque éclaircissent assez ce-

la, & il dit en quelqu'une, que si le Pape alloit à Cahors, pour cela on ne diroit pas, que le Pape tint son siege à Cahors, mais que c'est l'Evêque de Cahors. Il dit *semper d'heresia*, ce n'est pas à dire d'heresie, mais simonie, à cause qu'on disoit que le Pape étoit venu en France, pour contenter le Roy, & que le Roy l'avoit fait Pape à cette condition. Les Italiens de ce temps-là crioient contre cette translation du siege, & la colere les transporta à dire beaucoup de choses, non pourtant contre la foy.

Pharisiens. Nôtre Seigneur ne reprend point en eux la doctrine de la Loy, mais seulement leurs mœurs & leur fast.

Philosophe. Je ne tiens pas pour Philosophe celui qui a seulement l'intelligence du texte d'Aristote & des commentaires Grecs, car s'est s'amuser aux fondemens, & laisser l'édifice : j'improve aussi ceux qui suivent absolument les Questionnaires. Aujourd'huy on ne sçait rien en Philosophie, on ne s'amuse qu'à des badineries qui ne servent de rien, & qu'à ramasser ce qu'il y a d'extrêmes, pour subtiliser & jeter de la poudre aux yeux. Parlant avec Monsieur de Beauvais de la Philosophie d'aujourd'huy, ils ne traitent, dit-il, rien moins que le texte d'Aristote, & bien souvent font dire à Aristote ce qu'il n'a jamais pensé à dire, & en tirent des conséquences si loin de son intention que rien plus. Ils commencent par les girouettes, au lieu de commencer par les fondemens, &

font comme les Italiens ont fait du Droit, jamais ils n'expliquent la loy, & celuy qui a plus de Docteurs de son côté, a gagné son procès. Il seroit besoin que quelqu'un fit en la Philosophie ce que Cujas a fait au Droit; mais il est du tout impossible de leur faire lire Aristote, ils ne l'entendent point, & croient que la vraye Philosophie soit d'argumenter; ils se trompent bien; la vraye Philosophie est de faire un discours de 10. 20. 30. feüilllets de papier, bien suivi avec de bonnes raisons, & de belles ratiocinations, mais ils ne le sçauroient faire. Saint Paul par la Philosophie entend la loy des Juifs, *per elementa hujus Mundi*, il entend les Juifs, *per mundana*, il entend aussi toujours les Juifs, parce qu'ils n'avoient rien en recommandation que les choses de ce monde. Il est de la Philosophie comme de l'Ellebore, si vous le prenez en masse, il purge; si en poudre, il tuë. Ainsi il faut prendre de la Philosophie ce qui en est de plus solide, sans s'arrêter par trop aux subtilitez, qui ne servent qu'à faire évaporer l'esprit.

Philippe le Hardy, Roy de France, fils de Saint Loüis, prit les armes pour l'exécution de la censure par laquelle Martin IV. avoit dispensé les Aragonois du serment de fidelité prêté à Pierre d'Aragon leur Roy, tant à cause de l'intelligence qu'il avoit avec les infideles, que pour l'infâme sacrilege qu'il avoit commis en faisant violer la sainteté

du jour de Pâques par l'horrible massacre des Vêpres Siciliennes. Le dit Roy Philippes le Hardy mourut en cette expedition, & encore qu'il y eût des motifs temporels de ressentiment qui l'émussent à cette guerre, néanmoins il vouloit justifier ses armes par le sujet de la Religion, déclarant qu'il s'armoit pour l'exécution des decrets de l'Eglise, & à cette occasion se croisa, & fit croiser ses gens, comme en une guerre sainte, ainsi qu'il est raporté par Guillaume de Nangis, Auteur du même temps. Philippes le Bel mourut aussi en Aragon combattant pour la cause de l'Eglise.

Phillippe de Macedoine donna un jour 5000 mines de bled aux Athéniens, & ayant voulu accompagner son présent d'une harangue, comme il la prononçoit, un Athenien le reprit d'une incongruité; & pour cela je vous en donne, dit-il, encore 5000 autres. Mais ceux qui après avoir reçu tant d'honneurs & de bienfaits du Roy, luy font faire ces notables incongruitez & en Grammaire & en Theologie, que meritent-ils? ou plutôt, que ne meritent-ils point?

• *Photius*. C'est un mauvais argument de ceux de la Religion, de dire, que parce que Photius ne fait point mention de quelque livre d'un ancien, il soit pour cela à rejeter, car la Bibliotheque de Photius a été faite par luy en Assyrie en une legation qu'il y fit, & il n'y en a en ce livre que les livres qu'il l'ût en cette legation.

Picus. Les Italiens ont eu *Picus* de la Mirandole, qui étoit un miracle ; il sçavoit tout, il étoit versé en toutes langues, & ce qui est étrange, c'est qu'il étoit parvenu si jeune à tant de sciences, car il mourut à 30 ans. Il a écrit de fort belles Epîtres ; le style n'en est pas exquis, mais le corps de l'éloquence y est. Il publia étant à Rome 900. Theses, les envoya par tout le monde, lesquelles contenoient toutes sortes de sciences, & il les vouloit maintenir contre toutes sortes de gens, & afin que personne ne s'excusât sur la longueur des chemins, il promit de défrayer tous ceux qui viendroient disputer contre luy.

Pie V. Pape, lors que la bataille de Lepante fut gagnée, en eût une revelation, & il dit en plein consistoire, *Christo ha vinto.* Cela un chacun le sçait dans Rome, & on ne le revoque point en doute.

Saint Pierre ne s'appella jamais ainsi avant nôtre Seigneur qui luy donna ce nom de Pierre. *Tu es Petrus & super hanc Petram &c.* Car anciennement les Eglises se bâtissoient sur des rochers ; Hierusalem sur la roche Sion ; *Delphis Petras* ; & N. S. a fait allusion à cette coûtume. En ces paroles, *pais mes brebis*, il y a deux choses, l'autorité, & l'institution de l'office ; quand à l'attribution du pouvoir, elles sont pour le regard de ce passage adressées icy précisément à Saint Pierre. Quant à l'instruction du devoir, elles peuvent & doivent être étenduës à tous les

Pasteurs, auxquels Saint Pierre est proposé pour exemple, non de l'étendue, mais de l'acquiesce & de la fonction de leur charge. Ou bien selon le sens littéral, ces paroles sont adressées singulièrement & précisément à Saint Pierre, mais selon le sens moral à tous les Pasteurs de l'Eglise. *Corpus non ambulare super aquas, sed fidem; Hieron. de Petro. J. C.* prédit à Saint Pierre que par sa mort il le devoit glorifier, mais il ne fait point mention du lieu, parce qu'il appartenoit nécessairement à l'explication de cet énigme prophétique, suis moy; & quand tu seras vieux un autre te ceindra; de toucher l'espece de la mort, & non la circonstance du lieu. Les peres depuis le Concile de Nicée ont expliqué *tu es Petrus*, de *fide Petri* pour exalter la divinité du fils de Dieu par cette confession de Saint Pierre, *tu es Christus filius Dei vivi*; ce mot *vivi*, présupposant generation, ce qui montre qu'il n'étoit pas le fils de Dieu par adoption, mais par generation; & ils se servoient de cette explication allégorique contre les Ariens, pour montrer que ne tenans pas la même confession que S. Pierre, & ils ne pouvoient avoir communion avec luy. Il faut entendre *tu es Petrus*, de *persona Petri*, & non pas de *Ecclesia* & de *confessione*. A Rome ils pensent avoir assez prouvé la primauté de Saint Pierre, quand ils ont dit, *tu es Petrus*; & la réalité quand ils disent, *hoc est corpus meum*. Quand je luy apportay la *Collectio Canonum Ecclesie Romanae* avec laquelle il y a un traité de poir

manus Petri, il dit, que c'est un assez mauvais petit traité. Jamais avant le Concile de Nicée aucun Pere n'a entendu ce lieu *tu es Petrus*, de la foy de Pierre, mais bien depuis ce Concile, pour convaincre les Arriens par cette réponse de Saint Pierre, *tu es Christus filius Dei viventis*. Saint Ambroise explique, *super hanc Petram*, *super te*, c'est donc à dire, *super personam Petri*, qui est le sens littéral, mais le sens allegorique est *super fidem*; *Ecclesia fundata est super personam Petri*, *propter fidem Petri*. Saint Augustin seul par ignorance de la langue Grecque, a dit que *Petrus* veut dire *Petreus*, l'autorité sacerdotale se peut considerer instituée en S. Pierre originellement & exemplairement.

Platon Abbé de Succidion refusa de communier avec le Patriarche Tharadius, parce que depuis la bigamie de Constantin fils d'Irene, il l'avoit reçu à la communion, l'Eglise ayant toujours tenu la Polygamie pour heresie, & ceux qui y persistoient avec opiniâtreté pour heretiques; dont ceux qui approuvoient ce second mariage de l'Empereur, furent appelez heretiques Mœchiens.

Du Plessis. Les livres de Monsieur du Plessis nuiroient grandement à un homme, qui ne croiroit point qu'il alleguât faux, & qui fut destitué de livres, car tous les passages à la lecture des livres sont aisez à soudre. Du Plessis n'écrit plus rien qui vaille, il est maintenant tout à fait sur les pointilles & sur les cimes des arbres. Ce qu'il a fait de

mieux pour le style, c'est le livre de l'Eglise. Il y a une grande ignorance dans du Plessis pour les allegations des Auteurs ; il cite Mathieu de Paris pour Mathieu Paris, il cite un livre d'Erasme pour un de Saint Gregoire, lors qu'Erasme dit que Saint Hierôme est un peu trop aigre & trop violent contre Vigilantius ; jamais Saint Gregoire n'a pensé à dire une telle chose ; le nom de Vigilantius ne se trouvera pas seulement dans Saint Gregoire ; je l'ay lû trop diligemment. Il allégué une oraison d'Erasme contre le Celibat, & nous donne cette allégation, comme une chose de grande autorité, que nous ne recevons pas comme telle ; mais quoy qu'il en soit, Erasme est tout à fait pour nous, & dit expressement, que bien qu'autresfois il ait écrit une déclamation contre le Celibat, néanmoins il en croit ce que l'Eglise Romaine en croit, & que ce qu'il en a écrit, ce n'a été que comme declamateur, qui de gayeté de cœur maintient des propositions toutes fausses, & qu'autresfois il avoit fait une oraison de cette maniere, où il maintenoit le Celibat. Monsieur du Plessis n'est pas Calviniste pour le regard de l'Eucharistie, il est Zuinglier. Je n'ay pas daigné regarder ce que du Plessis a fait de la Conférence de Fontainebleau ; Il dit en un endroit, & emplit je ne sçay combien de pages pour les passages des Peres, de la priere des morts, & dit qu'il ne les faut pas entendre de la priere pour les ames des trépassés.

mais qu'ils prioient Dieu de les faire résusciter ; ce qui est horrible. Jamais a-t-on ouï dire qu'on ait prié Dieu de faire résusciter une ame ? Car cela étant un article de foy , que les ames des bons & des mauvais résusciteront , nous n'avons que faire de prier Dieu de les faire résusciter. * Le lieu de S. Hierôme & de S. Augustin , ou de Tertullien , qui demande à Dieu pour les ames des trépassés , *in futura resurrectione consortium* , ce n'est pas la résurrection des corps qu'il entend , mais bien la jouissance de la vie bien-heureuse , & il demande que les ames des morts soient delivrées des peines & faites participantes de la grace. Ceux de la Religion n'ont point un homme qui écrive si bien ni si doctement que M. du Plessis , il défendrait bien une bonne cause , car aux passages qu'il a pour luy , il les conduit bien , & s'en sert *expresse* ; & les autres qu'il trouve contraires , il les énerve par des moyens que les autres n'ont point ; c'est un bon esprit qui s'est aheurté à défendre une mauvaise cause , où chacun se trouve bien empêché.

Plus pourquoy abbat le vent ? Aristote se trompe bien lors que rendant la raison de cela , il dit que c'est que l'eau bouche les pores de la terre ; mais c'est une *moquerie* ; il s'en suivroit donc , qu'il ne feroit point de

* Que veut dire ce galimatias ? & où est-ce que le Cardinal a esté prendre ce bel artifice de foy , que les ames des bons & des mauvais résusciteront ? C'est du corps que nous croyés la *resurrection* , & non pas de l'ame qui est *immortelle*.

vent sur la mer. Quand il fait vent en une partie du monde, il faut qu'il pleuve en l'autre. Or le vent n'est autre chose que l'air rarefié, qui va remplissant & cherchant de remplir ce qui s'est évaporé par la pluie.

Points des Hebreux. Les anciens n'en avoient point, & cette invention est venuë depuis peu : Ils avoient seulement des voyelles par tradition, & il n'y avoit que les Prêtres seuls, qui scûssent lire l'Ecriture, & ils la lisoient par coûtume & par cabale. Ceux de la Religion ont grand tort de vouloir traduire l'Hébreu par les voyelles, qui y ont été depuis mises ; au lieu de *Phasé*, qui signifie la Pâque, ils disent *Pesach* ; au lieu de *Capharnaïtes*, Capernaïtes, au lieu de *Philistins*, Palestins ; & ne regardent pas qu'ils sont en ignorance, & font prononcer aux Hebreux la lettre P. qu'ils ne peuvent prononcer en aucune façon, & les Syriens d'aujourd'huy ne la peuvent dire, ni les Africains, qui disent *banem nostrum quotidianum*.

Politiques. Les froids & irreligieux Catholiques, qui n'ont autre loy, comme dit Saint Gregoire de Nazianze, que la volonté de l'Empereur, c'est la définition des Politiques.

Pontifex Summus. Ce mot est dans Tertullien, ce qui montre l'antiquité de ce titre donné au Pape. Les Hérétiques disent que Tertullien le dit en se moquant ; tant-y-a que soit qu'il se mocque ou non, il paroît par là que déjà *summus* étoit donné au Pape,

Saint Ciprien dit en un passage , que l'Empereur n'avoit pas moins de jalousie , de voir créer un Souverain Pontife à Rome , que de voir élire un Empereur , à cause que l'Empereur qui portoit le titre de *Summus Pontifex* , étoit jaloux que le Pape de Rome le portât aussi , & que ce titre fut donné à un autre aussi-bien qu'à luy ; ils n'ont que dire contre ce passage. *Summus Pontifex* , c'est à dire Evêque, *Summus Sacerdos* , pour la distinction de l'ordre ; *Summus Episcopus* , pour la distinction de supériorité & juridiction.

Des Portes ne réussissoit pas en ce qui étoit tragique ; mais il écrivoit délicatement dans les sujets amoureux ; il laissoit passer quelquesfois des petites licences pour suivre le fil de ses conceptions , il est quelquesfois permis de faillir , & quelquesfois il le faut faire , mais sans artifice. Quintilien l'a dit , qu'une femme doit quelquefois laisser tomber un cheveu , ou bien laisser ses ongles un peu longs , qui sont des défauts qui ne la font pas paroître moins belle. Monsieur de Thiron en étoit de même. Je suis un peu plus exact en mes vers , je leur rogne un peu plus les ongles : la moindre chose de tout ce que Monsieur de Tiron a fait , ce sont ses Pseaumes , cela vient de ce qu'il étoit en sa vieillesse , & qu'il traduisoit de la langue Hébraïque , qui est assez stérile , assez sèche. Monsieur de Tiron n'est point Monsieur de Tiron en ses Pseaumes. *Des-Portes* écrivoit fort bien en prose , & étoit fort poly , mais

il n'avoit pas la force ni la vigueur ; au contraire Ronfard avoit de la force , mais point de politesse : j'avois envie il y a quelque temps de corriger les Hymnes de Ronfard, car il n'y a point de doute que ce sont d'excellentes pieces , & qu'étant refaites en quelques endroits , elles seroient admirables, ce seroit leur redonner la vie ; Ronfard a tres-bien fait aux choses de description ; en ses amours il est quasi ridicule, & il y a quelques fois du galimatias.

Potage. Monsieur de Razilly dit qu'on en fait de fort bon aux Indes avec chair de Sanglier & des cardes de palmier , je n'en doute point, les palmiers sont de grand suc.

Potestas omnis à Deo. Cette proposition ne contient pas l'indépendance : car tous les Princes qui payent tribut , & sont feudataires , sont bien à *Deo* , & ne laissent pourtant pas de dépendre d'autres Princes ; & les Roys & les autres Princes qui ne sont pas feudataires , bien que leur puissance soit à *Deo* & que cela soit tres-veritable , néanmoins si tous les ordres & les Etats de leurs Royaumes , *nemine repugnante* , les déposent , ils seroient bien déposés. Et s'il est vrai que la deposition de Chilperic se fit par la voix de tout le peuple , bien que l'absolution du serment intervint , cela montre qu'ils dépendent donc du peuple & qu'ils peuvent être déposés. Le Concile de Latran , où assistèrent tous les Roys de la Chrétienté , ordonna que tout Roy qui

maintiendrait l'herésie, devoit être déposé. On ne pourroit pourtant prétendre par là, que nos Rois fussent sujets à ce Decret, puis que c'est par force qu'ils souffrent l'herésie, & non pas qu'ils l'affectionnent & la maintiennent; que s'ils la maintenoient, il n'y a pas de doute qu'en ce cas ils romproient le serment qu'ils font au peuple en leur Sacre d'être Catholique & de maintenir la Religion; & en ce faisant le peuple auroit juste raison de se retirer de l'obéissance, qui autrement leur seroit dûë. Ceux de la Religion disent que pour quelque cause que ce soit, il n'est pas permis de se soulever contre son Prince; cela se doit entendre pour le particulier; mais si tout le general & tout le peuple *nemine repugnante*, ne le vouloit pas endurer, il le pourroit déposer, & à eux je leur demanderois volontiers, s'ils ne se sont pas soulevés contre le Roy d'Espagne, & s'ils ne pensent pas être exemts du serment de fidélité qu'ils luy doivent comme à leur Prince souverain? N'ont-ils pas autrefois pris les armes en France contre le Roy pour la Religion; le Duc Charles de Suede n'a-t'il pas chassé de son Royaume celui qui étoit le vray Roy, & cela à cause qu'il le tenoit heretique? Je leur demanderois aujourd'huy volontiers, si les Grecs se soulevoient contre le Turc, & qu'ils le déposassent, s'ils ne diroient pas qu'ils auroient bien fait? il n'y a point de doute. Les Rois donc peuvent être déposés pour quelque cause, & pour la

Religion. Il ne faut point dire que le Turc est usurpateur, cela n'est point ; outre que les passages de l'Ecriture qu'ils alleguent, qu'il faut rendre le tribut à Cesar, ne se peuvent entendre que des usurpateurs, parce que les Romains avoient usurpée la Judée sur ses Rois. Il n'y a point de doute que les Rois ne puissent être déposez pour quelque cause. Il y en a tant d'exemples dans l'Histoire, & même en l'Ecriture ; comme d'Antiochus, lequel fut longtemps Roy, & tant qu'il se maintint comme il devoit, mais quand il voulut introduire les Idoles dans le Temple, les Machabées s'éleverent contre luy, & le dépouillerent. Jeroboam ne destitua-t-il pas Roboam ? Jehu ne destitua-t-il pas la même chose contre Achab ? Les Rois enfin ne peuvent pas être déposez par aucune puissance, ni spirituelle ni temporelle, pendant qu'ils auront les qualitez requises à des Rois, & s'ils n'errent en la foy ; c'est ce que disoit l'Empereur Henry contre Gregoire VII. Il ne me peut déposer, parce que je n'erre point en la foy. De la déposition des Empereurs nos Rois se sont servis à leur avantage, & l'Empire que Charlemagne eut en Occident, ne l'eut-il pas sur les Empereurs Grecs, & après qu'ils eurent été déclarez heretiques. Iconoclastes ? Les Evêques de France ne se sont jamais opposez aux Rois pendant qu'ils ont été bons Catholiques, comme nous n'en avons guere eu d'autres. Ne déposèrent-ils pas Loüis le Debonnaire ?

Il est vray que la déposition ne fut pas approuvée du Pape. Innocent III. proteste que le Roy de France ne reconnoît point de supérieur aux choses temporelles. Il a été fort bien dit par les anciens, qu'il n'y a point de si mauvais Prince, qui ne vaille mieux qu'une guerre Civile.

Poësie. Quand on louë un Poëte de ce que ses vers sont bons, & que la disposition est defectueuse, c'est à dire, qu'il n'a point de jugement; car un bon poëme doit être bon en soy, & non en ses parties. Quintilien disoit, que *Ovidius laudandus erat in partibus.* En Homere il faut louer l'invention, le temps ne permettoit pas que l'œuvre se peultant polir. Depuis sur le modele qu'il en avoit tracé: on a donné des regles. Il ne faut pas croire que tout ce que nous voyons écrit dans Homere des habits, des festins, fût ainsi de son temps? Car l'excellence aux descriptions de Poëtes est de représenter les choses non de son temps, mais du temps des anciens, pour rendre la chose plus auguste & avec plus de Majesté: comme nous voyons aux statues antiques les hommes demynuds, les chevaux sans frein, sans étriez & brides, ce n'est pas à dire que les Romains n'usassent point de brides, non plus que d'étriez; car Galien nous apprend, que les Scythes avoient des varices aux jambes, parce qu'ils montoient à cheval sans étriez, cela est une marque qu'on en portoit ailleurs; & beaucoup de gens se trompent, qui soutiennent

que les Anciens n'en avoient point. Comme aussi quand nous voyons les figures de la lyre des Anciens, ce n'est pas à dire que lorsque ces figures-là furent faites, la lyre fût ainsi, mais il faut croire qu'elle étoit ainsi bien devant, & que celui qui l'a peinte, l'a voulu peindre ainsi que l'on luy a dit qu'elle étoit faite anciennement. *Numidæ infræni*, ce n'est pas à dire ainsi que les Grammairiens ont écrit, que les Numides n'avoient point l'usage de brides pour leurs chevaux; il ne faut pas toujours expliquer ainsi grammaticalement les passages des Auteurs & des Poëtes principalement; mais Virgile veut représenter à Didon le mal que luy donneront les Numides, peuples indomtez & farouches. Notre langue n'est pas capable de vers mesurez; premièrement parce quelle n'a quasi point de longues; & puis, qu'elle n'a nuls accens, & se prononce quasi toute d'une teneur, sans changement de voix. Les Hebreux appellent les accens *gustus*, car ce sont eux qui donnent l'air à une langue. D'où vient que les Italiens nous surpassent & leur langue réussit mieux aux prédications? Ce n'est pour autre chose, que parce qu'ils ont les accens, ce que nous n'avons point, & cette même teneur de voix ennuye les Auditeurs. Les Articles aussi sont cause que nos vers ne sont pas si bien avec les mesures; car les articles remplissent notre langue; la transposition aussi que l'on est contraint de faire aux vers mesurez l'empêche encore.

Baïf avoit commencé à faire quelque chose , mais il n'a pas si bien fait que Rapin , parce que Rapin y ajoûta les rimes , encore ne réussissent-elles qu'en quelque sorte de vers. La langue Italienne n'est pas aussi si propre que la nôtre à faire un poëme épique , car bien que les esprits Italiens soient plus propres pour en faire l'œuvre , la matière , pour se l'imaginer & l'inventer , ils ont ce défaut que leur langue n'est pas propre pour l'écrire ; car leur langue étant composée de mots tous féminins , qui rendent un poëme bas & fort peu revelé , ils sont contraints de faire les poësies par stances , qui interrompent la fureur d'un Poëte , lequel est contraint à la fin de chaque stance de faire une pause , & cela l'interrompt & l'empêche quelquefois de se mettre aux champs , & de se laisser aller à sa fureur , laquelle est refroidie par cette section qu'il est contraint de faire à la fin de chaque stance , & là finir sa conception , & à cause de leurs féminins , ils sont obligez d'entrelasser leurs rimes. Nôtre langue qui a des masculins & des féminins , ne seroit pas obligée à ces stances , & seroit fort propre à un poëme épique , à une œuvre heroïque. Le Tasso en soy est admirable , mais j'y desire un autre discours , car l'on peut dire de son livre , que c'est un poëme d'épigrammes. Le Tasso étoit un grand esprit , & qui étoit capable d'une telle entreprise ; ce qu'un esprit François ne feroit pas , & n'en viendroit pas à bout ,

bout , car c'est l'œuvre de la vie d'un homme ; ils n'ont pas cette patience. J'avois voulu en ma jeunesse faire un poëme épique ; mais je pensay que c'est un œuvre qui eût requis toute ma vie , si bien que je ne l'entrepris pas. Virgile y employa toute sa vie, encore n'étoit-il pas content. J'eusse pris le passage des enfans d'Israël & leur sortie d'Egypte, & l'eusse intitulé, la Mosaïde. J'eusse décrit tout ce qui se passa en une année ; car il faut que le poëme épique contienne une année , la tragédie un mois , & la comédie un jour. J'eusse eu moyen en cette œuvre de dire mille belles choses , sans violer la Majesté de l'Ecriture ; comme des Magiciens de Pharaon , & ce passage de la mer rouge, & mille autres belles choses. Il faut aussi que les poëmes épiques selon les regles qui en ont été établies , ne commencent jamais par le commencement de l'histoire & ne finissent jamais par la fin de l'histoire , mais il doit commencer par le milieu , & puis trouver quelque incident ou de Magicien, ou d'enchantement , ou de Prophète , qui vienne raconter l'origine de l'histoire. Il faut laisser des fenêtres pour voir clair en travers , & faire voir l'histoire , comme ces peintres qui représenteront une maison , où ils feront une fenêtre , par laquelle on découvrira un fort beau paysage. Il y avoit au commencement de mon poëme ,

*Je chante les combats & le grand Prêtre
ensemble.*

Y

Il faut que dans le poëme épique , il ne s'y voye point de traits , ni de ces petites rencontres de mots , car cela témoigne que l'auteur n'est pas vray poëte , & qu'il n'a pas une veine , ni un genie de Poëte , puis qu'il s'amuse à ces petites badineries. Quintilien dit de Seneque , qu'il étoit excellent , *nisi pondera rerum fregisset sententiolis*. Cela brise & rompt le sujet , & montre que le Poëte n'a guere d'entretien , puis qu'il se va amusant à subtiliser sur des petites rencontres & recherches de paroles. On reprend Ovide de ce qu'au commencement de la Metamorphose , & en la création du monde , il dit que les loups étoient avec les brebis ; il n'étoit guere ravy par la verve poëtique de s'amuser à considerer sur les loups & les brebis, Il est bien mal aisé , que l'esprit fasse toujours bien , on se relâche incontinent. Les pieces que nous avons excellentes en l'antiquité , sont de petite haleine ; les vers le Properce , Tibulle & Catulle , qui sont si polis , aussi ne sont-ils pas de grand volume. L'Enéïde a été l'ouvrage de toute la vie d'un homme , encoré n'y avoit-il pas mis la dernière main. L'excellence des vers consiste comme en un point indivisible de perfection , de sorte que s'il ne peut mettre un seul mot plus propre , ou plus significatif , ou même plus agreable à l'oreille , il ne peut être dit parfait. Les Poëtes sont comme les enfans perdus des auteurs prosaïques , en ce qui est de l'invention , hardiesse & innovation des mots. L'af-

fection est beaucoup plus excusable en la poésie qu'en la prose, parce que du Poëte on attend quelque chose de medité, & qui surpasse l'expectation; mais de l'Orateur, tout ce que l'Auditeur croit qu'il apporte de la maison, luy est suspect.

Poëta omnis μίμητις ait Plato; *non omnia fingunt, multa affingunt tantum Poëta*, ait Strabo.

Præfectura, dans S. Thomas p. 2. q. 10, se doit entendre tant de la domination politique du Prince sur ses sujets, que de la domestique du Maître sur ses esclaves, encore que l'instance que S. Thomas apporte à l'encontre, soit prise particulièrement de la domination domestique.

Præputia sibi adduxerunt Judæi sub Anthiocho, ut nudi quoque non essent gentibus dissimiles. Joseph. Antiq. lib. 12. cap. 6.

Prêcher. Il est impossible de bien prêcher, à prêcher souvent, c'est folie de le croire. Pour bien faire il faut avoir pour le moins 8. jours.

Primauté du Pape. La cause objective de la Primauté du Siege de Rome, vient bien de ce que Rome étoit le siege de l'Empire, mais la cause formelle vient de ce que S. Pierre luy même l'a étably. Le Pape Agaper dans Constantinople deposa le Patriarche, qui étoit porté par l'Imperatrice qu'il excommunia; cela étoit bien une marque que le Patriarche de Constantinople n'avoit pas pareille puissance que le Pape *Parilis mos est*

s'entend des choses du Diocèse particulier, & ne se doit pas prendre de la puissance pour le regard de l'œcumenicat le lieu de S. Gregoire où il est parlé de celuy qui se dit Evêque universel ne se doit point entendre qu'à la lettre ; & universel se prend en ce lieu là pour seul Evêque à l'exclusion de tous. Il n'y a point eu de Pape qui ait plus défendu l'autorité des Papes que Saint Gregoire ; plus même que Clement VIII. & Paul V. Il le montra bien quand le Patriarche d'Antioche voulut juger l'Evêque de N. qui étoit dépendant de son Patriarchat , à qui il ôta toute la juridiction qu'il avoit sur cet Evêque , à cause que le Pape Pelagius luy avoit défendu d'en connoître , & enjoignit à l'Evêque de N. de ne plus reconnoître le Patriarche d'Antioche , & que s'il le faisoit, il le privoit de la communion du corps de Christ , & ne luy en permettoit l'absolution qu'à l'article de la mort, Après ce que j'ay écrit de la Primauté du Pape , & de la préséance qu'il a par dessus les autres Evêques, il n'y a plus rien à dire ; l'observation que j'ay fait de $\pi\acute{o}\lambda\iota$ ☉ au lieu de $\iota\epsilon\lambda\acute{\iota}$ ☉, est infaillible , & je m'étonne comme on ne l'a point vûë ; cela a été cause de grandes fautes en l'histoire. J'ay fait cette remarque en l'édition des Conciles de Rome , où j'ay mis une préface, à laquelle je ne voulus pas mettre mon nom , de peur que les heretiques de France ne crussent que j'eusse mis la main à ces Conciles. Je voudrois maintenant y

avoir mis mon nom ; il n'y a point de doute que ἰσλῖς n'ait été mis pour πῶλις dans Sozomene , qui est corrompu sans faute ; Car Jules ne fut pas crée Pape du temps du Concile de Nicée , puis que selon Sozomene même , il vécut 30. ans après le Concile de Nicée. *Quod stipiti rami , quod capiti membra , quod Soli radii , quod fonti rivuli , hoc Apostolica sedis eminentia debent omnes Ecclesiae. Petrus Ravennas.*

Professeurs. J'aimerois mieux être Professeur du Roy de France avec 300 écus, qu'en Italie avec 800. En Italie les Professeurs sont esclaves des Ecoliers. Lors que les Docteurs sont en chaire , s'il prend un avertin aux Ecoliers, ils luy feront mille indignitez , luy jetteront leurs pantoufles à la tête , & des pointes dans les fesses , qu'il est contraint d'endurer comme Maître Guillaume des laquais. Les deux Lecteurs de Theologie sont de nouvelle creation , car par l'ancienne institution des Chaires Royales , il n'y en avoit point en Theologie qui eussent gages du Roy. Elles ont été créées depuis par le Roy défunt , à l'instance du Pape & comme par penitence donnée au Roy. Je dis cecy à un Docteur en droit Canon, nommé Guijon , qui m'étoit venu prier de faire quelque chose pour les Docteurs en droit Canon , comme j'avois fait pour les Professeurs du Roy , à qui j'avois fait donner quelque augmentation sur leurs gages. Je luy répondis , que j'avois assez de pei-

ne pour obtenir 4000. livres pour cet effet, & que pour le present il n'y avoit guere d'apparence de faire grand'chose, & que je ne luy pouvois rien promettre, & de plus qu'il étoit besoin que cela passât par la Conseil; alors il repliqua, qu'il étoit allé voir Monsieur le Chancelier (Sillery) qui luy avoit promis de le favoriser là-dessus. Je lui dis, Monsieur le Chancelier est un bon Seigneur, tout plein de courtoisie envers tout le monde, & qui aussi le sçait bien faire, mais que pourtant je ne pensois pas qu'on pût si-tôt y penser, & que pour le present on étoit après à remettre les lettres humains, & qu'il falloit commencer par un bout pour achever par l'autre. Guijon répondit, qu'autrefois le droit Canon avoit tant été en vogue en cette ville; je dis qu'il étoit vray, mais que c'étoit avant que les lettres humaines fussent en France; alors Guijon dit, Monsieur le Cardinal d'Estouteville a autrefois tant affectionné nôtre Faculté. A ce propos je dis, si on manioit le Droit comme autrefois ont fait Roaldes & Cujas, on tâcheroit à faire quelque chose, mais on sçait bien comment on s'y comporte. Les deux chaires Royales ne sont point créées pour lire la Scholastique, mais pour la controverse.

Prononciation. Nous ne sçavons aujourd'huy ce que c'est de la prononciation de la langue Latine; & il ne sert de dire qu'il faut suivre la regle des breves & des longues, car à tout propos l'usage va au contraire, les accens du

Grec en ont pû garder quelque chose , mais encore le plus souvent on ne prononce pas sur la longue , & elle est prononcée breve.

Les *Propositions* que les Dialecticiens appellent vaines, ou , pour parler selon le style de l'Ecole, nugatoires, sont en matiere de propositions affirmatives , celles qui sont composées de mêmes termes , non seulement en essence, mais en conception & instruction de l'intellect ; comme si je dis qu'un homme est homme , c'est une proposition vaine & nugatoire , d'autant que l'intellect ne fait aucun progrès par cette proposition, & n'est point plus instruit par l'accouplement des termes joints , qu'il l'étoit par la simple notion des termes avant que la proposition fût composée ; mais si je dis , l'homme est un animal raisonnable , la proposition n'est point vaine ny nugatoire , parce qu'encore qu'*homme* & *animal raisonnable* soient une même chose quand à l'essence , ils ne le sont pas néanmoins quand à la notion ; car ce terme , *animal raisonnable* propose l'essence de l'homme plus expliquée à l'intellect que ce terme d'*homme*. Semblablement aussi pour le regard des propositions negatives , celles-là sont vaines , & nugatoires , qui sont composées de termes formellement & immédiatement opposez ; l'intellect ne fait aucun progrès par la proposition , & n'est non plus instruit par l'accouplement des termes assembles en la proposition , qu'il l'étoit par la simple notion des termes. Mais si la pro-

position est composée de termes qui ne soient pas formellement & immédiatement opposez, mais seulement par consequence, la proposition n'est point du nombre des ironiques & nugatoires; comme si je dis, qu'un homme qui respire n'est pas mort, cette proposition n'est pas du rang de celles que les Dialecticiens appellent nugatoires. Car encore que la respiration ne puisse être sans la vie, néanmoins la respiration & la vie ne sont pas formellement & immédiatement la même chose, mais la respiration est un effet de la vie. Autre chose est condamner une proposition politiquement, & en qualité de Ministre d'Etat & de la République, autre chose est de la condamner Theologiquement, & comme arbitre du salut & de la Religion, & Supérieur en matière de conscience, aux Ecclesiastiques. Les loix de l'Ecole ne permettent pas qu'on reçoive en dispute aucune opposition, que celles des propositions contradictoires, ou qui s'y peuvent réduire, d'autant qu'il n'y a que les seules propositions contradictoires (celles dont l'une est affirmative universelle & l'autre negative particuliere, ou dont l'une est negative universelle & l'autre affirmative particuliere) de la verité de l'une desquelles, on puisse inferer necessairement la fausseté de l'autre, ou de la fausseté de l'une desquelles on puisse inferer necessairement la verité de l'autre. *Ex lapide soli non elicitur ignis, ita nec ex propositione sola, conclusio.*

Pseaumes. Il disoit à Madame la Princesse d'Orange, qu'elle avoit en sa Religion, des Pseaumes qui étoient en merveilleuse rime, & qu'il ne s'étoit jamais fait de plus mauvais vers.

Purgatoire. C'est une folie de le vouloir prouver par l'ancien Testament (rapportant un argument de Genebrard, qui s'éforçoit de le prouver) parce que nous n'en pouvons tirer aucun passage pour prouver l'Enfer, ni le Paradis; à quoy donc s'amusent-ils? le purgatoire n'est pas de meilleure maison que les deux autres. Monsieur de Beauvais luy dit un jour il vint chez moy dernièrement un Docteur, qui me dit qu'il prouveroit par plus de 50. passages du Vieux & du N. Test. le purgatoire, il luy dit, il me fera bien aise s'il m'en montre une couple seulement; je dis plus, s'il m'en montre un exprés, je luy donneray une Abbaye; c'est une folie de vouloir prouver le purgatoire par l'Ecriture, vû que nous ne pouvons pas même prouver par là, le Paradis, ni l'Enfer, ni pas même l'immortalité de l'ame; qui est bien plus étrange que nous ne pouvons prouver ce qui est de la vie éternelle & de l'être de l'ame; & ces Docteurs nous veulent prouver le purgatoire. Dans le vieux Testament il n'y a aucun passage exprés, ni qui se puisse tirer par conséquence. Dans le nouveau il n'y en a aucun exprés, il y en a deux par conséquence; quand il parle, que d'une parole oyseuse il nous faudra rendre conte.

on peut tirer consequence de ce passage pour le purgatoire; mais qu'il y ait aucun passage exprés & litteral pour, il n'y en a point. Par les Machabées on peut prouver la priere pour les morts, mais ce n'est pas assez; il faut montrer que ces livres sont Canoniques, ce qu'aucun de nos Docteurs n'a encore peu faire. Mais ce passage nous peut servir en ce que, ou il faut qu'ils reçoivent ces livres, ou qu'ils reconnoissent l'ancienne tradition; il se mocquoit de ceux qui se font fort du lieu, *tanquam per ignem. Modicum quodque delictum morâ resurrectionis expensum. Tertull. de anima c. 58. non potest intelligi nisi de morâ primæ resurrectionis* & cōsequenter de Purgatorio.

Puritains. En Angleterre, il est bien aisé de gagner les Puritains, qu'on leur ôte peu de passages de S. Augustin quelques autres de Theodoret & de Gelase, ils sont gagnez.

Q

Question. En toute dispute, outre la question finale de la dispute; en la décision de laquelle consiste la victoire entiere du combat, il y a autant de questions subalternes & sous-ordonnées, qu'il y a de moyens de preuve, pour venir à la décision de la question finale, comme par exemple si un homme dispute, que le feu n'est point un élément: puis après si celui qui pretend qu'il n'est point élément, allegue pour preuve de prétension, qu'il n'est point corps, &

par consequent qu'il n'est point élément, d'autant que tout élément est corps, & que le répondant luy nie le moyen de sa preuve, alors l'état de la question non pas finale, mais particuliere & immediate de l'argument, est de sçavoir si le feu est un corps. Derechef, si l'argument pour montrer qu'il n'est point corps, allégué qu'il penetre & s'insere dans les autres corps, comme dans le fer, le cuivre, le diamant, lesquels quand ils sont rouges & ardens, ont le feu inséré & residant en eux; & que le répondant soutienne qu'il ne penetre pas toute leur substance, mais qu'il entre seulement dans leurs pores & conduits invisibles, l'état de la question sera alors, si le feu penetre toute la substance du corps, ou s'il s'insinüe.

Quintilien. Je l'ay lû autresfois fort diligemment, & l'ay redigé par maximes; il y a plus de 25. ans que je ne l'ay vû.

Quomodo. Jamais les Peres n'ont demandé le *quomodo* de la possibilité, aux mysteres de la foy, mais bien le *quomodo* de l'être. Les heretiques ont fait tout le contraire, car les Peres parlans des mysteres de la Religion, ont dit qu'il ne falloit point demander le *quomodo*, cela s'entend du *quomodo* de la possibilité de l'être, car du *quomodo* de l'être, ils l'ont toujours demandé. Ils ont bien voulu qu'on demandât, comment le corps de nôtre Seigneur est en l'Eucharistie, mais ils ont défendu qu'on demandât, comment il étoit possible qu'il y fût. Les Peres donc

ont défendu de s'enquerir du *quomodo* de la possibilité de l'être , & non pas du *quomodo* de l'être ; tout au contraire des Huguenots, qui demandent le *quomodo* de la possibilité de l'être.

R.

LEs *Rabbins* sont fort ignorans en l'histoire, ils broüillent & confondent les temps, & disent le plus souvent de grandes rêveries ; ils sont bons pour la Grammaire ; il y en a un qui dit, que Romulus faisoit la guerre à David, mais il falloit qu'il se levât bien matin.

Ravardiere. Parlant à Monsieur de Beau-lieu Bonju , du voyage que devoit faire aux Indes un Gentilhomme nommé Ravardiere, il dit , si je n'avois que 25 ans, je voudrois faire ce voyage.

Religion. Pour le regard de la Religion & de l'Etat , les choses ne sont pas en pareille considération parmy les Chrétiens , qu'elles l'étoient parmy les Payens ; car parmy les Payens la Religion servoit & étoit inférieure à l'Etat, à l'égard duquel elle ne tenoit lieu que d'accessoire ; mais entre les Chrétiens, l'Etat sert à la Religion , qui tient le lieu principal , & au respect de laquelle l'Etat ne tient lieu que d'accessoire , afin de faire passer de telle sorte les sujets par les biens temporels , qu'ils ne perdent pas les éternels.

Regnante Christo. Pendant l'interdit du Roy & du Royaume de France sous Philippe Au-

guste , à cause de superinduction d'un nouveau mariage, on mettoit en France aux contrats , non , regnant le Roy Phillippe , mais, regnant Jesus-Christ. Chronique de Foix rapportée par Vignier grand ennemy des Papes.

Retranchement de la Coupe. Ceux de la Religion pensent avoir beaucoup sur nous, quand ils nous reprochent que nous avons ôté la coupe au peuple , & que cela est contre l'institution de Christ. J'accorde bien, dit-il, que Christ a donné l'un & l'autre, mais cela n'empêche pas que l'Eglise, qui croit que sous l'espece du pain est contenu le corps & le sang de Christ , pour des inconveniens qui étoient fort importans ne l'ait peu retrancher. Ils appouvent bien le Baptême que nous faisons aujourd'huy par asperision, qui par la premiere institution se faisoit par immersion , & dura ainsi pendant quelque temps ; néanmoins l'Eglise pour des inconveniens trouva bon de le changer & de le faire par asperision ; car le Baptême par immersion ne se pouvoit donner à toutes sortes de personnes , on ne pourroit sans danger plonger les malades dans l'eau , & on les baptizoit en leurs lits, c'est pourquoy on les appelloit, *Cliniques*. Tout de même, les inconveniens qui pourroient venir de la communion sous les deux especes , ont été cause que l'Eglise a trouvé bon qu'elle se fit seulement sous celle du pain , pour le peuple seulement.

Monsieur de Rets étoit fort modéré en sa

Z 3

bonne fortune, jamais il ne parloit à son Maître en public, & ne faisoit obstacle à personne. Monsieur de Tiron disoit qu'il n'avoit point d'esprit, qu'il parloit beaucoup, mais ne disoit rien.

Rheims. Le Concile de Rheims ne vaut rien, c'est un livre passionné, & il ne faut pas s'étonner s'il abaisse tant la puissance des Papes; car il fut fait par un Evêque qui apella du Pape, pour le fait d'Hugues Capet, & réveilla cette vieille querelle des appellations. Ce même Evêque, lors que Hugues Capet fut entièrement possesseur, se rangea puis après à Hugues. Ils se servent néanmoins aujourd'huy de tous ces livres-là, comme fort authentique, sans considérer ni le temps ni les personnes. Il faut dire au Pere Coëffeteau, qu'il n'oublie pas à refuter ce livre là; c'est un livre propre à être employé par du Plessis. Ceux de la Religion se servent du Concile de Rheims contre l'autorité du Pape, & ne veulent pas voir que ce Concile est un Concile de séditeux, qui tenoient le party de Huë Capet usurpateur, & vouloient déposer Arnulphe qui étoit Evêque de Rheims, Oncle du Roy, sur lequel Huë Capet avoit usurpé, lequel étoit maintenu par le Pape. Il n'y a point de doute que Huë Capet ne fût un usurpateur, & que ces Evêques ne soutinssent une mauvaise cause. Par après il se tint un Concile en France où Huë Capet fut excommunié & Arnulphe maintenu.

Rois. L'excommunication ne les fait pas échoir de leur dignité au Tribunal politique mais au Tribunal de la conscience, & dans l'estime & veneration des Chrétiens, elle ne soud pas le nœud humain, qui est *propter timorem*, mais elle soud le nœud divin, qui est *propter conscientiam*. Nul ne prétend que la déposition des Rois, que l'on appelle déposition de fait, quelque heresie ou apostasie qu'il y ait en eux, appartiennent au Tribunal Ecclesiastique. Il est de droit divin, d'obeir aux Rois, mais il n'est pas de droit divin, qu'ils ne puissent faire aucune chose par laquelle ils cessent de droit d'être Rois. Je tiens qu'en nulle Monarchie parfaite il n'y peut échoir aucune cause temporelle, pour laquelle les sujets puissent se départir de l'obeissance de leur Roy ; d'autant que de tous les maux temporels qui peuvent arriver à l'Etat, il n'y en a point de pire que la guerre civile, qui s'ensuit necessairement de la desobeissance au Prince, comme il seroit aisé de prouver par les raisons politiques, & la consequence des conditions de la vraye Monarchie. Les Rois & Princes Chrétiens sont obligez de servir Jesus-Christ, non seulement comme hommes en luy obeissant, mais comme Rois en le faisant obeir, par ce moyen ils remportent des couronnes de gloire immortelle au Ciel, & de renommée perdurable en la terre ; il est de necessité que les Rois soient par dessus les loix, autrement il faudroit encore recourir à une autre puis-

sance suprême, pour contraindre le Législateur à l'observation de ces ordonnances & chose qui iroit à l'infiny. Juger les conditions qui empêchent la Royauté n'est pas pourtant être par dessus le Roy. Les loix de France défendent que les filles ne viennent à la Couronne, & selon ces loix-là les Etats du Royaume jugerent, lequel de Philippe de Valois, ou d'Edouard Roy d'Angleterre, devoit être Roy, & pour cela les Etats ne furent par dessus le Roy. Les Rois du même Royaume, nommément depuis Hugues Capet, exclurent ceux qui ne sont pas nez de mariage legitime de la succession de la Couronne; & donc si quelque fils de Roy, mais né de mariage douteux & illégitime, pretend devoir être Roy, ceux à qu'il appartient de connoître de la validité ou nullité des mariages, jugeront s'il est né de mariage legitime, & par accident jugeront s'il doit être Roy; & pour cela ils ne sont pas par dessus le Roy; mais ce seront les loix du Royaume qui seront par dessus le Prince dont le droit à la Royauté est contesté & revoqué en doute: non plus qu'en la Religion Judaïque, où les loix commandoient, que les lépreux fussent séquestrez de la conversation du peuple quand les Sacrificateurs à qui il appartenoit de juger de la lèpre, jugeoient qu'un Roy étoit lépreux, & que delà il s'ensuivoit qu'il fût rejeté & sequestré de la conversation du peuple, ce n'étoient pas les Sacrificateurs qui étoient par dessus le Roy, mais

la loy de l'Etat & de la Religion, qui est par dessus la personne, en laquelle il se trouve empêchement à la Royauté. Il n'y a point de Royauté & n'y en peut avoir, là où il n'y a point de société politique, n'y de vie civile, mais seulement une vie sauvage & bestiale, & fondée sur des loix contraires au droit des gens & de la nature; comme les loix de s'entremanger les uns les autres, & partant Artabalipa ne pouvoit être tenu véritablement Roy, non plus qu'un Capitaine de brigans & de Pyrates.

Sylvestres homines, sacer Interpresque Deorum,

Cadibus & fædo victu deterruit Orpheus.

Rome. On peut dire de la Cour de Rome, ce qu'on disoit des Atheniens, qu'ils perdoient la terre pour gagner la mer, que Rome perd le Ciel pour gagner la terre. Cette trop grande puissance temporelle du Pape le rend odieux aux Princes Chrétiens, & ce n'a pas été un bon conseil pris par Baronius de l'avoir voulu tant défendre. A Rome ils donnent beaucoup aux Prophetes, ils tiennent encore de leurs Ancestres, Tacite le remarque; cela est ordinaire en tous les Etats, ou l'Empire est électif. Ceux-là ont eu un très-grand desavantage en leur naissance, qui sont venus au monde en un autre temps que lors que la Republique Romaine étoit en sa splendeur. Ce n'est pas sans raison que cet Empire de Rome, cette Republique s'est tant augmentée, & qu'elle

s'est tant agrandie, que d'avoir subjugué une grande partie du monde. Ce n'est pas sans mystère non plus, de voir encore durant même que les Empereurs florissoient, la révérence qu'ils portoient à cette ville; il semble que Dieu l'ait ainsi voulu augmenter & la rendre Maîtresse du monde, afin d'y planter le Christianisme, & par ce moyen l'étendre bien au loin. Car si le monde eût été divisé en tant de divers Royaumes, comme il l'étoit avant que les Romains se fussent faits si grands, il eût été bien mal-aisé d'y mettre le Christianisme, pour le moins il ne se fût pas étendu ni dilaté si-tôt, ni si aisément. Il y a un lieu dans Hieremie, *Statuam domum meam super* qui est à dire, fortitude. Les Juifs l'interprètent de Rome, qui ne veut dire autre chose que fortitude. *Æterna urbs*, c'est à dire *Roma* dans Ammian Marcellin; & quand on parloit aux Empereurs, on disoit *Æternitas tua*, c'étoit à cause de Rome. *Roma* ὁ τὸ μὴ ἔοικε μὲν ὀνομαζομένην vocata à Polemone Oratore, teste Galeno & Athenæo.

Ronsard. A Monsieur Pelletier qui lisoit quelque chose en prose de Ronsard, qu'il ne trouvoit pas fort bien, il luy dit, En prose il ne s'est pas étudié, mais lisez les vers, puis ledit Pelletier luy dit, il n'écrit pas si bien en prose que des Portes, il dit, que dites-vous? Vous parlez d'un homme qui faisoit profession d'écrire bien en prose, & qui écrivoit le mieux de son siècle, si plein de douceurs, de fleurs, de délicatesses, de mignardises,

Il étoit maître de la langue. Pelletier dit , s'il avoit été aussi sçavant que Ronsard , ia eût bien mieux écrit , comment , dit-il , n'étoit-il pas sçavant ? Il l'étoit , très-sçavant & plus que Ronsard : il étoit plus sçavant qu'homme de France & de Chrétienté. Ouy donc depuis peu d'années , dit Pelletier , il y a plus de vingt , voire plus de trente ans , qu'il est bien sçavant. Ronsard répondoit à un qui luy disoit qu'il recorrigeât ses œuvres , mon bon amy , il fâche bien à un Pere de couper les bras à ses enfans. Monsieur d'Aire dit au Cardinal , que Ronsard avoit corrigé ses œuvres , & que les corrections ne sembloient pas si bonnes ? il dit , on ne reüssit pas à corriger ses œuvres sur le vieil âge. Ronsard fait bien aux œuvres de longue haleine , vous y trouverez quelquesfois dix ou douze vers qui sont bas , mais après il vous paye de quelque chose d'excellent : quand sa fureur se prend , il est admirable , son esprit s'élève dans les nuës : Nous n'avons point eu de Poëte vraiment Poëte que luy ; que ses Saisons sont bien faites ! que la description de la lyre à Beraud est admirable ! que le discours au Ministre est excellent ! Ronsard , à mon avis , étoit l'homme qui avoit le plus beau genie que Poëte ait jamais eû , je dis de Virgile & d'Homere. Il y a cela , que les autres sont venus en une langue faite , & luy est venu lors que la langue étoit à faire , car c'est luy qui l'a mise hors d'enfance , auparavant c'étoit une pauvre chose que nôtre

langue. Ronfard est admirable en beaucoup d'endroits , & se sert si bien des fables , il les agence si bien , qu'il semble qu'elles soient à luy , & il y met toujours une queue du sien , qui n'en doit point au reste ; c'est un esprit vraiment poétique , prenez de luy quelque poëme que ce soit , il paye toujours son lecteur : il n'est pas ainsi des autres , car le plus souvent ils ne vous donnent que des paroles , là où quand sa verve le prend , il se guinde en haut , vous porte jusques dans les nuës , & vous fait voir mille belles choses. Tous les himnes sont beaux , celui de l'éternité admirable , ceux des saisons merveilleux , il ne faut pas s'étonner s'il n'a pas réussi aux amours , aux sonnets , & aux petits vers , son esprit n'étoit porté qu'à représenter des guerres , des sieges de ville , des combats ; si j'avois pris une quantité de pieces de Ronfard , & que je les eusse corrigées , je les rendrois parfaites , en y ôtant quelques rudesses , lesquelles luy sont à pardonner , les grands esprits ne se peuvent assujettir à ces petites choses , qui sont tant au dessous de leur imagination , les sonnets ne sont pas bien excellents , il faut que le sonnet conclue subtilement , & qu'il paye son hôte , il y a du Lyrique. Ce n'étoit pas son fait que des Sonnets , son esprit alloit plus haut , ceux qui sont venus après luy s'y sont plus adonnez , & ont mieux réussi aux choses d'amour que luy. Ceux qui se donnent à cette poësie , il faut qu'ils ayent été enseignez auparavant par d'autres , ils ne peuvent pas venir

des premiers en une langue, comme Ronfard. Il faut que pour trouver des mignardises en une langue, elle ait déjà été embellie: Monsieur de Tiron étoit fort propre pour cela, il avoit aussi fait une chose qui l'y avoit grandement aidé, c'est qu'il s'étoit formé sur les Italiens, qui sont merveilleusement mignards aux choses d'amour, pour ce que leur langue y convient mieux: aussi en écrivent-ils mieux que nous: leur langue est toute entière en diminutifs, qui luy fient merveilleusement bien, & qui la rendent mignarde; la nôtre n'en a point, & ils n'y ont point de grace.

Rossignol. Tam pertinax in tam parvo corpore spiritus.

S.

Sacerdotes in Ecclesia vocati propriè soli Episcopi & presbyteri. Aug. de Civ. Dei lib. 20. c. 10.

Sacramentum du temps de Tertullien ne signifioit point encore les misteres de l'Eglise que nous appellons Sacremens, il signifioit un serment sacré.

Sacre des Rois. Hùës Capet & ses quatre premiers successeurs firent sacrer leurs enfans de leur vivant, & leur firent faire serment à leurs peuples de maintenir la Religion Catholique, afin de recevoir reciproquement de leurs peuples le serment de fidelité, & cette stipulation étoit estimée si necessaire, que les Rois anciennement ne contoient

leur regne que du jour de leur Sacre, & non de leur succession, ce qui néanmoins a été changé depuis, de peur que s'il arrivoit des retardemens & empêchemens de pouvoir si-tôt être procédé au Sacre, & de faire les assemblées occôûtumées pour cét éfet, l'autorité Royale ne demeurât sans pouvoir donner ordre aux necessitez urgentes de l'E-tat, d'autant que l'on a crû que les peuples étoient presûmez avoir fait le serment à leurs Roix en la personne de leurs devanciers, & les Roix avoir fait tout de même le serment à leurs peuples en la personne de leurs prédecesseurs.

Salis fœdus, id est perpetuum; refer ad sal Baptismi; ut & ista, sale sue sapientia Christus verus Elias aquas steriles & mortiferas condixit & fecit esse vitales. Hieronymus præfatione in Oseam.

Salut. Il n'y a point d'autre raison de la salvation des hommes que la bonté, la miséricorde de Dieu; & il n'y a point d'autre raison de la damnation des hommes, que la faute & le peché des hommes, car Dieu a donné à chacun de nous le moyen de se sauver.

Sang. Comme la défense du sang aux Israëlites étoit une prohibition figurée, qui signifioit, qu'ils devoient s'abstenir de vivre du sang & de la mort d'autrui, ainsi le précepte de boire le sang de notre Seigneur, est un commandement portant sa figure avec luy, qui est, qu'en bûvant réellement & corporellement son sang, nous sommes instruits

par l'usage de ce mystere , que nous devons recevoir & reconnoître nôtre vraye vie , qui est la vie éternelle , de son sang , & vivre de son sang & de sa mort , & pourtant saint Augustin oppose la défense de manger ou boire du sang en l'ancienne loy , au commandement de boire le sang du fils de l'homme en la nouvelle.

Sardique. Au Concile de Sardique Osius préfida , où il y avoit trois cens tant d'Evêques. Les trois cens Evêques condamnerent Donat , & souscrivirent à l'absolution d'Athanasie. Les autres se retirerent en une petite ville appelée Philippopolis , & là firent un Concile , qu'ils appellerent de Sardique , par lequel ils recevoient Donat à leur communion , & condamnerent Athanasie. Les Donatistes firent tout ce qu'ils pûrent , pour soustraire le vray Concile de Sardique qui étoit en Afrique , & de fait les Exemplaires en furent tous perdus , & supposèrent au lieu le faux Concile , de façon qu'au Concile de Carthage , lors qu'il fut question d'avoir les Canons de Sardique , pour le regard des appellations , Gratus Archevêque de Carthage , qui avoit été au vray Concile , dit qu'il se souvenoit qu'il avoit été fait un Canon sur ce sujet au Concile de Sardique , on apporta le faux Concile , & les Peres reconnurent la fausseté des Donatistes , car ils sçavoient bien , qu'ils avoient absous Athanasie , & néanmoins par ce Concile il étoit condamné. Le Concile de Sardique étoit

reçû en Orient, autrement il n'eût pas été allegué par Innocent. Le Concile de Sardique étoit universel comme celui de Nicée, & est compris sous le Concile de Nicée; Justinien l'appelle œcumenique, & néanmoins quand il conte les Conciles Oecumeniques, il n'en conte que quatre. Il falloit donc que de ces deux Conciles il n'en fît qu'un, autrement il devoit avoir dit cinq.

Sarrasins. Ce mot selon le vieux style François signifie toute sorte d'infideles, comme le mot *Franc* en Orient signifie toute sorte de Chrétiens Latins: au moyen dequoy le mot de Sarazin pris, selon le sens auquel le prend Nicolle Gilles, peut signifier tant les Perses & Sarrasins naturels, leurs voisins, qui faisoient la guerre en Asie contre l'Empereur Justinien, que les Bulgares & Huns, depuis appelez Hongres, qui luy faisoient la guerre en Europe, & que les Maures ou Maurusiens, qui luy faisoient la guerre en Afrique, & étoient tous selon le style de Nicole Gilles, Sarrasins, c'est à dire, Payens & infideles. Macedonien, c'est à dire étranger. Sous l'Empereur Maurice Naaman Duc des Sarrasins, courut & ravagea partie des provinces de l'Empire Romain, & ses soldats ayant pris un jeune homme Tirien, le voulurent mener à leur Pontife, pour l'offrir en sacrifice. Les Sarrasins n'étoient pas un seul peuple, & ne constituoient pas un seul Etat, mais c'étoient plusieurs grandes nations épandues par forme de déluges & mon-

Inondations de peuples, en diverses provinces & regions, & qui avoient plusieurs Rois & plusieurs Seigneuries. Qu'ainsi soit, il y avoit des Sarrafins au confins de l'Egypte & d'Ethiopie, qui étoient sujets les uns du Roy d'Ethiopie, les autres du Roy des Homérites, d'où vient qu'Archias Roy d'Ethiopie promit à l'Empereur Justin, de luy envoyer une levée de Sarrafins, pour faire la guerre au Roy de Perse. Il y avoit des Sarrafins aux confins de la Phénicie, dont un nommé Abharabus étoit Roy, qui donna son pays à l'Empereur Justinien. Il y avoit des Sarrafins en Arabie, qui étoit le lieu naturel de leur origine; dont les uns étoient sujets à l'Empire Romain, & les autres confederez, partie à l'Empire Romain, & partie au Roy de Perse. Il y avoit des Sarrafins de là l'Euphrate, qui étoient en grand nombre, & avoient plusieurs Rois; dont est qu'Ammian Marcellin dit, que quand l'Empereur Julien fut venu aux confins de l'Empire des Perses, les Roitelets des Sarrafins le vinrent trouver. Sarrafins anthropophages, Procope.

Saül, après la sentence de deposition, qui luy fut prononcée par Samuël, demeura bien Roy de fait, mais non de droit. L'onction de David par Samuël, fut non une simple onction prophetique, mais une onction historique. Saül ne regna que deux ans Roy légitime sur Israël, c'est à dire depuis son onction jusques à la sentence de Samuël, ou jusques à l'onction de David. A a

Savoie. Monsieur de Savoie est un Prince fort liberal d'abord, mais il se lasse incontinent.

La Scala santa, qui est à Rome, n'a point été apportée par miracle, il n'y a pas un Catholique qui le die, & Casaubon & les autres ne s'en doivent pas mocquer; elle y a été apportée comme beaucoup d'autres reliques. Il n'y a pas eu plus de peine d'apporter *la Scala santa* de Syrie, que d'apporter des Pyramides d'Egypte.

Jules Scaliger. A Monsieur de Rennes, qui luy parloit de quelques erreurs de Cardan, il dit; il n'y a point de doute que Cardan a fait de grandes fautes; mais croyez que celui qui luy a répondu, & qui est en grand vogue, a fait de grandes fautes, & a écrit des choses si frivoles & si legeres. Entr'autres je m'étonne d'une chose qu'il dit, lors qu'il traite des fontaines, où il met une figure d'un sceau. C'est là chose la plus ridicule du monde; mais il écrit si bien qu'il trompe tout le monde. Il semble aussi qu'il se moque quand il dit, l'huile fuit le feu; comme *valentiorum adversarium*; & dit que si on met de l'huile sur une table & du feu auprès, que l'huile fuit le feu; & il ne voit pas que c'est l'huile qui se rarefie & se consume. Entre les premiers hommes de notre nation il faut mettre Joseph Scaliger, encore qu'il ne soit si excellent que son Pere, qui étoit un grand personnage; dont je m'étonne, luy qui a étudié si tard & porté les armes. Il écrivoit

merveilleusement bien. Luy parlant de Jules Scaliger & des Apophtegmes que son fils a fait imprimer avec le livret, *Fabula Rurdonum*, & apportant le jugement qu'il fait de Virgile, que c'étoit *ultimus conatus Musarum*; il dit, Beze use quasi de cette phrase, quand il parle des Jesuites, car il dit que cet Ordre est *ultimus Sathana anhelansis crepitus*. Jules Scaliger étoit un grand personnage, & quoy qu'il die qu'il ait fait en deux mois, son livre contre Cardan, je crois néanmoins qu'il le fit en même temps qu'il étudioit en Philosophie. Il avoit plus d'esprit que d'étude; tout le contraire de son fils, qui avoit plus d'étude & de travail que d'esprit. Le Pere mourut Catholique, & avoit fait instruire au commencement les enfans en la Religion Catholique; il avoit fait ses études en Italie; J'ay vû une impression de *Scotus* d'Italie, où au devant il y a des vers de Jul. Scaliger; il avoit un très-beau style entre celui de Cicéron & de Sénèque. En son livre contre Cardan il y a de belles observations; quelquesfois aussi il s'en trouve qui sont bien legeres, mais il les revêt de si belles paroles, qu'elles passent. Joseph Scaliger étoit excellent homme aux langues, mais en Theologie il se trompe bien lourdement. Au livre qu'il a fait contre Serarius il se trompe fort sur le fait des Donatistes.

Schisme. Ils disent que nous sommes à la veille d'en voir un en France, ils ne seront

point Schismatiques , ils seront heretiques ; car ils n'ont point d'Evêques , ils n'ont point de Chef , ny de Mission.

Scissura pallii Samuelis , figura scissuræ Regni Saul.

Scolastiques. Entr'eux tous : il n'y en a pas un qui ait lû des Peres , que S. Thomas & le Maître des sentences. Durandus n'en avoit lû aucun , car le plus souvent ce qu'il citera d'aucun d'eux , se trouvera d'un autre. Les plus grands Scolastiques ne sont pas ceux qui réussissent le mieux en conferences , & il s'est vû des Docteurs de Sorbonne arrêter en des choses legeres ; cela vient de ce qu'en l'Ecole ils s'arrêterent le plus souvent sur des questions non controversées , comme de la Trinité ; & ils s'y amusent tellement , qu'ils laissent les plus nécessaires choses , qu'on a besoin de sçavoir pour rembarquer les heretiques. On peut dire d'un Scolastique qui a été long-temps sur les bancs , qu'il est en chemin d'apprendre quelque chose , néanmoins ils pensent quand ils ont le bonnet de Docteur , être de grands personnages : C'est une chose assez inutile que la Scholastique , & l'Evêque de Beauvais luy disant , qu'il n'y connoissoit rien , il dit , pour moy j'y entends quelque chose , & si j'avois oublié ce que j'y sçay , je penserois n'avoir pas fait grand'perte. On peut en six mois être bon Scolastique ; mais pour sçavoir la Theologie des Peres , il y faut de longues années , ce n'est pas un ouvrage de peu d'ha-

seine ; ceux qui se mettent à la Scolastique, sont comme ceux qui apprennent à décliner par regles , quand ils viennent à posséder la langue , ils oublient leurs regles ; tout de même en est-il de ceux qui étudient en Scolastique ; quand ils viennent à la Theologie des Peres , ils oublient leur Scolastique , parce qu'elle sert fort peu à cette étude. Il est besoin de sçavoir de la Scolastique , pour se demêler quelquesfois des surprises que nos adversaires nous peuvent faire ; mais qui n'auroit aussi que cela , ce seroit une pauvre chose. J'ay plus sçû de toutes ces matieres au bout du doit , que tous ces Suarez & les Cours de Conimbre n'en ont écrit, & n'en écriront d'icy à je ne sçay combien d'années, mais je fais fort peu de cas de cela. Aux Ecoles ordinaires de Scolastique ils laissent ordinairement la solidité , pour embrasser la subtilité , qui est une grande faute ; pourvû qu'ils ayent quelques argumens , qui éblouissent , ils ne se soucient d'autre chose.

Seneca. On a crû qu'il étoit Chrétien , & que saint Paul & luy , avoient eu quelque familiarité , mais il n'y a guere d'apparence. Les Epîtres qu'on dit être de saint Paul à luy , & de luy à saint Paul , sont fausses ; on dit qu'en mourant il dit , *sanguinem hunc aqua mixtum voveo Jovi Liberatori.* Quelques-uns ont voulu inferer delà , qu'il étoit Chrétien , & que par ce *Jupiter Liberator* , il avoit voulu entendre Jesus-Christ. Il n'y a

point de doute que Seneque , & quelques autres Anciens , ont eu generalement quelques sentimens de la Divinité ; & quelques-uns ont voulu croire , que les félicité temporelles que telles gens ont eues entre les Payens , ils les ont eues de Dieu en cette consideration.

Monsieur de Senecey. Il y a une harangue de luy qui est fort bien faite , & qui est une des bonnes pieces du temps ; c'étoit un bon esprit ; son fils a si bonne façon , il a la Physionomie d'un homme fort doux , & qui neanmoins a de la finesse & de la vertu.

Sens. Le lieu de S. Bernard sert d'un bon titre pour la primatie de Sens. L'Archevêque de Sens la perdit contre l'Archevêque de Lyon qui étoit de la maison de Bourbon , contre lequel l'Archevêque de Sens ne voulut pas debatre , à cause qu'il étoit la Créature.

Les Septante. Monsieur Dole luy disoit , qu'ils étoient bien differens de l'Hebreu ; il est vray dit-il , mais toute la difference ne vient qu'à cause des points , & en changeant les points il seroit aisé de faire l'Hebreu semblable au Grec ; & puis les 70. sont autorisez par Jesus-Christ & par les Apôtres.

Sepulchra eorum qui sanctè vixerunt , colenda & adoranda. Plato , in Theod. de curand. Græc. aff. l. 8.

Le Cardinal Seraphin étoit un galand personnage , jovial , qui croyoit fort aux propheties & aux devins. Un jour il faisoit un

fort plaisant conte, qu'étant jeune écolier à Boulogne, il luy sembloit en dormant, que quelqu'un l'éveilla, & luy dit qu'il écoutât & contât combien de coups fraperoit une cloche qu'il entendoit sonner, & qu'il vivroit autant d'années qu'elle fraperoit de coups, Luy s'éveilla & conta, ce dit-il, 84. coups; mais il faut tout dire, ce disoit-il, elle en avoit déjà bien sonné avant que je m'éveillasse; il contoit cette vision fort plaisamment.

Serpens. Il y en a qui disent, qu'il est absurde de dire, que les Serpens ne font point de mal à Malthe, à cause de saint Paul, & ils veulent attribuer cette vertu à l'Isle, & disent que les Anciens n'en ont point parlé. Mais je leur répons, que les anciens sçavoient bien ce que c'étoit que Malthe, & que de-là ils faisoient venir *canes Melitenses*, *vestes Melitenses*, & *rosas Melitenses*; & que si l'Isle eût eu cette propriété de n'avoir point les serpens, ils l'eussent remarqué aussi bien qu'en d'autres lieux, qui ne sont gueres plus considérables que Malthe, & qui étoient beaucoup plus éloignés d'eux; comme ils ont remarqué cette propriété aux Isles de Grenezé, qui sont proches de France & d'Angleterre, & qui étoient plus éloignées d'eux; il n'y point de doute, que si c'eût été une propriété attachée à l'Isle, les Payens & tant d'ennemis de la Religion, n'eussent pas oublié de le leur reprocher, comme Porphyre & les autres. Le Serpent est bien appliqué pour désigner symboliquement la fraude;

car comme il ne tourne jamais la tête droit ou il veut aller , ainsi la fraude ne declare jamais son intention de premier front.

De Serres étoit Catholique Romain. Je luy ay vû faire son abjuration entre les mains du Legat le Cardinal de Florence ; mais il ne fit pas sa déclaration , parce que l'on esperoit qu'il feroit quelque profit parmi ceux de la Religion. En ce temps Monsieur de Sancy se convertit , & fut cause qu'il se hâtât , & qu'il se déclarât , & luy dit , Monsieur , si j'avois ma famille & tout mon bien icy , je n'arrêteroie pas à me déclarer.

Le Cardinal *Sforza* , qui ne croid pas la puissance du Pape comme beaucoup d'autres choses , me disoit qu'elle est bien aisée à prouver à Rome.

Significare bien souvent dans les Peres ne veut pas dire signifier ; mais appeller ; comme dans Saint Ambroise , *Corpus Christi significabatur , id est appellabatur* ; j'en ay une infinité d'exemples des Peres.

Silences. On n'est pastoujours reçu à argumenter du Silence , & de la tolerance des siecles precedens contre les témoignages & les exemples des siecles posterieurs.

Sinister locus in sacris litteris dignior dextro ; Baron. Epit. Ann an. 325. 17. § 18.

Sitio quid est nisi desidero fidem tuam ? August. homil. 23.

Sixte V. fut fait Pape par le Cardinal d'Este qui pensoit en ce faisant , devoir tout gouverner ; & avoit tiré de *Sixte* une promesse , à la charge

charge qu'il fût du party des François. Cette promesse fut trouvée après la mort du Cardinal d'Este dans ses papiers ; Ce qui m'a été dit par le Cardinal Camerin, qui étoit des siens. C'est ce qui occasionna les Espagnols à luy vouloir tant de mal, jusques à delibérer de le déposer ; ce qui fit aussi résoudre le Pape d'excommunier le Roy d'Espagne. Cette affaire-là le travailla de telle façon, & il la prit tellement à cœur, comme une chose qui étoit de grand poids, qu'il en devint malade & en mourut. Les Espagnols faisoient alors courir le bruit à Rome, qu'il étoit mort pour avoir trop bû du *Lachryma*. Je crois bien que cela y servit ; parce que lors qu'il étoit malade, il faisoit grand chaud, & dans sa grande soif, il buvoit de ce *Lachryma*. Monsieur de la Boderie dit sur ce propos, qu'il se souvenoit qu'étant à Rome au Conclave, on le menoit quelquesfois faire collation dans les Palais de saint Pierre ; & celuy qui le menoit, qui étoit un bon vieillard, qui gauffoit, disoit, *Andianno a provare quod coltello ch'è ammazzo Papa Sixto*. Le Cardinal d'Este après que Sixte fut fait Pape, luy demandant tout plein de graces, ne se pût tenir de luy dire, *Padre santo, je v'ho fatto Papa*. Sixte luy répondit *Lasciatemi dunque esser Papa*.

Socinus qui est aujourd'huy en Pologne, & est celuy qui a écrit pour défendre les Ariens d'aujourd'huy, dit que c'est le moyen pour s'accorder avec les Mahometans, &

B b

pour concilier ces deux Religions. Car les Mahometans disent que Christ est un grand Prophete, aussi bien que ces Arriens d'aujourd'huy, qui ôtent à Jesus-Christ la Divinité; ainsi le Calvinisme tombera enfin en Turcisme, de Luther est venu Calvin, de Calvin ces Arriens, qui veulent accorder le Christianisme avec le Mahometisme.

Socrate étoit Novatien & ennemy particulier du Pape; nous n'avons point d'Historien ancien Catholique; Nicéphore le dit exprés. Socrate heretique de l'herésie des Novatiens, par tout recusable au fait du Celibat, où il suppose l'histoire de Paphnucos; recusable encore pour le regard du Canon indifferant pour la celebration de la Pâque.

*Σοφῶς. Acclamatio olim decentibus, inde Mar-
tialis, grande Sophos.*

Sainte Sophie. Pendant que j'étois à Rome la premiere fois, l'Ambassadeur de Venise qui y étoit alors, appelé Contarin, me dit que le temple de Sainte Sophie de Constantinople est plus beau que le temple de Saint Pierre de Rome. Le Pere Canillac Jesuite le trouve aussi plus beau. Procope au livre qu'il a fait des bâtimens de Justinien, en fait une description qui est magnifique, & il y a encore dedans des Mosaïques, qui sont du temps de Justinien.

Sophistes. Leurs argumens, dit un ancien, sont comme les Ecrevisses, où il y a beaucoup à éplucher, & peu à prendre,

De Spina étoit quelque peu poly, mais il ne

ſçavoit pas beaucoup en la Theologie, & il ſe voulut convertir ſur la fin ; mais il ne le laiſſerent pas ſortir & l'assiégerent toujours.

Suber à Ἐκπτις ⊙. Pindare. vide *Lambinum in illud Horatii, adversis rerum immerſabilis undis.*

Succession. Tous les Sacrificateurs étoient ſucceſſeurs d'Aaron ; ils avoient donc tous les privileges d'Aaron avec autant d'avantage que le ſouverain Sacrificateur , tant les Princes des Sacrificateurs , qui commandoient aux 24. ordres, que les ſimples Sacrificateurs. Belle concluſion. Les Prêtres de même ſont tous ſucceſſeurs de Saint Pierre , mais chacun ſelon ſa meſure , & non avec la même plénitude de ſon autorité. Car il y a ſucceſſion de derivation , & ſucceſſion de representation. Tous les enfans ſont bien ſucceſſeurs du Pere en la premiere ſorte , mais l'aîné ſeul en la deuxième ; tous les rameaux ſont bien continus avec la racine , mais collateralement & derivative-ment : la ſeule tige directement & repreſentativement ; la ſucceſſion ne fait pas pour la probité , mais pour l'Autorité. L'eſtre fils d'Ezechias , n'a pas donné à Manſſé d'être bon Roy comme luy ; mais bien d'être Roy comme luy. Et encore qu'avec cette condition il ne laiſſât pas de pouvoir être Tyran, quand à l'exercice depravé de ſon autorité, néanmoins ſans cette condition, il ne pouvoir être ſinon Tyran & uſurpateur ; laquelle tyrannie eſt d'autant plus inſupportable que l'autre, qu'il eſt permis même par les

loix , aux particuliers de tuer ceux qui sont tyrans de cette sorte.

Sudare. Ideo toto corpore sudavit Christus, quia in corpore suo, id est, in Ecclesia sua Martyrum sanguinem effudit. Aug. in Psal 93.

Sujets. Il y a deux rœuds par lesquels ils sont obligez d'obeïr à leur Prince ; l'un politique , qui a pour but la paix & la felicité de la vie temporelle , & contre l'infraction duquel sont instituées les peines temporelles, qui est celuy dont parle Saint Paul , *non seulement quant à l'ire* ; l'autre Religieux & Ecclesiastique , à sçavoir celuy d'obeïssance, que les Chrétiens doivent à leurs Princes, non pour le simple respect des loix & peines temporelles , mais pour le respect de Dieu, pour la consideration des peines & récompenses éternelles, qui est celuy que le même Saint Paul appelle, *pour la conscience.* Quand Saint Pierre écrit , *soyez sujets à toute creature* , le mot de *creature* se prend là pour Magistrat ou autre personne constituée en supériorité, parce que ce sont les Magistrats qui propriè *creari dicuntur*. Le precepte de Saint Paul, qui commande d'obeïr aux Empereurs qui de son temps étoient Payens , semble ne devoir avoir lieu que pour les Empereurs, dont la domination avoit été instituée avant le Christianisme , & ne lier pas aujourd'huy les Chrétiens qui vivent sous l'Empire du Turc : d'où vient que les paroles de S. Paul touchant les Empereurs qui n'avoient jamais été Chrétiens , n'inferent aucune

conséquence nécessaire pour des Princes & Souverains qui ayant crû en Christ, se sont revoltez contre luy. * Saint Thomas met cette difference entre les dominations instituées avant le Christianisme & celles qui ont été instituées depuis, qu'aux premières il est licite d'obeïr à des Princes infideles; mais que dans les autres il est illicite d'être d'autres Seigneurs que des Chrétiens & fideles. Clovis étoit Roy premier que d'être Chrétien & ayant son Sacre; & partant se rendant Chrétien, il n'avoit pas besoin que ses sujets luy fissent de nouveau serment, ni luy à eux. Mais cela n'avoit pas lieu pour Pepin, ni Huë Capet, Chefs des deux dernières races: Car Pepin n'étoit pas Roy avant que d'avoir fait & reçu le serment de son peuple; ni Huë Capet n'étoit pas Roy legitime, mais seulement usurpateur, jusques à ce que les François y eussent prêté leur consentement & luy eussent fait le serment de fidelité. Or qui doute, que quand Pepin fut élu Roy des François, ce ne fût à condition d'être Chrétien & Catholique, puis qu'outre la distinction de S. Thomas, c'étoit en faveur de la défense que luy & son Pere avoient faite de la Religion Chrétienne contre les infideles, qu'on l'éliisoit, & que l'une des principales causes qu'on apportoit pour déposer Chilpe-

B b 3

* Monsieur Sacrau n'a pu s'empêcher de mettre à côté de cet article; Maxime horrible! par laquelle est permis aux Chrétiens vivans sous des Princes infideles, de se rebeller contre eux.

ric , c'est qu'il étoit incapable à cause de son incensément , de défendre la Religion Chrétienne contre les infidèles. Si Clovis & les autres Rois après s'être faits Chrétiens étoient de pire condition que quand ils étoient Payens , parce qu'ils ne pouvoient retourner au Paganisme sans perdre non seulement la vie éternelle , mais même le droit du regne temporel , il faudroit dire que tous les infidèles qui se font Chrétiens , seroient de pire condition qu'auparavant : Car avant que de se faire Chrétiens , ils pouvoient répudier leurs femmes , & en prendre d'autres , ils pouvoient même avoir plusieurs femmes , & outre cela des Concubines encore , là où depuis qu'ils sont Chrétiens , ils ne le peuvent plus ; & s'ils veulent retourner à leurs anciennes coutumes , ils sont punis par les loix tant spirituelles que temporelles. Il y a cette différence entre l'Etat des peuples Chrétiens avant qu'ils fussent acquis au Regne temporel de Christ , lequel il exerce par ses Lieutenans qui sont les Rois , & l'Etat des mêmes peuples Chrétiens depuis qu'ils ont été acquis au Tribunal spirituel de Jesus-Christ lequel il exerce par le ministère de ses Officiers & Vicaires spirituels qui sont les Evêques & Pasteurs , c'est que durant le premier temps ils étoient obligez en conscience, d'obéir aux Empereurs Payens, & ne se pouvoient revolter contre eux ; mais que durant le second temps cette obligation de conscience cesse , & qu'ils peuvent légiti-

niement, quand l'occasion s'en présente, secouer le joug de leur servitude ; & partant encore que le précepte de Saint Pierre & de Saint Paul soit perpétuel, néanmoins la condition qui étoit de leur temps ; à sçavoir que les infidèles puissent être vrais & légitimes Rois, n'étoit pas perpétuelle.

Stracan. Il me dit un jour parlant de Monsieur Stracan, que c'est le plus honnête Ecossois qu'il ait jamais vû, & qu'il falloit luy faire avoir une place entre ceux qui doivent discourir devant le Roy.

Stiles. Je puis juger des Stiles, parce que j'ay employé 45 ans entiers à fueilleter tous les bons Auteurs Latins, Grecs & Italiens ; j'ay été 15. ans entiers, que j'avois toujours dans ma poche un *Orator* de Cicéron. C'est le plus méchant stile du monde que celui de Tacite, & est le moindre de tous ceux qui ont écrit l'histoire. Tout son stile consiste en 4 ou 5 choses, en Anthitheses, en reticences : une page de *Quinte Curce* vaut mieux que 30 de Tacite ; j'en puis juger, car je l'ay autant manié qu'un homme de France, j'en ay-là dedans un, montrant la Bibliothèque, où il n'y a ligne que je n'aye marquée. J'ay été 3 ans entiers, que j'avois un Tacite dans ma poche : jamais il ne fera un bon homme d'état, il fera bien un bon courtisan, & luy apprendra les ruses de la Cour. Je n'ay jamais vû homme de jugement qui louât Tacite ; les Italiens qui entre toutes les Nations sont les plus judicieux, n'en

font point d'état. Il n'y a rien si aisé à imiter que le style de Tacite, & ceux qui s'y amusent, s'en lassent incontinent. Je me souviens que Monsieur de Belesbat votre Pere, l'imitoit fort bien & avec grande felicité. (Il disoit cela à Monsieur de Belesbat Conseiller au grand Conseil, qui louoit Tacite & Seneque ; ce qui fut cause qu'il se mit sur le discours que j'ay écrit cy-devant, & dit sur ce propos de l'éloquencée, des choses admirables)

Quintus Curce est le premier de la Latinité, si poli, si terse ; & est admirable, qu'en ses subtilitez il est facile, clair, & intelligible. Je mets Florus le plus haut après luy ; c'est toute fleur, il est si élégant. Monsieur de Tyron, qui étoit un grand homme pour juger des styles mettoit Q. Curce au premier rang. Les choses qui consistent en demonstration, il faut les écrire en stile propre sans métaphore, comme la Medecine, la Theologie & l'Histoire. L'Orateur peut user d'ornemens & de fleurs. Tout homme qui a à parler en public, doit surmonter l'attente des Auditeurs ; ou bien il ne fait rien qui vaille. Les anciens mots employez avec jugement donnent quelquefois de la dignité & de la majesté au stile ; *grandiorem reddunt orationem*, comme parle Cicéron. Le jugement & l'invention en matiere d'écrire, ont leurs tems & leurs fonctions totalement diverses & separées ; car le jugement vient de la froideur, l'invention de la chaleur ; le jugement consiste à retrancher, l'invention à ajouter, le

Jugement porte l'esprit de la circonference au centre, l'invention du centre à la circonference.

Subtilité. Il y a des choses qui par trop de subtilité perdent leur force. *Seneca.*

Suarez est le plus ignorant homme en Antiquité qu'il est possible ; les Jésuites de Turin n'apportèrent un livre qu'il avoit fait, dequoy ils faisoient un grand cas, je leur montray tant de passages, si impertinemment, sottement & ignoramment tirez que rien plus, & falsifiez aussi. Le P. Coeffeau dit que l'on le tenoit pour le plus excellent Metaphysicien de tous les Docteurs. Il répondit, mais le plus souvent ce n'est que Sophisterie. Celuy d'entre tous les Scolastiques ; qui a écrit le plus mal de l'Eucharistie, c'est Suarez.

Suburbicaria. Le Canon du Concile de Nicée, où il y a *Suburbicarias*, ne fait rien contre le Pape, car il est de la version de Ruffin, qui avoit été excommunié par le Pape Anastase, & le Grec ne le dit point.

Monsieur de Sully. Sa richesse & son avancement consiste en dons du Roy, fort grands, en presens qui luy ont été faits par les partisans, & en pensions que le Roy luy donnoit ; car il avoit d'état pour toutes les charges 200 mille francs, desquelles il a épargné la plus grand' part depuis qu'il est aux finances, & ne se trouvera point qu'il soit enrichy des deniers de l'Epargne ; il n'a point 40. mille francs de rente, il n'en con-

fesse que 25. Je laisse le revenu qu'il a en Benefices, car il a 50. mille francs de rente. Il y a 6. mois, qu'il a dit à la Reyne, qu'il étoit impossible qu'il demeurât aux Finances, si elle ne le maintenoit contre tous, car il ne peut résister aux querelles de tous les Grands qui luy viennent demander, si elle ne l'avouë, autrement tous les jours se feront mille querelles & mille prise avec les uns & les autres, pour vouloir remédier aux profusions, qui se font. Quoy qu'on fasse en ôtant Monsieur de Sully, il est impossible que les finances soient maniées si ce n'est par un Conseil; car si l'on y met un petit compagnon, il ne pourra résister aux bravades de tant de Grands; si l'on y met un Grand ou un Prince, il sera suspect; il faut donc que ce soit un Conseil des finances, qui apportera mille inconveniens à cause du temps qu'on apporte ordinairement à tous les Conseils & aux résolutions. L'Etat de cette année seulement ils ne le sçauroient faire sans luy; il faut qu'ils trouvent je ne sçay combien de millions de fonds, pour payer les nouvelles pensions; où est-ce qu'ils trouveront cela? Si on va retrancher les pensions que donnoit le Roy, qui sont des pensions bien employées (car le feu Roy ne jettoit pas le lard aux chiens) il faut mécontenter une infinité de gens nécessaires, qui sont ceux à qui le feu Roy donnoit. D'autre côté si l'on veut casser les nouvelles, ce sera encore pis, si bien qu'ils seront bien empê-

chez. Monsieur de Sully avoit mis dans les coffres du Roy, 20 millions de livres d'extraordinaires, & depuis la mort du Roy on en a dépensé 10. millions. La Reyne en donnant des pensions ordinaires sous prétexte d'empêcher qu'on ne nuisit à son fils, a donné moyen à plusieurs de luy nuire, car sans les pensions extraordinaires ils n'auroient pas moyen d'être suivis. Monsieur de Sully a une lettre que le feu Roy luy écrivit au commencement qu'il se mit aux affaires, & le conjura de s'y mettre & de le mettre hors de peine; qu'il avoit mille gens sur les bras qui luy demandoient, & son pourpoint percé au coude. Monsieur de Sully a acquitté le Roy de 100. millions, & dégagé le Domaine, ou mis en état de le dégager pour 30 millions, & laissé 20 millions. Quand il parle au Conseil, il semble que ce soit un pédagogue, tous les autres se taisent; il a une patente du Roy, par laquelle il luy défendoit de dépenser l'argent de la Bastille, que pour faire la guerre à ses ennemis.

Surius Il y a un certain *Laurentius Surius*, qui revoque en doute *Liberatus*, & la loi *inter claras* approuvée par *Alciat* & par *Cujas*, qui dit qu'elle est dans les Basiliques. *Liberatus* aussi en parle & la confirme au 2. tome des Conciles p. 801. Mais *Surius* se trompe & est une grande bête; car ce *Liberatus* est un bon auteur, il le rejette sur ce qu'il drapé le Pape *Vigilius*; mais il est si ignorant, qu'il

ne voit pas qu'alors Vigilius étoit herétique & Anti-Pape. Cette *loy inter clares*, est pour l'union des Eglises, que Justin & Justinien se sont efforcez de remettre contre les efforts, qui avoient été faits au contraire par les Empereurs Zenon & Anastasins.

Æneas Sylvius écrivit en faveur du Concile de Basle ; mais il le fit étant fort jeune & nouveau écolier revenant de Suisse.

Symbole. C'est une folie de dire, que chaque Apôtre a fait son article du Symbole. Il y avoit dans l'Eglise une Confession de foy autre que le Symbole de Nicée, & avant même ce Concile, laquelle fai'oit mention de l'article de la Resurrection des morts, qui ne fut point mis au Symbole de Nicée ; mais depuis au Symbole du Concile de Constantinople, lequel il y a apparence qu'il a été fait des articles de cette ancienne Confession de foy, & de ceux du Symbole de Nicée, & par ce moyen on pourroit donner explication au lieu de S. Ephrem, qui dit que l'Eglise ancienne a crû la Resurrection des morts ; entendant la confession de foy de l'Eglise avant le Concile de Nicée ; car autrement ce lieu ne se pourroit pas entendre, S. Ephrem ayant été avant le Concile de Constantinople, lequel fait le premier mention de la Resurrection des morts. Les Grecs se sont séparés d'avec nous, parce qu'ils disent que nous avons ajouté au Symbole, contre ce qui avoit été défendu par le Concile de Chalcedoine, que l'on n'ajoutât

point une autre doctrine ; ce mot , *aliā doctrinā* , c'est à dire , doctrine contraire. Le Concile de Constantinople ne fit-il pas une autre doctrine ? mais elle n'étoit pas contraire.

Synodus plenaria ne veut pas toujours dire *universalis Synodus* , mais quelquefois le Synode d'Afrique. Quelquefois *major Synodus* , ne veut pas dire , *major multitudine Episcoporum* , mais *major autoritate*.

T

TErmes differens selon les sciences. Ceux-là sont des Pédans , qui nous veulent contraindre d'expliquer les mots au même sens , qu'ils sont entendus dans Xenophon & Herodote ; parce que selon les arts & les sciences diverses , la signification des mots varie nécessairement ; comme en Philosophie on dira que *homo est species* , & en Grammaire *homo est genus*. C'est une impertinence d'alleguer une distinction pour distinguer l'acception d'un terme , lequel encore qu'il ait plusieurs usages , il est clair au lieu où il est employé , en quel sens on l'y doit entendre ; comme si j'allegue cette proposition , que le sang du taureau est du poison , c'est une absurdité ridicule que de répondre là-dessus , que ce mot de *taureau* , a plusieurs significations ; qu'il signifie quelquefois un signe celeste , quelquefois un animal , quelquefois une montagne ; car la seule relation

des termes intrinseques de la composition détermine assez en quelle acception il doit être entendu , vû que le taureau , quand il signifie un signe celeste , ou une montagne , n'a point de sang.

Tertullien est un terrible Auteur , & qui ne se laisse pas manier à tout le monde ; il est plein de nerfs , sa plume perce comme un burin ; il a d'étranges façons de parler. *Disciplina* veut dire bien souvent dans ses écrits le culte extérieur de la Religion , *fides* la theorique , *regula* , les Canons , les loix. *De Deo & disciplina* , comme qui diroit , *de Deo & ejus cultu*. Il y a aussi en un endroit , *Scriptura figit regulam* , ce n'est pas à dire que l'Ecriture ait étably des bornes , mais qu'elle a décidé la question. Ailleurs , *Scriptura habet rationem , sibi sufficit* , c'est à dire , l'Ecriture a son conte , elle a dequoy payer , elle se contente. Il a appellé les Chrétiens *pisciculos* , parce qu'ils sont nez de l'eau du Baptême ; ou bien parce que *facti sunt familiares Christi* , qui dictus est *pis* cis *ix* θους des premières lettres de ces mots , Ιησους Χριστος Θεος υιός σωτηρ. Il y a en un autre endroit , *fides nominum est intelligentia sententiarum* , c'est à dire , que la fidele interpretation des mots est la vraye intelligence des choses. Il appelle ceux qui sont baptisez *candidatos Baptismi* ; faisant allusion aux robes blanches de ceux qui étoient baptisez , lesquelles robes ils portoient jusques au Dimanche , appelé pour cela , *Dominica in Albis* , qui s'appelle aussi de

Quasimodo, à cause qu'on leur disoit, *quasimodo geniti infantes*, lac & mel comedite. On leur donnoit du lait & du miel, pour leur montrer qu'ils étoient recrées & faits enfans ; & ce lait se donnoit seulement aux Catechumenes & aux Adultes, *ad notandum infantiam* ; ce qui ne se donnoit point aux enfans qu'on baptisoit, & tous les nouveaux baptisez étoient dits *infantes Christi*, bien qu'ils fussent fort aagez. Ceux de la Religion disent, que cet œuvre de vers de Tertulien n'est pas de luy, parce que les regles des vers n'y sont pas ; je voudrois plutôt ôter tirer de là, que cette œuvre est de luy, car Tertulien n'étoit pas un homme pour s'assujettir aux regles. *Apud nos*, dit-il, *omnia indiscreta præter uxores*.

Testament. Dans le vieux Testament il n'est point parlé ny du Paradis ny de l'Enfer, à quoy un Ministre conversy luy répondant, que ces mots ne s'y trouvoient pas expressément, mais qu'il y en avoit d'autres qui pouvoient avoir la même force ; comme la mort, la vie : il répondit, qu'on ne trouvoit dans l'Ancien Testament autre chose que des peines & des récompenses temporelles ; des peines éternelles il n'en fait aucune mention ; si donc ils se veulent servir de ces passages, où les Ecritures sont recommandées, lesquelles ne s'entendent que des Ecritures du Vieux Testament, il faut, puis qu'ils disent qu'on ne se doit servir que de la seule Ecriture par ces passages-là, que l'Ecriture de l'Ancien

Testament soit suffisante ; si elle est suffisante , qu'ils y trouvent donc & l'Enfer & le Paradis , la communion sous les deux especes , le Baptême des petits enfans.

Testament ne signifie pas toujours alliance , il signifie quelquefois le sceau de l'alliance , *σφραγίς* ; & la bête qui se coupoit. Lors qu'anciennement ils faisoient alliance , ils apportoient un animal lequel ils coupoient ; & par cette ceremonie ils faisoient l'alliance , & cet animal s'appeloit *Berish* , & le sang aussi de cet animal ; ce que les Latins appelloient aussi *Fœdus* , d'où vient que nous voyons toujours dans les bons Auteurs ce mot de *fœdus* joint avec un autre qui signifie frapper , ou couper : *ferire fœdus* , *icere fœlus*. En Grec aussi , dans Homere la même façon de parler *ἔκτεκεν τὰ μύρτα*. *Calix est testamentum in meo sanguine* , *id est* , *fœdus sive sigillum*.

Theodoret. Je suis sorry d'un passage bien difficile de Theodoret , qui m'a tenu trois mois. Toutes les parties de ce passage prises separement ne semblent pas difficiles , mais toutes ensemble il y a bien de la difficulté , Je les ay bien expliquées. Le livre de *curatio-ne Græcarum affectionum* est de Theodoret , bien que ceux de la Religion ne le croient pas , & que Nicephore ne le mette pas dans le catalogue des œuvres de Theodoret ; mais je puis montrer par trente passages qu'il est de luy ; passages du lieu , du temps , & du stile de l'Auteur. Theodoret avoit fait douze livres des Sacremens , qui sont perdus. Puisqu'il
avoir

avoit tant fait , c'est signe qu'il en contoit plus de deux , & qu'il n'étoit pas de l'avis de Calvin.

Theodose le Grand. Saint Ambroise luy reprochoit de forcer contre Dieu , foulant aux pieds les loix divines.

Theodose II. Empereur , ayant été rencontré par un homme qui luy avoit signifié une excommunication , & depuis cet homme-là s'étant perdu dans la foule du peuple , ne voulut jamais prendre son repas que cet homme-là n'eût été trouvé , & qu'il ne se fût fait absoudre.

Theologie. Il ne faut jamais argumenter en Theologie par la Philosophie. En Theologie il est fort mauvais de s'arrêter sur la raison de Philosophie ; le meilleur & le plus seur est de ne s'éloigner point de l'autorité ; il est toujours plus expedient de s'amuser à ce qui est du fait , & non pas à ce qui est du droit ; & meilleur d'avoir l'exemple des choses passées ; Je traite la Theologie comme Cujas faisoit le Droit. J'y apporte des embellissemens tirez des belles lettres ; j'ay cela de plus , que j'ay d'autres aides tirez de la Philosophie. Pour être Theologien il est besoin de sçavoir trois langues Latin, Grec, Hebreu ; au moins les deux premieres sont absolument necessaires ; car en Hebreu il y a seulement l'Ecriture , mais les deux il faut qu'un Theologien les ait. Le plus grand nombre des Peres est Grec , & ils sont si mal tournez que rien plus. Si c'est un heretique qui les

ait traduits , à dessein il y aura commis des fautes ; & d'autres en auront fait par ignorance , si bien qu'il est impossible qu'on ne commette de grandes fautes si l'on ne sçait cette langue ; & si l'on s'en fie aux Traducteurs , comme font la plupart de ceux qui ont écrit , on commet des fautes ridicules : Tous ceux qui ont écrit , voulans prouver l'adoration du Sacrement , ne manquent pas de citer ce passage de S. Chrysostome , si je ne me trompe , *adora & communica* , parlant de la façon des anciens de se mettre à table & de l'*accubitus* ; il y a dans le Grec *ἀνέπεσον* ; id est , *procumbe* , *accumbe* ; & ils ont jugé que cela vouloit dire , *inclina & adora*. Il y a un autre passage , je crois du même Auteur , qui dit *adoremus* , mais il faut traduire selon le mot Grec , *adornemus* , Aujourd'huy on ne sçait plus rien en Theologie , ils ne sçavent rien de l'antiquité que par indices , ne sçavent rien aux langues , ne lisent point les bons livres , & par consequent ne peuvent connoître ceux qui sont supposez , en quoy beaucoup de gens se trompent tous les jours ; & même Saint Thomas qui cite de Lanfrancus pour S. Augustin. Pour écrire contre ceux de la Religion , il est besoin premierement de sçavoir bien leur doctrine , plus d'avoir une grande connoissance des langues , & être bien versé en la lecture des Peres ; si je n'étois Catholique , je rembarrerois bien nos Docteurs par leurs solutions. Il est de la Theologie comme de la tortue , de laquelle il

ne faut pas manger si l'on ne veut la manger toute.

Thevet. Monsieur de Pimpont dit un jour à Thevet, contre lequel Belleforest plaidoit & maintenoit qu'il luy avoit dérobé de ses écrits; Ecoute, veux-tu luy faire un grand déplaisir; dis que c'est luy qui a fait tout ton livre, on dira qu'il est la plus grosse bête du monde.

Saint Thomas est venu fort avant dans la Scolastique; s'il fût venu en un temps où il eût trouvé des gens polis, il eût fait des merveilles. Il a trouvé des hommes tous faits devant luy, Albert & Alexandre de Hiles, & les livres d'Averroës, qui étoient tournez en Latin. Pourvû que l'on ne passe point *S. Thomas*, on en a assez dans la Scolastique; on en sçait tout ce qu'il en faut sçavoir; le reste n'est que perte de temps. La *Somme de Saint Thomas* est comme le resultat de ses autres écrits, & comme son Testament & sa dernière volonté; laquelle a toujours été tenuë comme le miracle & l'oracle de la Theologie Scolastique; toujours lûë publiquement, & s'il se peut dire, adorée en l'Ecole de Paris.

Thus totum, non pars, Domino incendi precipitur; orationis enim sacrificium Domino soli offerendum est; nam etsi Sancti rogantur a nobis, non tamen, ut nos salvent (Domini siquidem est salus) verum ut nobis salutem impetrent, postulant. Radulphus in Levit. c. l. x.

Le Cardinal Tolet disoit qu'il n'y avoit rien de si vilain ni de si laid , qu'un festin en une cuisine , mais rien de si beau qu'un festin sur la table. Il dit cela à propos de ce qu'il mena un jour Messieurs d'Aire & de S. Victor & de Nantes en son cabinet où ses papiers étoient confus sur la table , & leur lisant quelque piece de son livre qui étoit broüillé ; il n'y a icy que de la confusion , leur dit-il, quand le livre sera prêt , il sera mieux. Le Cardinal Tolet fut fait Cardinal par le Pape Clement , seulement parce qu'il connut qu'il favorisoit l'absolution du Roy , & il le fit à dessein que l'on dit qu'un Espagnol avoit été de cet avis, & le Pape passa par son opinion. Le Pape après avoir résolu l'absolution du Roy , l'envoya querir & luy dit que la nuit il avoit eu quelque revelation , qui l'empêchoit d'absoudre le Roy. Le Cardinal répondit, Pere Saint il faut que ces inspirations viennent du Diable , puis qu'elles viennent après la résolution ; car si elles venoient de Dieu , elles eussent prévenu la résolution. Le Cardinal Tolet n'avoit d'autre envie que de voir le Roy , & d'être envoyé Légat en France. Parlant du Cardinal Tolet à Monsieur le Marquis de Cœuvres , il luy dit, c'étoit un homme qui vous aimoit bien , & me parla fort de vous ; il aymoit fort le Roy , & même proposa au Pape , de menacer le Roy d'Espagne de l'excommunication s'il persistoit à se roidir contre l'absolution du Roy. Je le sus voir un jour , & le trouvay

qu'il écrivoit une lettre au Roy d'Espagne fort hardie, c'étoit beaucoup d'écrire de la façon au Roy d'Espagne défunt ; ils avoient eu , le Duc de Sessa & luy, de grandes prises pour cette affaire-là. Le Duc luy disoit un jour ; que s'il étoit aussi bon Cavalier que Theologien , il ne tiendrait pas le propos qu'il tenoit ; il luy répondit, si vous étiez aussi bon Theologien que bon Cavalier , vous diriez ce que je dis.

Les *Toupinambours* n'ont point l'usage des caractères , & ne savent ce que c'est ; car un jour un Espagnol étant en leur pays , & envoyant par un des naturels du lieu à un autre Espagnol , qui étoit aussi en ce pays, mais quelques journées plus loin , cinq petits lapins ; il luy écrivit sur une feuille , le nombre des lapins qu'il luy envoyoit ; le Messager en mangea un par le chemin , & étant arrivé au lieu, où il devoit trouver celui à qui il portoit son présent il luy donna les quatre lapins , avec la feuille. Celui qui reçût le présent, ayant vû ce que l'autre luy écrivoit , reconnut qu'il y avoit faute au nombre , & luy dit, vous avez mangé un des lapins ; Ce pauvre homme luy demanda comment il le sçavoit ; je l'apprens par cette feuille , luy dit-il ; ce qui l'étonna fort , & il crut qu'il y avoit quelque Divinité là dedans.

Traditions. Ceux de la Religion ont bonne grace de nous ôter les traditions , & de nous obliger à ne croire que ce qui est dans le

vieux & le nouveau Testament. Car ils ne peuvent nier que beaucoup de livres de l'ancien Testament n'ayent été perdus ; il y en a de perdu plus que nous n'en avons , comme tant de livres dont les Chroniques nous font mention , de l'histoire des Roys de Juda , & de tant d'autres pieces qui sont citez à tout propos. Les Chroniques ne sont qu'un abrégé de l'histoire ; & cela se voit en ce qu'elles ne font que toucher & effleurer les choses en passant. Les Pharisiens n'alleguoient pas leurs traditions, pour discerner l'avènement du vray Christ , mais les Ecritures mal entendues.

Traits, ou pointes. Il n'y a rien de si pernicieux que d'écrire par traits , ni rien de si contraire à l'éloquence. Les traits en un style , sont comme les pierres rondes en un bâtiment , qui ne se peuvent jamais bien agencer ; car si en un discours vous voulez vous en servir de quelqu'un , il faut qu'après, pour reprendre le fil de votre discours , vous descendiez si bas , qu'il ne se peut faire que l'Auditeur ne s'en aperçoive , & qu'étant ainsi piqué par cette pointe , il ne juge qu'il y a de l'artifice en votre discours. Et ayant cette connoissance , il sera bien mal-aisé que vous le persuadiez par après.

Transubstantiation. Ce mot se trouve dans Stephanus Episcopus Eduensis , qui vivoit il y a six cens ans ; & ceux de la Religion disent qu'il n'est en vogue que depuis le Concile de Latran.

La Transsylvanie est pleine d'Arriens.

Trapezunce étoit fort mauvais Traducteur :

* vide *supra* in Bellarm. Τῆτοι dicuntur descriptiones minus accuratae ; ἐν τούτῳ & ὁμοει-
Γείας opponuntur.

Turrianus. Je me suis étonné de ce qu'il veut soutenir les Decretales ; c'est un bon homme & propre à feuilleter les Manuscrits, mais ignorant merveilleusement en ce qui est des temps. Je ne sçache point d'homme plus ignorant pour ce qui est des tems que luy, & Genebrard ; cela n'est pas croyable de leur ignorance. Turrianus a le plus mauvais jugement d'homme , qui ait écrit de nôtre temps. Ce Turrianus défend les Constitutions de Clement , & pour répondre à cette difficulté laquelle ne se peut soudre , pour le regard de cette Epître de Clement à Saint Jacques, où il l'entretient de la mort de Saint Pierre, qui mourut 9. ou 10. ans après Saint Jacques ; Il dit pour réponse, que l'Empereur de Grece qui avoit chassé Chrysostome , luy écrivit bien après sa mort. Mais il est si pauvre d'esprit , qu'il ne voit pas que cette lettre de l'Empereur dont il veut parler , est une Prosopopée qu'il fait aux reliques & aux os de Saint Chrysostome , de luy pardonner ce qu'il l'avoit envoyé en exil ; mais le tout est dit par une figure de Rhetorique.

Tyrannie. Il n'y a rien de plus déraisonnable que de vouloir exclurre la tyrannie par une sedition ; j'appelle une sedition rebellion

* Et fort peu fidele.

populaire, sans cause & sans raison. Gerfon au sermon qu'il fit devant Charles VI.

V.

Valentinien. Ce que l'Empereur Valentinien le jeune faisoit en matiere de Religion, ne venoit pas de son propre mouvement, mais de l'instinct de sa mere Justine, qui étoit Arienne, & ayant dissimulé son heresie sous l'Empire de Valentinien le grand & de Gratien, se servit de l'enfance de son fils Valentinien, pour le surprendre, & luy faire couler l'heresie en l'esprit; ce qui faisoit esperer aux Catholiques, que quand il viendrait à être émancipé par l'âge, du regime & des conseils de sa Mere, & à être maître de ses délibérations, il reprendrait le chemin de son pere & de son frere, comme il arriva peu de temps après.

Greg. de *Valensia* mourut de déplaisir en la dispute de *Gratia* à Rome; où il fut rendu le plus honteux & le plus confus homme du monde.

Valerianus, qu'a fait imprimer le P. Sirmond, est un bon livre. Ces homelies-là sentent bien leur antiquité. Il y a deux ou trois beaux passages pour la priere des Sts. Il est sorty de Lerins en un même temps, une volée d'habiles gens, comme celui-cy, Eucherius & d'autres.

Vaumefny. Jamais je n'ay ouï meilleure voix, ni plus ravissante, que celle du jeune Vaumefny. Encore toute vieille & enrouillée qu'elle est, elle vaut mieux que celles d'aujourd'hui. Il en est de même de son jeu de luth

luth , son frere étoit un miracle , il n'y a jamais eu homme qui ait manié le luth comme celuy-là. Ceux qui venoient d'Italie, après avoir ouï jouer ces grands joueurs de ce pais-là , rompoient leur luth quand ils l'entendoient. J'ay ouï autresfois jouer Ballard, mais il en approchoit à 10000. lieues près. Le grand joueur de luth d'Italie qui vint icy, adoroit Vaumesny. Ceux d'aujourd'huy , il faut qu'ils plient le genouïl devant luy. Vaumesny l'aîné passoit son frere de beaucoup, encore cettuy-cy jouë mieux que tout ce qui est aujourd'huy Il disoit que Jacob jouoit la picque sur la cuisse, car c'étoit un hardy joueur.

Venerem Reginam Cæli vocant; nam & Græci nuncupant eam Uraniam, id est, cælestem Theodoret. in Je. c. 44.

Le vent n'est autre chose qu'une impulsion ou agitation de l'air , les autres disent *fluxus æris*, causée par la dilatation des nuës , qui pour se faire place le chassent ; comme au contraire l'épaississement des mêmes vapeurs arrête & fait cesser le vent, ce qui arrive principalement au temps de pluye, qui pour petite qu'elle soit, abbat grand vent dit-on.

Verité Il n'y a rien de si aigu qui ne rebouche contre le bouclier de la verité, dit S. Augustin.

Version vulgate de la Bible. L'ancienne version Latine du vieux Testament est de S. Hierôme ; celle du nouveau n'en est pas, mais elle est bien corrigée par luy.

D d

Viandes. L'Angleterre a d'excellent bœufs ; l'Italie d'excellent veau ; l'Espagne & la France d'excellent mouton ; je pense pourtant que l'Espagne passe la France.

Victor Tununenſis. Il y a de beaux passages pour l'autorité du Pape dans son Chronicon que Scaliger a fait imprimer ; c'est un bõ livre.

Vidames des Evêques , s'appelloient certains Seigneurs , qui étoient Vicaires des Evêques en la temporalité de leurs Evêchez ; mais Seigneurs de la terre.

Vie. C'est folie d'écrire la vie d'un Prince de qui la memoire est toute fraîche ; il me dit cecy , lors que je luy dis que Monsieur Pelletier écrivoit celle du feu Roy ; cela sera bon à faire d'icy a 30 ans ; car il faut dire tant de choses qu'en les disant au vray , comme elles sont passées , il est besoin d'offenser plusieurs personnes qui vivent. Ce fut une badinerie d'écrire l'éloge du Roy pendant qu'il vivoit. Cela fut de mauvais augure. La vie de Paulinus , de Saint Ambroise est douteuse ; mais celle de Possidonius de Saint Augustin est tres-vraye. Celle d'Amphilochius de Basile est douteuse. Beaucoup de choses ont été écrites par des Moines par plaisir vers le septième siècle. Du Haïllan disoit de ces faux titres , qu'il avoit mangé de la brebis , sur la peau de laquelle on les avoit écrits. *Omnis vita humana duabus quasi partibus continetur, otio & negotio. αὐτὰρ ἡ ἐχολᾷ.*

Vigilius. Ceux de la Religion pensent avoir beaucoup fait , quand ils disent que

Ceux d'Afrique excommunièrent le Pape Vigilius. Il est vray, parce que lors qu'il fut fait Pape, & Anti-Pape, il étoit heretique; mais depuis il revint.

Vigor. Parlant du livre qu'on luy attribué pour la défense de Richer, il dit, l'Auteur a voulu montrer qu'il y a plus d'un fou en sa race; à cause qu'il a son frere demeurant à Evreux, qui est fou, ce livre est inepte & méchant, mal fait, plein d'ignorance & de mensonge. Il n'a point d'autres argumens que ceux des heretiques. Il veut être crû Catholique, & sous ombre de montrer que le Concile est par dessus le Pape, il s'efforce de renverser entierement la Primauté & l'autorité du Pape en l'Eglise; il ne sçait ce qu'il dit, & se sert de beaucoup de lieux qui sont contre luy. Le Concile de Basle même prononce anathème contre ceux qui ne reconnoissent pas la Souveraineté du Pape en l'Eglise. Le Concile de Chalcedoine appelle l'autorité du Pape, Souveraineté, *summicas tua*, le Grec dit, ἡ κορυφή; dans l'original je crois qu'il y avoit σὴ κορυφή. Cela seroit supportable s'ils ne disputoient que sur la matiere du Concile & du Pape; mais ils sortent de la question, & sous ce prétexte, combattent l'autorité du Pape & la Primauté. Il faut (parlant au P. Coeffeteau) que vous Pétrilliez, vous avez du temps pour le faire pendant que vous imprimez, & il sera bon de l'insérer dans votre livre contre du Plessis; tout cela viendra fort à propos sur le fait du Concile de Basle.

Le Vin defaltere plus que le Citre ; neanmoins à la longue , le Citre ôte d'avantage la foif ; le vin à cela qu'il defaltere plus promptement , & cela vient de ce que le vin ôte l'effet de la foif , & le Citre en ôte la caufe. Son Medecin luy difoit , que le vin avoit tout autre effet appliqué fur quelque partie , que pris dans le corps ; & que l'on voyoit qu'il étoit fort bon aux contufions , & dans le corps il faisoit tout autre effet. La bonne femme , à qui son Medecin avoit confeillé de laver ses yeux avec du vin , dit qu'elle ayroit mieux s'en laver par dedans. C'est un grand bourreau que le vin ; il n'y a rien de fi difficile digestion , ny qui brouille plus l'estomach , & particulièrement le vin François qui est vaporeux. Il n'en est pas ainfi des vins d'Italie , qui sont mœurs , & se convertiffent tous en nourriture. C'est ce que me difoit un Medecin que j'avois à Rome , que les vins de France étoient des bourreaux de l'estomac. Autrefois les Italiens ne favoient pas si bien faire le vin qu'ils font à cette heure , car ils le faisoient cuire , le faisoient long temps cuver. Alors nos vins François étoient estimez beaucoup plus que ceux d'Italie. C'est pourquoy Petrarque dit , que le long séjour que la Cour de Rome fit à Avignon , n'étoit que pour goûter de ces bons vins , que c'est ce qui la retenoit si long temps en Provence , & qu'elle n'en pouvoit sortir.

L'Université a pour matiere , la multitude , & pour forme , l'unité ; *da unum & populus est*

solle unum, & turba est. Augustin.

Université. La Reyne avec peu d'argent, 8 ou 10 mille écus accommoderoit l'Université de Paris, & feroit que les Jesuites & ceux de l'Université s'accommoderoient, & ne luy romproient point tant la tête. Ce seroit une dépense qui luy apporteroit grande utilité, parce que les Ecoliers viendroient en quantité à Paris, & ainsi la Ville s'enrichiroit; les impôts seroient plus grands: mais aujourd'huy, quand on parle de déboursier quelque somme pour un bien necessaire, il est impossible d'en venir à bout, il n'y a qu'en France ou cela se fait. Le Duc de Savoye a bien dépensé 25 mille écus pour son Université.

Univoques. Les termes qu'on appelle univoques, se définissent, & puis se divisent en leurs especes ou parties; mais les équivoques ou ambigus, se distinguent, puis se définissent.

Usurpateur. Un homme pour avoir occupé & usurpé un Etat par la force, n'en est pas pour cela incontinent legitime possesseur; & les sujets ne sont pas exclus pour cela, lors qu'ils voyent la commodité de retourner à leur ancien & legitime Maître, de s'efforcer d'y retourner: au contraire ils y sont obligés, & avant qu'ils perdent le droit de ce devoir il faut qu'il intervienne une longue prescription, qui rende le Regne de l'Usurpateur pacifique & legitime, & qui les affranchisse de l'obligation de retourner à leur pro-

mier Maître. Or la conquête de Charlemagne n'ayant point été affermie par le temps d'une telle prescription, ny luy rendu possesseur légitime par le cours de longues années, la question est, qui absolût les sujets de l'Empire d'Occident du devoir ou de la liberté de se rebeller contre luy, pour retourner à leurs premiers Maîtres, rendant l'Empire de Charlemagne même avant le temps de la prescription, légitime & obligatoire, & celuy des Empereurs Grecs illégitime, & le retour à leur domination illicite ? Sans doute ce fut l'action du Pape qui, comme juge Ecclesiastique & décidant les cas de conscience, leur déclara en couronnant Charles M. Empereur, qu'ils étoient absous de l'obligation de reconnoître les Empereurs d'Orient pour leurs Maîtres. Car la déclaration que le Pape leur fit en couronnant Charlemagne, qu'il étoit de-là en avant leur Empereur, contenoit tacitement une déclaration & présupposition, que les autres Empereurs n'étoient pas leurs vrais & légitimes Maîtres, & une réitération de la première déclaration que le Pape Gregoire II. enavoit faite, quand il fit retirer les Occidentaux de l'Empire des Princes d'Orient, & défendit de leur rendre les tributs & les autres devoirs Imperiaux. L'on peut bien donner à un homme une chose qu'il a déjà, quand il l'a défait, & non pas de droit, & l'ôter à un homme qui ne la point, quand en ayant perdu la possession.

le droit luy en reste , de sorte que Charles M. étant déjà en possession des villes d'Italie par occupation ; c'étoit toujours les luy donner, que de luy en conférer le droit ; comme aussi celuy qui a perdu une terre par l'usurpation de quelqu'un , s'il vient à tomber en crime de Leze Majesté , la justice luy ôte ce qu'il n'avoit plus , car elle luy ôte le droit de ce qu'il avoit déjà perdu de fait.

Voix. Un jour je fis une réponse au Roy Henry III. qui lors apprenoit le Dialectique & avoit ouï discourir des 5. voix de Porphyre. Il avint qu'en parlant de chanter , le Roy dit , il faut faire chanter le Perron , car il a bonne voix ; je répondis au Roy, Sire, j'ay une des 5. voix de Porphyre ; & quelcedit le Roy , la différence , parce qu'elle ne s'accorde jamais avec personne. .

VVistembergensium Theologorum acta , est un fort bon livre ; il le faudroit faire réimprimer , car il ne se trouve plus , & il fait grandement contre les heretiques. Les Protestans n'ont rien fait pour eux de faire imprimer cette conference là ; je crois que s'il n'i eût point eu d'autre copie que la leur , jamais ils ne l'eussent mise en lumiere ; mais de crainte qu'ils ont eüe qu'elle ne s'imprimât ailleurs , ils voulurent l'imprimer avec leur réponse.

Y.

Y*vetot.* L'Histoire du Royaume d'Yvetot consignée premierement à la foy de l'écriture par les lettres que le Roy Lothaire en signa & fit seller luy-même , dont les

Dd 4

copies ont été renouvelées de temps en temps par collations autentiques jusques en l'an 1428, a été conservée par la perpetuelle tradition de la Province, & par la possession & jouissance non interrompue de ce titre, en laquelle les Seigneurs d'Yvetot ont toujours été maintenus, sans que les justices Ducales ou Royales y ayent jamais contredit, ains avec leur aven & consentement; & de plus, confirmée par jugement contradictoire donné, pieces vûës, entre les Rois d'Angleterre & d'Yvetot, lors que les Rois d'Angleterre possedoient la Normandie; autorisée par les lettres patentes de dix de nos Rois, verifiées aux Cours Souveraines de la Province, après information faite de toutes les choses precedentes, & avec renouvellement exprés de l'ordonnance du Roi Clothaire leur Predecesseur. Cette histoire, dis-je, fortifiée de tant de preuves, pourquoi ne conservera-t'elle sa foy? encore que Gregoire de Tours, autheur fort negligent & incurieux, ou les autres autheurs François qui ont écrit pendant que la Normandie étoit entre les mains des Danois ou des Anglois, n'en ayent point fait mention.

Z

Zacharie Pape tourna en Grec les Dialogues de Gregoire le grand.

Zephyrus à Ceïv & qûçev, quod ardorem temperet.

F I N I S.

THUANA.

A

SI l'on eût crû Monsieur de Villeroy, il n'y eût eû que Monsieur d'Ossat, qui eût été employé à l'absolution. Il sçavoit comme l'affaire se devoit terminer. Ce fut Monsieur le Grand qui y fit aller le Cardinal du Perron. La prise de Paris, que fit le Rôy, eut plus de pouvoir sur le Pape, que toute l'éloquence du monde.

Agrippa, qu'on a tenu pour sorcier, est mort à Grenoble, où il a demeuré longtemps.

Monsieur le Duc d'Alençon. Jamais Prince ne conquist pays en si peu de temps, ny à moins de frais que feu Monsieur fit les Pays-Bas. Car l'on ne sçauroit en cent années conquérir ce qu'il avoit, à sçavoir Hollande, Zee-lande, Frise, Vvestfrise, Brabant, Flandre, Hainault, &c. Il ne luy restoit plus que la Franche Comté & le Luxembourg, qui étoit peu de chose. Le mauvais conseil qui luy fut donné de saccager Anvers, comme l'on disoit (ce qui n'étoit pas proprement, mais de s'en rendre maître absolu) gâta tout. Son dessein étoit de se rendre absolu en tous ces païs, & pour ce faire il vouloit mettre garnison aux grandes Villes, & commencer par Anvers, à l'exemple de laquelle les au-

tres suivroient. Il avoit été couronné Duc. Il étoit porté à la conquête de ce païs par la Reine d'Angleterre, qui l'aimoit fort, & si elle ne l'eût assisté, il n'eût jamais rien fait.

Monsieur d'*Alincourt* avoit fait mettre dans les Cayers de Lion, que la Reine seroit remerciée de leur avoir donné pour gouverneur Monsieur d'*Alincourt*. L'on s'en est moqué.

Le fils du Roy de Portugal, *D. Antonio*, qui est en Flandre, & qui a épousé la sœur du Prince Maurice, a été nourry en ce païs, & fut donné en charge à feu Monsieur de Givry, qui l'avoit toujours auprès de luy aux armées, & le faisoit asseoir au haut bout de sa table. Il a beaucoup d'enfans. Sa famille est d'ordinaire à Utrecht.

Armée Espagnole. Parlant de la grande déroute de l'armée Espagnole, pour envahir l'Angleterre, il dit qu'il avoit ouï dire à Don Bernardin de Mendoza, qu'elle avoit coûté au Roy d'Espagne douze millions d'or pour les préparatifs. Le Duc de Medina Sidonia en étoit general, qui fut six ans à faire les préparatifs. Marc Antonio Colonna fut choisi à la poursuite du Pape, pour en être General, & fut en Espagne pour cet effet, où il mourut aussi-tôt, empoisonné, comme l'on disoit, par les Espagnols, envieux de voir un Italien preferé à eux. Le vent principalement défit cette armée. Le Roy d'Espagne en imputoit la faute en partie au

Duc de Parme, qui étoit en Flandres, qui avoit commandement de fournir aussi-tôt des rafraîchissemens à l'armée, & dix mil hommes frais, & des vaisseaux plats pour les embarquer; ce qui ne se trouva à temps. Le Roy d'Espagne ne voulut voir le Duc de Medina; & quand il commanda au Duc de Parme de venir en France, secourir Paris, les lettres interceptées portoient; Si vous voulez me faire perdre la memoire de la déroute de l'armée, secourez ma bonne ville de Paris.

Comte d'Auvergne. Une des principales accusations contre le Comte d'Auvergne étoit, qu'il avoit eu communication avec l'Espagnol, & qu'il en avoit reçu de l'argent. Par son interrogatoire il avoit dit simplement, que le Roy le luy avoit permis, dont on se moqua. Mais étant devant la Cour, il dit, que l'on avoit trouvé possible étrange sa réponse touchant la communication qu'il avoit eüe en Espagne, mais qu'il avoit un brevet du Roy, qui luy permettoit de ce faire. Lors il tira de sa poche ce brevet, signé de Monsieur de Villeroy, qui portoit permission audit Sieur Comte de traiter, recevoir argent & pensions du Roy d'Espagne, pourvu qu'il en advertît sa Majesté. Il fut lû au bureau, & l'original vû de tous les Messieurs. L'on trouva cela étrange. Alors je dis assez haut à un de Messieurs, qui étoit près de moy; l'on a voulu perdre cet homme: ce que le Comte entendit en sortant.

Car il dit à Defontis , qui le conduisoit , je me console de ce que j'ay oüy qu'un de mes juges , je ne sçay quel , ayant vû le brevet du Roy a dit , que l'on m'a voulu perdre. Mais la réponse à cela étoit , qu'il n'avoit pas dit au Roy tout ce qu'il avoit traité avec le Roy d'Espagne.

B.

B *Ajaumont* , qui étoit à la Reyne Marguerite , étoit de fort bonne maison , de la maison de Duras.

Bandel , qui a fait des nouvelles en Italie , étoit chez Jules Scaliger à Bordeaux.

Le Château de *Bisestre* , près Paris , a été bâty par Jean Duc de Berry , Oncle du Roy Charles V , qui a été un des grands bâtisseurs qui fût de long-temps. Ce Château étoit un des plus beaux de France , & de plus grande étendue. Il fut ruiné par ceux de la faction du Duc de Bourgogne , par les Caboches bouchers , qui sortirent de Paris. Le Duc Jean , en sçachant la ruïne , le donna au Chapitre de N. Dame de Paris , qui le possède presentement. Monsieur de S. Fuscien y a demeuré autrefois , ayant ce lieu & ses dépendances pour son gros.

Ce Duc a bâty la Sainte Chapelle de Bourges. Il étoit aussi Comte d'Auvergne , & a bâty de belles Eglises en ce païs-là. Il étoit bon Prince. Tout ce qu'on blâme en luy , c'est qu'il employoit les finances du Roy à ses bâtimens.

Biron. Le Maréchal de Biron le Pere avoit étudié , & si il n'en faisoit point de semblant. Il étoit parvenu à ces grandes dignitez par degrez , bien qu'il fût de grande maison. Il fut simple soldat , & a passé par toutes sortes d'honneurs militaires. Il me dit qu'il avoit eu trente sept commissions du Roy pour commander. Il a été deux ans Chancelier , & exerça fort bien cette charge , & sans desordre. Monsieur de Beaulieu avoit le sceau & Monsieur de Biron la clef , & étoit present lors qu'on scelloit. Il disoit , je feray bien l'état de Monsieur le Chancelier , mais il ne sçauroit faire le mien. Il disoit qu'il faisoit bâtir une belle gallerie à Biron, où il se feroit peindre en tous les grades militaires, où il avoit passé , à sçavoir depuis le simple soldat jusqu'au general d'armée , & que c'étoit de la façon qu'il falloit venir à être Maréchal de France , non pas de simple clerc des vivres , se moquant du Maréchal de Retz. Il étoit fort colere , & gourmandoit hardiment les Grands. Il avoit deux clercs (il les appelloit ainsi) qui couchoient dans sa chambre , & les reveilloit la nuit , pour leur faire écrire tout ce qu'il devoit faire le jour suivant , & les exploits de guerre qu'il avoit faits , & au bout du mois il les faisoit mettre en ordre. J'en ay vû quelques-uns , & ay fait la court à son fils pour en avoir , qui me les promit & donna charge à Monsieur Prevôt de les mettre en ordre. Le Roy me dit , que je ne m'en devois servir , pour n'être

pas bien certains. Il haïssoit ces deux Biron, pere & fils, depuis la mort du fils.

Le jeune Cardinal de Bourbon & Monsieur le Prince sont fort semblables de face & d'humeur. Le Cardinal avoit cela de bon, qu'il aimoit les belles choses, les beaux meubles, & étoit homme d'ordre. Ce fut luy qui fit le Tiers-party. Touchant, qui étoit son précepteur, l'Abbé de Bellosane, & Monsieur du Perron, étoient ceux qui le luy avoient persuadé. Il commença à Tours. Monsieur de Souvray en fut averty, qui le manda au Roy, & moy je fus en Cour, pour en avertir le Roy. Le Roy manda le Cardinal, qui amena l'Abbé de Bellosane & du Perron. L'un, qui étoit un pedant, ne pût être gagné; l'autre fut introduit près du Roy par Monsieur le Grand, qui l'aimoit fort, & luy découvrit tout le party, & trahit son Maître. Nonobstant qu'il fut découvert, ils ne laisserent pas de faire l'entreprise de Mantes, qui étoit de se saisir de la personne du Roy, & de tuer Messieurs les Maréchaux de Biron & de Bouillon. Celuy qui devoit executer cette entreprise étoit Monsieur l'Admiral de Villars. Le Medecin Durret faisoit la menée, & avoit donné le rendez-vous à Monsieur l'Admiral & à Monsieur de Belin, pour arrêter du jour. L'Admiral trouva qu'il étoit impossible de tant entreprendre, que le Roy avoit deux mille gentils-hommes avec luy, & qu'à un des Fauxbourgs de Mantes il y avoit deux mille

Anglois. Duret répondoit à tout , & disoit , que la quantité d'hommes , qui étoit dans la ville , rendroient l'exécution plus facile , & qu'ils s'empêcheroient l'un l'autre , comme firent les Reistres à Au'neau , & que Monsieur d'O , gouverneur de Mantes , qui y avoit sa compagnie , empêcheroit les Anglois de passer. Monsieur de Villars dit qu'il n'y avoit apparence. Monsieur Duret le persuadoit , & se chargeoit de tuer les deux cy-dessus nommez , & de se saisir du Roy , ou d'en faire ce que par leur prudence ils jugeroient. Toute cette trahison fut découverte de cette façon. Un nommé Balbani , qui est encore à la Cour , pauvre , misérable & mangé de verole , fut envoyé à Rome par le Cardinal , & fut rencontré en chemin par Desportes Baudouin , qui étoit à Monsieur du Maine. Ce Desportes fit si bien qu'il vit les instructions de Balbani , & en fit deux copies , qu'il envoya à Monsieur du Maine par diverses voyes. L'une fut surprise & envoyée au Roy. Le Cardinal , voyant que son dessein ne pouvoit réussir , se retira à Gaillon , & tâcha de persuader à Monsieur de Villars , gouverneur de Roüen , de le venir enlever comme par force , le mener à Roüen , & le faire Roy. Monsieur de Villars n'y voulut entendre , & dit , que s'il faisoit cela il auroit un maître dans Roüen , qu'il n'en reconnoissoit aucun , non pas même Monsieur du Maine. Depuis que le Cardinal se fût mis le

Tiers-party en tête, il se fit moquer de luy. Deslors le Roy le méprisa, & de dépit il en tomba malade, & mourut, après avoir été long-temps au lit. Il étoit riche de plus de cent mil écus de rente en benefices. Il avoit sous ceux de feu Monsieur le Comte de Soissons, de Monsieur de Rheims & du Prince de Conty. Il étoit fort avare. Ce Bellosane le gâtoit. Dom Anger, Prieur des Chauxreux, qui le gouvernoit, le fit enfin chasser. Monsieur d'Entragues étoit du Tiers-party.

Avant que le Cardinal eût mis en sa tête le Tiers party, il affectionnoit fort le Roy, & disoit souvent, qu'il eût donné cent mil écus d'une Messe pour le Roy, où il eût assisté. Il tourna aussi-tôt. Car quand le Roy se vouloit convertir, il ne l'approuvoit pas, & fit ce qu'il put pour empêcher les Prelats de s'y trouver, en gagna quelques-uns, comme l'Evêque de Séez, & dit, qu'il en falloit avertir sa Sainteté, & qu'on ne le pouvoit faire. Nonobstant cela les Prelats s'assemblerent en la présence du Roy, qui l'instruisirent, & n'y eut que Monsieur de Bourges qui parla. Comme ils étoient assemblez, le Cardinal de Bourbon entra, & le Roy luy dit, qu'il n'avoit que faire là; qu'il n'étoit ny Evêque ny Prêtre; qu'il recevoit le revenu de Rouen, mais qu'il n'en faisoit point la charge: qu'il en savoit plus que luy, & qu'il étoit prêt de disputer. Il sortit. Si-tôt qu'il eut formé le tiers party, je le quittay, bien que je fusse fort
fort

Fort aimé de luy. Parlant à moy du Roy il me dit qu'il étoit Huguenot. Je luy répondis, tout huguenot qu'il est, vòtre salvation en ce monde dépend de luy, & faut que vous sçachiez, que si Dieu ne l'eût fais naître en cette saison, jamais la Couronne n'eût rentré en vòtre Maison; C'est son bras qui l'a fait. Le Roy se voyant un peu étably après sa conversion, fit assembler son Conseil, tant Ecclesiastiques que seculiers; où le Cardinal de Bourbon étoit. Le Roy fit un beau discours, & bien raisonné, sur ce qu'il avoit delibéré de casser l'Edit, par lequel aux Etats de Blois il avoit été déclaré déchû de la Couronne, disant, s'il subsiste, vous ne me devez obeïr, parlans à ces Messieurs de son Conseil, & en ce faisant je desire aussi, les troubles pacifiez, remettre sus l'Edit de pacification. A cela Monsieur le Cardinal dit, qu'il y falloit penser, qu'il n'en falloit pas résoudre si promptement qu'il croyoit, qu'aucun des Evêques là presents ne seront de cet avis, & qu'ils sortiroient avec luy. Alors il se leva, & sortit du Conseil, sans qu'aucun Evêque le suivit. Étant descendu en bas, le Roy le renvoya rappeler, & luy dit: Et bien, mon Cousin, où sont les Evêques qui vous ont suivy? Écoutez mes raisons, les voicy, & recommença son discours. On opina en la presence du Cardinal, & l'avis du Roy passa tout d'une voix. Monsieur d'O mourant en-

Il luy a dédié sa paraphrase en vers Latins sur Job.

E c

voya un gentilhomme au Roy le supplier de ne point croire qu'il fût de l'entreprise de Mantes. Le Roy racontant cette histoire du vivant de Monsieur d'O , ne le nommoit point , parce qu'il l'aimoit , & qu'il manioit ses finances ; mais si tôt qu'il fut mort , il le mit au nombre des conjurez. Un jour il racontoit cette Histoire en la presence du Procureur general de la Guesle , & nommoit souvent le medecin Duret. Monsieur de la Guesle luy dit , voulant excuser la Famille: Sire , il y en a un au parquet , qui est fort affectionné à vôtre service. Je le sçay bien , dit le Roy , cela n'empêche pas que le medecin ne m'ait fait ce méchant tour. Il ne se voulut depuis jamais fier en luy , ny permettre que la Reine s'en servît. Le Cardinal de Bourbon sur la fin de ses jours fut gagné par les Jesuites , tellement que lors qu'ils furent chassés , il s'opposa pour eux , mais l'on n'y eut aucun égard. Etant malade , quelques cinq mois avant que de mourir , il fut persuadé par le Pere Commolet , Jesuite , de faire faire des ornemens d'Eglise de Drap d'or pour eux : aussi tôt il envoya chez un marchand , qui en apporta pour deux mil écus ; Comme ce marchand demanda l'argent , on luy dit qu'il revint le lendemain , & qu'il seroit payé. Le lendemain étoit un jour de fête , mais il ne laissa pas d'y aller ; pour avoir son argent , & arrêter le prix de toute la marchandise qu'il avoit livrée. Il sçût que le matin même,

En presence du Pere Commolet, le Cardinal avoit fait tailler ces ornemens, ce qui le fâcha fort. Le Pere Commolet le vint appaiser, & luy assura sur ses Saints Ordres, qu'on n'avoit pas mis les ciseaux dans son drap qu'après la Messe. Ce Marchand perdit une partie de son drap. Le Cardinal de Bourbon pretendoit que la Bibliotheque du Roy luy appartenoit, & que Henry III. la luy avoit donnée. J'en demanday au Roy la garde, & en parlay au Cardinal, qui me dit qu'elle étoit à luy. Je luy dis qu'il en falloit parler au Roy. Le Roy dit, que c'étoit un meuble de la Couronne, qui ne se pouvoit vendre ny donner; qu'il avoit ses Officiers, & qu'il la garderoit mieux que luy; & qu'il avoit de l'argent pour en avoir un autre. Le bon homme Cardinal de Bourbon, l'Oncle, que la Ligue fit Roy, étoit fort liberal, & sentoît bien son Prince.

Bourdaiziere. Le Cardinal de la Bourdaiziere, après avoir été fait Cardinal, ne revint plus en France, & amassa de grands biens en Italie; car il étoit grand ménager. Il eut un bâtard. Après la mort, ses parens qui étoient en France, comme Madame de Sourdis, & M. de la Bourdaiziere, furent en Italie, pour recueillir cette succession. Ils trouverent ce Bâtard, nommé, ce me semble, Alphonse, qui en étoit en possession, en vertu d'une Bulle secreete, qui porte que les fils des Cardinaux leur succedent *ab intestato*, aux biens qu'ils ont acquis à quarante milz

Ec 2.

les de Rome. Ce Bâtard n'avoit que cette Bulle pour luy (ailleurs il n'y eût point eu de procès , & n'eût osé paroître) qu'il n'osoit montrer , & ne la voit-on point , ny n'est point inserée dans le Bullaire. Les Parens se défendoient par le droit commun contre les Bâtards , & principalement des Prêtres. Le procès étoit à la Rote , & dura plus de dix ans. Le Roy pressoit le Pape pour les Parens François , & quelques Cardinaux aussi. Le Pape , qui étoit Pie V. rigide censeur, voulut casser cette Bulle ; comme honteuse. Les autres Cardinaux s'y opposerent. Enfin il fut dit à ces parens qu'ils s'accordassent , & que jamais ils ne verroient la fin de ce procès à cause de cette Bulle , que l'on ne vouloit enfreindre. Le Bâtard donna vingt mil écus , & demeura fort riche. Le Cardinal Serafin , qui étoit alors Auditeur de Rote , racontoit cette histoire , & disoit qu'il n'avoit jamais vû cette Bulle , mais qu'elle étoit tenuë comme certaine. Il y a encore à Rome des enfans de ce Bâtard ; & entr'autres un Camerier , qui vint icy il y a dix ans. Nous avons eu deux Cardinaux en France , qui sont parvenus à cette dignité contre la volonté des Roys , & aux dépens des affaires de leurs Maîtres , à sçavoir les Cardinaux de Ramboüillet & de la Bourdaiziere. Cela a détourné nos Roys de se servir d'Ecclesiastiques pour les Ambassades d'Italie.

Bulles. Les Bulles d'excommunication contre la Reine de Navarre ne sont point dans

les bullaires. M. de l'Hospital l'empêcha, & M. le Connestable. L'on n'a point eu ce soin pour celle contre le Roy Henry IV. qui s'y trouve, à la honte de ceux qui gouvernent.

C.

Cardinaux. Il y a quelque temps, & semble que ce fut à la dernière promotion des Cardinaux, que le Nonce d'Espagne fut fait Cardinal. L'on en murmura icy à la Cour. Monsieur de Villeroy en écrivit à Monsieur de Breves, à cause que celui de France ne l'avoit pas été. Monsieur de Breves manda à Monsieur de Villeroy, que le Pape, pour sauver son honneur, avoit été contraint de faire le Nonce d'Espagne Cardinal, pource que le Roy d'Espagne ne luy avoit donné temps pour s'en retourner, à cause des entreprises qu'il faisoit sur son autorité, & mêmes avoit chassé son Auditeur qui étoit trop remuant. Cela ferma la bouche à ceux de deçà, qui devoient prendre instruction sur ce sujet : & semble que celui de France tâcha de parvenir au Cardinalat par cette voye.

La vie de *Castruccio Castracani de gli Interminelli* faite par Aldo Manucci est fort belle, & toute autre que celle qui a été écrite par Machiavel, (car la petite Latine est peu de chose, & tirée de Machiavel.) Il se moque de ce que Machiavel dit que Castracani fut trouvé exposé sous des choux. Il montre qu'il étoit de très-bonne maison. Sa

mere étoit de gli *Interminelli*. C'a été un très grand Capitaine, & qui le dernier a triomphé à la Romaine. Car sous les auspices de l'Empereur il entra en magnifique triomphe dans Florence ; c'est pourquoy les Florentins luy en veulent , & l'ont déprimé par leurs écrits. Cette vie merite d'être curieusement recherchée. Je n'en ay jamais vû qu'une ; entre les mains du Seigneur Scipione Sardini , qui venoit aussi d'un *Interminelli* , & qui avoit invité Manucci à faire cette vie. Je croy qu'elle est imprimée à Lucques in quarto en Italien. C'est une belle piece.

Chicot étoit bon François , & grand bouffon , & fort vaillant. Il prit le Comte de Chaligny lors du Siege de Roüen , & le prenant ne luy dit point qui il étoit , & voyant le Roy luy dit , Tien , je te donne ce prisonnier qui est à moy. Le Comte se voyant pris , donna un grand coup d'épée sur la tête de *Chicot* , dont il mourut quinze jours après , par mauvais regime. Il y avoit dans la chambre , où il étoit malade , un soldat qui se mouroit. L'on fait venir le Curé du lieu pour le conseiller , qui ne le voulut absoudre , pour ce qu'il avoit suivy le Roy , qui étoit de la Religion. *Chicot* se leva de son lit en colere , & battit outrageusement le Curé , & le jeta à coups de pied hors de la chambre. Il disoit les verités aux grands de la Cour avec toute liberté. Il étoit de Gascogne , & avoit été au Marechal de Villars. Il mourut riche.

Ticarella. Les vies des Papes, qu'a ajouté *Ticarella* à *Onufre*, sont bonnes, & il y a tout plein de particularitez. Je m'en suis servy. Il parle fort mal Latin; l'Italien de luy n'est pas grand chose.

Christofle Colomb. Il y a des descendants de *Christofle Colomb* en Espagne, qui sont fort riches, & de *Ferdinand Cortez*, qui a gouverné les Indes Occidentales fort doucement. Tous les autres, qui ont eu commandement aux Indes, sont morts misérables, & n'ont laissé aucune posterité, pour les grandes cruautés qu'ils ont exercées.

J'ay fort connu le *Sr. Corbinelli* Florentin. C'étoit un fort bel esprit. Il étoit très capable des affaires du monde, & y avoit un merveilleux jugement. Il épousa une Angloise, dont il a eu des filles, qui sont encore à la Cour, au service de quelques Dames. La Comtesse de Fiesque en a une. Il avoit peu de moyens, mais il vivoit avec un tel ménage & étoit si nettement & proprement habillé que rien plus. Il étoit grand amy de l'Abbé d'Elbene. L'on ne sçavoit de quelle religion étoit *Corbinelli*: C'étoit une religion politique, à la Florentine; mais il étoit homme de bonnes mœurs.

Monsieur Cujas avoit délibéré, au cas qu'il mourût sans enfans, de donner ses biens à *Monsieur Scaliger*.

E.

L'Abbé d'Elbene avoit un bel esprit , & avoit bien étudié. Le Roy luy donna un état de Maître des Requêtes , qu'il n'exerça pas. Quand il fut à la Cour il se broüilla parmy les grands ; ce qui fut cause qu'il eut de mauvaises fortunes. M. d'O luy en vouloit & Monsieur le Grand. Le feu Roy étant à Tours après la revolte de Paris, l'Abbé d'Elbene luy fit entendre , qu'il avoit quelque intelligence , pour luy conserver le Bois de Vincennes. Il eut charge de s'en entremettre , & pour-ce il avoit un courrier , qui alloit & venoit souvent de Paris à Tours. Monsieur d'O dit au Roy , que l'Abbé étoit un traître , & qu'il ne luy disoit toutes les nouvelles qu'on luy écrivoit de Paris. Le Roy commanda que ce Courrier fut arrêté. L'Abbé en fut averti par le Roi même, qui lui commanda aussi de l'arrêter. Ce qu'il ne fit pas ; car si-tôt qu'il vit le Courrier il l'avertit de tout , & le fit évader : Mais il ne pût si bien faire qu'il ne fût pris , & mené au Roy , & confessa que l'Abbé l'avoit averty. Aussi-tôt Monsieur de Richelieu eut charge du Roy de se saisir de l'Abbé, & à trente pas du Roy il fut arrêté & mené chez le Capitaine des gardes , où il voulut être mené. Si-tôt qu'il fut dans la chambre il demanda où étoit la garderobbe , & là il jetta les lettres dans le privé : ce qu'un garde aperçût , & en avertit

avertit le Roy, qui fit chercher ces lettres, & elles furent trouvées. Elles ne le chargeoient pas fort, mais augmentèrent le soupçon que le Roy avoit de luy. Monsieur de Verfigny fut nommé par le Roy pour l'interroger, & faire inventaire de ses papiers, où je le servis fort. Car à ma priere Monsieur de Verfigny adoucit le Roy, & retira quelques papiers, & entr'autres une infinité de lettres des Dames de la Cour à leurs favoris, & de leurs favoris à elles, toutes originaux. Entr'autres de S. Maigrin à Madame de Guise qui vit à present, où il y avoit de grandes injures contre le Roy. Ces lettres ne furent inventoriées, & me furent baillées. Je les rendis à l'Abbé à la charge de les brûler. Toute l'excuse qu'avoit l'Abbé de cette familiarité dans Paris, étoit la crainte qu'il avoit que l'on fît quelque déplaisir à sa mere qui y étoit. Il n'avoit eu mauvaise volonté & étoit Navarriste, comme on disoit lors. Enfin après quelque temps le Roy se resolut de finir cette affaire, & le fit venir devant luy, & luy prononça son jugement, qui fut qu'il se retirât pour deux ans en Italie, & qu'il ne le vouloit plus voir. Cela fut vers Pâques de l'an 1589. Luy, au lieu d'aller en Italie, alla en Languedoc vers Monsieur de Montmorency, où il fut quelque temps. Si-tôt que le Roy fut tué, qui fut en Aoust de la même année, l'Abbé revint à la Cour trouver le Roy dernier mort, & l'ayant salué trouva moyen de luy dire qu'il avoit ces lettres. C

qui plût tellement au Roy, qu'il l'avoit toujours auprès de luy. Si-bien qu'un jour près de Vendôme, le Roy allant par les champs, avec l'Abbé à son côté, le chemin étant étroit, le cheval de l'Abbé chût dans un précipice, qui luy démit l'épaule. Cela fâcha fort le Roy, qui le fit porter au Camp devant Vendôme, où il le fit penser; & ne pût se tenir que le lendemain il ne le fit apporter en son quartier, pour deviser de ces lettres. J'étois tout frais venu d'Italie, d'Allemagne & de Suisse, où le feu Roy m'avoit envoyé. Je me fâchay fort contre l'Abbé de ces lettres. Luy, Monsieur de Boissise * & moy nous joignîmes ensemble pour sauver Monsieur Chrétien à la prise de Vendôme. Durant le siege de Paris il mourut d'une fièvre chaude à Saint Denis, où l'air est fort gros, & les eaux mauvaises, parce qu'elles passent par le plâtre. Le jour des Rameaux, l'Abbé étant encore en prison, le Roy allant à la procession qui se fait à Tours fort solennelle par toute la Ville, le jeune Cardinal de Bourbon étant avec luy, accompagné de toute sa Cour, le Roy & le Cardinal contesterent sur ce que le Roy disoit que son Abbé de Bellosane étoit Ligueur, Monsieur le Cardinal lui disoit qu'il n'avoit aucun serviteur qui le fût. Le Roy luy dit j'en croiray un tel, qui étoit moy, là present. L'on m'ap-

* Jean Thomier de Boissise, que Monsieur de Thou nomme dans son testament l'un des tuteurs de ses enfans, & à qui il dedie conjointement avec Monsieur du Puy sa tragedie *Lectice*, *Parabata vincit*.

pelle, le Roy me demande s'il n'étoit pas
vray que l'Abbé Bellosane étoit Ligueur.
Je fus fort surpris à cette question, & lui dis,
Sire, je ne puis croire qu'aucun des grands
de vôtre Cour, ni moins des Princes de
vôtre sang ayent des Ligueurs à leur suite.
Il me dit, je ne vous demande pas cela. Alors
il dit au Cardinal, voyez il n'oseroit dire ce
qu'il pense en vôtre presence, mais je sçais
qu'il croit que Bellosane est de la Ligue.
A l'instant il me dit, & bien eussiez vous ja-
mais crû que l'Abbé d'Elbene en eût été. Je
lui repartis. Sire, quand j'ay vû que Vôtre
Majesté l'avoit fait arrêter pour ce sujet, je
me suis tâté moy-même, pour voir si j'en
étois. Le Roy me dit, je sçais bien que vous
n'en êtes pas, encore que vous soyez bien de
ses amis. Car nous demeurions ensemble. Il
se passa entre l'Abbé d'Elbene & un Ambassa-
deur d'Angleterre plusieurs choses qu'il faut
oublier. Ils étoient grands amis.

M. d'Espesses. Parlant des lettres, concer-
nant le Concile de Trente, dit en avoir vû
tous les originaux. Qu'en l'an 1588. aux
Etats de Blois, sur la demande que firent les
Ecclesiastiques de le faire publier, Monsieur
d'Espesses s'y trouva, qui montra au Roy,
comme cette demande étoit préjudiciable à
son Etat, & de quelle façon on y avoit
procedé. Monsieur de Lانسac fut mandé
par la Reine Mere, & luy fut commandé de
dire ce qu'il avoit vû, & luy étant échappé
quelque discours, contre ce qu'il avoit écrit,

Monsieur d'Espesses luy dit, qu'il avoit écrit au contraire, & tira à l'instant la lettre écrite & signée dudit Seigneur de Lansfac, du S. Esprit venu au Concile dans une Valise, qu'il luy montra, & luy fit confesser l'avoir écrite, & fut lûë tout haut; ce qui fit élever un murmure, qui fâcha Monsieur de Lansfac, & dit qu'il avoit été surpris. Alors Monsieur le Cardinal de Gondy, qui étoit parent de Monsieur d'Espesses, pensa avoir quelque liberté de luy dire, qu'il ne devoit parler ainsi, & que tous ceux qui s'opposoient à leur demande étoient hérétiques. Lors Monsieur d'Espesses éleva sa parole, & dit, que luy Cardinal ne sçavoit que c'étoit qu'un hérétique, & qu'il luy étoit bien aisé d'estimer qui bon luy sembloit pour tel, & qu'il luy accordoit ce qu'il disoit, pourvû qu'il pût decliner ce mot, *heresique*. Le Cardinal tourna son propos ailleurs. J'étois présent à cette action.

J'ay fort connu le Cardinal d'Este, Loüis, petit fils du Roy Loüis XII. le plus liberal qui fut jamais, & le plus magnifique. Il avoit une grande amitié & tres-étroite avec le Cardinal Madruccio Christoffe, bien que l'un fût Protecteur des affaires de France, & l'autre d'Espagne. Ils se voyoient tous les jours trois heures, & leur amitié étoit venue de leur magnificence. Le Cardinal d'Este vint en France, où il tomba malade à l'extremité. Monsieur de Foix étant alors Ambassadeur à Rome (j'y étois aussi) le

Cardinal Madruccio en avoit un tel regret, & étoit en telle impatience, que par jour il envoyoit six courriers, à trois heures l'un de l'autre, qui avoient charge de partir de Paris en même temps, qu'il auroient vû le Cardinal d'Este; Tellement que de trois en trois heures il avoit nouvelles de sa santé. Enfin il eut nouvelles, qu'il étoit sauvé, & en fit faire des feux de joye en sa maison aux champs, où Monsieur de Foix le fut voir. A son arrivée il l'embrassa, & pleura de joye de ce que son bon amy étoit hors de danger. Il étoit fort gouteux, & dit à Monsieur de Foix, le priant de s'approcher pour l'embrasser, *animus promptus, pedes poltroni*. Il le retint, & bien vingt personnes avecque luy, jusques au lendemain. Il luy fit ouïr la musique Italienne, François, Allemande, Espagnole, Morelque, Turque, & voir les dances de tous ces païs-là, & puis à un seul signal il les fit tous chanter ensemble, & dit, *Ecco l'arca di Noé*. Comme il fut question de se retirer, le bourg où se devoit retirer Monsieur de Foix, étoit à quelque cent pas du château, ils trouverent vint mulets noirs, comme j'ay, enharnachez de velours noir, preparez pour les conduire jusques au bourg, où ils furent bien traitez, & n'y avoit lit qui ne fût de soye. Le Cardinal d'Este revint, & la Cardinal Madruccio mourut incontinent après entre ses bras, & dit que c'étoit ce qu'il avoit desiré. Le Cardinal d'Este, en la grande broüillerie du Grand-Maître & de Ro-

megas , retint chez luy le Grand-Maître & trois cens Chevaliers , qu'il défraya trois mois dans Rome ; & le Grand-Maître mort , fit porter son corps à Malthe à ses dépens. Cela luy coûta plus de cent mille écus. Il avoit du Roy près de cent mille écus de pension. Il avoit aussi cent mille écus d'autres biens , tant en pensions qu'en bénéfices. Murret étoit à luy.

F.

Foix. Je fus en Italie avec M. de Foix , qui avoit des valets de toutes nations. Il avoit un Allemand pour Apothicaire , qui se servoit d'antimoine , qui avoit un tel effet , qu'en moins d'un jour il guérissoit parfaitement. Il pensa tous les valets , qui furent tous malades à l'arrivée ; mais tous moururent sept ou huit mois après. L'on disoit que l'antimoine en étoit cause. Monsieur de Foix avoit avec luy en Angleterre Gifanius.

C'a été un *Fregose* Evêque d'Agen , qui fit venir Jules Scaliger en ce pays. Il y en avoit encore un de cette maison lors que j'y étois , qui se nommoit Octavian Fregose , fort bon Prélat , & homme de bien.

Monsieur de *Fresne Canaye* acheta un office de Conseiller au grand Conseil dans le temps que M. Groulart y en acheta aussi un , & l'ayant acheté il se déclara de la Religion & força le grand Conseil de le recevoir , & fut installé par deux Maîtres des requêtes.

Il fit cela par vanité pour paroître dans ce party , où il aspirait aux grandes charges.*

* Cela est vray ; car il changea depuis , & retourna à sa premiere Religion.

G

Gayazze. Le Comte de Gayazze étoit fort aimé du Roy Charles IX. & avoit même une grande charge à l'Infanterie. Il alla en Italie pour quelques affaires , & sur ce qu'il étoit soupçonné d'être Huguenot , le Pape Sixte V. le fit prendre par l'Inquisition. Incontinent le Roy y envoya le Marquis de Pisani , avec charge fort expresse de le tirer de prison , & de l'amener en France , attendu qu'il étoit Officier du Roy , & un de ses sujets. Le Marquis fut à Rome , parla au Pape , fit sa charge. Le Pape demanda temps pour en deliberer. Le temps se passa sans réponse. Le Marquis retourna voir le Pape , le pressa de se résoudre , & le pria de la part du Roy de le contenter , & que s'il ne le faisoit dans huit jours , il avoit charge de faire chose qui déplairoit à sa Sainteté. Les huit jours passez sans réponse , le Marquis retourne à l'audience , dit que si dans le lendemain on ne luy rendoit le prisonnier , il avoit charge d'emmener l'Ambassadeur ordinaire du Roy , & que par ce moyen le train ordinaire des Benefices n'iroit comme il avoit accoustumé. Le Pape fut conseillé par les Cardinaux de le rendre,

avec grande fâcherie ; disant en particulier, que le Roy luy avoit envoyé un yvrogne. Le prisonnier fut rendu, & fut lors sçû dans Rome, que le Marquis de Pisani ne buvoit point, & que l'opinion que le Pape avoit de luy étoit fausse. Cecy arriva en 1568 ; ou 69. Aucun historien n'a écrit cette histoire ; & luy ne l'a point mise dans la sienne, pour ce qu'il n'en avoit point de memoires. Quo toutes fois s'il en sçavoit l'année, le Marquis de Pisani luy en fit un récit si particulier, qu'il en sçait assez pour l'écrire. *

Gondi. Le bon homme Mazin d'Elbene disoit en proverbe Florentin, parlant des familles de Florence, *Tutti i Gjusti buoni, e tutti Gondi tristi.*

M. Groulard qui fut depuis premier Président à Rouën, étoit en sa jeunesse de la Religion. Je l'ay connu à Valence, où il n'étudioit point, & étant de retour des Universitez ne sçavoit rien. A la Saint Barthelemy il se retira à Geneve avec Monsieur Scaliger, où il fut quinze mois, & étudia sous lui incessamment ; si bien qu'en ce temps-là il se rendit fort docte, aprit la langue Grecque fort bien, & toutes les finesses, & écrivoit en Latin très-facilement & élégamment. Tellement qu'étant de retour il me fit voir quelques oraisons des Orateurs Grecs, que Henry Erienne a depuis imprimées, qu'il avoit

* Cette histoire se trouve dans les livres que M. de Thou a faits de sa vie, en Latin. liv. 2. pag. 12. de l'édition de Genève. Le Comte de Gayaz s'appelloit *Galtaz de S. Severin*.

Traduites , qui sont très-bien (Monsieur Scaliger y avoit passé la main) & me dit, qu'il en faisoit plus en un mois avec Monsieur Scaliger , qu'avec d'autres en un an , à cause que rien ne l'arrêtoit, & ne faisoit rien d'inutile. Si tôt qu'il fut de retour (il ne fit pas paroître qu'il fût de la religion) il acheta un office de Conseiller au grand Conseil , où il fut reçu , & depuis par la faveur de Monsieur de Joyeuse fut premier President à Rouën. C'étoit un bel esprit , fort sçavant, & qui écrivoit en Latin fort élégamment.

H.

Henry II. Je vis blesser le Roy Henry II. par Mongommery. La Reine Mere fit démolir les Tournelles pour ce fait lieu ainsi appelé, à cause d'un vieux Château , où il y avoit beaucoup de tournelles. Monsieur de Vic a la Salade , dans laquelle Henry II. fut blesé , & où il y a encore du sang.

Historiens Il estime fort Hadriani, Historien de Florence , bien qu'en Italie il ne soit estimé , à ce que luy écrit le Cardinal Sforce. Par cet Auteur il se void , que les choses qu'a écrites Monsieur de Monluc en ses Commentaires , ne sont pas si grandes qu'il les fait. Il étoit Gascon & vantard. Il y a pourtant de tres-bonnes choses dans Monluc. Il y a eu de nôtre temps des Historiens comparables aux anciens, soit en style, soit en prudence & en bon ordre. Il marque *Buchanan*,

Herbestenius de rebus Moscoviticis, *Connestagge* de l'union de Portugal, les memoires de Mendozze, lors qu'il étoit icy durant la ligue. Il estimoit aussi Ubbo Emmius.

M. Houlier étoit un tres-sçavant homme, fils d'un Medecin, tres-habile homme. Il sçavoit beaucoup de choses. Il étoit fort éloquent; sçavoit bien l'histoire. Ils avoient étudié aux loix à Tholouse, Messieurs du Puy, le Fevre & lui. Il étoit grand railleur, & faisoit un conte fort bien & de bonne grace. Il avoit fort voyagé, & se moquoit de ceux qui étoient si curieux en livres. Ils s'assembloient tous les Dimanches & toutes les fêtes aux Cordeliers, dans le Cloistre, depuis huit heures jusqu'à onze, Messieurs Pitheu, du Puy, le Fevre, de Thou, Houlier, Hotman & quelquefois Servin, qui servoit pour faire rire. Monsieur Houlier se moquoit de luy, & luy faisoit accroire de grandes absurditez. Là ils communiquoient de lettres, & falloit être bien fondé pour être de leur compagnie. Pour moy je ne faisois qu'écouter. Cette compagnie se trouvoit chez moy les fêtes après dîner, où Monsieur Scaliger étoit souvent. J'ay appris tout ce que je sçay en leur compagnie.

M. d'Humieres étoit fort genereux, & d'une fort ancienne & grande maison & riche. Il me fit, le jour que le Roy prit Paris, le conte de Monsieur de Fourcy. Car ayant trouvé Monsieur d'Humieres dans le jardin du Bailliage, & ledit Fourcy avec luy, il me

dit , connoissez-vous cet homme , quand il vint à mon service , le plus malotru de mes valets de chien a un meilleur manteau qu'il n'avoit. Il a de l'esprit. Le Roy Henry III. voyant la France perduë , m'abandonna la Picardie , avec pouvoir de lever tout ce qu'il pouvoit lever. J'en donnay la charge à Fourcy, où il a fait ses affaires ; & si bien qu'il me parloit d'acheter une de mes terres six vingts mille francs. Il a gagné deux cens mille livres avec moi , & moi je suis engagé de deux cens mil écus. L'on ne sçait d'où est Monsieur de Fourcy. La Maison d'Humieres est tombée au Vicomte de Brigueil , qui s'acquite , & a vendu le Marquisat d'Ancre.

I.

J*Esuites.* Lors que les Venitiens furent pressés par le Pape , durant le different , de remettre les Jesuites en leur Etat , ils luy declarerent , qu'il y avoit d'autres causes de leur bannissement que ce qu'ils avoient fait depuis l'interdit. Comme ils furent pressés de le dire , ils répondirent qu'ils en diroient les principales au Roy , & que Monsieur de Fresne Canaye les sçavoit. Monsieur de Fresne étant de retour , dit qu'une des principales étoit , que depuis quelques années les jeunes gentils-hommes qui aspireroient aux charges de la Republique , ne recherchoient plus les principaux magistrats , comme ils avoient de coutume , & ne leur portoient

plus le respect ordinaire ; mais se fioient aux Jésuites , qui les assuroient de les faire élire sans briguer autres qu'eux : ce qui diminueoit beaucoup l'autorité de la Seigneurie. Ils avoient d'autres raisons plus fortes, mais ils croyoient avoir assez dit.

Inquisition. Durant le Pontificat de Sixte V. l'inquisition étoit fort rigoureuse. Muret me dit , Nous ne sçavons que deviennent les gens icy. Je suis ébahy quand je me leve, qu'on me vient dire , un tel ne se trouve plus & si l'on n'en oseroit parler. L'inquisition les exécutoit promptement.

L

Langue. Il a été de nôtre langue comme des fruits qui se corrompent par les vers, avant que de venir à maturité.

Monsieur de Lanillac se nommoit de Saint Gelais ; & étoit de la maison de Lusignan, tres-ancienne. A la persuasion d'un moine de Chypre, nommé *fr^a Stephano*, qui a écrit, il prit le nom de Lusignan. Il étoit fort riche. Son fils, qui vit encore, est fort débauché & méchant. J'ay vû à Bourg, qui étoit à luy, avant que Monsieur d'Espernon le prit, une infinité de papiers, tant de luy que de son fils. Les grands biens de cette maison ne sont demeurez à son fils. Son Pere l'exhéréda, & les laissa à son autre fils du second lit.

Madame de l'Archant, qui vit encore, est fille de Jarnac, qui fit le duel en présence de Henry II.

M.

M*Affès.* Jesuite, qui a fait l'Histoire des Indes, a écrit la vie du Pape Clement, a deux années près, car il mourut avant le Pape. Elle n'est pas imprimée. Je ne l'ay jamais sçû avoir. Le Pere Sirmond m'a dit qu'elle étoit faite.

J'ay vû *Maltonat*, qui étoit un grand homme, & l'ay oüi en ses leçons qu'il a faites sur le nouveau Testament.

Maillezais. J'ay connu fort particulièrement le feu Evêque de Maillezais *. Il avoit étudié, & étoit fort bon homme & bon François. Il avoit au nez un mal étrange. Il luy étoit venu dans cette partie-là une carnosité, qui croissoit tellement, que par fois elle sortoit dehors. Il la faisoit souvent couper, sans sentir aucun mal. Les Medecins appellent cela *Polypus*. Je l'ay autrefois oüi prêcher, mais ce mal luy empêchoit d'avoir la parole libre & forte.

C'est *Enguerrand de Marigny* qui a bâty Marcouffy, & ceux de Balsac, qui le possèdent presentement, ne l'ont que par filles. Une partie de la succession d'Enguerrand est échûë à l'Amiral de Graville, qui a vécu près de cent ans. (car il étoit du temps du Roy Charles V I I I. & feu Monsieur le premier Président de Thou l'a vû). Une de ses filles fut enlevée par le bisayeul de feu Mon-

* C'étoit Henry d'Escoubleau, de Sourdis I.

sieur d'Entragues, lequel il ne voulut jamais voir qu'à la mort, qu'il luy pardonna, & à la fille.

J'ay vû *Philippe de Marnix de Sainte Aldenonde* au siege de Paris, & ay logé trois mois en même logis que luy, & le vieux Baron de Dona, qui amena les Reistres en France, qui vit encores. Marnix étoit poly, mais ce n'étoit pas grand chose. Il étoit Chancelier de Gueldres. Il a mis la religion en rabelaiseries, ce qui est très-mal fait.

Mendoza. Voyant le volume de Cicéron de la Philosophie, corrigé par Manuce, & dédié à Diego Hurtado de Mendoza, il dit, que ce Mendoza étoit un fort habile homme; qu'il avoit été employé en de grandes Ambassades par le Roy d'Espagne; qu'il avoit fait une Histoire des Indes fort belle, dont il s'étoit servy. Que sur la fin de ses jours il devint furieux, comme font d'ordinaire les Espagnols. C'est luy qui a donné le Joseph Grec, par le Moyen d'un Flamand, qui étoit avec luy, fort sçavant homme; duquel il n'a jamais sçu avoir l'éloge.

Petrus Montanreus étoit Maître des Requêtes, fort sçavant aux Mathématiques. Il étoit garde de la Bibliothèque du Roy, & avec une très-grande Bibliothèque de manuscrits de Mathématique. Il étoit grand amy de Monsieur de l'Hospital, qui fit son Epitaphe, qui est imprimé, duquel Monde Pibrac a ôté ce vers, *Exul ob asserium veræ pietatis honorem*. Il fut chassé d'Orléans, qui

étoit son pays , & se retira à Sancerre , où il mourut , un an avant la S. Barthelemy. Sa Bibliothèque fut pillée à la S. Barthelemy. Il laissa un fils , que j'ay connu aux Universitez , qui fut Conseiller au grand Conseil. Je luy ay parlé d'une Histoire de Flandre , intitulé *Leo Belgicus* , d'un nommé Michaël Aitsingerus Austriacus , qui est une sorte & crotelque Histoire. Il m'en dit autant. Mais ce qui est de bon , c'est que les dattes y sont fort exactement remarquées , & les plans & sieges des villes , les camps & batailles bien représentés , dont il s'est beaucoup servi pour les descriptions. Il parle fort mal Latin. Il m'a remarqué , parlant des nobles de Flandre , qu'un appellé l'Amorail de Noircarmes , se nommoit Amurat. C'est un nom de famille , qui leur a été porté de la Terre Sainte : mais à cause que c'est un nom Turc , ils l'ont voulu un peu changer.

Morosin. J'ay connu fort particulièrement le Cardinal Morosin , * qui étoit Venitien , & de bonne & ancienne maison. Ce Cardinal s'étoit fait estimer en cette grande affaire qu'il fit à Constantinople. Etant Bayle pour les Venitiens il arriya , que quelques particuliers Venitiens traiterent très-cruellement quelques Turcs à Corfou. Ce qui fut rapporté au grand Seigneur , qui se delibera de s'en vanger sur les Venitiens , & fit de grands apprêts de guerre. Morosin fit si bien par sa

* Monsieur de Thou luy a dédié sa paraphrase Latine des lamentations de Jeremie.

dexterité, qu'il appaisa le Grand Turc, qui menaçoit pour ce fait toute la Chrétienté. Les Venitiens ayant promis de punir le Podesta, qui avoit consenty à cet outrage, le manderent. Il s'embarqua, & comme il fut en pleine mer, ils le précipiterent, & firent croire, que c'étoit luy même qui s'étoit précipité, crainte du supplice. Le Cardinal Morosin étant de retour fut grandement honoré par les Venitiens. Il déclara qu'il ne se marieroit jamais, & qu'il avoit dessein de se faire d'Eglise. Aussi-tôt l'Evêché de Verone venant à vâquer, ils le nommerent au Pape, qui le fit Evêque de ce lieu, par la mort, comme je croy, du Cardinal Valerio. Il faut noter que les Venitiens ont un Concordat avec le Pape pareil au nôtre, pour la nomination des principaux Benefices de leur Etat. Si-tôt qu'il fut Evêque, le Pape Sixte, qui avoit ouï parler de luy à cause de cette grande affaire, & qui faisoit grand état de ces personnes courageuses, le fit venir à Rome, le fit Cardinal, & l'ayant envoyé en France vers le Roy Henry III. il se trouva à Blois lors de la mort de Monsieur de Guise. Il fut accusé par les Ligueurs d'avoir sçû cette mort, dont il fut mal voulu à Rome, mais il s'en purgea. Ce Cardinal aimoit fort la France. Il étoit depositaire du Bref du Pape, qui permettoit au Roy de se faire absoudre par son confesseur Ordinaire, de quelque cas que ce fût. Lors que Monsieur le Comte de Spifions, contraint par les Ligueurs

guez, se fit absoudre comme fauteur d'hérétiques, pour avoir suivi le parti du Roi de Navarre, ce fut lui qui donna l'absolution, & ne le voulut faire en public, pour l'honneur de la France, mais en particulier, dans sa chambre, & n'en fit aucun acte. Monsieur Zamet étoit fort son amy & très-familier. Il n'avoit pas beaucoup étudié, mais en recompense il avoit très-grande connoissance des affaires du monde. Etant de retour en Italie, il se retira à Verone, où il mourut deux ou trois ans après.

N

Duc de Nevers. Monsieur de Thou fut envoyé par le feu Roy, durant la ligue, vers Monsieur le Duc de Nevers, qui étoit à Nevers, tenant comme un parti neutre; & ce pour luy demander en prêt pour le Roy, une somme de quarante mil écus, qu'il avoit à Francfort, du reste de son partage de Mantoue, que son frere aîné luy envoyoit. Là il fut fort bien reçu, & dînoit tous les jours avecque lui. Le Duc ne soupait point, mais tous les jours après souper il l'envoyoit querir, & lui donnoit deux pages fort bien appris, pour le servir. C'étoit le Prince le mieux servi du monde. Il étudioit les cartes, où il étoit fort sçavant. Il ne lui eut pas si-tôt ouvert la bouche pour les quarante mil écus, qu'il lui mit entre les mains toutes les lettres de change, sans autre assurance. Il arriva

lors qu'il étoit-là, que le Duc le mena à l'Eglise oïr le sermon de l'Abbé de sainte Foy, depuis Evêque de Nevers, qui étoit grand ligueur. Il prêcha fort seditieusement contre le Duc & luy, & sur la conference qu'ils avoient eüe ensemble. Le sermon finy, le Duc l'envoya querir, & parla à luy rudement, & l'Abbé luy demanda pardon, & le contraignit le lendemain de dire le contraire de ce qu'il avoit prêché, & dit que si le feu Roy en eût fait autant, qu'il n'eût pas été tué à Saint Cloud par un frere prêcheur. Quelques années après, comme Monsieur de Nevers poursuivoit le payement de cette dette qu'il avoit si liberalement prêtée, Monsieur d'O, qui avoit la surintendance des finances, luy bailla de mauvaises assignations. Monsieur de Nevers trouva par occasion Monsieur d'O dans la chambre du Roy, où en presence de Sa Majesté, & de plusieurs Seigneurs, il luy dit injures, l'appella petit coquin, voleur, larron, & qu'il le feroit pendre. Le Roy l'appaisa, & luy promit de le faire payer. Monsieur d'O dit qu'il étoit gentilhomme, & Monsieur de Nevers répondit, je le sçay bien; je n'attaque point vos peres, mais vôtre personne. Monsieur le Maréchal de Biron, qui n'aimoit ny l'un ny l'autre, dit, ce boiteux, entendant Monsieur de Nevers, ne fit jamais mieux. Parlant encore de Monsieur de Nevers, & que c'étoit un Prince fort liberal, il dit qu'étant près de luy plus de trois semaines, avec tout son train, comme il

Fut prêt de partir , & qu'il fut question de payer à l'Hôtellerie, on luy dit que tout étoit payé. M. de la Trimouille lui en fit autant, & à Monsieur de Calignon, lors qu'ils furent envoyez par le Roi, pour faire les partages d'entre lui & Madame la Princesse de Condé.

Monsieur de Nevers le Pere ne se voulut jamais déclarer de la Ligue, mais il se tint neutre quelque temps, croyant qu'il seroit pris pour arbitre des deux partis. Toutefois dès le commencement il fit paroître qu'il entre-roit volontiers dans la ligue, s'il voyoit un bref du Pape qui l'autorisât. Il pressa donc Monsieur du Maine de luy en faire voir un, & il le luy promit. Le Pere Matthieu Jésuite fut envoyé à Rome pour cela; qui s'assuroit bien de l'apporter. Mais ne l'ayant pû obtenir, il dit, qu'il étoit entre les mains du Vicelegat d'Avignon. Monsieur de Nevers voulant sçavoir la verité de cela, sans s'arrêter à ce qu'on luy disoit, alla luy-même en Provence, pour voir ce qui en étoit. Quand il fut en Avignon, il ne trouva point ce qu'on luy avoit dit, mais le Legat l'assura seulement que le Pape autorisoit cette ligue. Luy courroucé s'en revint, & se retira d'avecque les ligueurs. Messieurs de Guise & du Maine disent autrement; car ils firent courir le bruit que son voyage de Provence n'étoit que pour se saisir de Marseille, & des principales villes de la Province, & s'en rendre maître; ce que n'ayant pû faire, il s'en revint & se retira. Et cela peut bien être vray.

P.

P *Alaiseau*. Il n'étoit pas tolerable à Lipse d'avoir donné sa robe à la Vierge Marie, mais bien au grand pere de Palaiseau, qui ne sçavoit pas lire. Ce bon homme donna par testament deux robes à la nôtre-Dame des Carmes, l'une fourrée, qu'on lui devoit donner un certain jour, & l'autre de satin mo-
rean : ce sont les mots du testament.

Paschasius est un bon Auteur.

Le Duc de *Parme* étoit un grand guerrier. Une de ses premieres expeditions fut le Siege d'Anvers, qu'il prit ; & ne l'entreprit point qu'avec promesse que Monsieur de Guise prendroit les armes en France, afin que cela empêchât le secours des François. Les apprêts de ce Siege furent quatre mois avant que Monsieur de Guise se mît en campagne. Les Hollandois vinrent se donner au Roi Henri III. qui les refusa.

Patisson étoit d'Orleans, & sçavoit quelque chose.

Monsieur le Cardinal *du Perron* étoit fort miserable à Tours, & n'avoit aucuns moyens. Un Jacobin, nommé *Bereger*, le logeoit, & lui fournissoit de ce qu'il avoit affaire de linge & d'habits : car le Cardinal de Bourbon étoit si avaricieux, qu'il ne donnoit rien à ceux qui le suivoient.

Le Pape *Pie V.* étoit fort severe, il avoit été religieux d'un des ordres des Mendians.

Il ſçavoit les vices qui regnoient dans ces Monasteres, & fut en penſée de leur défendre de prendre des Novices, & voulut en faire une Bulle : Mais il en fut détourné par quelques Cardinaux, qui lui dirent, que c'étoit pour perdre tous les Monasteres, & principalement des Mendians, où il n'entre que de jeunes gens pour la pluſpart.

Stephanus Pighius, qui a fait ſur Valere, eſt celui même qui a fait ſur les Faſtes *in folio*, où il ſe nomme *Stephanus Vinandus Pighius*. Il prend le nom de Pighius de ſa mere qui étoit petite fille de ce Pighius, qui a écrit contre Luther. Il a écrit la vie d'Hercules Prodicus, qui fut tué à Rome, étant Pighius à ſa ſuite. Tous ceux de la maiſon de cet Hercules ſont morts de mort violente. Pighius mourut en l'an 1604.

Piſani. Le Marquis de Piſani a été un des grands Miniſtres qui ayent été en France. Les Eſpagnols le tenoient pour tel. Etant en Eſpagne il reçût quelque affront des habitans d'une ville par où il paſſoit. Il ne ceſſa envers le Roi, qui fit ce qu'il pût pour l'appaifer, que les habitans ne vinſſent luy demander pardon en corps. Depuis, le Roi d'Eſpagne en fit grand état. Il diſoit que s'il croyoit reſſembler de mine aux Eſpagnols, qu'il ne ſe montreroit jamais en public. Quand le Pape Sixte lui dit, qu'il lui commandoit de ſortir de ſon Etat dans huit jours, il lui répondit, que ſon Etat n'étoit pas ſi grand, qu'il n'en ſortît bien dans 24 heures, & qu'il

le feroit. Il étoit de grande maison. Il aimoit les hommes sçavans , & toutefois ne sçavoit rien. Aux armées il étoit toujours près du Roy, tout armé, étant même fort âgé , & le Roy disoit , que si tous les gentils-hommes étoient aussi diligens & ardens que luy , il ne feroit besoin de trompette Je ne connoi homme de qui la vie fut plus belle à écrire que de ce grand homme : car elle fut une perpetuelle Ambassade , occupée en de grandes affaires , dont il sortit toujours fort genereusement. M. le Marquis de Pisani & l'Evêque du Mans , ^a revenans de Rome sur les galeres, furent pris par un Pirate , nommé Barberouffette. Ce Corsaire les tint huit jours, & avoit délibéré de tirer rançon d'eux. Le Marquis , voyant qu'un jour ce Corsaire avoit quitté sa galere, & qu'il avoit donné ses prisonniers en garde à ses gens, se delibera de sortir sans rien payer & se sauver , Monsieur du Mans ^a n'en étoit d'avis, craignant la furie du Corsaire. Enfin M. de Pisani se fâcha contre luy, & luy dit. Allez prier Dieu, & je feray le reste. Ce qu'il fit, car il tua le Capitaine qui l'avoit en garde , & quelques-uns des principaux, & se sauverent.

Du Puy J'ay fort particulierement connu vôtre Oncle , ^a & l'ay oüy prescher à S. Benoist. Monsieur Houlier , grand Juge de

^a C'étoit Claude d'Angennes de Rambouïller, Ambassadeur à Rome , sous Sixte V.

^a Clement du Puy, Jesuite, grand Predicateur , dont vous pouvez voir l'éloge dans Florimond de Remond ; au 5. livre de la naissance de l'heretie chap. 3. Il étoit frere de Claude du Puy , Pere de Messieurs du Puy , Auteurs de ce Recueil.

l'éloquence, disoit, qu'il étoit le plus grand homme, le plus prudent, & le plus judicieux qu'il eût jamais vu.

R.

R *Ogo onerosum verbum, & submissa voce dicendum.*

J'ay connu le bon homme de Rocques, qui se nommoit *Secundat*. Il demouroit à Agen, & si il étoit de Bourges. Il avoit épousé la sœur de la Femme de Jules Scaliger, si bien qu'il étoit Oncle de Monsieur Scaliger. Lors qu'il y furent en leur commission, il traita les principaux. Là étoit Silvius Scaliger, qui portoit les armes, & ne sçavoit pas beaucoup. Ce Roques a laissé beaucoup d'enfans, & un entr'autres, qui a soutenu le siege d'Ostende long-temps, & fut tué quinze jours devant la reddition. Il y en a encore un qui est à la Cour, fort melancolique. Le bon homme Rocques me fit un conte d'un vieux Maître des Requêtes, Fumée, qui avoit grande autorité, & qui fut envoyé en Gascogne, pour reformer la justice. Etant arrivé sur le soir en un lieu, appelé le Port Sainte Marie, il demanda s'il étoit près d'Agen. On luy dit qu'il n'y avoit plus que deux lieues, il se delibera d'y aller. On l'avertit que les deux lieues étoient grandes, & le chemin mauvais. Il s'opiniâtra néanmoins, & se mit en chemin, qu'il trouva si mauvais, qu'il n'arriva à Agen qu'à minuit, ses che-

vaux harassez & les gens malades. Luy irrité de cela ne voulut lors voir personne. Le lendemain il fit assembler les Officiers, & après avoir fait lire sa commission, avant que de passer outre, il ordonna, que dorenavant l'on comteroit depuis le Port Sainte Marie jusques à Agen six lieues, & voulut que cette ordonnance fût enregistrée.

S.

Saint Paul. Madame la Comtesse de S Paul, fort couragense, est de la maison de Caumont. C'est cette heritiere si riche, dont il est parlé dans le Catholicon, que M. du Maine voulut avoir pour son fils. C'est une tres-ancienne maison. Monsieur de la Force en est, & est puisné, & le grand procès qu'il avoit, dont Monsieur du Puy étoit rapporteur, étoit contre Madame la Comtesse de Saint Paul, prétendant que tous les biens qu'elle avoit étoient substituez aux mâles, à l'exclusion des femmes. Il perdit en partie. Le Comte de Lauzun est de cette maison. C'est un nom affecté à cette maison que *Nompar*. Jules Scaliger écrit souvent à un *Gaufredo Caumontio*, qui étoit Pere de Madame la Comtesse de Saint Paul, qui se maria fort vieil, & se nommoit le Protonotaire. Il étoit de la religion. Au procès, dont M. du Puy étoit rapporteur, il se voyoit un Testament du Pere de Gaufrius, qui avoit ordonné, qu'on donneroit pour luy douze cens Messes. L'on dit alors, c'est pour

Pour les successeurs, qui n'en font gueres dire.

De Saintes, qui avoit été au Concile, disoit, qu'il y avoit plus de *Nobis* que du *Spiritu Sancto*. Monsieur le Fèvre sçavoit cette histoire de bonne part.

Scaliger. Etant à Padouë, Augustinus Niphus, neveu de ce grand Philosophe Augustinus Niphus, me parla de Scaliger, & me dit que la verité étoit qu'il ne venoit des Scaligers de Verone & qu'il venoit de Benedetto Burdone, qui demouroit à la *Strada della scala*, à Venise, & m'assura qu'il étoit ainsi. Comme j'en voulus parler à Monsieur de Foix, il me dit que Niphus se plaignoit fort de Julius Scaliger, pour ce qu'il avoit méprisé son Oncle, & qu'il semoit cette imposture de sa famille, pour se venger de luy, & que ce qu'a écrit Scioppius a pris son origine de Niphus, qui le disoit à tout le monde. Ce fut en 1573. que Niphus me fit ce conte. Lipsius disoit sur ce debat de l'origine de Jules & Joseph Scaliger, que ceux de Verone devoient tirer leur origine de ceux-cy, à cause de leur doctrine, & qu'ils étoient plus nobles que Verone entière. Jules Scaliger vint en France avec les Frégoses. Votre Pere m'a fait connoître Benedetto Manzuolo, Agent en France pour le Cardinal d'Est, & depuis Evêque de Reggio. Il avoit toute sa vie travaillé sur Theophraste de Plantis, & l'avoit restitué par l'aide des manuscrits, & par son esprit. Il y avoit une lacune sur la

* Claude du Puy, Conseiller en Parlement.

H h

quelle il avoit long-temps resvée. Il pria votre Pere de luy faire voir Monsieur Scaliger. Ils se virent un jour chez votre Pere, où j'avois assignation, & ne m'y pûs trouver si-tôt. Incontinent il lui communique ce lieu de-sesperé. Scaliger n'ût pas si-tôt lû ce lieu qu'il le restitua si heureusement que Manzuolo l'admira, & dit depuis, qu'il croioit qu'il eût un esprit familier. Votre Pere me montra le lieu, dont il ne me souvient pas. L'on me montra à Agen le lieu, où est enterré Jules Scaliger, dans une Eglise, à côté d'un autel.

Le Cardinal *Serafin* étoit bâtard du Chancelier Olivier, & sa mere se maria depuis à Boulogne.

Sixte V. Le Pape Sixte V. quant il arriva à Rome, étoit si pauvre, qu'ayant amassé quelques aumônes, il s'alla presenter à la boutique d'un rotisseur, où il mit en délibération en luy même, s'il emploiroit son argent à un bon repas, & à assouvir la faim qui l'affligoit, ou bien à une paire de souliers dont il avoit besoin. Etant en cette méditation, un marchand remarquant en luy une action extraordinaire, luy demanda ce qu'il faisoit. Il luy dit franchement, qu'il étoit après à vuider une contestation entre son ventre & ses pieds, qui avoient également besoin d'assistance; ce qu'il dit d'une façon si agreable, que le marchand voyant de la vivacité en cet esprit, l'emmena chez lui, le fit bien dîner, & décida par ce moyen le différent qui l'embarassoit. Il s'en est souvenu étant Pape, &

fit du bien à ce marchand. Il haïssoit mortellement les Espagnols, & avoit dessein de réunir le Royaume de Naples au siege de Rome. L'on intercepta des lettres de l'Ambassadeur d'Espagne, qui en écrivant au Roy son maître, disoit, que le Pape étoit un tres-méchant yvrongne. Sixte étoit fils d'un portier & fut Cordelier.

J'ay vû le Pape *Sixte*, pendant qu'il n'étoit encore que Cardinal. Il avoit déjà grande autorité, & étoit homme fort courageux. Il étoit fort petitement logé, sa chambre lui servant d'étude & de chambre, où il y avoit des tablettes de livres. L'on conte une histoire de lui, qu'il s'étoit donné au Diable, pour être Pape six ans seulement, & qu'un jeune homme, âgé de dix-neuf ans, ayant fait un meurtre dans Rome, les juges dirent au Pape, que par les loix il ne pouvoit être exécuté, n'ayant encore vingt ans; il se fâcha, & dit, Et bien, je luy en donne un des miens; je veux qu'il meure. Ce qui fut fait. Au bout des cinq ans étant tombé malade, le Diable s'apparut à luy, & luy dit, qu'il le venoit querir. Il dit, qu'il n'étoit pas temps, & qu'il n'y avoit que cinq ans. Lors il le fit souvenir de l'exécution du jeune homme; dont il demeura confus. L'histoire n'est pas écrite par aucun: mais elle fut surprise dans plusieurs paquets d'Espagnols, après la mort du Pape; & firent courre ce bruit par ce qu'ils luy vouloient mal. *Cicarella* écrit bien l'exécution de ce jeune homme. L'on dit qu'il

H h z

son sang à la mort , montrant la violence
faite aux loix , & sa mere le voyant mener au
supplice, se précipita d'une fenêtre, & se tua.
Ce Pape estimoit fort le Marquis de Pisani.
Ils avoient souvent querelle ensemble. Il luy
disoit : je voudrois que votre Maître eût
autant de courage que vous, nous ferions bien
nos affaires. Son dessein étoit de chasser
l'Espagnol du Royaume de Naples. Voila où
il avoit dessein de dépenser tant d'argent qu'il
amassoit. Le Roy d'Espagne le sçavoit, c'est
pourquoi il envoya exprès un Ambassadeur à
Rome , pour le sommer de contribuer de ses
trésors à la guerre contre les heretiques de
France. Mais le Pape fit dire à cet Ambassa-
deur, que s'il lui parloit de cela il lui feroit
trancher la teste. L'Ambassadeur donc n'osa
rien dire. Il disoit qu'il n'y avoit qu'un hom-
me & qu'une femme au monde, qui eussent
du courage, & qui meritaissent de comman-
der ; mais qu'ils étoient heretiques, le Roy
de Navarre & la Reine d'Angleterre. Le
Marquis de Pisani disoit, que c'étoit le plus
méchant Moine qu'il connût. Il faisoit ar-
gent de tout, vendoit toutes les charges, &
eut tant de bonheur, que de son temps elles
vacquerent toutes. Il maria deux de ses niep-
ces en detres-riches maisons, l'une aux Co-
lonnes, qui n'est plus, & l'autre aux Ursins ;
dont est issuë Madame l'Admirale.

Stadius, grand Mathématicien, disputa la
chaire de Ramus contre Brescius, fort jeune.
L'assemblée, pour juger auquel des deux ap-

partiendroit cette chaire , fut tenuë chez Monsieur le premier President de Thou , où furent appelez plusieurs grands personnages. Monsieur de Foix présidoit , Monsieur Houlier , Conseiller en la Cour des Aides y étoit qui se fit admirer: Regius, Pelerin & plusieurs autres. Les gages furent partagez aux deux contendans par moitié.

T.

T*heologie.* Il est de la Theologie comme de la Tortüe, de laquelle il ne faut point manger , qui ne la veut manger toute ; & de la Philosophie comme de l'Ellebore , qui étant pris en masse purge , & tuë si on le prend en poudre. Il faut prendre de la Philosophie ce qu'il y a de plus solide , sans s'arrêter trop aux subtilitez , qui ne servent qu'à faire évaporer l'esprit.

Monsieur de Thou. Lors qu'il se mit à écrire l'histoire , il n'avoit jamais écrit en prose , & dit que le commencement luy coûta beaucoup.

Tristan l'hermite. Je m'étonne de ce que Philippe de Commines n'a point parlé de Tristan l'hermite , tant renommé du temps de Louys XI. Il laissa de grands biens. La Principauté de Morraing en Gascogne en étoit , qu'acheta Monsieur le Maréchal de Matignon. Il étoit comme grand Prevôt du Roy , & possible étoit-ce luy , qui avoit mis Philippe de Commines dans la cage.

V.

V*alerio*. J'ay connu Agostino Valerio Cardinal, Evêque de Verone, fort beau vieillard, & de fort bonne vie. Il étoit de noble maison de Venise & ancienne. Ceux de sa maison avoient changé leur nom, pour ce qu'ils se devoient nommer *Falerij*; mais à cause qu'un de cette famille, pour avoir conjuré contre la Republique, fut publiquement puni, ils prirent celui de *Valerij*. Il a écrit la vie du Cardinal Borromée.

J'ay vû *Vesale* à Paris, quand il vint pour la blessure du Roy. Il ressembloit à Mayerne Medecin. Il fit un essay admirable de sa science en l'Anatomie: car ayant les yeux bandez, il défia qu'on le pût tromper aux os d'homme, & qu'on luy apportât quelques os qu'on voudroit, qu'il le discerneroit, ce qu'il fit. Au partir de France il s'en alla en Egypte & en Palestine, & fit un fort grand voyage. Au retour il mourut à Zante ou Zacynthe, qui est sous les Venitiens, qui luy firent faire un sepulcre.

J'ay aussi fort connu Monsieur *Viette*, Maître des Requestes, riche, & le premier Mathématicien de son temps, qui avoit inventé d'excellentes choses en toutes les parties des Mathématiques. Il étoit d'une très-profonde meditation, & fort mélancolique, si bien qu'il étoit quelquefois à rêver sur quelque démonstration trois jours & trois nuits, la tête

apuyée sur le coude. Il n'a laissé qu'une fille, mariée à un Conseiller du grand Conseil, qui eut charge de son beau-père mourant de continuer l'amitié qu'il avoit avec moy, & me bailler les œuvres qu'il avoit écrites à la main. Ce que le gendre ne put faire, les ayant baillées à Monsieur Aleaume, qui avoit demeuré avec Monsieur Viette.

Villeroy. L'Hôtel de Longueville a été bâti par le grand Père de Monsieur de *Villeroy*, du temps du Roy François I. Depuis il le vendit à Monsieur d'Anjou, qui fut le Roy Henry III. lequel allant en Pologne le donna à sa Sœur, la Reine Marguerite, laquelle étant pressée pour des dettes le vendit à feuë Madame de Longueville. Le grand Père de Monsieur de *Villeroy* étoit riche. Il étoit Secrétaire des Finances; autres disent Secrétaire d'Etat, ce qui n'est bien certain. Il étoit fort aimé de Madame la Regente. Son fils, père de Monsieur de *Villeroy*, n'eût jamais d'Etat. Ayant les grands biens de son père il vécut fort innocemment, & sobrement, & faisoit grand chère. Il fut Prevost des marchands. Ils ont eu de grands biens d'un de leurs Cousins, nommé le Gendre, qui étoit Trésorier, & qui n'ayant que deux filles, qui moururent toutes deux en un jour, donna son bien à Monsieur de *Villeroy* le grand père, & le substitua à ses enfans. Jamais Monsieur de *Villeroy* n'a été avaricieux. La maison où se tient Monsieur le Président Jeannin, où a demeuré Monsieur le Prince,

avoit été bâtie par ce Tresorier le Gen-
dre.

Ceux d'*Utrecht* n'observent le Calendrier
Gregorien , bien que la Hollande le garde,
par l'ordonnance de feu Monsieur , qui en
étoit Duc. L'on oublia de leur envoyer son
Ordonnance , étant une petite Ville qui se
gouverne en Republique. Ils crurent avoir
été méprisez.

F I N.

John

W. A. W.



3



